



DOCUMENTS

JÜRGEN THORWALD

la grande aventure de la criminologie

2. bistouri
et
balles meurtrières



Tefon

La grande aventure de la criminologie

II. Bistouri et balles meurtrières

Éditions J'ai Lu

JÜRGEN THORWALD ŒUVRES

LA DÉBÂCLE ALLEMANDE

LA GRANDE AVENTURE DE LA CRIMINOLOGIE :

I. ENQUÊTE ET POISONS

II. BISTOURI ET BALLES MEURTRIÈRES

HISTOIRE DE LA CHIRURGIE

LA FIN D'UN GRAND CHIRURGIEN

L'OASIS DE RÊVE

En vente dans les meilleures librairies



JÜRGEN THORWALD

La grande aventure de la criminologie

II. Bistouri et balles meurtrières

Traduit de l'allemand par J.-M. URSYN

Cet ouvrage a paru sous le titre original :

DAS JAHRHUNDERT DER DETEKTIVE
Weg und Abenteuer der Kriminalistik

© Droemersch Verlagsanstalt A. G. Zürich, 1964

Pour la traduction française :
Ed. Albin Michel, 1967

1

CE QUE RACONTENT LES CADAVRES ou les bornes kilométriques de la médecine légale

« Le cadavre est identifié », tel était le titre qui, le 22 novembre 1899, s'étalait en gros caractères sur la deuxième page du quotidien parisien L'Intransigeant. Le journal reproduisait également deux photographies, dont l'une montrait le visage d'un homme prise de son vivant et l'autre sa tête décomposée, méconnaissable quatre mois après sa mort.

Ce double portrait, plutôt macabre, représentait les traits

d'un huissier de justice insignifiant, nommé Gouffé, qui avait son bureau rue Montmartre à Paris et consacrait son temps à des affaires aussi florissantes et multiples que ses aventures amoureuses. Pourtant, le jour où L'Intransigeant annonçait triomphalement cette nouvelle, Gouffé n'était plus un inconnu. Depuis des semaines, l'intérêt que suscitait son cas reléguait au deuxième plan les informations sur l'immense succès de l'Exposition universelle de Paris. La soudaine disparition de Gouffé dans la nuit du 26 juillet et les révélations sur ses innombrables conquêtes parmi les « dames » des Champs-Élysées lui avaient valu, du jour au lendemain, une large popularité. Les efforts infructueux du chef de la Sûreté, Goron, qui depuis des mois essayait de retrouver le disparu, et les incessantes rumeurs qu'éveillait cette affaire, avaient fait le reste. Finalement, la découverte d'un corps méconnaissable à La Tour-de-Millery près de Lyon, et la question de savoir s'il s'agissait là des restes de l'homme disparu avaient redonné à ce mystère de nouveaux accents d'actualité. Le 22 novembre, L'Intransigeant donnait la réponse à toutes ces questions : « C'était bien Gouffé... »

Ce jour-là, tous les journaux parisiens s'étendirent longuement sur les procédés mystérieux qu'avait employés un savant, inconnu jusqu'alors du grand public, le Pr Alexandre Lacassagne, pathologiste et médecin légiste de l'université de Lyon, afin d'établir l'identité des restes humains, affreusement décomposés, retrouvés à Millery. Le Petit Journal relata, phase par phase, le déroulement de l'autopsie, comme s'il s'était agi d'un grand événement politique, et Martin Duffus terminait ainsi son article : « La nation française a offert au monde Alphonse Bertillon qui a révolutionné les méthodes de la police judiciaire. La façon dont le mystère de Millery a été éclairci nous apprend que la médecine française est capable de lancer la criminologie sur une nouvelle voie. L'identification du cadavre de Millery

marque un tournant décisif dans son histoire. »

Le pathologiste anglais Pepper exprima plus tard une opinion quelque peu différente. Selon lui, cette autopsie n'avait pas l'importance qu'on lui accordait en général. Il avait probablement raison du point de vue purement médical, c'est-à-dire du point de vue d'un spécialiste d'une discipline scientifique, baptisée « médecine légale ». Mais il suffisait d'imaginer l'atmosphère dans laquelle cette autopsie s'était déroulée, de se rappeler la place modeste qu'occupait à l'époque la médecine légale dans la criminologie et dans l'opinion publique pour comprendre combien les paroles de Duffus étaient vraies. Dans les années où la criminologie faisait ses premiers pas, peu « d'affaires » avaient autant attiré l'attention du monde sur le rôle de la médecine légale que « le cas Gouffé ».

Lorsque, le 27 juillet 1889, le beau-frère de Gouffé, Landry, signala au commissariat du quartier Bonne-Nouvelle la disparition de l'huissier de justice, le commissaire Brissaud y avait prêté peu d'attention. En effet, Landry lui avait annoncé que son beau-frère, un veuf de 49 ans qui vivait dans un appartement en compagnie de ses propres filles, entretenait des liaisons avec une vingtaine au moins de jeunes demoiselles. Ne pouvait-on donc pas attribuer son absence à « une fugue avec l'une d'elles » ? Mais quand, le 30 juillet, Gouffé n'eut toujours pas donné signe de vie, l'affaire fut transmise à Goron et au juge d'instruction Dopffer. Goron alla inspecter le bureau de Gouffé. Sur le plancher, devant le coffre-fort, il découvrit les restes de dix-huit allumettes consumées. La concierge l'informa que le soir où l'huissier avait disparu, un inconnu, muni d'une clé, s'était introduit dans le bureau et, après y être resté quelque temps, était repassé tranquillement devant sa loge. Quand l'homme était monté, elle l'avait pris pour Gouffé, mais lorsqu'il avait quitté l'immeuble, elle

s'était bien rendu compte qu'il s'agissait d'un étranger. Il semblait évident que cet inconnu, entré en possession du trousseau de clés de Gouffé, avait essayé d'ouvrir le coffre-fort. Goron ordonna d'entreprendre des recherches dans les environs du boulevard Haussmann et du célèbre Café Anglais. Peine perdue. Les policiers interrogèrent une centaine de personnes sans trouver la moindre trace de l'huissier. Comment expliquer la disparition de cet homme qui n'avait aucun souci matériel, aucun accroc avec la justice et dont la joie de vivre excluait toute éventualité de suicide ? Un meurtre ? La Sûreté envoya le signalement de Gouffé à tous les postes de police de France. Il y était présenté comme un homme mince, habillé avec recherche, taille 1 m 75, cheveux châtons abondants, une forte barbe carrée, très soignée. En outre, Goron demanda à ses employés de vérifier dans tous les journaux, même dans ceux de province, la moindre information portant sur la découverte d'un cadavre.

Jusqu'au 16 août, l'enquête de la Sûreté n'avança guère. Il semblait que Gouffé avait disparu définitivement de la surface du globe. Inquiet, Goron voyait déjà pâlir son étoile légendaire. Puis, le 17 août, tôt le matin, au moment de prendre place derrière son bureau, ses yeux tombèrent sur deux courtes informations cochées dans Le Quotidien provençal et dans La Lanterne. Elles disaient que les habitants d'un village des environs de Lyon avaient découvert sur les bords du Rhône un corps d'homme enveloppé dans un sac. Ce cadavre non identifié avait été transporté à la morgue de Lyon. Goron alerta immédiatement le juge d'instruction Dopffer et lui demanda de télégraphier à Lyon pour complément d'information. Dopffer, qui ne paraissait pas très enthousiaste et évoquait le nombre considérable de fausses pistes qu'on avait déjà suivies, céda finalement aux instances du chef de la Sûreté.

La réponse reçue du juge d'instruction de Lyon, Bastide, qui ne se donnait pas la peine de cacher l'aversion qu'éprouvaient les autorités provinciales devant toute intervention de Paris, laissait peu d'espoir. Le magistrat indiquait laconiquement que la police de Lyon poursuivait l'enquête afin d'éclaircir le cas, mais que, de toute façon, il ne s'agissait pas de Gouffé. Les mensurations de l'inconnu ne correspondaient pas à celles de l'huissier.

Dopffer estima que le cas ne présentait aucun intérêt, mais tel ne fut pas l'avis de Goron. Il expédia un télégramme à la rédaction de La Lanterne, demandant un rapport détaillé sur l'affaire. Le 20 août, il lisait ce compte rendu, on ne peut plus explicite. Depuis le début du mois d'août, les habitants de Millery s'étaient inquiétés d'une odeur nauséabonde qui montait d'épaisses broussailles de ronces. Finalement, le 13 août, le garde champêtre Goffy retira du fourré un gros sac en jute. Lorsqu'il le fendit avec son couteau, il aperçut une tête d'homme à moitié décomposée, dont le crâne était couvert de cheveux noirs. Horrifié, Goffy se précipita à la gendarmerie. Quelques heures plus tard, un représentant du procureur de Lyon, Berard, et un médecin, Paul Bernard, se présentèrent sur les lieux. Bernard appartenait au groupe de médecins légistes que les magistrats français avaient, depuis un certain temps, pris l'habitude d'appeler lorsqu'ils pensaient avoir besoin d'un conseil médical. Comme la nuit tombait et que la lueur de flambeaux ne suffisait pas pour examiner le corps sur place, on transporta le cadavre à Lyon. Le 14 août, le Dr Bernard procéda à l'autopsie. Son rapport constatait que l'homme, complètement nu, avait été enfoncé dans le sac, la tête en avant. Son corps était enveloppé d'une toile cirée et ficelé au moyen d'une corde longue de 7 mètres et demi. L'homme mesurait 1 m 70 et pouvait être âgé de 35 à 45 ans. Ses cheveux et sa barbe étaient noirs.

Son larynx, fracturé en deux endroits, faisait penser qu'il avait été étranglé.

Bernard avait à peine terminé l'autopsie qu'un nouveau fait alarmant, signalé à Saint-Genis-Laval, village voisin de Millery, vint alerter Lyon. Un fermier qui ramassait des escargots sur les bords du Rhône tomba en arrêt devant une étrange malle cassée en plusieurs morceaux. Le gendarme Thomas, qui passait par là, constata que celle-ci dégageait « une odeur typique de cadavre ». Il fit immédiatement le rapprochement avec l'homme de Millery et ramena sa découverte à Lyon. Les policiers s'aperçurent alors que le couvercle de la malle portait une étiquette du P.L.M. où l'on pouvait lire : « Gare d'expédition : Paris 1231 – Paris le 27.7.188... – Train rapide n° 3. Gare de destination : Lyon-Perrache I. »

Le dernier chiffre de l'année 188... était illisible. Le commissaire de Lyon, Remondecq, trancha l'énigme avec autorité en affirmant, on ne sait trop pourquoi, que le chiffre manquant était un 8 et que la malle avait dû être expédiée de Paris plus d'un an auparavant. Le 16 août, une nouvelle circonstance apporta la preuve qu'un lien étroit existait entre ces deux découvertes : le garde champêtre Goffy trouva, à l'endroit où était dissimulé le sac contenant le corps, une clé qui correspondait exactement à la serrure de la malle.

Telles étaient les informations fournies par le rapport du journaliste de La Lanterne. Goron n'eut plus de doute : bien qu'au fond rien ne justifiât encore sa conviction, il était certain de se trouver sur la trace de Gouffé. Il savait ce que valaient à l'époque les médecins légistes et combien inexacts pouvaient être les conclusions du Dr Bernard. Le soir même, il demanda au juge d'instruction Dopffer l'autorisation de dépêcher à Lyon Landry, le beau-frère de Gouffé, en compagnie d'un fonctionnaire de la Sûreté. Landry serait à même de constater si l'homme de Millery

était Gouffé ou non. Le 21 août, Landry et le brigadier Soudais se mirent en route. Le brigadier croyait aussi peu à l'utilité de ce déplacement que Dopffer. L'accueil réservé aux deux voyageurs par le juge d'instruction Bastide n'était pas fait pour changer ses dispositions. Et ce ne fut que par acquit de conscience qu'il se résigna à accomplir sa visite à la morgue. Celle-ci était aménagée sur une vieille barque arrimée au quai, face à l'Hôtel-Dieu de Soufflot. Une odeur insupportable s'en exhalait en été ; en hiver il y faisait si froid que les médecins qui disséquaient les cadavres avaient peine à tenir les instruments dans leurs mains engourdis.

La nuit descendait sur la ville lorsque le gardien de cet établissement, le père Delaignue, personnage crasseux, puant le tabac, aux cheveux et à la barbe démesurément longs, fit traverser à Soudais et Landry une passerelle en bois qui conduisait à la morgue. Puis il éclaira, au moyen d'une lanterne, le cadavre trouvé à Millery et qui gisait sur le plancher au milieu de quelques autres. Landry, qui pressait un mouchoir contre sa bouche et son nez, jeta un coup d'œil sur les restes méconnaissables de l'homme qui devait être son beau-frère, secoua la tête et quitta vivement la pièce. Soudais remarqua que les cheveux de l'homme étaient noirs, couleur d'ébène, et non châains comme ceux de Gouffé. Le lendemain matin, il télégraphia à Goron en disant que l'expédition avait abouti à un résultat négatif. Au moment du départ, le brigadier apprit que le jour même un cocher de Lyon avait fait une déposition extraordinaire et qu'aussitôt après le juge d'instruction Vial l'avait soumis à un interrogatoire.

Le cocher, un certain Laforge, raconta que le 6 juillet il se trouvait avec son fiacre devant la gare, lorsqu'un homme accompagné de deux passagers lui demanda de le conduire dans les environs de Millery. Il avait une grosse et

lourde malle qu'il fit placer sur le siège avant. Arrivé sur place, l'inconnu ordonna à Laforge de l'attendre et transporta la malle avec l'aide de ses deux compagnons dans les fourrés. Au bout de quelques instants, les hommes revinrent les mains vides et se firent reconduire à Lyon. Le coffre démolí, trouvé sur les bords du Rhône était, selon Laforge, la malle qu'il avait chargée. Lorsqu'on lui présenta les photographies des malfaiteurs de Lyon, sans hésitation, il désigna trois hommes, les nommés Chatin, Revol et Bouvanet comme ayant été ses passagers. Tous les trois, accusés d'un meurtre, se trouvaient en prison depuis le 9 juillet.

Vial, qui menait maintenant l'enquête, demanda à Soudais de bien préciser à son chef que désormais toute intervention de Paris semblait inutile. L'affaire paraissait définitivement élucidée. L'« homme de Millery » serait enterré prochainement au cimetière de La Guillotière.

Un contemporain nota alors : « Le message de Lyon, accueilli par Goron avec une rage mal contenue, le laissa quand même tout aussi décidé à ne pas abandonner son idée. » Ne pouvant toutefois s'immiscer dans l'enquête conduite par Lyon, il redoubla d'énergie dans ses recherches à Paris.

En septembre, le rapport d'un de ses agents lui fit dresser l'oreille. Le 25 juillet, on avait vu Gouffé à la brasserie Gutenberg en compagnie d'un certain Michel Eyraud qui se donnait pour commerçant et avait une réputation fort douteuse. L'amie d'Eyraud, Gabrielle Bompard, assistait à l'entretien. Goron fut surtout frappé par une coïncidence bizarre : Eyraud et Gabrielle s'étaient soudain éclipsés, comme pris de panique, le 27 juillet, c'est-à-dire le jour même où la disparition de Gouffé avait été signalée. Sur ordre de Goron, la police chercha pendant tout le mois d'octobre la trace de ces deux fugitifs, mais en

vain.

La presse parisienne, qui continuait à s'étendre sur le cas Gouffé, devenait de plus en plus acerbe à l'égard du chef de la Sûreté. Et Goron, habitué au succès, en souffrait cruellement. Avant sa capitulation définitive, il revint, vers la mi-novembre et au grand étonnement de son entourage, à sa première idée : l'homme de Millery devait certainement être Gouffé. Dopffer hésitait à le suivre dans ce raisonnement, mais harcelé par Goron, il consentit à se mettre en rapport avec Lyon pour obtenir des renseignements sur la suite de l'« affaire Millery ». Vial lui fit savoir en réponse que les trois prévenus persistaient à nier toute participation à ce crime. Le cocher Laforge, inculpé de complicité (il avait déclaré avoir vu de ses propres yeux les hommes déposer la malle contenant le cadavre dans les broussailles), se trouvait en prison. Selon Vial, il était certain que les malfaiteurs finiraient par avouer leur crime et par dévoiler le nom de la victime. Le juge d'instruction demandait en même temps un service à Paris. Il s'agissait de vérifier si par hasard un des employés de la gare de Lyon ne se souvenait pas de la personne qui avait expédié la malle. L'extraordinaire aspect de celle-ci avait pu attirer l'attention de quelqu'un. Vial pensait que cet expéditeur inconnu était tout simplement la victime ; on l'avait tué pour lui dérober le contenu du coffre. A toutes fins utiles, le juge d'instruction joignait l'étiquette trouvée sur le couvercle de la malle.

Lorsque Dopffer communiqua la lettre à Goron, celui-ci examina attentivement l'inscription sur l'étiquette ; « Gare d'expédition : Paris 1231 – Paris le 27.7.188... – Train rapide n° 3. Gare de destination : Lyon-Perrache 1. » Le 27 juillet était le jour où la disparition de Gouffé avait été signalée ; cette date était trop profondément ancrée dans l'esprit du chef de la Sûreté pour qu'il ne fît pas le rapprochement.

Sans perdre un instant, Goron se précipita à la gare de Lyon. Un employé compulsait un registre et constata qu'aucun colis portant le n° 1231 n'avait été expédié le 27 juillet 1888. Excité, Goron demanda à consulter le registre de l'année 1889. Cela ne fut pas facile ; en raison de l'Exposition universelle, le nombre de bagages expédiés à cette époque avait considérablement augmenté. Finalement, l'employé trouva ce que Goron souhaitait si ardemment. Le registre portait l'inscription suivante : « Le 27 juillet 1889, train n° 3, 11 h 45 du matin, n° 1231. Gare de destination : Lyon-Perrache. Un colis, poids : 105 kg. »

Quelques instants plus tard, Goron était chez Dopffer. Fallait-il attendre encore d'autres précisions ? La malle qui contenait le corps de l'homme de Millery avait quitté Paris le 27 juillet 1889, le jour même où Gouffé avait disparu. Landry pouvait cent fois affirmer que l'homme de Millery n'était pas son beau-frère, le médecin légiste de Lyon pouvait mille fois prétendre qu'il ne s'agissait pas là de l'huissier, lui, Goron, était convaincu que l'inconnu découvert sur les bords du Rhône ne pouvait être que Gouffé.

Le juge d'instruction demeurait sceptique. Mais devant la tournure inattendue des événements, il accepta que Goron se rendît personnellement à Lyon. Le 11 novembre, Goron, accompagné de l'inspecteur de la Sûreté Jaume, arrivait sur place. Aussitôt il couvrit le juge d'instruction Vial de reproches : De quel droit, disait-il d'une voix où grondait la colère, tenait-on en prison le cocher Laforge, si la malle qu'il prétendait avoir chargée sur son fiacre le 6 juillet n'avait quitté Paris que le 27 juillet 1889 ?

Comment Laforge avait-il pu matériellement transporter cette malle le 6 juillet ? Ce cocher n'était qu'un imposteur, un de ces sots qui aiment faire l'important et que les policiers rencontrent par milliers au cours de leurs

enquêtes.

Laforge, amené devant Goron, avoua sans difficulté avoir inventé de toutes pièces cette histoire. Ayant commis un léger délit et pris de peur à l'idée de perdre sa licence de cocher, il avait voulu gagner l'estime de la police en faisant sa déposition. Après cet aveu, Goron exigea l'exhumation du corps de l'homme de Millery et une nouvelle autopsie. Lui, Goron, prouverait qu'on avait enseveli Gouffé.

Furieux, tout hérissé, Vial s'y opposait âprement. Le procureur Berard le soutenait, cherchant des prétextes. Mais ses arguments tombaient dans le vidé. Le soir même, Berard s'inclinait : le lendemain, c'est-à-dire le 12 novembre 1889, l'inconnu sera exhumé ; l'autopsie sera pratiquée par Alexandre Lacassagne ; âgé alors de 45 ans, depuis neuf ans professeur à l'université de Lyon, Lacassagne était titulaire de la chaire, nouvellement créée, de médecine légale.



En ces jours-là, la médecine légale ou « l'art médical au service de la loi » comme l'appelait le professeur allemand Mende, n'était en réalité qu'à ses débuts. Il est vrai que certains passages des œuvres du médecin gréco-romain Galien, datant du II^e siècle après Jésus-Christ, pouvaient passer selon des historiens pour des considérations appartenant au domaine de la médecine légale. Galien, en effet, évoquait entre autres le rapport d'un médecin qui avait sauvé une jeune Grecque de la peine de prison prévue pour adultère. Cette femme avait mis au monde un enfant qui ne ressemblait nullement à son mari, et le médecin avait réussi à découvrir la raison de cette dissemblance : dans la chambre à coucher de la jeune mariée se trouvait un portrait d'un homme, qu'elle avait regardé inconsciemment pendant

toute la durée de sa grossesse. D'autres historiens citaient parfois le médecin de l'ancienne Rome, Antistius qui avait disséqué le corps de Jules César et était arrivé à la conclusion que des 23 coups de poignard qu'avait reçus l'empereur, un seul, celui qui l'avait atteint à la poitrine, était mortel.

Ces spéculations historiques étaient toutefois peu convaincantes. La première preuve sérieuse indiquant que la médecine pouvait rendre des services à la justice remontait au ^{xiii}^e siècle après Jésus-Christ. Elle nous venait de Chine. C'est là en effet que fut publié en 1248 un livre de grande valeur intitulé Hsi Yüan Lu, qui était en quelque sorte un guide enseignant l'utilisation des connaissances médicales dans la poursuite des criminels et dans la procédure judiciaire. La médecine chinoise ayant à l'époque un caractère bien conjectural, certaines méthodes d'enquête proposées par ce livre relevaient forcément de la pure fantaisie ; mais en même temps il y avait des informations précieuses sur l'autopsie, sur les différents aspects des blessures selon l'arme employée (tranchante ou contondante) et sur les symptômes qu'entraînaient une noyade ou une strangulation. L'auteur du livre s'intéressait au cas de noyés et faisait la distinction entre ceux qui avaient trouvé la mort par immersion et ceux qui avaient été tués auparavant. Il évoquait aussi le cas des victimes d'incendies et soulignait que là également il importait de déterminer si la mort était survenue avant ou après l'incendie et si le feu n'avait pas été provoqué intentionnellement afin de camoufler un meurtre. Le livre recommandait un examen très minutieux du lieu du crime et son thème conducteur pouvait se résumer en cette phrase :

« La différence entre deux cheveux peut être décisive. »

Durant tout le Moyen Age, rien de comparable à ce manuel chinois ne vit le jour en Europe. Une époque où,

d'une part, la torture était considérée comme le meilleur moyen de confondre les criminels, et d'autre part, où la médecine se refusait à toute autopsie, ne facilitait pas le développement d'une science médicale capable d'épauler la justice. Ce n'est qu'en 1507 qu'un code pénal, appelé *Constitutio Bambergensis Criminalis*, fut promulgué dans l'évêché de Bamberg, en Allemagne. Ce code instaurait la règle de convoquer, avant tout jugement, un médecin dans le cas d'un meurtre d'enfant ou de blessures infligées à un adulte. Il servit de base à un code bien plus important, *Constitutio Criminalis Carolina* ou Code Pénal de l'empereur Charles V et du Saint-Empire romain qui, en 1532, fut rendu obligatoire par Charles Quint sur tout le territoire de son empire. Toutefois, ni expertise médicale ni autopsie à l'occasion d'un décès suspect n'y étaient prévues. Dans le meilleur des cas, on procédait à un « élargissement » de la blessure afin de vérifier sa profondeur et son tracé. A l'époque, le principal devoir scientifique des médecins consistait à diagnostiquer si l'inculpé avait une constitution assez solide pour supporter la torture. Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard que se manifestèrent les premiers signes annonçant la naissance de la médecine légale. Les hommes qui lancèrent la science médicale sur cette nouvelle voie étaient : Ambroise Paré (1509-1590), qui passe en général pour un pionnier de la chirurgie, et deux Italiens, Fortunato Fidelis, de Palerme, et Paolo Zacchia, de Rome. Tous les trois suivirent le chemin qu'avait emprunté Andreas Vesalius qui, dans la première moitié du xvi^e siècle, avait commencé à disséquer les cadavres et était arrivé à remplacer les suppositions fantaisistes par des données scientifiques en ce qui concerne la connaissance des organes intérieurs de l'homme. Paré avait donné une description détaillée de l'état des poumons d'un enfant étranglé et fait des recherches afin de définir les traces que

laisse sur sa victime un dépravé sexuel. Fidelis tenta d'établir la différence entre les lésions provoquées dans l'organisme par une noyade accidentelle et celles dues à une noyade forcée. Les œuvres de Zacchia évoquaient les problèmes qui, au cours des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles, devaient tout spécialement attirer l'attention des médecins légistes. A côté de récits totalement absurdes où il parlait « d'hommes qui, grâce à la magie, se changeaient en torche vivante » et « d'une femme qui avait donné naissance à 365 enfants en une seule année », il excellait en observations remarquables sur nombre de points tels que les différences entre les blessures provoquées par une arme à feu, tranchante ou contondante, la mort par strangulation, suffocation ou étranglement, la distinction entre un suicide et un meurtre. Il examinait les décès soudains dus aux causes naturelles, les crimes perpétrés par des maniaques sexuels ou des aliénés, les avortements, l'infanticide et les constatations déterminant si l'enfant était venu au monde viable ou non.

Quatre ans après le décès de Zacchia, survenu en 1663, un Danois, Thomas Bertholin, proposa d'examiner les poumons d'un nouveau-né afin de savoir si l'enfant était viable ou non après sa naissance et si par conséquent sa mère devait ou non être considérée comme responsable de sa mort. Si ses poumons contenaient de l'air, il était certain, selon lui, que le nouveau-né avait respiré et avait vécu.

En 1682, le Dr Schreyer, de Presbourg, fit pour la première fois l'expérience de plonger dans l'eau les poumons d'un enfant prétendu mort-né ; il estimait que ceux-ci flotteraient s'ils contenaient de l'air. Ainsi naissait la première méthode de la médecine légale, encore rudimentaire, mais déjà basée sur l'expérience et le bon sens. En 1640 et en 1647, deux médecins allemands, Michaelis et Bohn, commencèrent à enseigner aux étudiants

de l'université de Leipzig les notions de différents genres de la mort violente et de la mort apparente. L'exemple donné par Bohn fut suivi par les Allemands Teichmeyer, Alberti, Plenck et Metzger ainsi que par les Français Fodéré, Louis, Lafosse et Mahon. Fodéré publia à Strasbourg, en 1796, un livre remarquable intitulé *Traité de médecine légale et d'hygiène publique* qui parut en même temps que l'œuvre de Peter Frank, *Le Système complet de police médicale*. Ces ouvrages témoignaient de la jonction de deux courants : d'une part, les savants tentaient de donner une interprétation médicale à toutes les circonstances qui jouaient un rôle dans le jugement d'un forfait ou d'une infraction à la loi allant du crime au viol, des coups et blessures au simulacre de maladie. D'autre part, ces mêmes médecins et savants entreprenaient d'accomplir une nouvelle tâche, le contrôle des conditions hygiéniques qui, souvent désastreuses, facilitaient la propagation des épidémies dans les grandes agglomérations. Les deux problèmes relevaient du domaine des pouvoirs publics. Au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle, les fonctions que remplissaient la médecine légale et les services de l'hygiène publique donnèrent naissance en Allemagne et en Autriche-Hongrie à une branche d'activité appelée « médecine d'État ». On créa des postes de médecins de l'administration publique dont le devoir consistait à surveiller l'application des règles qui conditionnaient l'hygiène publique et à mettre leur science au service de la justice dans la poursuite des criminels. Afin de former cette catégorie de médecins, certaines universités (d'Erlangen, de Prague, de Vienne) organisèrent des cours de « médecine d'Etat ». Ce processus entra dans une nouvelle phase sous l'impulsion de la Révolution française. Le Code d'instruction criminelle de Napoléon, œuvre capitale datant de 1808, mit fin à l'ancienne procédure judiciaire basée sur

l'« inquisition », le secret et les aveux obtenus par la torture. En France et en Europe, il préparait le terrain à la nouvelle méthode d'instruction qui, s'appuyant sur l'activité des juges et les rapports de médecins, dégageait la procédure de l'« atmosphère du mystère » et, admettant les confrontations publiques, la rendait contradictoire, orale et directe.

En novembre de l'année 1889, le jour où Lacassagne se rendait au cimetière de Lyon afin d'exhumer le corps de l'homme de Millery, la médecine légale, avec son passé encore peu glorieux, donnait forcément l'impression d'une science au stade de tâtonnements. La « médecine d'État » continuait comme auparavant d'aborder les problèmes médicaux, non par voie d'expériences pratiques, mais de théories et de suppositions gratuites. Le véritable essor de la médecine légale, qui eut lieu une dizaine d'années plus tard, était étroitement lié, de même que le développement de la dactyloscopie et du bertillonnage, au progrès des sciences naturelles, au revirement général qui faisait abandonner les spéculations et les considérations abstraites au profit d'une analyse concrète des faits de la vie et de la mort. Rien ne pouvait mieux caractériser ce phénomène que les quelques phrases écrites par Johann Ludwig Casper, médecin légiste à Berlin, professeur à la Faculté de médecine d'État, pionnier intrépide et ardent de cette science, mort en 1864. Dans la préface à son ouvrage Manuel de médecine légale, incontestablement révolutionnaire par certains côtés et publié en 1857, il disait : « Qu'on ne considère pas comme un reproche si je constate que la médecine légale, surtout en Allemagne, est pratiquée par des hommes dont les grandes connaissances scientifiques, l'érudition et l'application à rassembler des données les plus diverses ne remplacent pas le manque d'expérience personnel. Je ne citerai qu'un nom, celui de

Henke (Casper faisait allusion ici à Adolf Henke, professeur de médecine d'État à Erlanger, mort en 1843) ; comme peu d'autres, il défendait avec passion la médecine légale, mais autant que je sache, n'a jamais pratiqué une autopsie, franchi le seuil d'une prison ou d'une maison de rendez-vous, examiné le caractère d'un criminel ou les symptômes d'une maladie simulée. »

Le siècle de Darwin, de Galton et de Quételet fit avancer la médecine légale à grands pas en l'introduisant dans une « nouvelle époque, celle des sciences naturelles ». Bien que l'histoire de l'anatomie et de la dissection du corps humain fût longue de trois cents ans, c'est seulement alors que les savants découvraient les étonnantes finesses de l'organisme. Au seuil du XVIII^e siècle, l'Italien Morgani commença à disséquer les cadavres et tenta d'établir un lien entre les déformations de certains organes et les symptômes de la maladie qui avait été la cause du décès. Il fonda ainsi les bases de la pathologie, qui cependant ne devait se développer véritablement que vers le milieu du XIX^e siècle. Il est vrai qu'au XVII^e siècle le Hollandais Leeuwenhock avait utilisé la nouvelle découverte, le microscope, pour examiner le tissu dont sont faits les muscles humains, tissu qu'aucun anatomiste ne pouvait distinguer à l'œil nu. Pourtant, c'est au XIX^e siècle que commença réellement l'époque du microscope, de l'anatomie microscopique, de la découverte de la cellule constituant la plus petite unité du corps humain et des structures organiques, de la pathologie microscopique, de l'histologie microscopique, capable de déceler les éléments les plus fins des tissus humains ; c'est alors qu'on apprit à les découper en parties infimes, plus minces qu'une feuille, à les étudier sous le microscope et à rendre visibles, en les colorant, celles qui échappaient à l'observation.

Les savants qui, en France, en Allemagne et en Autriche-Hongrie s'efforçaient, vers le milieu du ^{xix}^e siècle, de fonder « la véritable médecine légale », basée sur les connaissances dues à cette nouvelle orientation, se comptaient sur les doigts : Kromholz et Popel à Prague, Fietz et Bernt à Vienne, et enfin les trois grands, Johann Ludwig Casper, né à Berlin en 1796, Mathieu-Joseph-Bonaventura Orfila, né à Minorque en 1787, créateur principal de la science connue sous le nom de toxicologie, et Marie-Guillaume-Alphonse Devergie, né à Paris en 1798. Leur vie était aussi dissemblable que les conditions dans lesquelles ils accomplissaient leur travail ; mais ils avaient un point commun : ils tenaient la plupart des médecins pour des intrus, des profiteurs, des champions d'un savoir à double tranchant destiné souvent à exploiter le crime et la misère. Les pathologistes qui, dans cette période de progrès, n'arrivaient jamais à obtenir un nombre suffisant de corps à disséquer, non seulement réclamaient le droit de pratiquer l'autopsie sur les personnes décédées dans les hôpitaux, mais aussi demandaient que leur fussent fournies les victimes de crimes, de noyades, de mort violente, soudaine ou inexplicable. Rakitansky, roi des pathologistes autrichiens, régna en souverain, de 1832 à 1875, sur tous les cadavres que Vienne était capable de lui livrer. Bernt, professeur de médecine d'État, et son successeur Dlaudy n'étaient que de simples observateurs durant les autopsies pratiquées par les pathologistes. En 1830, on essaya d'éloigner Dlaudy et ses disciples des salles de dissection, sous prétexte que « l'homme soupçonné de crime pouvait se trouver parmi les étudiants ».

Casper travaillait dans des conditions qui auraient rempli d'horreur les futures générations de médecins. Il avait eu d'abord à sa disposition une affreuse cave à l'Institut anatomique de Berlin, vieux d'une centaine d'années,

ensuite le sous-sol de la Charité, et enfin, obligé à déménager après deux ans par l'illustre pathologiste Rudolf Virchow, il s'était installé dans une autre cave, plus puante encore que les autres, qui se trouvait dans la Luisenstrasse. Cependant, la publication, en 1835, de l'ouvrage de Devergie Médecine légale, théorique et pratique, des livres de Casper Dissection légale des corps, en 1850, et Manuel pratique de la médecine légale, en 1856, ouvrait les yeux du public sur un monde nouveau. Ce monde était macabre, mais les besoins de la criminologie et de la jurisprudence exigeaient qu'on y jetât un coup d'œil. Les sujets traités par Casper et Devergie n'étaient pas différents de ceux qui avaient fait l'objet d'ouvrages de leurs prédécesseurs. Les idées principales de la médecine légale demeuraient inchangées et devaient rester les mêmes au cours du siècle, furieusement mouvementé, qui allait commencer bientôt. On tentait, comme auparavant, de déterminer les symptômes de différents genres de mort violente ou naturelle et d'établir le caractère morbide ou non des criminels. Toutefois, la façon dont les savants, tels que Casper ou Devergie, examinaient ces sujets, était rien moins que révolutionnaire. C'était là le terrain où germaient les graines qui devaient assurer les progrès futurs. Pour ces hommes, tout jugement ne pouvait s'appuyer que sur une seule base solide : l'autopsie, l'analyse chimique ou microscopique, l'observation minutieuse. Leurs livres et leurs cours apportaient des descriptions exactes de centaines et de milliers de cas vécus ou examinés, dont l'observation détaillée pouvait seule autoriser une prise de position ou l'établissement d'une règle.

Lorsque Goron, Jaume et Lacassagne se penchaient, au cimetière de Lyon, sur le modeste cercueil inscrit sous le n° 126 qui contenait la dépouille mortelle de l'homme de Millery, Casper n'était plus de ce monde depuis 25 ans,

Orfila depuis 36, Bernt depuis 47 et Devergie depuis 10 ans. La médecine légale, ce parent pauvre de la médecine, attendait toujours que sa souveraineté fût reconnue et ses pouvoirs délimités par rapport à la pathologie. Déjà, la médecine d'État appartenait presque entièrement au passé. Un nouveau secteur d'activité, l'hygiène, qui du temps de Bernt et de Casper faisait partie de la médecine légale, relevait du domaine de la médecine. Le travail de Casper et d'Orfila, de Bernt et de Devergie commençait pourtant à porter ses fruits. Les élèves et les successeurs de ces savants continuaient à travailler sur un terrain que leurs maîtres avaient préparé, et à sauvegarder le trésor de leurs expériences, dont la valeur devait longtemps rester inappréciée par les profanes.



Dans l'après-midi du 12 novembre, le corps de l'homme de Millery reposait sur la table en ardoise dans l'amphithéâtre de Lacassagne à la Faculté de médecine de Lyon.

Les gradins où se pressait d'habitude une foule d'étudiants étaient vides. Seul, l'inspecteur Jaume prit place dans la rangée la plus élevée. Insensible au coup d'œil ironique de Lacassagne, il préférerait s'éloigner autant que possible, selon l'expression d'un rapport, « de cet univers où le professeur se sentait chez lui ». A côté du savant se tenaient Goron, le procureur de la République Berard, le beau-frère de Lacassagne, le Dr Rollet, son assistant le Dr Saint-Cyr et le Dr Bernard ; ce dernier, responsable de la première autopsie de l'homme de Millery, maîtrisait avec difficulté sa nervosité.

Alexandre Lacassagne était de taille moyenne. Il avait 45 ans, mais sa barbe touffue le faisait paraître plus âgé. Voué

corps et âme à la médecine légale, il avait le courage, bien nécessaire à l'époque, de s'aventurer sur ce terrain triste et macabre. Au temps où les réfrigérateurs étaient aussi inconnus que l'emploi des gants en caoutchouc, au temps où il fallait disséquer à main nue les cadavres à moitié décomposés et où on n'arrivait pas à se débarrasser complètement de l'odeur de putréfaction, la passion pour la médecine légale devait être aussi impérieuse que l'insatiable « soif de la science ». Lacassagne, originaire de Cahors, avait d'abord été attaché à l'École militaire de Strasbourg. Envoyé ensuite comme médecin militaire en Afrique du Nord, il commença à s'intéresser à divers problèmes liés plus ou moins étroitement à sa profession. Il s'aperçut par exemple que beaucoup de soldats et d'hommes qui fréquentaient les quartiers mal famés de Tunis ou d'Alger se faisaient souvent tatouer. Il décida donc d'examiner les aspects de ce phénomène et écrivit un ouvrage, fort remarquable, consacré au rôle que pouvait jouer le tatouage dans l'identification des individus. Ce n'était pourtant qu'un début. Lacassagne sentait que la médecine légale permettait d'approcher un monde nouveau qui, à l'époque où naissait l'industrialisation génératrice de tensions sociales, l'accroissement de la criminalité et les responsabilités d'ordre médical, devait être exploré sous peine de graves difficultés. En 1878, il publia le Précis de médecine judiciaire et, en 1880, eut l'honneur d'être le premier professeur de médecine légale à l'université de Lyon. La vivacité de son esprit, sa personnalité hors série, son impressionnant savoir dans les domaines médical, biologique et philosophique firent de lui, en quelques années, un concurrent redoutable de l'école de médecine de Paris et un savant appartenant à la lignée des grands créateurs comme Orfila ou Devergie.

Lacassagne contribua à l'exploration de grands

problèmes de la médecine légale et de l'hygiène. Lui qui connaissait encore les salles de dissection où des cloches spéciales servaient à réveiller les personnes plongées dans la léthargie, comprit qu'il fallait avant tout étudier les moyens permettant de constater un décès. Jusqu'alors, ces moyens se réduisaient à des essais primitifs consistant à appliquer devant la bouche ou le nez de l'individu sans connaissance un miroir ou un duvet ; si le miroir se voilait, si le duvet remuait, le mort présumé était en vie ; tout diagnostic de décès restait incertain et imprécis ; Devergie s'était résigné à employer des moyens tout à fait exceptionnels : il pratiquait une incision et touchait du doigt le cœur pour se convaincre s'il battait encore. Lacassagne avait également étudié le phénomène des taches qui, après la mort, apparaissent sur le corps et décelé leur origine : le sang, après l'arrêt de la circulation, descendait vers les parties inférieures du corps et produisait des taches gris-violet sur la peau. Pour la criminologie, cette découverte était de taille. L'écoulement du sang vers le bas, qui ne durait qu'un temps déterminé, commençait en général une demi-heure après le décès. Au cours des dix à vingt premières heures, on pouvait faire disparaître les taches en appuyant sur la peau ; le sang rassemblé dans les vaisseaux était encore sensible à la pression. Ce n'est que plus tard qu'il s'épanchait à travers les parois des vaisseaux, de sorte que tout effort pour le faire circuler devenait inutile. Ainsi obtenait-on un indice précieux permettant de situer l'heure exacte du décès. Au cours de quelques heures suivant la mort, ces taches pouvaient se déplacer si l'on changeait la position du corps : le sang affluait dans les membres qui, par suite de ce changement, s'étaient trouvés en bas. Donc, si après l'arrêt de la circulation du sang ces taches apparaissaient sur les parties supérieures du corps, il était clair qu'en l'espace d'un

certain temps on avait remué le cadavre. Lacassagne s'attacha à établir exactement ce laps de temps.

La rigidité cadavérique survenant après décès soulevait les mêmes problèmes. Un Belge, Pierre Nysten, s'y était intéressé particulièrement, en 1811. Il fut le premier à distinguer les phases consécutives de la rigidité envahissant les muscles, phénomène qui, dans les siècles précédents, avait suscité d'innombrables spéculations. Selon lui, les muscles de la mâchoire se raidissaient en premier lieu ; venaient ensuite progressivement ceux de la gorge, des bras, des jambes et des pieds. Au bout d'un temps plus ou moins long, cette rigidité disparaissait suivant un ordre de dégression semblable. En général, elle se résorbait entièrement au cours du troisième ou quatrième jour. Ce phénomène, également important pour la détermination de l'heure du décès, avait attiré l'attention de Lacassagne ; il étudia les nombreux facteurs qui entravaient la marche de ce processus et constata que la rigidité se manifestait d'abord dans le cœur et non dans les muscles de la mâchoire. Il toucha là à un problème qui, pendant des dizaines d'années, devait occuper la médecine légale. Puis, il se consacra à l'examen d'un autre fait consécutif à la mort, celui du refroidissement du corps. Les grands pionniers de la médecine légale, obligés de fixer l'instant précis d'un crime ou d'une fin mystérieuse, avaient établi une règle selon laquelle la température du corps baissait au cours des quatre premières heures après le décès, à raison d'un degré Celsius par heure. Pourtant, rien ici n'était certain, surtout à cause de l'influence qu'exerçait sur la dépouille la température environnante. Continuellement traqué par ses incertitudes, Lacassagne répétait souvent : « Il nous faut admettre le doute. » Et c'étaient justement les énigmes et l'ignorance qui l'incitaient à trouver les réponses aux questions qui l'assaillaient.

Lorsque Lacassagne se pencha sur les restes de l'homme de Millery, il grimaça de colère. S'adressant au Dr Bernard qui avait été pourtant préparateur dans son institut, il grommela : « Je vois que vous avez oublié que les dégâts causés par une mauvaise autopsie ne sont pas réparables. Vous avez oublié ce que je vous ai appris... » En effet, les incisions pratiquées par Bernard étaient grossières, les traces laissées à la gorge inutiles, la manière de manipuler le torse et le crâne (ce dernier avait été enfoncé et certaines de ses parties manquaient) était brutale, la façon dont le sternum avait été arraché, sauvage. Ce que Bernard avait laissé d'intact était détruit par la décomposition. Rien, à part les cheveux et les os – et ces derniers portaient aussi les marques du travail brutal de Bernard – ne pouvait servir à l'identification. Cependant, Lacassagne se calma rapidement. Le désir de mener à bien sa tâche, d'arracher à ce corps son secret et de dévoiler l'identité de l'homme, était plus fort que l'indignation. Il s'attela à une besogne qui, commencée tard dans l'après-midi, devait durer onze jours.

Puisque rien, à part les cheveux et les os, ne présentait d'intérêt du point de vue pathologique, Lacassagne entreprit de dégager le squelette de la masse des chairs décomposées. Six ans encore le séparaient de la découverte de la radiographie, appelée à jouer un rôle capital dans toute vérification de l'ossature. Lui, Lacassagne, vivait encore à une époque où il fallait se fier uniquement aux yeux. Pourtant, depuis quelques années, le Dr Étienne Rollet avait consacré ses recherches, d'ailleurs sous l'impulsion de Lacassagne, à un problème très particulier : il s'efforçait, en calculant la longueur de certains os, d'établir la taille d'un mort dont le corps décomposé rendait impossible toute mensuration. Rollet venait justement de terminer ses travaux dans ce domaine. En 1889, c'est-à-dire au moment où l'on découvrait le

cadavre de Millery, il avait publié son ouvrage De la mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire, qui, considéré comme le point de départ de nombreuses études, devait encore, soixante ans plus tard, inciter des savants, en particulier les Américains Dupertois, Hadden, Trotter et Gleser, à approfondir ce problème. Sur cinquante cadavres masculins et sur autant de cadavres féminins, Rollet avait constaté qu'il existait un certain rapport entre la taille de la personne et la longueur de ses membres. Un humérus long de 35 cm 2 correspondait à une taille de 1 m 80. Ces mensurations ne donnaient que des résultats approximatifs, si l'on disposait de l'os d'un seul membre ; mais plus le nombre d'os mesurés était grand, plus on approchait de la vérité. Si Rollet se trouvait en possession de deux humérus par exemple, il mesurait leur longueur et obtenait une moyenne qui lui servait de base pour établir la taille de l'individu. Si, en outre, il connaissait la longueur du fémur, du tibia et du péroné, les résultats de ses calculs étaient d'une exactitude parfaite. Rollet avait élaboré des tables et des formules qui, à l'avenir, ne devaient subir aucun changement notable.

En établissant la taille de l'homme de Millery, le Dr Bernard s'était contenté d'une estimation tout à fait superficielle. Lacassagne se mit en devoir de préparer les os de l'inconnu et de les mesurer soigneusement. D'après les os des bras, l'homme mesurait 1 m 76, d'après ceux des jambes, 1 m 81 ; la moyenne donc était de 1 m 785. Lorsque Goron apprit ce premier résultat de l'autopsie, il éprouva une amère déception. Gouffé, selon les déclarations de sa famille, ne dépassait pas 1 m 75. Pourtant, obstiné dans la poursuite de son idée, Goron téléphona le 5 novembre aux autorités militaires de Paris. N'avait-on pas noté la taille de Goutte au moment de son

service militaire ? La réponse fut affirmative : les papiers militaires indiquaient que Goutté avait 1 m 78. Non satisfait encore, Goron entra en contact avec le tailleur de l'huissier de justice, Hochard. Les mesures prises par celui-ci correspondaient exactement à celles établies par Lacassagne. Le premier pas était fait.

L'examen des os effectué par Lacassagne le poussa sur une voie qui devait être encore plus fructueuse. Il s'était aperçu, en effet, que certaines parties des os de la jambe droite auxquelles les muscles sont attachés accusaient de légères modifications. Les muscles entièrement décomposés ne pouvaient être d'aucune utilité. Cependant, les déformations constatées prouvaient que les muscles de la jambe droite avaient été moins développés que ceux de la jambe gauche. Cette déficience avait marqué plus distinctement le bas du fémur que sa partie supérieure. Certain qu'il s'agissait là des conséquences d'une maladie, Lacassagne se mit à comparer les os des deux jambes. Et ici, il fit une nouvelle découverte : la rotule droite était déformée comme il arrive souvent par suite d'un épanchement de synovie. La comparaison des os des pieds fut encore plus révélatrice. Les articulations entre le tarse droit et l'os du jarret présentaient de légères modifications que produit d'habitude une inflammation articulaire tuberculeuse contractée dans la jeunesse. En outre, Lacassagne remarqua que le poids de l'ensemble des os du pied droit était différent de celui du pied gauche. Le tarse gauche, visiblement sain, pesait 65 gr, tandis que le droit, 55 gr seulement ; la différence entre le poids total des os de la jambe droite et de la jambe gauche était de l'ordre de 39 gr. Tout ceci indiquait que la jambe droite avait été déformée sous l'effet d'une maladie. Lacassagne informa Goron que l'homme de Millery avait souffert dans sa jeunesse d'une tuberculose articulaire de la jambe droite

qui, par la suite, avait produit un affaiblissement de la musculature du fémur droit. Il devait donc être atteint d'une claudication à peine perceptible. Plus tard, il avait eu un épanchement de synovie.

Goron se mit immédiatement en contact avec Paris. Il s'adressa à la fille de Gouffé, à son médecin, le Dr Hervieux, à son cordonnier (qui, comble d'ironie, s'appelait Millery). Tous confirmèrent l'exactitude des constatations de Lacassagne. Gouffé boitait légèrement, mais, vaniteux et frivole, interdisait la moindre allusion à son infirmité. Les muscles de sa jambe droite étaient moins développés. Le père de l'huissier de justice et une Parisienne, Louise Dominique, qui avaient connu Gouffé enfant, se rappelèrent qu'après une chute sur un tas de pierres il avait souffert pendant des années d'une inflammation articulaire. En 1885, le Dr Hervieux l'avait soigné pour un épanchement de synovie ; il lui avait alors conseillé de s'adresser au Dr Guillaud à Aix-les-Bains. Guillaud confirma non seulement la maladie du genou, mais aussi la déficience de la jambe droite. Pour la première fois, Goron éprouva un sentiment de triomphe.

L'autopsie effectuée par Lacassagne n'était pas terminée pour autant. En examinant les os de la mâchoire et du cou, le professeur découvrit des fractures des deux cornes supérieures du cartilage de protection. Ceci confirmait l'opinion du Dr Bernard que l'homme avait été étranglé ; mais, selon Lacassagne, il était plus probable qu'il s'agissait là d'un étouffement par la main que d'une strangulation. Lacassagne s'efforça ensuite de situer l'âge de la victime avec plus d'exactitude que ne l'avait fait le Dr Bernard. Vers la fin du XIX^e siècle, les connaissances qui permettent d'établir l'âge à partir de l'état des dents étaient, comme la chirurgie dentaire, peu développées. Certes, un Suédois, Gösta Gustafson, avait entrepris de vastes recherches, afin

de déterminer les changements dans la denture de l'homme tout au long de sa vie, mais ce domaine de la science n'attirait qu'un cercle restreint de médecins légistes. Du temps de Lacassagne, seules les estimations concernant les personnes jeunes, c'est-à-dire de 24 ou 25 ans maximum, étaient plus ou moins exactes, et toute tentative pour deviner un âge plus avancé rencontrait des difficultés sérieuses. Lacassagne pourtant, qui avait examiné l'usure de la substance des dents, les os, la formation du ciment dans les racines et la dilution de ces racines, constata – et c'était un exploit des plus extraordinaires – que l'homme de Millery devait avoir « environ 50 ans ». Et comme Gouffé en comptait 49, Goron, une fois de plus, respira avec soulagement.

Quelques jours après, Lacassagne eut le plaisir de fournir à Goron une dernière confirmation. Quand, après la première autopsie, le Dr Bernard avait déclaré que les cheveux de l'homme de Millery étaient noirs, le juge d'instruction, puis Soudais et Landry, avaient affirmé qu'il ne pouvait s'agir là de Gouffé, car les membres de la famille du disparu, ses coiffeurs et tout son entourage se rappelaient bien qu'il était châtain. Lacassagne, qui tentait constamment d'apporter à l'instruction judiciaire le plus grand nombre d'éléments précieux, comparait toujours les cheveux trouvés sur le lieu du crime avec ceux du suspect. Depuis des années, il utilisait dans ces examens le microscope et il avait incité le chimiste Hougounencq, professeur à l'université de Lyon, à se consacrer à des analyses chimiques du système pileux. Sur ordre de Goron, un fonctionnaire de la Sûreté alla chercher dans l'appartement de Gouffé sa brosse à cheveux qu'il expédia ensuite par courrier spécial à Lyon. Lacassagne, s'étant souvent aperçu que le système capillaire d'une personne enterrée changeait de couleur, avait soumis entre-temps les

cheveux de l'homme de Millery à plusieurs lavages, qui les firent revenir à leur couleur naturelle. Puis, afin de vérifier si ceux-là ou ceux de la brosse de Gouffé n'avaient pas été teints, il demanda de les examiner chimiquement. Hougounencq essaya d'y déceler les substances qui entrent dans toutes les teintures : le cuivre, le mercure, le plomb, le bismuth et l'argent. Toutes les analyses furent négatives. Lacassagne consentit alors à admettre que la couleur des cheveux de l'homme de Millery et de Gouffé était identique. Finalement, il compara au microscope leur grosseur. Cette dernière vérification fut à tel point probante que, le 21 novembre, il fit appeler Goron et Jaume, et, désignant d'un geste un peu théâtral la dépouille de l'homme de Millery, dit : « Messieurs, vous avez Gouffé devant vous... »



Le lendemain, 22 novembre, Goron, déjà de retour à Paris, lisait les gros titres qui s'épalaient en première page de L'Intransigeant et clamaient : « Le corps est identifié... » Le récit détaillé du travail de Lacassagne qui suivait, décernait à la médecine légale les lauriers que recueille d'habitude l'événement du jour. Fort probablement, Goron, vieux limier de l'ancienne école, ressentit un pincement au cœur en constatant que la gloire de Lacassagne portait ombrage à la sienne. Mais pour éviter que son étoile ne fût éclipsée par les exploits du savant lyonnais, il ne lui restait qu'une chose à faire : trouver l'assassin de Gouffé. C'est donc avec une énergie redoublée qu'il s'attela à cette besogne.

Il fit d'abord reconstituer exactement la malle de La Tour-de-Millery. Le 25 novembre, elle fut exposée au public à la morgue de Paris. Goron espérait que cette initiative lui

apporterait des renseignements sur le lieu où la malle avait été fabriquée et sur la personne qui l'avait vendue. Au cours des trois jours suivants, une foule de vingt-cinq mille personnes défila devant la malle ; on aurait cru que celle-ci contenait la dépouille d'un personnage du plus haut mérite. Le 26 novembre, un sellier de la rue Basfroi se présenta à la police et affirma que ce genre de malle n'était ni fabriqué ni vendu en France. Il s'agissait, selon lui, d'une marchandise anglaise. Cette déclaration parut à Goron d'autant plus intéressante qu'il venait de recevoir une curieuse lettre d'un Français résidant à Londres, un nommé Chevon. Le 24 juin 1889, écrivait Chevon, une Française, Mme Vesprès, vivant également à Londres, lui avait recommandé un Parisien, un certain Michel, à qui Chevon avait loué une chambre. Michel s'y était installé avec sa fille, et, quatre jours plus tard, avait fait l'acquisition à la firme Zwanziger, dans Euston Road, d'une malle identique à celle qui était exposée à la morgue de Paris. Vers le milieu du mois de juillet, Michel et sa fille quittèrent Londres en emmenant la grosse malle.

Le même jour, Goron fit remettre les photos de la malle à l'inspecteur de la Sûreté, Hulier, qui partit pour l'Angleterre. Le vendeur de la firme Zwanziger reconnut sa marchandise. Il l'avait vendue, le 11 juin, à un Français, âgé d'une cinquantaine d'années, aux jambes courtes, accompagné d'une jeune femme. Il se rappelait fort bien que l'acheteur avait des mains démesurément grandes, un visage dur, une barbe épaisse. Goron, ayant décidé de se rendre personnellement à Londres avec les restes de la malle, débarqua le 19 décembre dans la capitale anglaise. Il montra les restes trouvés à Millery au vendeur de la firme Zwanziger, Lauterbach, ainsi qu'aux deux Français, Chevon et Mme Vesprès. Tous les trois affirmèrent bien reconnaître la malle de Michel. C'est alors que Goron soumit Mme Vesprès à un interrogatoire serré. Où avait-elle connu

Michel ? Que savait-elle de lui ? Pourquoi, étant à Londres, s'était-il adressé à elle ?

Mme Vesprès avait, certes, des raisons pour se sentir mal à l'aise en présence de la police, mais elle raconta tout ce qu'elle savait sur Michel et sa fille. La jeune femme ? Elle la connaissait peu, cependant elle pouvait assurer que ce n'était pas la fille de Michel, mais son amie, répondant au nom de Gabrielle Bompard. Pour Michel, il n'y avait pas de problème, Mme Vesprès avait été sa maîtresse à Paris quatorze ans plus tôt. Quel était le véritable nom de cet homme ? Mme Vesprès hésita. Michel Eyraud, dit-elle après un long silence. Au même instant, Goron sentit qu'enfin il approchait, comme il le dit plus tard, de « la solution du cas Gouffé ». Il se rappela tout de suite ce couple – Michel Eyraud et Gabrielle Bompard – qui appartenait à l'entourage de Gouffé et avait disparu de Paris le même jour que l'huissier de justice.

Dès son retour à Paris, Goron, décidé à retrouver coûte que coûte les deux fugitifs, multiplia ses recherches. Un de ses indicateurs lui fournit avant Noël quelques renseignements sur Eyraud. L'homme était une canaille, un aventurier par excellence. En dépit de ses 56 ans, de son visage rébarbatif, de sa calvitie qu'il dissimulait soigneusement sous une perruque, il passait pour un grand séducteur. Originaire de Saint-Etienne, il avait émigré, enfant, avec ses parents en Espagne où il apprit à parler couramment l'espagnol. Ayant terminé son apprentissage de teinturier, il quitta son atelier pour s'engager dans le corps expéditionnaire français partant pour le Mexique. Arrivé là, il déserta. Après l'amnistie de 1869, rentré en France, il épousa une femme riche, gaspilla très vite sa fortune, puis, délaissant son épouse et ses enfants, il partit pour l'Amérique du Sud comme marchand de tissus. En 1882, il reparut en France ; ayant installé une distillerie et

fait une faillite frauduleuse, il mit sur pied tout de suite après une autre firme qui, en juillet 1889, se trouvait, elle aussi, au bord de la catastrophe. Depuis l'été 1888, Gabrielle Bompard, une prostituée, était sa maîtresse. Agée de 20 ans, belle, dépravée, mythomane, prête à tout, elle avait quitté la maison de ses parents, riches commerçants de fraîche date, installés à Lille. Gabrielle prétendait qu'enfant elle avait été violée en état d'hypnose.

Goron tenta de reconstituer en esprit les étapes du crime. Au moment où il dirigeait sa distillerie, s'imagina-t-il, Eyraud avait fait la connaissance de Gouffé, l'huissier de justice ayant participé au règlement de cette affaire. Probablement le malfaiteur avait-il appris alors que Gouffé était un homme fortuné et avait une passion pour les jeunes femmes. Avait-il donc demandé à Gabrielle de lui servir d'appât, placé la malle dans un appartement dont l'adresse restait toujours inconnue et exigé de Gabrielle qu'elle y attirât Gouffé ? Avait-il tué Gouffé pour s'emparer des clés de son coffre-fort et utilisé ensuite la malle pour dissimuler le corps de l'homme assassiné ? Après de vaines tentatives pour ouvrir le coffre-fort, avait-il eu l'idée d'expédier la malle à Lyon afin de la faire disparaître dans les broussailles des bords du Rhône ? Que de points d'interrogation !... Goron se mit en quête de photos d'Eyraud et de Gabrielle Bompard. Au début du mois de janvier 1890, un de ses inspecteurs, Garret, retrouva la trace de la femme d'Eyraud, Laure Bourgeois, que l'aigrefin avait abandonnée. L'inspecteur réussit à obtenir quelques photos du suspect. Obstiné et patient, Goron dicta alors d'innombrables lettres qu'il adressa à tous les postes diplomatiques et consulaires français des deux côtés de l'Atlantique en demandant de transmettre aux autorités policières d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud les photos et le signalement d'Eyraud. Les journaux de France, et bientôt ceux d'Angleterre et

d'Amérique, commencèrent à publier les détails de cette extraordinaire chasse à l'assassin présumé.

Le 16 janvier, Goron trouva sur son bureau une lettre envoyée de New York le 8 du même mois. Jetant un coup d'œil sur le nom de l'expéditeur, il crut à une mauvaise plaisanterie. Au dos de l'enveloppe s'étalait le nom d'Eyraud. Sur vingt pages, le filou s'indignait en protestant contre l'accusation répandue dans le monde entier selon laquelle il pourrait être l'auteur d'un meurtre. Il avait quitté Paris pour des raisons financières, Gabrielle Bompard ayant causé sa ruine. Gouffé ? Mais Gouffé avait toujours été son ami. Si l'huissier de justice avait été tué, seule Gabrielle Bompard pouvait en être responsable. « Elle avait pu, disait Eyraud, le faire descendre par un de ses innombrables amants. »

Goron n'était pas encore revenu de son étonnement (il essayait surtout de deviner les raisons qui avaient poussé Eyraud à écrire cette lettre) lorsque, coup sur coup, les 18 et 20 janvier, il reçut deux autres missives d'Eyraud. Mais il n'était pas au bout de ses surprises. Dans l'après-midi du 22 janvier, sa secrétaire lui annonça qu'une jeune femme demandait à être reçue. Son nom : Gabrielle Bompard.

Gabrielle correspondait bien à l'image que tout le monde se faisait d'elle : petite, coquette, élégante, mais les traits du visage de cette fille, âgée à peine de 20 ans, trahissaient les méfaits d'une vie désordonnée. Goron devait dire plus tard : « La sensualité et la corruption transpiraient par tous les pores de sa peau... » Elle n'était pas seule ; un Américain du nom de George Garanger, qui « visiblement appartenait à un milieu aisé et cultivé », l'accompagnait. Garanger, qui prit la parole tout de suite, apprit à Goron qu'au cours d'un voyage à Vancouver il avait fait la connaissance d'un homme d'affaires français nommé Vanaerd et de sa fille Berthe. Follement épris de Berthe,

Garanger était entré en affaires avec Vanaerd, puis, ravi, avait accepté la proposition du Français de faire un voyage en compagnie de Berthe à Paris ; devenu l'amant de la jeune fille, il avait découvert que Vanaerd était Eyraud, c'est-à-dire l'homme recherché par la police et dont tous les journaux parlaient ; Vanaerd avait organisé le départ de Garanger pour liquider l'entreprise qu'ils venaient à peine de monter tous les deux, s'emparer du capital de l'Américain et disparaître. Garanger savait maintenant que Berthe s'appelait en réalité Gabrielle Bompard, mais, aveuglé par sa passion, il voulait croire qu'elle n'était que la victime d'un aventurier. Seul Eyraud était une canaille et un meurtrier ; il avait tué Gouffé et utilisé comme appât cette jeune fille innocente et crédule. Le bandit avait loué un petit appartement dans la rue Tronson-du-Coudray à Paris, et c'est là que Gabrielle avait fixé un rendez-vous à Gouffé pour le 26 juillet. Pourquoi pas ? Pourquoi pas, au nom du ciel ? Quand Eyraud n'avait plus un centime, tous ses amis devaient se démener pour lui trouver de l'argent. Gouffé pouvait donc très bien être de ceux-là. Le 26 juillet, Eyraud avait dit à Gabrielle que le rendez-vous n'aurait pas lieu, Gouffé étant pris ailleurs ; lorsque, bien après l'heure fixée, la jeune fille était rentrée, elle trouva dans l'appartement non seulement Eyraud, mais aussi un homme roux qui était en train d'enfiler sa veste et les quitta peu après. Le lendemain, Eyraud proposa à Gabrielle de faire un petit voyage dans le Midi et fit transporter la malle à la gare. A Lyon, Eyraud loua un fiacre, chargea la malle, prit la place du cocher et il se dirigea vers Millery. Arrivé là, il retrouva l'homme roux auquel il confia la malle. Puis, ayant évoqué de grosses affaires en perspective, il persuada Gabrielle de le suivre en Amérique.

Garanger était convaincu de l'innocence de Gabrielle Bompard. A Paris, il l'avait obligée à se présenter à la police

et à faire les déclarations nécessaires pour se laver de tout soupçon. Satisfaite, Gabrielle Bompard acquiesçait à chaque phrase. « Elle s'imaginait, dit plus tard Goron, que je serais aussi crédule que son amoureux... »

Goron avait évidemment une idée toute différente du déroulement des événements. Selon lui, Gabrielle Bompard s'était rendu compte en Amérique que, pour sauver sa vie, il lui fallait quitter Eyraud. L'Américain devait tout simplement l'aider à justifier sa décision de se présenter à la Sûreté et donner une apparence de véracité à ses « aveux ». De son côté, Eyraud s'était dépêché d'expédier les lettres à Goron afin de fausser le sens de ces « aveux ».

En présence de l'Américain ahuri, Goron fit arrêter Gabrielle Bompard, puis, selon l'expression en vogue, « il la fit cuire au petit feu de sa fameuse cuisine ». Il la privait de nourriture, l'interrogeait jour et nuit, envoyait des indicateurs dans sa cellule. Il alla inspecter avec elle l'appartement de la rue Tronson-du-Coudray. La propriétaire du logement reconnut Gabrielle et se rappela même la grande malle. Elle gardait un souvenir vague des événements du 26 juillet, mais paraissait certaine que Gabrielle n'était pas ce jour-là rentrée tard dans la nuit. Le soir, la propriétaire avait fait entrer un homme dont le signalement correspondait à celui de Gouffé. Elle dit en outre que, le 25 juillet, Gabrielle était allée chez un maréchal-ferrant du quartier et lui avait demandé de frotter la malle. Gabrielle Bompard, vrai cas pathologique, n'était jamais à court de mensonge. Avant la fin de janvier, Goron réussit pourtant à lui arracher la vérité mot par mot. Elle avoua qu'Eyraud avait décidé de dévaliser Gouffé et qu'elle était au courant de ce projet. Toutefois, elle n'avait été qu'un instrument entre les mains de l'assassin. Elle raconta que la tête du lit dans l'appartement touchait à une alcôve dissimulée derrière un rideau. Eyraud avait fixé au plafond de l'alcôve un piton et passé dans

l'anneau une corde armée d'un crochet à l'une de ses extrémités. Le soir du 26 juillet, il s'était caché derrière le rideau, tandis que Gabrielle accueillait Gouffé qui « tremblait de désir ». Elle n'était vêtue que d'une robe de chambre ; lorsqu'elle s'était allongée avec Gouffé sur le lit, elle avait défait la ceinture de la robe de chambre et, au cours du jeu amoureux, l'avait nouée autour du cou de Gouffé. A ce moment-là, Eyraud s'était emparé des deux bouts de la ceinture et, les ayant attachés à la corde, il l'avait tirée de toutes ses forces. Gouffé, pourtant, s'était mis à crier. Alors Eyraud s'était précipité sur lui et l'avait étranglé de ses mains, précisément de la façon indiquée par Lacassagne. Eyraud enveloppa ensuite le corps d'une toile cirée, ficela ce colis macabre et l'enferma dans la malle. Horrifiée, Gabrielle était restée seule quelques heures dans l'appartement tandis qu'Eyraud essayait de dévaliser le bureau de l'huissier de justice. Rendu furieux par l'échec de son expédition, il roua de coups sa maîtresse puis, « sans gêne ni honte » lui fit l'amour, à quelques pas du cadavre. Vinrent ensuite le transport de la malle à la gare, le voyage à Lyon et à Millery, la décision de cacher le corps dans les fourrés, enfin l'éparpillement des restes de la malle dans les broussailles.

Après l'arrestation de Gabrielle Bompard, Paris fut pris d'une hystérie collective. Des familles entières – grands-parents, parents et enfants – se rendaient rue Tronson-du-Coudray pour voir la maison du crime. Lorsque le juge d'instruction Dopffer eut décidé qu'il fallait procéder à une visite des lieux à Millery et envoya, le 7 février, Gabrielle à Lyon sous l'escorte de deux inspecteurs seulement, on dut faire appel à un détachement de cavalerie pour maintenir la foule en ordre. Il y eut même des hommes qui, emportés par l'admiration perverse que certains éprouvent pour les femmes criminelles, lancèrent des fleurs à Gabrielle

Bompard. Vers le 10 février, tout ce vacarme s'apaisait. Goron ne doutait plus qu'il connaissait maintenant – à une exception près – tous les détails de l'assassinat de Gouffé ; il était convaincu que Gabrielle – à l'encontre de ce qu'elle prétendait – n'avait pas été une victime contrainte à devenir complice, mais qu'elle avait sciemment participé au crime.

Goron se mit à adresser des mandats d'arrêt à tous les postes consulaires français de l'autre côté de l'Atlantique, mais avant qu'ils fussent parvenus à leurs destinataires, Eyraud se manifesta une fois de plus. Indigné par les aveux de Gabrielle, il avait cru devoir faire connaître ses propres déclarations par l'intermédiaire de L'Intransigeant. La publication de cette confession souleva une nouvelle vague de curiosité générale. Le témoignage d'Eyraud, incohérent et invraisemblable, dicté par la soif de vengeance, écrit dans un langage ahurissant, rejetait toute la responsabilité du crime sur un mystérieux amant de Gabrielle Bompard, ainsi que sur elle-même. Tandis que Goron essayait de situer exactement le lieu d'expédition de ces missives et que L'Intransigeant publiait la dernière partie de ces aveux, Eyraud fut reconnu, le 19 mai, à La Havane, par un Français vivant à Cuba. La nuit suivante il fut arrêté par la police cubaine, au moment où il quittait une maison de rendez-vous.

Le 24 mai, les inspecteurs Soudais et Gaillard, à bord du paquebot La Bourgogne, partirent pour La Havane. Et lorsque le vapeur La Fayette, ayant au nombre de ses passagers les deux inspecteurs et Eyraud, mouilla le 30 juin à Saint-Nazaire, une foule immense l'attendait sur les quais. Dans cette foule, un homme tenait un perroquet auquel il avait appris à prononcer d'une voix aiguë le nom d'Eyraud. Des journalistes assiégèrent le wagon qui emmenait Eyraud vers Paris ; le même jour, des hommes d'affaires peu scrupuleux louaient la maison de la rue Tronson-du-

Coudray et faisaient visiter la chambre du crime contre paiement d'un droit d'entrée. Ce fut en somme un déchaînement de mauvais instincts humains, une course effrénée aux sensations.

Le 16 décembre 1890 commença le dernier acte de cette affaire tumultueuse, faite pour provoquer l'émotion du public – le procès d'Eyraud et de Gabrielle Bompard devant les Assises de la Seine. Dès les premières heures, le sort d'Eyraud semblait réglé. Gabrielle, de son côté, essaya de sauver sa tête en jouant le rôle de la « coupable non-coupable ». Elle trouva un défenseur brillant en la personne de Henri Robert, avocat prodigieusement astucieux. Il s'empara des déclarations de l'inculpée selon lesquelles elle aurait été, enfant, hypnotisée puis violée et, brochant sur ce thème, il la fit passer pour un médium qui, cette fois également, avait participé au crime en état d'hypnose. Une longue discussion sur ce sujet, qui à l'époque passionnait les psychiatres, s'ensuivit : pouvait-on hypnotiser quelqu'un au point qu'il commît inconsciemment un crime ? Des neurologues et des hypnotiseurs, venus en foule, apportèrent à ce dernier acte du drame un nouvel élément trouble. Le 20 décembre, le spectacle prit fin. A 9 heures du soir, le président du Tribunal annonça la sentence : « Eyraud, peine capitale ; Gabrielle Bompard, vingt ans de travaux forcés. » Dix semaines plus tard, le 2 février 1891, la tête d'Eyraud roulait sous la guillotine du bourreau parisien Deibler. Au même moment, sur les grands boulevards, des vendeurs présentaient aux passants de petits coffrets contenant le moulage en plomb d'un corps d'homme. Ces coffrets portaient l'inscription : « Affaire Gouffé ».



« Grâce à mon sérum, je suis en mesure de reconnaître

le sang humain parmi des échantillons de sang d'homme, de cheval et de bœuf, dilués dans la solution NaCl (sel de cuisine), puis séchés pendant quatre semaines sur une planche. Il me semble que ce procédé constitue pour la médecine légale un moyen d'identification fort précieux... »

Cette phrase se trouvait dans un article scientifique publié le 7 février 1901 par L'hebdomadaire médical allemand. L'article était intitulé : « Une méthode qui permet de distinguer les différents genres de sang, et en particulier d'établir la preuve diagnostique du sang humain. » Son auteur, Paul Uhlenhuth, était assistant à l'Institut d'hygiène de l'université de Greifswald.

L'article était aussi sobre que court. Comparé aux gros titres qu'avait provoqués l'affaire Gouffé, il semblait devoir passer inaperçu. Pourtant, il contenait une information qui, dans les annales de la médecine légale du début du xx^e siècle, devait s'inscrire comme une découverte de la plus haute importance.

Depuis longtemps, les pionniers de la médecine légale tentaient de trouver le moyen qui permettrait d'établir l'origine de certaines taches laissées sur le lieu du crime ou souillant les vêtements d'un suspect. Ils savaient que le sang coagulé perdait au bout de quelque temps sa couleur, devenant d'abord brun, puis prenant des tons jaune-vert. Ces traces, qui ne ressemblaient en rien au sang, pouvaient constituer – et c'était là l'important – un lien indéniable entre le malfaiteur et son crime. Depuis les débuts de la médecine légale, les savants s'efforçaient de trouver une méthode destinée à déterminer si certaines traces indéfinissables contenaient ou non du sang. En même temps, ils tentaient de résoudre un autre problème touchant à ce domaine.

Des milliers de fois, la justice et la police judiciaire, ayant découvert sur un suspect ou un inculpé des taches de

sang, n'arrivaient pas à prouver leur rapport avec le crime. Invariablement, le meurtrier présumé prétendait que le sang qui, selon l'accusation, appartenait à la victime, n'était que celui d'un animal qu'il venait de tuer. La preuve indispensable manquait pour surmonter la difficulté que constituaient les affirmations des suspects.

Lorsque, le 7 février 1901, les médecins légistes d'Allemagne et d'Autriche lurent, attentifs et méfiants à la fois, l'étude d'Uhlenhuth, la « preuve du sang » n'était pas pour eux un problème complètement inexploré.

En 1853, l'anatomiste Ludwig Teichmann-Stawlski, habitant la ville polonaise de Cracovie qui à l'époque faisait partie de l'Autriche-Hongrie, avait remarqué que sous l'effet de l'acide acétique le sang formait de singuliers cristaux. Une parcelle de sang coagulé, trempée dans de l'eau et portée à ébullition dans un verre avec du sel de cuisine et de l'acide acétique, présentait des cristaux, faciles à distinguer sous le microscope. On les appela hémocristaux, car ils produisaient une substance qui, elle-même, constituait une partie des corps rouges conférant au sang sa couleur particulière, l'hémoglobine. Il s'avéra par la suite que le sang coagulé sur une pièce de métal rouillée ne formait pas de cristaux, qui ne se manifestaient pas non plus lorsque la substance contenant le sang avait été soumise à une très haute température, dépassant 140 degrés. L'absence de cristaux ne prouvait pas qu'une tache ne contenait pas de sang, mais leur présence en donnait la certitude. Cette découverte, appelée « preuve hémocristaux de Teichmann », faisait désormais partie du bagage scientifique de chaque médecin légiste.

Quelques années plus tard, en 1861, le Hollandais Van Deen, qui travaillait à Groningen, trouva un autre moyen de reconnaître si une trace n'ayant plus du tout l'apparence de sang en contenait quand même. Il avait pris pour point de

départ le fait que l'hémoglobine non seulement colorait le sang, mais aussi avait la faculté d'attirer l'oxygène par l'intermédiaire des poumons des hommes et des animaux, de le véhiculer ensuite vers les divers organes en leur transmettant ainsi cette substance dispensatrice de toute vie. L'hémoglobine, en attirant l'oxygène, le détachait des autres corps simples ou composés. Van Deen découvrit que les extraits de la plante Guajak des Indes Occidentales, trempés dans de l'alcool, devenaient bleus lorsqu'on les mélangeait avec la térébenthine résineuse contenant de l'oxygène et avec du sang ; cette coloration se produisait évidemment sous l'effet de l'oxygène, mais elle n'avait pas lieu lorsque le mélange ne contenait pas de sang, car, dans ce processus, l'hémoglobine était nécessaire pour détacher l'oxygène de la térébenthine et pour le communiquer à la plante Guajak. Il suffisait d'une parcelle infime de sang – même très ancien – pour faire apparaître la couleur bleue. Au cours des années suivantes on constata que la potasse, le chlore et l'iode coloraient de la même façon les extraits de Guajak ; néanmoins l'« expérience Van Denn » fut reconnue comme une méthode standard en matière de toute preuve de sang.

Deux ans plus tard, en 1863, un Allemand, Schönbein, fit dans ce domaine un nouveau pas en avant. Il avait remarqué que l'hémoglobine comprenait un ferment qui, sous l'effet du super-oxyde d'hydrogène, produisait une écume blanche. Il suffisait d'asperger un tissu ou un objet avec ce liquide pour que l'écume apparût là où se trouvait la moindre parcelle de sang. Ici également les expériences effectuées plus tard apprirent que le super-oxyde d'hydrogène réagissait non seulement au sang, mais aussi à tout genre de salive, de mucosité et même à la rouille. D'autre part, un usage trop généreux de ce produit supprimait les traces de sang, détruisant ainsi toute preuve.

Cependant l'« expérience Schönbein » marquait, dans cette course à la découverte des traces de sang, une nouvelle étape par rapport aux tests de Teichmann et de Van Deen.

Les savants eurent ensuite l'idée d'utiliser le microscope afin de déceler les globules rouges dans les traces de sang. Ceux-ci en effet étaient très faciles à reconnaître. Pour les faire ressortir d'un sang coagulé, il fallait le diluer dans une solution de sel de cuisine, de borax ou de potasse. Parfois, quelques jours passaient avant que les globules se manifestent distinctivement. Quant à l'examen au microscope des traces très anciennes, il s'avérait inopérant. Heureusement, les physiciens avaient élaboré depuis 1859 une nouvelle méthode de recherche scientifique qui devait avoir une importance capitale pour la médecine légale. Il s'agissait de l'analyse spectrale mise au point par les Allemands Kirchhoff et Bunsen.

On savait déjà que la lumière projetée à travers un prisme se décompose et laisse apparaître sur un écran un spectre ayant les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel complet. Bunsen et Kirchhoff découvrirent que chaque matière répandant une lumière possède son propre spectre. En 1861, les deux savants de Heidelberg annoncèrent que leur spectroscope permettait de distinguer avec la plus grande facilité un corpuscule de sodium représentant trois millièmes de milligramme, et ceci grâce à l'apparition d'une ligne jaune très fine, caractéristique de ce sel. Il s'avéra ensuite que toute matière solide, liquide ou gazeuse, répandant une lumière sous l'effet d'une température élevée ou d'une charge électrique, pouvait être reconnue grâce aux couleurs, lignes ou bandes se manifestant sur son spectre. Bunsen et Kirchhoff découvrirent en outre un autre phénomène, appelé absorption du spectre. Ce phénomène se produisait lorsqu'on laissait filtrer la lumière émanant d'une substance

incandescente à travers une matière gazeuse ou liquide ayant une température bien moins élevée. Cette substance absorbait une partie de la lumière, de sorte que le spectre présentait des taches ou lignes noires. L'ordonnance de ces taches et leur genre révélaient le caractère de la matière à travers laquelle passait la lumière. Les deux savants constatèrent enfin qu'il existait des rayons ultraviolets et infrarouges, invisibles à l'œil nu, qui formaient des spectres, également invisibles, au delà du violet ou du rouge, mais qui apparaissaient sur les photographies ; les rayons ultraviolets et infrarouges devaient jouer un rôle très important dans l'identification de toute matière inconnue.

L'analyse spectrale des solutions contenant du sang démontra que l'hémoglobine laissait apparaître sur le spectre des taches sombres dues à l'absorption et faciles à reconnaître en raison de leur emplacement. Pour effectuer cette analyse il suffisait, en cas de sang frais, d'y ajouter une solution de sel de cuisine ; en cas de sang ancien, d'employer l'acide acétique, l'acide sulfurique ou l'alcool. Les produits servant à composer ces solutions entraînaient des transformations de l'hémoglobine, mais en même temps révélaient leur présence par des changements très caractéristiques de l'ordonnance des taches provoquées par l'absorption. On réussit également à placer sur le microscope une caméra micro-spectrale qui permettait de déceler exactement les traces de sang.

Au seuil du ^{xx}e siècle, la médecine légale disposait donc, en ce qui concerne la « preuve du sang », de tout un arsenal de moyens et de méthodes. Cependant, tous les efforts visant à distinguer le sang humain de celui des animaux continuaient à se solder par des échecs. De 1829 à 1901, la liste d'expériences infructueuses dans ce domaine ne cessait de s'allonger. Des savants tels que Dumas, Orfila, Cattaneo, Barruel, Friedberg, Misuraka,

Dvornitchenko, Magnani, donc des Français, Italiens, Japonais, Russes, Hollandais, Allemands et Autrichiens avaient échoué dans leurs tentatives. En 1829, le Français Barruel avait suscité un vif intérêt en croyant avoir trouvé une méthode permettant de résoudre ce problème. Un jour, il fit bouillir la solution sang de bœuf-acide sulfurique, et sentit l'odeur caractéristique de l'étable. Quelque temps après, il répéta la même expérience avec le sang d'un suicidé et constata – voici le texte de son rapport – « qu'une si forte odeur de transpiration d'homme s'était répandue que je fus contraint de quitter le laboratoire pour quelques instants ». Le savant français établit par la suite une liste d'odeurs de sang. Selon lui, on pouvait distinguer le sang de l'homme de celui d'une femme d'après l'odeur typique de sueur qui s'en dégageait sous l'effet de l'acide sulfurique ; pour les animaux, les odeurs étaient celles d'étable, d'écurie ou de marécage (dans le cas des grenouilles). La théorie de Barruel, prise au sérieux un certain temps, fut abandonnée ensuite.

On essaya d'obtenir plus tard des résultats plus convaincants, en soumettant le sang à l'examen microscopique. Les globules rouges de tous les mammifères (à l'exception des chameaux et des lamas), y compris l'espèce humaine, étaient ronds. Ceux de tous les autres animaux vertébrés, oiseaux ou poissons par exemple, avaient une forme ovale et un noyau très distinct. Il suffisait donc de constater que les globules étaient ronds pour être certain qu'il s'agissait du sang d'un être humain ou d'un mammifère. Cette découverte était importante, mais n'apportait pas encore la solution désirée. Afin de distinguer le sang humain de celui des chiens, les savants commencèrent à mesurer les dimensions des globules et s'aperçurent que ceux de l'homme étaient les plus grands. Toutefois, cette différence, à peine visible dans du sang

frais, devenait presque imperceptible sur un échantillon de sang ancien où les globules, qu'il fallait faire apparaître artificiellement, n'atteignaient jamais leur dimension originelle.

Enfin, en 1898, l'Italien Roberto Magnani, plus tard professeur de médecine légale à Modène, mit au point une méthode basée sur l'analyse spectrale. Après d'interminables recherches, il avait découvert que les globules rouges de l'homme, mélangés à une solution de potasse, se comportaient différemment de ceux des animaux. La solution de potasse produisait une matière spécifique, baptisée ensuite hématine. Or, dans le sang frais humain l'hématine apparaissait au bout de 2 minutes, dans celui de chien au bout de 6, de cheval après 31 et de veau après 135 minutes. Les différences étaient assez grandes pour pouvoir établir les distinctions nécessaires. Pourtant cette méthode, ne s'appliquant qu'au sang frais, ne pouvait prétendre avoir tranché l'ensemble des difficultés.

La médecine légale était donc, en cette année 1901, aussi loin d'une solution parfaite du problème qu'au temps de Barruel. Et, tout naturellement, les spécialistes qui lisaient l'article de Paul Uhlenhuth ne pouvaient s'empêcher d'être sceptiques ; ils avaient connu déjà trop de déceptions. L'espoir éveillé par les affirmations d'Uhlenhuth devait-il à nouveau être illusoire ? N'était-ce pas là une fausse piste, une bulle de savon qui allait éclater aussitôt ? Mais tout aussi bien, ces thèses, se disaient-ils méditatifs, pouvaient mettre fin aux difficultés vieilles d'un siècle et faire progresser la médecine légale, cette fois sur le sol allemand.



Paul Uhlenhuth, originaire de Hanovre, âgé alors de 30 ans, n'était pas médecin légiste. Juste avant la fin du siècle, il avait été attaché en tant que médecin militaire à l'Institut des maladies contagieuses de Berlin, et avait pu y entrer en contact avec le milieu médical le plus célèbre de l'époque.

Si en France le nom de Pasteur remuait les masses, en Allemagne celui de Robert Koch, directeur de l'Institut des maladies contagieuses, était connu de tout le monde. Dans le domaine médical, Koch constituait à lui seul toute une époque ; sa découverte du bacille de la tuberculose suffisait à rendre son nom immortel. Koch avait introduit son élève Uhlenhuth dans le monde mystérieux des microbes, lui avait fait connaître l'étonnante faculté du sang à engager le combat contre les maladies et contre toute matière étrangère. A Berlin, Uhlenhuth rencontra l'ancien assistant de l'Institut Koch, Friedrich Loeffler, qui avait découvert le microbe de la diphtérie et était alors professeur d'hygiène à l'université de Greifswald. Venu à Berlin pour présider une commission d'État appelée à examiner la fièvre aphteuse, Loeffler avait choisi Uhlenhuth pour assistant et, en 1899, l'avait emmené à Greifswald. Au cours de recherches effectuées à Greifswald et visant à détecter un agent curatif de la fièvre aphteuse, Uhlenhuth s'était engagé sur une voie qui devait le conduire à sa découverte. Il s'agissait des sérums, et ses investigations dans ce domaine tendaient à exploiter la mystérieuse faculté du sang de s'armer contre toute intrusion en la rendant inoffensive.

En 1890, l'Allemand Emil von Behring avait constaté que les éléments séreux du sang des animaux auxquels on avait injecté le bacille de la diphtérie en petite quantité, développaient des agents de défense qui avaient le pouvoir d'éliminer la maladie. Depuis, des savants allemands, français et belges s'étaient efforcés de mettre au point des sérums capables de surmonter les maladies infectieuses.

En 1899, le Belge Bordet eut l'idée d'injecter aux lapins du lait de vache ; il constata alors que le sang produisait un sérum protecteur contre l'albumine de ce lait, élément étranger aux lapins. Ce sérum, introduit dans le lait de vache, engendrait le phénomène du « précipité » de l'albumine, autrement dit caséine, qui formait un dépôt trouble. Il s'avéra également que les lapins auxquels on avait injecté du lait de chèvre développaient un agent protecteur qui, efficace à l'endroit de l'albumine de ce lait, restait inopérant à l'égard de celle du lait de vache. Le sang possédait donc l'étrange faculté non seulement de mobiliser des éléments de défense, mais aussi, en reconnaissant les différents genres d'albumine, d'adapter ces éléments aux particularités de l'ennemi.

Les agents de défense furent appelés « précipitine » en raison de leur capacité de produire un dépôt, c'est-à-dire un « précipité ». Ce phénomène attira particulièrement l'attention d'Uhlenhuth. « En 1900, très impressionné, je commençais, écrivait-il environ cinquante ans plus tard, vers la fin de sa longue vie, mon travail ab ovo, au sens strict du mot d'ailleurs, car je tentais de savoir si les animaux auxquels on avait injecté l'albumine d'un œuf produisaient des précipitines spécifiques permettant de distinguer l'albumine des différents œufs d'oiseaux... »

Uhlenhuth commença d'abord par injecter aux lapins de grosses quantités d'albumine d'œufs de poule. Il obtint ainsi un sérum qui, même dilué dans une incroyable proportion de 1 à 100 000 dans une solution d'œuf de poule, précipitait l'albumine. Le même sérum n'avait aucun effet sur toute autre solution contenant une albumine différente. Par la suite, Uhlenhuth se servit des œufs de mouettes, vanneaux, pintades, pigeons, oies, canards, dindes ; il constata alors que chaque sorte d'œuf possédait sa propre albumine qui provoquait la naissance de différentes précipitines. Dans le

cas seulement où il existait une très proche parenté entre les oiseaux, comme par exemple entre les poules et les pintades, les précipitines agissaient sur les deux albumines, quoique d'une manière différente. Bientôt Uhlenhuth fut en mesure d'établir à quelle espèce de volatile appartenait telle ou telle solution d'albumine. Il se sentit alors poussé à faire un autre pas en avant. Peut-être existait-il une différence entre l'albumine de l'œuf et celle contenue dans le sang d'une poule ? Pouvait-on reconnaître cette différence à l'aide du sérum des lapins ?

Quelques semaines plus tard, au cours de l'été 1900, Uhlenhuth en eut la preuve. Le sérum des lapins, produit par des injections d'albumine d'œuf, n'avait aucun effet sur la solution du sang de poule, et vice versa. Uhlenhuth introduisit les sérums des lapins, obtenus à l'aide d'injections d'albumine d'œuf, dans les solutions de sang de bœuf, de cheval, de chameau et de porc. Jamais le moindre précipité n'eut lieu. Les albumines de chaque sorte de sang étaient donc différentes.

Cinquante ans plus tard, Uhlenhuth, alors professeur retraité d'hygiène et de bactériologie à l'université de Freiberg, écrivait avec la froide objectivité de l'homme de science : « Cette intéressante constatation constituait le point de départ de recherches visant à élaborer un procédé biologique qui permettrait de distinguer les différentes sortes de sang. » Cette phrase laconique ne traduisait nullement l'excitation qui, soudain, s'était emparée de lui à l'idée qu'il touchait peut-être la solution d'un problème de la plus haute importance pour la médecine légale : la définition de la différence entre le sang humain et celui des animaux. En été 1900, Uhlenhuth s'engagea courageusement sur la voie d'expériences dans ce domaine.

Il injecta aux lapins du sang d'âne et introduisit le sérum

ainsi obtenu dans une solution de sang d'âne ; immédiatement le phénomène du précipité se produisit ; ce même sérum pourtant n'avait aucun effet sur le sang de cheval, de bœuf, de chèvre, de poule. Lorsque Uhlenhuth répéta la même expérience avec du sang de bœuf et qu'il constata que le sérum des lapins n'agissait que sur ce sang-là, il informa le Pr Loeffler du résultat de ses recherches. Celui-ci, étant conscient de l'importance de cette découverte et sachant d'autre part combien la pratique scientifique était souvent une source de déceptions, refusa de croire Uhlenhuth ; il demanda des preuves. Loeffler plaça son collaborateur devant un choix d'échantillons de sang extrêmement variés, allant du cheval, du bœuf, du chat jusqu'à l'homme, la souris, la dinde et la poule. Puis il pria Uhlenhuth de lui indiquer, à l'aide du sérum obtenu par injection de sang de bœuf, laquelle de ces éprouvettes contenait du sang de bœuf.

« Quelques minutes après, écrivait Uhlenhuth, le problème était résolu. Le précipité se produisit dans le seul échantillon contenant du sang de bœuf. Tous les autres restèrent clairs. »

Cet essai, qui eut lieu en automne de l'année 1900, convainquit Loeffler définitivement.

Il organisa le travail d'Uhlenhuth de façon à lui permettre de continuer ses expériences et bientôt le savant allemand arriva à obtenir un sérum des lapins qui agissait uniquement sur le sang humain. De nombreuses vérifications confirmèrent par la suite qu'Uhlenhuth était en mesure de distinguer non seulement le sang de l'homme de celui d'un animal, mais encore qu'il pouvait indiquer sans la moindre erreur possible que tel échantillon contenait du sang de cheval, tel autre du sang de chèvre, etc. Les sérums toutefois ne permettaient pas d'établir exactement la différence qui existait entre le sang des animaux

appartenant à une famille très proche, comme par exemple le cheval et l'âne. Le sérum du cheval agissait aussi sur le sang de l'âne. La distinction entre le sang de l'homme et celui du singe présentait la même difficulté ; c'est donc ici et dans ce cas uniquement que se manifestait la possibilité d'une méprise ; mais ces rares exceptions n'étaient rien en comparaison avec les vastes possibilités qu'offrait cette méthode à la médecine légale dans le domaine de l'identification du sang.

En décembre 1900, Uhlenhuth informa de ses expériences Otto Beumer, médecin légiste et professeur titulaire de médecine légale à l'université de Greifswald. Cet homme, âgé de 50 ans, avait bien souvent eu affaire à des criminels qui prétendaient que le sang sur leurs vêtements provenait d'un animal quelconque. Il se précipita donc chez Uhlenhuth et lui fit remarquer que sa découverte, pour avoir une importance vraiment décisive, devait fournir encore la réponse à une question : les sérums des lapins permettaient-ils d'identifier un sang datant de quelques jours, de quelques mois ou même de quelques années ? Beumer fournit à Uhlenhuth des échantillons de sang ancien et des traces de sang d'homme et d'animaux qu'il avait laissé sécher puis qu'il avait liquéfié à l'aide d'une solution de sel de cuisine. On plaça tous ces échantillons sur une large planche et Uhlenhuth se mit au travail. Loeffler vérifiait personnellement les expériences et essayait, en vain d'ailleurs, de dépister les erreurs : les sérums agissaient aussi efficacement sur le sang le plus ancien que sur ses parcelles les plus infimes.

Uhlenhuth nota dans son livre les impressions qu'il avait éprouvées pendant le mois de janvier 1901 : « Le problème de l'identification du sang semblait maintenant être résolu en principe ; et pourtant j'hésitais toujours à prendre la décision de publier les résultats de mes recherches et à

endosser ainsi l'immense responsabilité qui découlait de l'annonce d'un procédé pouvant être souvent décisif dans l'application de la justice. Le manuscrit était prêt depuis longtemps. Finalement ma jeune épouse, inconsciente comme le sont parfois les femmes, me contraignit à ne plus remettre la décision... » L'expression « inconsciente », employée par Uhlenhuth, avait pourtant une signification précise : elle rappelait qu'à Berlin August von Wassermann approchait au même moment à pas de géant de la découverte du principe permettant de différencier les diverses sortes de sang. Une fois de plus Uhlenhuth demanda conseil à son supérieur.

« Loeffler approuva dans les moindres détails l'article dont je lui avais donné lecture ; le soir, je portai mon ouvrage à la poste. Quinze jours plus tard j'en recevais les épreuves ; il paraissait le 7 février 1901. »



Les médecins légistes et les criminologues, pour lesquels l'utilisation des sérums d'Uhlenhuth devint quelques années plus tard un simple travail de routine, ne pouvaient se représenter l'émotion qu'avait suscitée dans les milieux médicaux et judiciaires, d'abord sceptiques et pleins de réserve, la découverte de cette méthode. En l'espace de quelques mois, Greifswald se transforma en un lieu de pèlerinage attirant des médecins légistes allemands et étrangers désireux de se convaincre personnellement de l'efficacité de ce procédé. Des milliers de lettres s'entassaient sur le bureau d'Uhlenhuth, des procureurs et des juges d'instruction demandaient à ce savant d'identifier d'urgence des échantillons de sang. Puis, une retentissante affaire criminelle, prédestinée semblait-il à mettre à l'épreuve cette méthode, vint éveiller l'intérêt du grand

public de la même façon exactement que l'avaient fait certains cas criminels lors de la découverte du système d'identification au moyen des empreintes.

Dans les premiers jours de juillet 1901, les journaux d'Allemagne du Nord apportèrent la nouvelle d'un crime bouleversant commis sur l'île de Rügen. Les deux fils d'un cocher du nom de Stubbe, qui habitait la station balnéaire de Göhren, dans la partie sud-orientale de l'île, avaient disparu depuis le soir du 1^{er} juillet. L'aîné des fils, Hermann, était âgé de 8 ans, le cadet Peter, de 6. Les garçons ne s'étant pas présentés à l'heure du dîner ni plus tard lorsque la nuit était tombée, le père, quelques voisins et un gendarme avaient entrepris des recherches. Göhren étant entourée de forêts épaisses, Stubbe avait supposé que ses fils, partis en promenade ou entraînés par leurs jeux, s'étaient égarés. Appelant les garçons à haute voix, lui et ses amis avaient fouillé la forêt dans tous les sens. Au bout de quelques heures, ils revinrent à Göhren et décidèrent de reprendre leurs recherches le lendemain matin.

Le 2 juillet, un des hommes qui accompagnaient Stubbe fit une découverte macabre : dans un fourré gisaient les cadavres des deux garçons. Le meurtrier leur avait fracassé et arraché la tête, les avait amputés de leurs bras et jambes, avait découpé leurs corps et dispersé dans la forêt certains de leurs organes internes. Le cœur de l'aîné avait disparu ; le criminel l'avait peut-être emporté avec lui. On trouva dans un buisson une grosse pierre maculée de sang qui avait dû servir à abattre les enfants.

Il n'y avait aucun doute qu'il s'agissait là d'un crime de sadique. Les policiers commencèrent à interroger, tour à tour, les habitants de Göhren dans l'espoir de trouver quelqu'un qui aurait pu voir les enfants en compagnie d'un étranger. Dans l'après-midi du 2 juillet, une fruitière, qui connaissait bien les fils du cocher, affirma avoir aperçu

Ludwig Tessnow, jeune menuisier de Baabe, bavardant avec les garçons Stubbe. Tessnow, considéré comme un homme bizarre, avait quitté Rügen voici quelques années, vagabondé dans toute l'Allemagne et n'était revenu dans l'île que peu de temps auparavant. Le même jour, un cantonnier annonça à la police que le soir du 1^{er} juillet il avait rencontré Tessnow sur le chemin de son retour et remarqué que ses vêtements étaient tachés de sang.

Le 2 juillet, la police arrêta Tessnow et l'emmena dans sa tenue de travail, chemise, pantalon, tablier bleu. On trouva dans son armoire un costume, un chapeau et une cravate neufs ainsi qu'un faux col. Le costume donnait l'impression d'avoir été lavé par endroits, mais on y voyait encore des taches à peine séchées ; les doublures de la veste et du pantalon, le bord du chapeau ainsi qu'une chemise portaient les mêmes traces. Tessnow nia toute participation au crime. Les taches sur le bord du chapeau, affirmait-il, très anciennes, avaient été faites par du sang de bœuf. Quant aux autres, ce n'était que du brou de noix dont il se servait à longueur de journée dans son travail de menuisier.

Cette allusion au brou de noix rappela au juge d'instruction de Greifswald un autre crime, commis le 9 septembre 1899 dans le village de Lechtingen, non loin d'Osnabrück. Deux fillettes, Hannelore Heidemann et Else Langemeier, n'étaient pas rentrées de l'école à l'heure du déjeuner. Les parents ayant appris qu'elles ne s'étaient pas présentées à l'école, s'étaient mis à fouiller les forêts avoisinantes. Très vite on avait trouvé dans les buissons le cadavre de Hannelore Heidemann et vers 6 heures du soir celui d'Else Langemeier, dissimulé sous un tas de fagots. Le meurtrier avait découpé les corps des jeunes filles en menus morceaux et les avait dispersés ensuite dans les broussailles. Les soupçons s'étaient portés sur un jeune menuisier qu'on avait aperçu à Lechtingen. Ses vêtements

étaient souillés d'innombrables taches. Cependant, les connaissances en médecine légale des autorités d'Osnabrück étaient si limitées que les policiers s'étaient contentés des affirmations du suspect selon lesquelles les taches provenaient de brou de noix ; n'ayant d'autres preuves, ils l'avaient remis en liberté.

Le juge d'instruction de Greifswald s'adressa aux autorités d'Osnabrück pour demander le nom de cet homme qui avait été soupçonné, arrêté, puis relâché ; il s'appelait Ludwig Tessnow, originaire de Baabe sur l'île de Rügen. Le magistrat d'Osnabrück ajoutait que l'auteur du crime de Lechtingen était demeuré introuvable. Convaincu maintenant que c'était bien Tessnow qui avait commis ces deux abominables forfaits, le juge d'instruction de Greifswald examina avec d'autant plus d'attention un autre rapport de la gendarmerie de Rügen : dans la nuit du 11 au 12 juillet 1901, six ou sept brebis se trouvant dans un champ près de Gohren furent sauvagement tuées, lardées de coups de couteau et découpées en morceaux. Le propriétaire du troupeau, arrivé sur les lieux, eut le temps d'apercevoir le criminel qui s'enfuyait à toutes jambes. Il prétendait pouvoir le reconnaître. Le juge d'instruction ordonna une confrontation entre Tessnow et le berger. Celui-ci affirma que Tessnow était certainement l'auteur de ce massacre de brebis. Il le reconnaissait à sa façon de marcher, de remuer les bras et à son profil qu'il avait bien remarqué malgré l'obscurité. Tessnow protesta catégoriquement contre les accusations, en jurant qu'il n'avait jamais touché à ces bêtes innocentes, ni tué aucun enfant ; il s'acharnait à prétendre que les taches sur ses vêtements n'avaient rien à voir avec du sang ; il s'agissait de brou de noix.

Le 23 juillet, après un interrogatoire aussi fatigant qu'infructueux, le juge d'instruction se rendit chez le

procureur de Greifswald, Hübschman, pour lui faire part des difficultés auxquelles se heurtaient ses efforts tendant à confondre Tessnow. Hübschman, qui était au courant de la découverte d'Uhlenhuth, l'interrompit tout de suite. « Essayez donc, lui dit-il, la méthode d'Uhlenhuth qui permet d'identifier aussi bien le sang d'homme que celui de brebis. Si vous prouvez que les vêtements de Tessnow portent les marques de ces deux sortes de sang, vous aurez franchi un gros obstacle. L'identification du sang de brebis et la déclaration du berger suffiront à faire admettre que Tessnow est bien l'auteur du massacre de ces bêtes. La constatation d'une grande quantité de sang humain prouvera que Tessnow ment et éliminera toutes les hypothèses sauf celle de sa culpabilité. »

Lorsque, le 29 juillet et le 1^{er} août 1901, Uhlenhuth reçut du juge d'instruction de Greifswald deux paquets, dont l'un contenait des vêtements appartenant à Tessnow et l'autre une pierre maculée de sang, le public et la presse ne cachaient pas leur mécontentement : l'affaire Tessnow semblait se trouver dans une impasse. Les reproches visaient particulièrement le juge d'instruction. Celui-ci demanda à Uhlenhuth de procéder d'urgence aux analyses et « de conserver autant que possible la couleur et la forme des taches afin qu'elles puissent constituer une preuve saisissante aux yeux des jurés... »

Cette phrase, particulièrement significative, montrait qu'il ne comprenait rien à la méthode Uhlenhuth et qu'il demeurait attaché à la preuve visuelle, pourtant si trompeuse. Uhlenhuth se rendait parfaitement compte de l'importance que représentait pour sa découverte une expérience couronnée de succès dans une affaire qui excitait la curiosité du public. Aidé par son assistant, Schumacher, il soumit à l'examen une centaine de grandes et petites taches. D'abord il voulut se convaincre si elles

contenaient vraiment du sang. Pour ce faire, il utilisa l'expérience Teichmann et celle de la plante Guajak. Elles lui permirent de constater que les vêtements de travail de Tessnow ne portaient pas la moindre trace de sang ; il en était tout autrement du costume du « dimanche » et des accessoires complétant la tenue élégante du menuisier. Uhlenhuth grattait avec la plus grande précaution une infime partie des taches sur la doublure, ou, en cas de nécessité, découpait un morceau de tissu qu'il trempait ensuite dans une solution de sel de cuisine. Quelques éclaboussures de sang, en particulier sur le faux col, la cravate et la chemise, étaient trop petites pour être soumises à l'action du sérum. Cependant, après l'accomplissement de ce travail, Uhlenhuth eut toutes les raisons de se sentir satisfait. Son rapport, remis le 5 août, précisait que du sang humain se trouvait en six endroits sur le gilet de Tessnow, en sept endroits sur son pantalon, en quatre sur sa veste, sa chemise et son chapeau. La seconde constatation du rapport était encore plus frappante : six des taches du gilet et trois du pantalon contenaient du sang de brebis.

Vers la fin de l'année 1902, au cours du procès contre Tessnow, le rapport d'Uhlenhuth joua un rôle déterminant dans la condamnation du coupable à la peine de mort ; c'est alors aussi que le grand public fit connaissance avec la méthode du savant allemand ; un des contemporains notait que « désormais elle faisait partie des découvertes capitales qui avaient assuré le progrès de la médecine légale au début du xx^e siècle ». Seules quelques voix s'élevèrent pour critiquer les réactions d'Uhlenhuth. Parmi elles, la plus sévère fut celle de Julius Kratter, de Graz, qui prononça un long discours le 23 septembre 1902 au cours de la 74^e Assemblée des médecins et physiciens allemands à Karlsbad. Kratter avait demandé à son assistant japonais

Okamoto de vérifier les tests effectués à l'aide de la précipitine et, fort des résultats de ces épreuves, attaqua la méthode des sérums. Uhlenhuth cependant n'eut aucune difficulté à démontrer que le Japonais n'avait pas saisi certaines subtilités de cette technique. Un travail vraiment consciencieux excluait toute affirmation erronée. Uhlenhuth proposa que seuls les instituts appartenant à l'Etat fussent autorisés à préparer les sérums et mit en garde les savants contre les risques que comportaient certaines conclusions trop hâtives ; l'écorce de l'arbre et le cuir par exemple, dit-il, produisaient le précipité sous l'effet du sérum de lapin sans contenir cependant la moindre parcelle de sang. D'autres découvertes de ce genre étaient, selon lui, dans le domaine du possible. Il ne se trompait pas : quelques dizaines d'années plus tard, Erich Fritz, directeur de l'Institut de médecine légale à l'université de Hambourg, constata que certains produits servant à imperméabiliser les manteaux pouvaient provoquer des réactions induisant en erreur. Uhlenhuth avait bien prévu ce danger ; il recommandait en effet de soumettre à l'action du sérum de lapin non seulement la tache examinée, mais aussi la matière ou l'objet sur lequel elle se trouvait.

Au moment où, en 1904, Ludwig Tessnow mourait sous la main du bourreau dans la prison de Greifswald, aucun obstacle ne barrait plus la route qui conduisait les instituts médico-légaux du monde entier à accepter la méthode basée sur les réactions de la précipitine.



Lorsque la découverte d'Uhlenhuth attira les regards de l'Europe sur l'Allemagne, la médecine légale de ce pays se trouvait dans un creux de vague ; la période florissante du temps de Casper était déjà loin. Il est vrai que les médecins

légistes et ceux de l'administration publique, mieux organisés qu'ailleurs et placés à la disposition des procureurs et des juges d'instruction, contribuaient, dans la mesure de leur savoir, à rendre plus efficace l'exercice de la justice ; mais leur savoir dépendait des progrès scientifiques et du niveau d'enseignement de la médecine légale. Or, dans ce domaine, l'Allemagne était loin derrière la France et l'Autriche-Hongrie.

La raison de cet état de choses était bien simple : les autorités judiciaires, les gouvernements des États fédérés, les fonctionnaires de police et enfin les professeurs des Facultés de médecine se refusaient toujours à reconnaître cette vérité, pourtant évidente, que la médecine légale, bien qu'étant une branche spéciale des sciences, ne demandait pas un surcroît de travail à l'action judiciaire et policière.

En 1888, au cours d'une réunion de naturalistes à Cologne, le Pr Ungar s'attacha à préciser la signification de la médecine légale et à souligner le peu d'intérêt qu'elle suscitait parmi les membres du corps enseignant des universités allemandes. Son discours montra aux congressistes combien la situation dans ce domaine était alarmante. Ungar n'était pas médecin légiste, mais pédiatre. Obligé, en tant que médecin pour enfants, à délivrer des permis d'inhumer, et ne pouvant dans un cas douteux mettre au clair les véritables raisons du décès, il avait compris l'importance du rôle de la médecine légale et commencé, de sa propre initiative, à faire des conférences consacrées aux grands problèmes de cette science. Il n'avait pas de laboratoire et profitait de l'amabilité de ses collègues attachés aux Instituts scientifiques pour effectuer ses recherches. En 1883, il suscita une vive émotion en annonçant que la « preuve » consistant à plonger les poumons dans l'eau afin de vérifier si l'enfant était mort-né ou non, méthode pratiquée par des milliers de médecins

légistes, ne donnait pas du tout la certitude voulue. En effet, les poumons d'un enfant mort-né pouvaient flotter s'ils étaient remplis de gaz putréfiés. Ungar déclencha ainsi une longue série de vérifications scientifiques qui, au cours de la décennie suivante, devaient apporter à cette « preuve » les garanties nécessaires et la réhabiliter aux yeux de la médecine légale.

Quand Ungar s'adressait aux participants du Congrès de Cologne, il était déjà connu non seulement dans toute l'Allemagne, mais au delà de ses frontières. Et cet homme affirmait que sur vingt établissements d'enseignement supérieur allemands, deux seulement avaient des chaires et des professeurs titulaires de médecine légale, huit organisaient occasionnellement des conférences de médecins légistes et dix n'avaient même pas de cours consacrés à cette science ; aucun examen de médecine légale n'était exigé, aucun diplôme n'était délivré ; les étudiants considéraient l'enseignement dans ce domaine comme un supplément sans intérêt ; le nombre d'instituts de recherches était insuffisant ; les médecins légistes qui donnaient des cours ne disposaient d'aucune installation leur permettant de faire une démonstration pratique des problèmes que « soulevaient les meurtres, les suicides ou les cas mystérieux de décès », et devaient disputer chaque corps aux pathologistes.

Dans les années 1880, le Pr Liman, neveu et successeur de Casper à Berlin, décrivait ainsi les conditions de son travail : « Dans une cave sombre, sale et sans air, on déposait les cadavres des personnes connues et inconnues, tandis que leurs vêtements, accrochés à des cordes, pendaient tout autour... C'est là que se déroulait une partie des cérémonies funéraires ; combien de fois ai-je assisté à ces scènes pénibles où un pasteur prononçait devant une assemblée attristée l'oraison funèbre, alors

qu'une odeur insoutenable montait de la cave et que des juges, médecins, policiers et témoins circulaient continuellement. Les installations destinées à l'enseignement des futurs médecins de l'administration publique se composaient d'une pièce où l'on pratiquait les dissections et d'une autre, aussi petite, qui servait de cabinet de travail aux directeurs des instituts, à leurs assistants, aux juges et à leurs témoins... » Finalement, en 1886, on construisit à Berlin un immeuble spécial destiné à abriter l'Institut médico-légal ; son aile gauche comprenait des salles de dissection où les sept médecins légistes de Berlin pouvaient travailler à l'aise ; c'est là que l'on mit à la disposition du Pr Liman une salle où il tenait ses cours.

Durant la dernière décennie du XIX^e siècle, la médecine légale trouva enfin une certaine compréhension et estime. Les jeunes pathologistes comprirent, comme d'ailleurs dans d'autres pays, qu'elle leur offrait la possibilité non seulement d'explorer un terrain nouveau, donc intéressant, mais aussi de faire une carrière. A Berlin, Fritz Strassmann, âgé de 33 ans, pathologiste à ses débuts, succéda au Pr Liman ; il était fermement décidé à assurer à la médecine légale la place quelle méritait dans les enquêtes policières et actions judiciaires.

Adolf Lesser, pathologiste de l'école de Rudolf Virchow qui, en 1886, remplissait les fonctions de médecin de l'administration publique à Breslau, commença une année plus tard à donner des cours de médecine légale à l'université de cette ville. A Königsberg, le maître de conférences Georg Puppe, élève de Strassmann, fonda une société ayant pour but le développement de la médecine légale et « sociale » ; cette dernière devait, selon lui, faire face aux problèmes créés par l'industrialisation dans le domaine d'accidents de travail, de capacité ou incapacité physique au travail, d'assurances et de pensions.

A Dantzig, le jeune médecin Karl Berg rassemblait des données sur les symptômes qui accompagnent la mort par noyade. A Halle, Ernst Ziemkes, qui allait devenir un des plus grands médecins légistes d'Allemagne, commençait à propager ses idées. Tous ces hommes travaillaient à former et à développer cette nouvelle science en Allemagne dans les années 1920 à 1930 du siècle actuel. Dans d'autres pays, en France en particulier, où la médecine légale éveillait l'intérêt du grand public bien plus qu'à l'époque de Lacassagne et de Gouffé, la découverte sensationnelle d'Uhlenhuth poussait à faire avancer les recherches et confirmait l'opinion largement répandue selon laquelle la science pouvait réaliser des progrès infinis.

Mais à Paris précisément, la médecine légale connut alors une des crises les plus spectaculaires de ses débuts. Lacassagne, qui aimait briller par l'ironie (et qui d'ailleurs fut mêlé à cette crise), répétait, au milieu de la débâcle, cette phrase : « L'histoire nous rappelle toujours les limites de notre savoir au moment où nous sommes prêts à les oublier. »



Dans l'après-midi du 5 avril 1904, vers 3 heures, une jeune ouvrière se présenta devant l'entrée de l'hôpital Bretonneau à Paris. Désespérée, elle tenait dans ses bras un enfant qui respirait péniblement et dont le visage était couvert de taches violettes. Effrayé par l'aspect du bébé, le gardien conduisit immédiatement la jeune mère au pavillon de pédiatrie et alarma l'interne de service, le Dr Saillant.

Après une brève auscultation, celui-ci constata que l'enfant souffrait des suites d'un accès aigu de suffocation. Sa mère, qui disait s'appeler Mme Charles Weber, raconta au médecin une histoire extraordinaire. Elle habitait la

Goutte-d'Or, quartier triste et pauvre qui s'étend entre l'asile d'aliénés et l'hôpital de la Salpêtrière. Toute une tribu de Weber – ouvriers, cochers ou petits artisans – y vivait dans de sordides masures, couvertes de suie, qui se dressaient le long des rues sombres. A midi, Mme Charles Weber, accompagnée d'une de ses belles-sœurs Mme Pierre Weber et portant dans ses bras son fils, Maurice, âgé de 6 mois, s'était rendue chez une autre belle-sœur, Jeanne Weber. Après le déjeuner, Jeanne avait demandé à ses invitées de faire quelques courses, elle-même ne se sentant pas d'aplomb. Laissant le petit Maurice chez Jeanne, les deux femmes sortirent. Cinq minutes plus tard, Mme Pierre Weber, rentrée la première, trouva l'enfant étendu sur le lit, râlant, le visage violacé, l'écume aux lèvres. Jeanne était assise à côté de lui ; elle tenait ses mains appuyées sur la poitrine de l'enfant, à même le corps, sous la chemisette. La mère, arrivée quelques instants après, avait été obligée d'arracher par force le bébé des mains de Jeanne. Prise de panique, elle s'était précipitée chez le premier-médecin, le Dr Moock, puis elle avait couru à l'hôpital Bretonneau.

Saillant examina à nouveau Maurice ; cette fois il aperçut sur le cou de l'enfant une trace rouge, longue d'un doigt, plus visible à ses extrémités qu'au milieu. Automatiquement, il pensa à une tentative d'étranglement. Il fit transporter Maurice dans la salle réservée aux enfants et permit à Mme Charles Weber de veiller son fils. A 9 heures, il vint voir le petit malade pour la deuxième fois ; il constata que son état s'améliorait et, voyant sa mère plus calme, essaya de lui tirer quelques renseignements supplémentaires. Ce que la jeune femme lui dit semblait stupéfiant. Depuis le 2 mars, c'est-à-dire en l'espace de quatre semaines et quelques jours, quatre enfants de la famille Weber avaient trouvé la mort, tous manifestant des signes de suffocation. Jeanne Weber avait participé, d'une façon ou d'une autre, aux

événements qui précédaient ces décès. Cette femme âgée de 30 ans, originaire d'un village de pêcheurs du Nord, Keritry, s'était fixée à Paris à l'âge de 14 ans et, depuis 1893, épouse de Jean Weber, vivait dans le passage de la Goutte-d'Or.

La série d'étranges décès avait commencé dans l'après-midi du 2 mars. Georgette, fille de Pierre Weber, était morte en l'absence de sa mère qui travaillait dans une blanchisserie et au moment où elle se trouvait sous la surveillance de Jeanne. Pendant l'agonie, l'enfant avait donné l'impression d'étouffer et Jeanne avait tenu ses mains sous la chemisette du bébé. Le 11 mars vint le tour de la sœur de Georgette, Suzanne, âgée à peine de 3 ans, confiée également aux « soins » de Jeanne ; les parents furent frappés par le visage, presque noir, du petit cadavre et une voisine qui avait ouvert les brassières de Suzanne avait remarqué qu'une trace sombre marquait la peau du bébé. Le médecin du quartier n'y avait prêté aucune attention ; selon lui, les « crampes » avaient été la cause du décès. Quinze jours plus tard, le 25 mars, Léon Weber et sa femme demandèrent à Jeanne de garder leur enfant, Germaine, âgée de 4 mois. Dans l'après-midi, Germaine avait eu le premier accès de suffocation ; sa grand-mère, qui vivait dans le même immeuble, avait entendu les cris de la fillette et, s'étant précipitée dans l'appartement, avait vu que l'enfant, le visage enflé, reposait sur les genoux de Jeanne. Au cours de la nuit, la santé de Germaine s'était rétablie quelque peu. Mais le lendemain, le bébé, de nouveau sous la surveillance de Jeanne, rendait l'âme. Cette fois aussi, un témoin s'était aperçu que la jeune femme dissimulait ses mains sous la chemisette de l'enfant, tout près du cou. Le 27 mars, Germaine fut enterrée et le soir même le fils de Jeanne, Marcel, âgé de 7 ans, tombait malade. Quelques heures plus tard, il succombait dans des

conditions mystérieuses ; certains pensaient qu'il s'était étouffé, emporté par la diphtérie.

Le Dr Saillant connaissait le quartier de la Goutte-d'Or. La vie d'un enfant y comptait peu ; elle comptait encore moins aux yeux des médecins pour lesquels une fin précoce équivalait à une décision de la nature, décision sans appel qui rendait tous les soins inutiles. Les parents, souvent ivrognes ou imbéciles, ne s'attachaient point à leurs enfants. Cependant, si les événements relatés par Mme Charles Weber étaient vrais, l'insouciance et la stupidité de ces gens qui acceptaient cette série de trépas sans le moindre soupçon et continuaient à confier leurs enfants à une belle-sœur atroce, probablement meurtrière, étaient réellement sans borne.

Interloqué, le Dr Saillant observait la jeune femme. « Vous n'avez pas pensé, demanda-t-il, que les enfants mouraient non des suites d'une maladie mystérieuse, mais des mains d'un étrangleur auquel seul Maurice a échappé ? Aucun d'entre vous n'a jamais soupçonné Jeanne Weber ? »

Mme Weber lui jeta un regard atone de jeune animal. Oui, la fin tragique de Germaine avait éveillé quelques doutes ; mais depuis, un des propres enfants de Jeanne, Marcel, avait fermé les yeux.

Dans l'après-midi du 6 avril, Maurice semblait complètement rétabli. Son visage n'étant plus violacé, les traces sur son cou se firent d'autant plus distinctes. Elles avaient maintenant une teinte bleue. Sans être médecin légiste, Saillant savait que seule une tentative d'étranglement pouvait laisser une pareille marque. Toutefois, il demanda au Dr Sevestre, chef du service de pédiatrie, d'examiner Maurice. Celui-ci, ayant ausculté l'enfant, appela sans tarder le commissaire de police de la Goutte-D'Or et lui raconta les circonstances étranges qui

accompagnèrent les décès des enfants Weber. Une heure après Jeanne Weber, petite femme ronde, au visage inexpressif, était arrêtée ; deux inspecteurs commencèrent l'interrogatoire des témoins, et les résultats de leur enquête furent tout simplement ahurissants.

Jeanne Weber avait donné à son mari trois enfants : Marcel, mort le 28 mars, et deux fillettes qui, elles aussi, « s'en étaient allées » en bas âge. La famille et les voisins avaient alors compati au sort de Jeanne, dans la mesure évidemment où ce genre de sentiment pouvait se manifester à la Goutte-d'Or. Quand Jeanne proposait ensuite de garder les bébés de ses amis ou parents, on s'imaginait que son insistance n'était qu'un signe de détresse d'une mère éplorée et « débordant de sentiments maternels ».

Le 7 avril, l'inspecteur Coiret découvrit qu'en 1902 deux autres enfants, Lucie Alexandre et Marcel Poyatos, avaient, dans un espace de temps très court, trouvé une fin tragique dans les bras de Jeanne ; les médecins ne s'étaient nullement inquiétés alors des causes de ces décès. Les événements qui s'étaient déroulés le 2 mars 1904 dans la maison de Pierre Weber ne pouvaient s'expliquer pourtant par la confiance compatissante que l'on témoignait à l'égard d'une mère « durement éprouvée ». Avant que Georgette Weber, âgée de 6 mois, cessât de vivre, sa mère avait été prévenue à temps du danger qui menaçait sa fille. Une voisine, Mlle Pouche, était accouru à la blanchisserie où elle travaillait pour lui dire quelle avait entendu l'enfant crier et qu'elle l'avait trouvé en pleurs sur les genoux de Jeanne. Les deux femmes, rentrées en hâte à la maison, virent que Georgette, couchée sur le lit, avait la bouche couverte d'écume et que sa langue pendait. Jeanne, le visage jaune, rayonnant d'une étrange beauté, était penchée sur l'enfant ; lorsque la mère voulut s'en emparer, elle refusa énergiquement de retirer ses mains de la poitrine de la

fillette sous prétexte qu'elle essayait « de ranimer le cœur ». Mme Pierre Weber arriva finalement à dégager sa fille et, l'ayant portée à la fenêtre, attendit que sa respiration redevînt normale. Puis, croyant que la petite avait eu un accès de toux qu'elle avait réussi à apaiser, elle remit le bébé dans les bras de Jeanne, lui demanda de rester quelque temps auprès de l'enfant et retourna au travail. Trois quarts d'heure plus tard, alertée à nouveau par Mlle Pouche, elle n'arriva qu'au moment où Georgette rendait l'âme. Le père avait vu sa fille mourir ; elle avait le visage cramoisi, mais Jeanne lui avait interdit de s'approcher du petit corps. Il avait pensé que sa belle-sœur s'efforçait de « maintenir à tout prix l'enfant en vie ». Au moment de la mise en bière, Mlle Pouche et une autre voisine, Mme Navet, avaient remarqué des marques bleues sur le cou de la fillette. Pourtant, le Dr Ascher, venu pour délivrer le permis d'inhumer, n'y avait pas prêté la moindre attention et, habitué comme il était aux décès prématurés d'enfants, avait attribué la mort aux « crampes ».

Poursuivant l'enquête sur les cas de Suzanne et Germaine Weber, l'inspecteur Bovet constata que les événements s'étaient déroulés selon le même scénario que lors de la mort de Georgette. L'enfant laissé seul avec Jeanne poussait des hurlements, les parents ou les voisins accouraient et, voyant le bébé étouffer dans les bras de Jeanne, administraient quelques soins inutiles ; puis ils repartaient à leur travail et, revenant à la maison, apprenaient que l'enfant avait cessé de vivre. Les voisines, comme Mlle Pouche ou les dames Navet et Miquel, découvraient sur le cou du bébé des taches sombres. Et le Dr Ascher, immanquablement, constatait dans son permis d'inhumer que le décès était dû aux « crampes ».

Les 8, 9 et 10 avril, l'inspecteur Bovet informa le juge d'instruction Leydet des résultats de l'enquête. Bovet, ainsi

que le Dr Saillant, avait demandé aux témoins si aucun d'eux n'avait jamais soupçonné Jeanne. Seules les voisines Pouche, Navet et Miquel ainsi que la grand-mère de Germaine avaient eu des doutes. Toutefois, leur méfiance s'était dissipée après la fin tragique du fils de Jeanne, Marcel.

Aucun témoin n'avait assisté à cette mort, sauf Jeanne elle-même et son mari, ivrogne invétéré. Un médecin, le Dr Moock, avait vu l'enfant à deux reprises et l'avait vacciné ; selon lui, la mort avait été provoquée par une « méningite ». Le père déclara que Marcel avait souffert d'accès de fièvre et qu'il paraissait étouffer. Jeanne, de son côté, refusa de répondre à toute question posée à ce sujet par le juge d'instruction Leydet. Celui-ci pourtant était persuadé que Jeanne avait eu recours dans ce cas à une « machination vraiment diabolique » ; elle avait tué son propre enfant pour effacer les soupçons et préparer le terrain aux meurtres suivants.

Le 9 avril, Leydet termina l'enquête. De même que les inspecteurs, il était certain que les enfants n'étaient pas morts des suites d'une maladie, mais des mains de Jeanne Weber. Il se demandait aussi ce que cachait le silence obstiné de la jeune inculpée. Réduit à émettre des suppositions, il tâchait de deviner le mobile de ses actes. Cherchait-elle à assouvir une vengeance après avoir perdu ses deux enfants ? Haïssait-elle ou enviait-elle les mères qui paraissaient heureuses ? Était-elle le jouet de désirs inavoués qui, chez tant de criminels, ne trouvent l'apaisement que dans l'orgasme voluptueux que procure l'acte de meurtre ?

Pour Leydet cependant, le fond du problème se trouvait ailleurs ; il lui fallait d'abord prouver que Jeanne était responsable de la fin fatale de quatre enfants. Le 9 avril, il demanda donc au Dr Léon-Henri Thoinot d'examiner

Maurice Weber et de procéder à l'autopsie de Georgette, Suzanne, Germaine et Marcel Weber. Il pensait que Thoinot arriverait à prouver scientifiquement que ces enfants avaient été étranglés.



Thoinot appartenait au groupe de proches collaborateurs de Paul-Camille-Hippolyte Brouardel, gloire de l'école médico-légale parisienne. Il avait également connu Tardieu, prédécesseur de Brouardel à la chaire de médecine légale de 1861 à 1877, homme auquel l'école parisienne devait sa grande renommée en France et à l'étranger. Thoinot, considéré comme un digne successeur de Brouardel, appelé souvent à déposer en qualité d'expert devant la Cour, avait contribué par son amour pour sa profession, son assurance, ses déclarations précises et fières, à affermir en France la foi en l'infailibilité de la science.

Au moment où Thoinot s'apprêtait à accomplir la tâche qu'on lui avait confiée, la médecine légale comptait déjà au moins quatre-vingts années d'études sur les symptômes qui accompagnent la pendaison, la strangulation, l'étranglement ou tout décès dû à la suffocation. Les savants s'étaient surtout intéressés aux aspects pathologiques des suites de cette mort violente. Dans son ouvrage *La Pendaison, la strangulation et la suffocation*, publié trente ans auparavant, Tardieu avait approfondi ce problème et donné une description détaillée des taches, appelées plus tard de son nom et qui, sous l'effet de la strangulation, apparaissent en forme de points injectés de sang sous la plèvre et au cœur. Tardieu était le premier à avoir distingué les différents genres de suffocation. Dans son livre, il évoquait entre autres le cas de l'enfant ou de l'adulte sans défense étouffés au moyen d'un coussin

appuyé sur son visage, puis celui de la compression de la cage thoracique, phénomène qui peut se produire dans une foule très dense ou par suite d'une chute.

En 1888, le médecin légiste Langreteur provoqua une vive sensation par ses expériences consacrées à l'observation du larynx et des autres organes de la gorge au moment de la strangulation. Son assistant pressait le cou d'un cadavre ou le serrait à l'aide d'une corde, tandis que Langreteur notait les réactions qui se produisaient dans le larynx, la trachée-artère, la veine jugulaire, la région de la langue. En 1904, le Roumain Minovici se soumit à de dangereux essais afin de connaître les sensations éprouvées au moment de la pendaison. Surveillé par son domestique, il se passait une corde au cou et à moitié conscient tentait d'établir les étapes de l'arrêt progressif des facultés auditives et visuelles, de la perte de connaissance, de l'afflux du sang au visage ; il ne mit fin à ses explorations que lorsqu'une douleur insupportable au pharynx – douleur qui dura douze jours – les rendit impossibles.

En 1897, Brouardel publia son ouvrage *La Pendaison*, la strangulation, la suffocation, la submersion où il résumait les enseignements acquis au cours des dernières années et examinait les conséquences provoquées par la compression de certains centres nerveux de la région du cou. On savait que la corde laissait sur le cou du pendu une marque dont le caractère dépendait de l'emplacement du nœud coulant qui pouvait se trouver du côté de la nuque ou sous le menton. Cette trace prenait ensuite une couleur foncée. Une légère écharpe ou un bas produisaient une marque moins visible disparaissant au bout d'un certain temps. Les spécialistes mettaient en garde contre la confusion, parfois difficile à éviter, entre la trace laissée par la strangulation et les plis ou rides, teintés de bleu, que formait sur le cou du cadavre un col trop serré. Lorsqu'au moment de la

pendaison, le nœud coulant glissait vers le haut, des taches injectées de sang apparaissaient sur la peau. Celles-ci pouvaient aider, selon les savants, à déterminer si quelqu'un avait été pendu vivant ou mort, distinction capitale car les criminels pendaient parfois leur victime afin de faire croire à un suicide. La question de savoir si après le décès le sang continuait à affluer dans certaines parties du corps soulevait de vives discussions. En même temps, les médecins se penchèrent sur le problème de la coagulation du sang avant et après la mort, problème qui, cinquante ans plus tard, n'était pas encore résolu. On admettait en général que le visage d'un pendu était pâle, l'afflux du sang à la tête s'étant trouvé brusquement arrêté. Souvent, sous la pression du nœud coulant, les cartilages du larynx et du pharynx se rompaient.

La strangulation au moyen d'une corde, pratiquée rarement en cas de suicide, mais fréquemment en cas de meurtre, laissait une marque distincte autour du cou. Le visage avait alors une teinte bleue violacée, certaines artères qui véhiculent le sang à la tête n'étant pas bloquées, tandis que la circulation assurée par les veines de la tête vers les autres parties du corps est entravée.

Pour la même raison, la région du cou présentait des meurtrissures injectées de sang, alors que des épanchements sanguins en forme de points se manifestaient sur le visage et sur la glande thyroïde. Les cartilages du larynx étaient plus souvent brisés que dans le cas de pendaison. La strangulation par les mains laissait également des traces caractéristiques. Elles allaient de la fracture des cartilages et de la compression du pharynx jusqu'aux petites égratignures faites par les ongles. Des points injectés de sang apparaissaient sur la peau et dans les muscles, en général du côté gauche du larynx, à l'endroit où pressait le pouce du meurtrier. Le visage, plus

congestionné que dans le cas de strangulation au moyen d'une corde, pouvait prendre une teinte presque noire. Les yeux sortaient de leurs orbites, la langue de la bouche. L'examen du corps démontrait une surabondance de sang dans le cerveau, dans les poumons et dans le ventricule droit du cœur ainsi que la présence des taches Tardieu.

Lorsque le 10 avril 1905, vers 10 heures du matin, Thoinot accueillait à l'hôpital Saint-Antoine Mme Charles Weber et son fils Maurice, il avait l'assurance d'un homme qui évolue dans un monde bien connu. Les thèses de ses prédécesseurs l'impressionnaient peu. Conscient de sa propre valeur, il ignorait le doute. Mis au courant des événements qui s'étaient déroulés le 5 avril passage de la Goutte-d'Or, il apprit de Mme Weber que les traces sur le cou de Maurice s'étaient estompées progressivement jusqu'à disparaître complètement le jour précédent, c'est-à-dire, le 9 avril. L'enfant fut ausculté d'abord par un assistant, puis par Thoinot lui-même. Ayant parcouru les rapports des Drs Saillant et Sevestre sur les symptômes que présentait Maurice les 5 et 6 avril, Thoinot dicta son compte rendu destiné au juge d'instruction. Maurice Weber, constatait-il, a une constitution forte et solide. Aucune trace de strangulation ne se manifeste sur son cou. Il se peut que celles-ci se soient effacées entre-temps, mais il est tout aussi probable que la mère ait inventé ce « prétendu attentat » et que le bébé ait tout simplement souffert de contraction de la glotte, cas fréquent chez les enfants. Les médecins de l'hôpital Bretonneau avaient pensé qu'il pouvait s'agir d'une tentative de strangulation, mais « nous nous refusons – ainsi se terminait le rapport de Thoinot – à conclure autrement que par la négative ».

Le 14 avril, on procéda à l'exhumation de Georgette, Suzanne et Germaine Weber. Le corps de Georgette étant bien conservé, « pouvait fournir d'utiles indications

pathologiques ». L'autopsie pratiquée selon les règles coutumières donna les résultats suivants : le cou ne portait pas de traces de modifications pathologiques, aucune égratignure, rien. Les muscles du cou ne paraissaient pas congestionnés, les artères et le pharynx étaient intacts. Le poumon gauche avait un petit foyer tuberculeux. Les autres organes étaient sains.

Le cou de Suzanne Weber, « sans trace de moisissure et bien développé » ne portait pas, lui non plus, de blessures. Quelques légères incisions faites dans les « muscles gauches du sternum et de la clavicule » firent apparaître un point injecté de sang, petit, mais bien visible. Thoinot constata : « Le fait que cette tache, placée du côté gauche, n'était apparente sur aucun muscle du cou, ni sur aucun autre membre examiné au cours de l'autopsie, permet de supposer qu'il ne s'agissait pas d'un effet de putréfaction, mais d'une blessure infligée avant le décès. » Cette remarque mise à part, son rapport était aussi négatif que dans le cas de Georgette. Pas de lésions du pharynx, du larynx, de la trachée-artère, absence d'hémorragie dans les poumons et de taches Tardieu. Tous les organes étaient sains.

Le corps de Germaine était le mieux conservé. Voici les résultats de son autopsie : « Sur la surface du cou, aucune trace de violence. Pas de points injectés de sang dans les muscles, de lésions de la langue ni du larynx. Dans le poumon, un petit épanchement de sang négligeable. Les autres organes sains. »

Le soir même, Thoinot envoya ses rapports à Leydet. Il les compléta par une description des symptômes qui, selon la médecine légale, autorisaient le diagnostic de strangulation. « Pour pouvoir conclure à une strangulation, disait-il, quelques-uns au moins de ces symptômes devraient être apparents. La putréfaction n'aurait pas pu les

faire disparaître en si peu de temps. » Georgette et Germaine Weber ne présentant aucun de ces signes, il était impossible d'émettre l'hypothèse qu'elles avaient été victimes d'une strangulation. Seule Suzanne Weber portait la trace d'un petit épanchement sanguin dans le muscle du cou. Pourtant, il serait absurde d'en déduire quelle aurait été étranglée par Jeanne Weber. Thoinot reconnaissait que les autopsies n'avaient pas permis de découvrir – à l'exception d'un foyer tuberculeux insignifiant dans le poumon de Georgette Weber – la présence d'une maladie organique. Mais souvent après un décès dû aux causes naturelles, il était difficile de trouver des lésions organiques. Tel était le cas précisément de la contraction de la glotte et de la laryngite diphtérique, maladies fort répandues chez les enfants, « dont les symptômes disparaissent très rapidement après le décès ». Thoinot résuma ainsi son rapport : « Georgette, Suzanne et Germaine Weber ont pu être victimes d'une suffocation provoquée par des causes naturelles, suffocation qui n'a laissé aucun symptôme pathologique. »

Le matin suivant, Thoinot procéda à la dernière autopsie, celle de Marcel Weber. Elle se solda par un seul résultat intéressant, la constatation que le Dr Moock s'était trompé en attribuant la mort à une « méningite ». Ici également, Thoinot ne trouva pas de déformations organiques pouvant être la cause d'une maladie, ni de traces de violence. Il précisa : « Il nous faut exclure l'hypothèse d'un crime c'est-à-dire d'une mort qu'aurait entraînée une strangulation au moyen d'une corde ou un étranglement par les mains. »

Après la lecture des rapports de Thoinot, Leydet se sentit déconcerté. La divergence entre les conclusions, on ne peut plus claires, de l'enquête, et les affirmations de Thoinot paraissait tout à fait incompréhensible. Bien qu'appartenant à la catégorie des hommes qui vouaient un profond respect

aux progrès de la médecine, et de la médecine légale en particulier, Leydet procéda, de mi-avril à mi-juin 1905, à de nouveaux interrogatoires des témoins. Cette seconde enquête ne fit que le confirmer dans sa conviction que Jeanne Weber était responsable de cette série de décès. Cherchant à sortir de l'impasse, Leydet consulta dans les ouvrages de Tardieu et de Brouardel des passages consacrés à la strangulation. Le 21 juillet, il communiqua à Thoinot le dossier de l'enquête en lui demandant de se prononcer sur la valeur scientifique des déclarations des témoins. En particulier, il attirait son attention sur les témoignages des Drs Saillant, Sevestre et Labelle ainsi que sur les affirmations, répétées à plusieurs reprises, que chaque fois Jeanne Weber avait tenu ses mains appuyées sur la poitrine de l'enfant. Comment fallait-il interpréter ce geste ? Tardieu n'avait-il pas parlé de suffocation provoquée par la compression de la cage thoracique ?

En août, Thoinot lui envoya un rapport nourri, rédigé de son écriture serrée. Thoinot s'était donné la peine d'étudier à fond le dossier et il avait divisé ses conclusions en chapitres portant les noms des enfants : Georgette, Germaine, Suzanne, Marcel. Dès la lecture du premier, Leydet comprit que le médecin légiste restait obstinément fidèle à son raisonnement. Thoinot s'en tenait strictement aux résultats des autopsies qui n'avaient pas révélé de modifications d'ordre pathologique. La cause du décès de Georgette : contraction de la glotte ; de Germaine : contraction de la glotte ; de Suzanne : contractions de caractère éclamptique ; de Marcel : laryngite diphtérique. Selon lui, les déclarations des témoins sur les marques qui sillonnaient le cou, les teintes violacées du visage, les yeux qui sortaient des orbites n'avaient aucune valeur scientifique. Il écrivait : « Des constatations de ce genre faites par des personnes ne possédant pas de

connaissances médicales n'ont aucun poids... » Il évoquait, mais très superficiellement, l'éventualité d'une suffocation provoquée par la pression sur le thorax. Se référant aux expériences de Tardieu qui dataient de 1870, il insistait sur le fait que les compressions de la cage thoracique entraînaient des lésions « dont l'absence avait été révélée par l'autopsie du corps de Georgette ». A son avis, la simple compression de la poitrine d'un enfant par les mains ne pouvait provoquer la mort. La phrase suivante résumait l'idée du rapport : « Pour conclure, il nous faut souligner que l'hypothèse d'une mort violente en ce qui concerne Georgette Weber ne peut être retenue au point de vue scientifique. » Après avoir analysé les cas de Germaine, Suzanne et Marcel, il en tirait la même conclusion. Il n'y avait que les quatre dernières lignes qui exprimaient un avis quelque peu différent : « Seul l'examen médical de Maurice Weber à l'hôpital Bretonneau permettrait d'envisager la possibilité d'une strangulation. » Mais comme les Drs Saillant et Sevestre n'étaient pas médecins légistes, leur opinion comptait peu pour Thoinot.

Ce rapport n'ébranla pas cependant la conviction de Leydet selon laquelle Jeanne était coupable des crimes. Il communiqua le dossier au juge d'instruction Seeligman, qui inculpa Jeanne de meurtre et de tentative de meurtre. Cependant, dès le début, la procédure se trouva influencée par la divergence entre les conclusions de l'enquête policière et les thèses scientifiques de Thoinot. Le président de la Cour, Bertholus, respectueux des progrès de la science mais en même temps habitué à reconnaître l'importance des déclarations des témoins, ajourna l'ouverture du procès de décembre 1905 à janvier 1906. Le 18 janvier, il demanda au Pr Brouardel d'examiner en commun avec Thoinot les rapports du médecin légiste.

Brouardel, âgé alors de 68 ans, n'avait plus devant lui

que six mois à vivre. Certains prétendirent ensuite qu'il n'avait pas étudié personnellement le dossier, d'autres l'accusèrent de présomption. Quoi qu'il en fût, le Tribunal reçut quelques jours plus tard un nouveau rapport portant les signatures de Brouardel et de Thoinot. Il confirmait en tous points les thèses précédentes et concluait : « Nos connaissances en médecine légale nous permettent d'affirmer qu'aucune pression exercée par les mains n'a eu lieu dans la région du cou, de la bouche ou du nez. En même temps, elles nous obligent à écarter du point de vue scientifique l'hypothèse d'une suffocation survenue par suite d'une compression du thorax ou du corps... »

Le procès de Jeanne Weber commença le 29 janvier 1906. Pour Seeligman et Bertholus, il devait se dérouler sous le signe d'hésitations entre leur conviction personnelle que l'inculpée était responsable des crimes et leur foi profonde en l'infailibilité de la science. L'ombre de Thoinot et de Brouardel ne les quitta pas d'une semelle. Que signifiaient les noms des Drs Saillant, Sevestre ou Labelle, médecins d'hôpitaux et de quartiers pauvres, face à celui de l'illustre Brouardel ? Que représentaient les autres témoins, modestes habitants de la Goutte-d'Or ? Leurs déclarations, confrontées avec celles de Thoinot ou exploitées par un avocat habile, décidé à profiter de l'infériorité intellectuelle de ces gens, se trouveraient réduites à rien ou à des affirmations contredisant ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux...

Au matin du 29 janvier, une foule compacte, rassemblée devant les portes du Tribunal et dans le prétoire, ne cachait pas son hostilité à l'égard de l'inculpée, devenue à ses yeux « l'ogresse de la Goutte-d'Or » et qui, le visage impassible, inexpressif, prenait place sur le banc des accusés. Cependant, cette foule – il fallait s'y attendre – se tournerait avec la même violence contre le procureur et le Tribunal, si

la défense réussissait à présenter cette femme maudite comme une créature innocente, persécutée, une mère éplorée qui avait perdu ses propres enfants. Que telles étaient les intentions de l'avocat, on n'en pouvait douter. C'était d'autant plus clair que l'accusée avait pour défenseur Henri Robert, ce même Henri Robert qui, depuis l'affaire Gouffé, se trouvait au faîte de la gloire et qui certainement n'était pas homme à refuser les avantages que lui procurait un tel procès. Le premier jour des débats suffit à confirmer entièrement les sombres pressentiments de Seeligman. En un tour de main, Henri Robert ébranla les dépositions des médecins de l'accusation (par suite d'une erreur, le Dr Labelle ne fut pas appelé à la barre), rendit ridicules les déclarations sur les traces de strangulation, poussa les témoins à se contredire.

Sur ce champ de bataille, transformé en défaite de l'accusation, parut Thoinot, sûr de lui, méprisant, imperméable au doute. Dans l'après-midi du 30 janvier, le Tribunal prononça l'acquittement de l'inculpée. Jeanne, silhouette silencieuse sur le banc des accusés, s'anima alors pour la première fois. Elle se pencha vers Henri Robert pour lui baiser les mains, appela son mari : « Viens, dis-leur que je suis innocente... » Conformément aux prévisions de Seeligman, l'attitude de la foule changea radicalement. Un tonnerre d'applaudissements secoua l'audience, hommes et femmes se précipitèrent pour porter Jeanne Weber en triomphe.

Le jour suivant, Michel Darland écrivait : « Nul ne doit oublier que le sort de Jeanne Weber, le sort d'une innocente aurait été scellé irrévocablement, si elle n'avait pas vécu à notre époque et dans un Paris où la science exacte de la médecine légale a trouvé un grand, sinon le plus grand essor. Seule la science a aidé à la victoire d'une innocente en apportant la preuve que les dépositions des

témoins et l'enquête policière ne reposaient sur aucune connaissance scientifique... » Les Annales d'hygiène publique et de médecine légale, dirigées par Brouardel, très estimées dans les milieux professionnels, publièrent dans leur numéro de janvier un long article, signé par Brouardel et Thoinot, et intitulé : « L'Affaire Jeanne Weber. » Il reproduisait dans son introduction les rapports, tant de l'enquête policière que des médecins légistes et le rédacteur de cette publication terminait ainsi sa préface : « La procédure publique a apporté les éclaircissements nécessaires. Les contradictions et erreurs dans les dépositions des témoins ont impressionné les jurés et les juges à tel point que les thèses de nos rapports ont écarté sans peine les autres charges formulées contre l'accusée... »

Mais ni Brouardel ni Thoinot ne se doutaient à ce moment que l'affaire Jeanne Weber n'était qu'à son début ; de nouvelles épreuves attendaient les médecins légistes de Paris, épreuves qui épargnèrent seulement Brouardel, mort le 23 juillet 1906.



Le soir du 16 avril 1907, une jeune fille secoua énergiquement la sonnette de la porte du Dr Papazoglou qui habitait un petit bourg, Villedieu, dans le département de l'Indre. Elle expliqua au médecin qu'elle s'appelait Louise Bavouzet, quelle venait de Chambon et que son frère Auguste était gravement malade. Leur père possédait une petite ferme délabrée où il vivait avec ses trois enfants et une amie, une certaine Moulinet qui, vagabondant dans la région, avait été recueillie par le fermier quelques semaines auparavant. Renseigné sur les symptômes de la maladie, provoquée apparemment par un repas de mariage

trop copieux pris chez des amis, le médecin tendit à Louise Bavouzet un remède contre l'indigestion et la renvoya chez elle.

Le lendemain matin, Bavouzet, sale et intimidé, se présenta personnellement chez le médecin. Papazoglou comprit que l'état de l'enfant était vraiment sérieux et qu'il lui fallait se rendre immédiatement à Chambon. Mais il arriva trop tard : Auguste, âgé de 9 ans, était mort. A côté de la pailasse où reposait le petit cadavre se tenait celle qui était à la fois la servante et la maîtresse de Bavouzet, une femme épaisse, au visage rond et aux yeux inexpressifs. Papazoglou remarqua que l'enfant venait d'être lavé et portait une chemise neuve dont le col lui serrait le cou. « Pourquoi cela ? » demanda-t-il.

« Il avait rendu, il était sale... » lui répondit la femme d'une voix indolente.

Le médecin fit enlever la chemise et son regard fut aussitôt attiré par une marque rougeâtre qui sillonnait le cou du garçon. Cette trace lui parut tellement étrange qu'il refusa le permis d'inhumer et alerta la police de Châteauroux. Le jour même, le juge d'instruction Belleau demanda au Dr Charles Audiat d'établir, en tant que médecin légiste, les causes du décès. Dans l'après-midi du 18 avril, Audiat arriva à Villedieu, trouva le corps de l'enfant dans la chapelle du cimetière, y fit installer quelques planches et, sur cette table d'opération improvisée, procéda à l'autopsie. Voyant la marque sur le cou, il pensa tout de suite à une strangulation, mais comme la trace se trouvait si près du col de la chemise, il hésita. Les ouvrages scientifiques ne faisaient-ils pas état de traces provoquées après la mort par un col trop serré et qui ressemblaient étrangement à celles laissées par la strangulation ? Ayant appris qu'Auguste s'était plaint à plusieurs reprises de maux de tête, Audiat décida de conclure à une mort naturelle. Il

constata dans son rapport : « Le décès de l'enfant est dû à des causes naturelles. Il semble que des convulsions consécutives à une méningite dont le malade a souffert pendant quinze jours aient entraîné la mort. »

Le 19 avril, le petit corps d'Auguste Bavouzet fut enseveli au cimetière de Villedieu. Mme Moulinet, le visage impassible, regardait pensivement la tombe.

Personne ne remarqua que la sœur aînée d'Auguste, Germaine, fillette affligée d'un bec-de-lièvre, était restée à l'écart tout au long de l'enterrement. Elle avait manifesté ainsi sa méfiance à l'égard de cette étrangère qui s'était introduite dans leur maison et qui apparemment avait pris la place de sa mère. Quelques jours plus tard, Germaine profita d'une occasion pour fouiller la valise où Mme Moulinet tenait ses affaires. Elle y trouva plusieurs coupures de presse, des articles du Petit Parisien, datant de 1906, qui, relatant le procès de Jeanne Weber, reproduisaient les photos de l'accusée. Frappée par la ressemblance entre la meurtrière présumée et Mme Moulinet, elle courut à Villedieu et, tendant les articles à l'officier de police Auphand, murmura dans un souffle : « C'est bien elle... C'est elle qui a étranglé Auguste... »

Le 23 avril, le juge d'instruction Belleau revint à la charge. Il demanda au Dr Audiat de revoir les conclusions de son rapport et confia la tâche d'une nouvelle autopsie au Dr Frédéric Bruneau, anatomiste et pathologiste. Pour la deuxième fois en l'espace de quelques jours, la petite chapelle du cimetière de Villedieu se transforma en salle de dissection. Et la deuxième autopsie apporta des résultats diamétralement opposés à ceux de la première. Le Dr Bruneau constata (Audiat se rangea à son avis) que la marque sur le cou était une trace de strangulation, très distincte, large de 2 centimètres et demi. Elle était moins visible sur la nuque. Au-dessous des cartilages du cou

apparaissaient des lésions qui pouvaient être faites par les ongles. La peau à l'endroit de la trace était sèche comme du parchemin. Le larynx et les muscles du cou présentaient des ecchymoses qui ne pouvaient certainement pas avoir été provoquées par la compression du col (ainsi, les suppositions d'Audiat se trouvaient écartées). Pour effectuer la strangulation, le meurtrier s'était probablement servi d'un mouchoir dont il avait entouré le cou d'Auguste et qu'il avait pressé vers le bas. D'où les lésions faites par les ongles dans la région du larynx et le fait que la trace, moins visible sur la nuque, ressemblait à une marque imprimée par un col trop serré. Auguste était sain, ne présentait aucune déformation organique susceptible d'entraîner une mort naturelle. Une légère méningite de caractère tuberculeux n'avait atteint qu'un stade peu avancé et ne pouvait en aucun cas être à l'origine du décès.

Le 4 mai, les gendarmes arrêtaient Jeanne Weber-Moulinet à Chambon et l'emmenèrent à Bourges. Le lendemain, la presse parisienne s'étendit longuement sur la nouvelle arrestation de « l'ogresse de la Goutte-d'Or » et donna quelques détails sur la vie de l'accusée. Déprimée par la méfiance dont, en dépit de l'acquittement, elle était entourée, elle avait subitement quitté son mari en juin 1906. Elle s'était plainte à cette époque de ses voisins qui ne lui confiaient plus leurs enfants. Les commentaires des journaux étaient éloquents. Quelle était au fond la signification des événements de Chambon ? se demandaient les journalistes. Fallait-il croire que les Assises de Paris avaient acquitté une meurtrière, que les Prs Brouardel et Thoinot avaient contribué à libérer une criminelle, décidée à continuer ses méfaits et que Henri Robert, cet avocat fameux, tant admiré, avait remporté une victoire, non pas au nom de la justice mais du crime ?

Sans être clairvoyant, il était facile de prévoir qu'un

homme de la trempe de Henri Robert mettrait tout en œuvre afin de prouver qu'il avait lutté pour défendre la loi, « ce sanctuaire de l'humanité », comme il l'appelait. Le 8 mai il se proposa comme avocat de Jeanne Weber, le 11 il reprocha au juge d'instruction Belleau de s'être fié aux constatations de médecins de province, forcément moins compétents, et réclama que « le successeur de Brouardel, Léon-Antoine Thoinot, la gloire de la médecine légale de France », fût désigné pour procéder à une nouvelle autopsie d'Auguste Bavouzet. Il ajouta que, selon les renseignements qu'il avait pu obtenir, Thoinot était prêt à accomplir cette tâche. Le 17 mai il renouvela ses propositions et les fit publier par la presse parisienne.

Jusqu'à la dernière limite, Belleau essaya de résister à la pression de la capitale. Mais il comprit que, s'il ne cédait pas, on l'accuserait d'avoir remis Jeanne Weber aux mains de la justice sans avoir entendu au préalable l'avis, gracieusement proposé, de la plus haute instance de la médecine légale française. Au début de juin, il tenta un compromis. Au lieu d'ordonner une exhumation, il communiqua à Thoinot les rapports d'Audiat et de Bruneau. Il se rendait compte pourtant que c'était là le premier pas vers la capitulation.

Pour la deuxième fois, Thoinot entra en scène. Mais qu'allait-il faire ? Examiner sans parti pris les conclusions des médecins de Châteauroux, reconnaître (si tel était le cas) leur justesse et admettre que la célèbre école parisienne pouvait se tromper, ou bien allait-il jeter sur la balance le poids de sa gloire, préserver sa réputation au détriment de la vérité et ridiculiser Audiat et Bruneau ?

Le 1^{er} juillet, Thoinot informa la Chambre d'accusation de Bourges que le rapport en question prouvant l'incompétence des médecins Audiat et Bruneau, lui-même se trouvait dans l'impossibilité de donner un avis

quelconque. Seule une autopsie générale du corps d'Auguste Bavouzet lui permettrait de prendre position dans cette affaire. Les prévisions de Belleau se confirmaient à la lettre.

Le 27 juillet, trois mois et quinze jours après la mort d'Auguste Bavouzet, Thoinot et son assistant Soquet se présentèrent à Villedieu. Audiat et Bruneau refusèrent d'assister à l'autopsie. Selon eux, « il était absurde, au bout de trois mois et demi, d'essayer de trouver sur un corps décomposé les symptômes qu'ils avaient constatés immédiatement après le décès ». Ils craignaient en outre que ne se répâtât la comédie qui avait eu lieu à Paris au cours de laquelle les observations faites par les Drs Saillant et Sevestre avaient été traitées avec mépris.

Le 5 août, Thoinot remit son rapport à la justice. Il admettait, en ce qui concerne les organes du cou, que « la putréfaction avait modifié le tissu, et le sang, ayant quitté les vaisseaux, toute constatation exacte devenait impossible ». Cela signifiait, ni plus ni moins, que nul ne saurait jamais la vérité sur l'éventualité d'une strangulation. Thoinot critiquait ensuite les incisions pratiquées par les médecins de Châteauroux qui, selon lui, n'avaient pas pénétré assez profondément sous la marque du cou pour pouvoir déterminer l'existence d'ecchymoses. Leurs affirmations à propos d'une strangulation n'avaient donc aucune valeur scientifique. Puis venait le point essentiel du rapport : « L'incompétence des médecins de Châteauroux, poursuivait Thoinot, s'est manifestée surtout dans leur incapacité d'établir les causes, pourtant évidentes, de la mort naturelle de l'enfant. Ils ont affirmé que les viscères d'Auguste Bavouzet étaient sains ; or, ils avaient omis d'ouvrir les intestins du défunt, ce qui les avait empêchés de découvrir l'origine du décès. L'autopsie complète nous a permis au contraire de constater des taches de Peyer sur

les intestins, ce qui prouve que la fin d'Auguste doit être attribuée à la fièvre typhoïde. » Ainsi, toute possibilité d'une mort violente fut écartée définitivement.

Thoinot tentait donc de discréditer les médecins de Châteauroux à l'aide d'une dialectique habile consistant à démontrer qu'une mort naturelle avait mis fin aux jours du jeune garçon. Selon des rumeurs qui circulaient à Villedieu et qui furent rapportées au juge d'instruction, le Dr Soquet avait au cours de l'autopsie incisé par hasard l'intestin grêle, trouvé à cette occasion une infime déformation du tissu et affirmé, après un examen à l'œil nu, que c'était une tache de Peyer de caractère ulcéreux. Belleau convoqua Audiat et Bruneau pour demander leur avis. Découragés, pleins d'amertume, ils déclarèrent qu'étant en présence d'une preuve évidente de strangulation ils avaient estimé superflue toute ouverture d'intestins. Il avait suffi de palper les intestins pour voir qu'ils n'étaient atteints d'aucune maladie pouvant causer une mort aussi soudaine. En ce qui concerne les taches de Peyer, ils conseillaient à Thoinot de prendre connaissance d'un passage du livre de Vibert, publié à Paris. Vibert y écrivait : « Il importe de savoir que souvent les enfants présentent de nombreuses et facilement reconnaissables taches blanches de Peyer qui se manifestent chez eux d'une façon permanente. La présence de ces taches ne permet pas de conclure à l'existence de la typhoïde. »

Audiat et Bruneau ne se doutaient pas que cette phrase, citée pour démontrer l'ignorance de Thoinot, allait les forcer à s'engager sur un terrain de discussion où ils manquaient d'expérience. Thoinot rétorqua immédiatement en évoquant une autre citation de Vibert selon laquelle les taches de Peyer ayant un caractère ulcéreux prouvaient l'existence de la typhoïde. Or, c'était bien le cas d'Auguste Bavouzet.

Personnellement, le juge d'instruction restait convaincu

comme par le passé de la culpabilité de Jeanne Weber ; maintenant, il savait aussi que Thoinot ne pensait qu'à sa propre renommée ; mais officiellement, prisonnier de la controverse scientifique, il avait les mains liées. Vers la fin d'août, il tenta une dernière chance : il s'adressa à trois médecins légistes et pathologistes réputés – les Prs Lande, de Bordeaux, Brissaud, de Paris, et Mairet, de Montpellier – en leur demandant de se prononcer sur ce conflit entre spécialistes.

Les professeurs, cependant, se contentèrent d'examiner les rapports. Ayant à choisir entre les conclusions du célèbre Thoinot et les constatations des médecins de Châteauroux, inconnus dans le monde scientifique, ils optèrent pour Thoinot. En décembre 1907, Belleau, résigné, renonça à la lutte.

Jeanne Weber fut relâchée. Sarcastique, le journal du département de l'Indre nota : « Jeanne Weber est en liberté, MM. Thoinot et Soquet aussi. » Mais cette phrase resta sans écho.

Le 13 janvier 1908, à la réunion des membres de la Société de médecins légistes, Henri Robert prononça une conférence consacrée au cas de Jeanne Weber. Le sentiment de triomphe résonnait dans chacune de ses paroles. Il fut impitoyable à l'égard d'Audiat et de Bruneau, chanta les louanges de Thoinot, Lande, Brissaud et Mairet. « L'opinion de ces derniers, conclut-il, confirme en tout point le rapport de MM. Thoinot et Soquet. Après huit mois, Jeanne Weber a été rendue à la liberté. Vous savez maintenant qui est responsable de son arrestation. »

Le président de la Société se leva pour serrer la main de Henri Robert, Thoinot proposa de modifier les instructions concernant les rapports des médecins légistes, afin d'éviter à l'avenir les erreurs du genre de celles dont Châteauroux avait été le théâtre. On réclama la punition des Drs Audiat et

Bruneau. Le président annonça : « Nous entendons tirer de l'affaire Jeanne Weber les conclusions qui s'imposent. » Et aucun des assistants de cette réunion ne s'imaginait que quatre mois plus tard sonnerait pour eux l'heure du regret d'avoir triomphé.



Ce fut comme un roulement de tambour. Le 9 mai 1908, les journaux parisiens titraient en première page : « Meurtre d'enfant à Commercy... Marcel Poirot, fils de l'aubergiste Poirot, étranglé... Jeanne Weber soupçonnée de nouveau... » Cela paraissait tout simplement incroyable. Le souvenir des erreurs commises, la haine à l'égard d'un meurtrier, les doutes que suscitaient les rapports prétendus scientifiques, la compassion vis-à-vis d'une femme accusée injustement à deux reprises, tout se réveillait d'un seul coup. Si les nouvelles des journaux étaient vraies, que fallait-il penser de la science, de son infaillibilité, de ses progrès ?

A l'heure même où l'on se posait ces questions, le Pr Parisot, titulaire de la chaire de médecine légale à Nancy, son fils Jacques et le Dr Thierry se penchaient à l'hôpital de Commercy sur le corps de Marcel Poirot, âgé de 7 ans. Derrière eux se tenait le juge d'instruction de Saint-Mihiel, Rollin, qui, décidé à éviter le sort de Belleau, veillait sur chaque geste des savants. Cette fois, l'autopsie serait sans faille, Thoinot n'y trouvera pas le moindre prétexte pour exercer ses facultés dialectiques.

Exactement seize jours auparavant, dans l'après-midi du 8 mai, un chaufournier, Émile Bouchery, était arrivé à Commercy en compagnie d'une femme forte, laide, aimant apparemment les enfants, qu'il disait être son épouse. Il avait loué une chambre à l'auberge Poirot, rue de la

Paroisse. Embauché par la société exploitant les carrières d'Euville, il se rendit dans la soirée au lieu de son travail et prévint qu'il ne rentrerait que tard dans la nuit. Sa femme avait joué avec le fils des aubergistes, Marcel. Avant de se coucher, elle déclara qu'elle avait peur de rester seule dans sa chambre. Le petit Marcel ne pourrait-il pas lui tenir compagnie et dormir dans le lit de son mari ?

Cette proposition innocente fut acceptée. Vers 10 heures, un client qui habitait au premier étage entendit des cris d'enfant. Alarmés, les aubergistes montèrent en hâte dans la chambre de Mme Bouchery et s'arrêtèrent, muets d'horreur, devant le spectacle qui s'offrait à leurs yeux. Marcel, le visage congestionné, gisait sans connaissance sur le lit. Le sang coulait de sa bouche. Mme Bouchery, étendue à côté de lui, avait ses mains et sa robe de chambre maculées de sang. Une serviette, dissimulée sous le lit, était elle aussi tachée de sang.

Quelques minutes plus tard, le Dr Guichard, qui se trouvait par hasard dans le voisinage, constatait la mort de Marcel. Le cou de l'enfant et sa nuque portaient des traces de meurtrissures. Le garçon, s'étant mordu la langue, avait provoqué une hémorragie. Impassible, Mme Bouchery déclara ne rien comprendre à ce qui s'était passé. Les gendarmes de Saint-Mihiel, appelés d'urgence, trouvèrent dans la robe de chambre de la femme une lettre de l'avocat Henri Robert. Elle était adressée à Jeanne Weber, prison de Bourges. Henri Robert s'y réjouissait de la décision de mise en liberté de l'accusée et l'en félicitait. L'air hébété, le visage indifférent, Mme Bouchery avoua s'appeler Jeanne Weber.

Le corps de l'enfant fut transporté sous surveillance à l'hôpital. Le juge d'instruction Rollin ordonna que des photos du cadavre, cruellement défiguré, soient prises. « Ainsi, déclara-t-il, aucun Thoinot ne pourra contester les faits. » Puis, il convoqua télégraphiquement le Pr Parisot,

de Nancy.

Le 9 mai à 10 heures du matin, Parisot procéda à l'autopsie. Chaque incision fut photographiée. L'examen du corps ne laissa aucun doute. La marque de strangulation parcourait le cou tout autour. Elle était plus visible sur les côtés que sous le menton. Le visage présentait des traces d'égratignures et des légères meurtrissures. La langue portait l'empreinte des dents de Marcel. Rollin demanda également au pathologiste Michel, professeur à l'université de Nancy, de venir à Commercy. Mais Michel n'étant disponible que le 11 mai, Rollin en profita pour établir la suite des événements qui avaient conduit Jeanne Weber jusqu'à Commercy.

Elle avait été accueillie d'abord par un asile à Fontgombault. Puis, George Bonjean, président de la « Société de Protection de l'Enfant », persuadé de son innocence et désirant venir en aide à « une femme sans reproche, persécutée par la justice », l'avait engagée comme garde dans son jardin d'enfants à Orgeville. Et là, la prétendue victime de l'injustice tenta d'étrangler un petit malade, mais heureusement en fut empêchée à temps. Bonjean la congédia sur-le-champ mais craignant le ridicule, s'abstint d'informer les autorités de cette tentative de meurtre. En mars 1908, Jeanne Weber fut arrêtée pour vagabondage. Au moment de l'arrestation, elle déclara être Jeanne Weber, la même qui avait tué les enfants de la Goutte-d'Or. Amenée devant le préfet de police Lépine, elle se rétracta, prétendant n'avoir fait cet aveu que pour obtenir une place au chaud dans la prison. Lépine l'envoya à l'asile de Nanterre et demanda au neurologue Toulouse de l'examiner. Celui-ci la trouva complètement saine d'esprit. En avril 1908, à Bar-le-Duc, elle fit la connaissance d'Émile Bouchery et devint sa maîtresse.

Lorsque, le 11 mai, le Pr Michel arriva à Commercy, une

foule houleuse s'était rassemblée devant l'hôpital. Le rapport, signé en commun par Michel et Parisot, consignait : mort par strangulation effectuée à l'aide d'un mouchoir serré sous le menton et entourant le cou.

La colère gronda dans toute la France ; perplexe, le public cherchait une explication à ce fait surprenant que des éminents représentants de la médecine légale eussent pu se méprendre au point de ne pas avoir reconnu au moins cinq crimes et d'avoir laissé le malfaiteur en liberté.

Thoinot et l'école de Paris se turent ; aucun aveu des erreurs commises, aucun aveu même quant à l'imperfection des méthodes appliquées. Cependant, après un long silence, Thoinot, que quelques années séparaient de la mort, et plusieurs de ses amis essayèrent de prouver contre vents et marées qu'ils ne s'étaient pas trompés. Ils firent appel à la psychiatrie, cet enfant chéri de la médecine légale qui, à l'époque, faisait à peine ses premiers pas. Ils réussirent à obtenir la décision de faire examiner Jeanne Weber par le psychiatre parisien Lateau qui, le 25 octobre 1908, décréta que l'accusée était irresponsable. Jeanne, au lieu de répondre de ses crimes devant la justice, fut envoyée à l'asile d'aliénés de Maréville où, deux ans après, elle se pendait, peut-être pour éprouver même dans la mort ce frisson voluptueux qui probablement avait été le mobile de ses actes atroces. Pourtant, Thoinot et Robert eurent le front d'affirmer que Jeanne Weber n'avait commis qu'un seul crime, celui de Commercy. Selon eux, les terribles épreuves quelle avait dû souffrir à Paris et à Chambon avaient créé chez cette malheureuse une autosuggestion à laquelle elle avait finalement cédé en accomplissant le geste fatal dont on l'avait soupçonnée dès le début.

A une époque où l'on croyait profondément au progrès de la médecine légale, où l'on admirait l'infailibilité et la grandeur de l'école parisienne, l'affaire Jeanne Weber

constituait un précieux avertissement, montrant à ceux qui voulaient le comprendre les limites de la médecine légale. Elle enseignait qu'il fallait compter avec le danger d'une observation superficielle des traces du crime, elle mettait en garde contre les erreurs qui naissent inévitablement lorsqu'une autopsie est pratiquée longtemps après le décès. C'était un appel à la modestie, à la prudence, à la reconnaissance du fait que la médecine légale n'était point seule à démasquer un crime et à porter le poids des décisions prises à l'égard du suspect ; elle n'était qu'un élément de l'enquête.

Les connaissances qui, pour un Brouardel et encore plus pour un Thoinot, constituaient une base solide de jugement n'étaient en réalité que le point de départ de longs efforts de plusieurs générations de médecins légistes tendant à éclaircir définitivement le problème des indices de strangulation. Les données scientifiques établies par ces nouvelles générations et concernant les modifications du sang et celles de sa circulation, les processus chimiques, les lésions du cerveau, du foie et du cœur laissèrent loin derrière elles les affirmations de Brouardel et de Thoinot. Les savants découvrirent entre autres que la strangulation d'enfants, dont les organes dans la région du cou sont très flexibles, laissait peu de traces et que celles-ci disparaissaient rapidement. Ils constatèrent aussi que les indices de la compression du thorax demeuraient invisibles à l'œil nu bien plus souvent que les savants français ne l'avaient imaginé.

Les progrès de l'histologie et le perfectionnement du microscope permirent aux jeunes médecins légistes de dépister les indices de pendaison, de strangulation ou de suffocation jusque dans les cellules de la chair du cou et de déterminer les modifications biochimiques que produisait un étranglement. Orsos, un Hongrois, constata qu'à l'endroit

de la trace de strangulation la graisse se dissolvait dans les cellules, les Japonais Kuboiwa et Ogata mirent au point une méthode qui, en utilisant des colorants, permet d'établir même les marques « d'une très légère strangulation » n'ayant laissé aucune meurtrissure. L'Allemand Walcher et le Sud-Africain Mackintosh réussirent à prélever des parcelles infimes de la chair, tandis que d'autres savants entreprirent des recherches histologiques des centres lymphatiques, des parois des veines, des cellules des nerfs dans la région du cou.

Steffen Berg fit avancer les tentatives visant à déterminer la différence entre les indices d'un suicide et d'un crime de strangulation camouflé en suicide, en procédant à l'analyse de la salive et des phosphatides, c'est-à-dire des matières produites par le foie et la rate et dont le nombre augmente considérablement sous l'effet d'une mort violente due à la strangulation. A l'occasion d'un suicide, la quantité des phosphatides croissait dans le corps entier sauf dans la tête, car, la corde ayant bloqué les artères, le sang contenant le nombre accru de ces matières ne pouvait plus affluer à la tête. Ce phénomène ne se manifestait pas chez un homme tué, puis pendu ou étranglé.

Tout un arsenal de moyens nouveaux se constituait donc petit à petit ; mais quelle que fût sa valeur, il suffisait rarement à l'éclaircissement d'un cas compliqué. L'appel à la prudence, l'avertissement qui se dégageait de l'affaire Jeanne Weber gardaient toujours leur pleine signification.



En octobre 1910, une occasion unique se présenta pour « démontrer avec éclat » l'efficacité de nouvelles méthodes qui, grâce au microscope, permettaient d'établir une preuve en déterminant les modifications infimes survenues dans la

matière et échappant à l'œil nu.

Les éléments de l'affaire Hawley Harvey Crippen, qui, dans la nuit du 1^{er} février 1910, avait assassiné sa femme Cora à Londres et s'était enfui ensuite avec sa maîtresse déguisée en garçon, l'arrestation du criminel à bord du paquebot Montrose effectuée grâce à la nouvelle découverte, le télégraphe, étaient faits pour émouvoir et exciter les masses. Mais cette façade romanesque cachait un fait important : l'influence du cas Crippen sur le développement de la médecine légale en Angleterre.

Le 30 juin 1910, un nommé Nash signala à Scotland Yard la disparition depuis le 1^{er} février d'une actrice portant sur scène le nom de Cora Turner ou de Belle Eléonore, mais s'appelant en réalité Cora Crippen. Son mari, médecin américain, vivait à Londres depuis 1900 et était représentant de la firme américaine « Manyon's Remedies » et de la firme de prothèses dentaires « Tooth Specialities ».

Selon les renseignements donnés par Nash au commissaire Walter Dew, Crippen habitait une petite maison au 39 Hilddrop Crescent dans le quartier nord de Londres. Le soir du 31 janvier, un couple d'artistes du nom de Martinelli avait rendu visite aux Crippen, et c'est alors qu'on avait vu pour la dernière fois Cora qui, d'après Nash, était une femme enjouée, absolument saine, âgée de 30 ans au maximum. Le 3 février, deux lettres signées par Cora, mais écrites par une main inconnue, étaient parvenues au « Music Hall Ladies Guild » dont l'actrice était membre. Elles signalaient que la jeune femme s'était vue obligée de partir pour la Californie afin d'y soigner un parent malade. Les Martinelli et d'autres amis avaient demandé des explications à Crippen. Celui-ci esquivait les réponses, mais un soir s'était montré à un bal en compagnie de sa secrétaire Ethel Le Neve qui, fait surprenant, portait les bijoux et le manteau de fourrure de Cora. Le 13 mars, Ethel

s'était installée avec Crippen dans sa maison. Quelque temps après, le médecin américain informa ses amis que Cora était morte d'une pneumonie le 24 mars à Los Angeles.

Le 8 juillet, le commissaire Dew se rendit à Hilldrop Crescent, mais il n'y trouva qu'Ethel Le Neve, jeune fille sympathique, âgée d'une vingtaine d'années, dont la beauté n'avait rien d'extraordinaire. Elle informa le policier que le médecin était à son cabinet de travail, à Oxford Street.

Crippen, homme petit, âgé d'une cinquantaine d'années, aux yeux protubérants derrière des lunettes à monture d'or et à la moustache épaisse, accueillit le commissaire sans manifester la moindre surprise et lui déclara tout de go : « Il vaut mieux que je vous dise la vérité... Les histoires que j'ai racontées au sujet de la mort de ma femme sont des mensonges. Autant que je sache, elle est toujours en vie... Elle m'a quitté pour suivre un homme très riche... J'ai tout inventé à propos de sa mort, car je ne voulais pas passer pour avoir été abandonné par ma femme... »

Crippen donna tous les renseignements demandés. Dew apprit de lui et de ses amis qu'il était originaire du Michigan, qu'il avait obtenu son diplôme de médecin à l'hôpital ophtalmologique de New York, pratiqué à Detroit, Santiago et Philadelphie et qu'il avait épousé en 1892 à New York une beauté sensuelle de 17 ans qui se faisait appeler Cora Turner ou Belle Eléonore, mais portait le nom de Kunigunde Mackamotzki. Cette ravissante créature ne vivait que pour le théâtre, refusant d'admettre que « ses chances de réussir étaient aussi faibles que sa voix ». Follement épris, Crippen avait payé sans rechigner les leçons de chant et consenti à s'installer à Londres, où Cora espérait faire une carrière plus brillante qu'à New York. Mais là aussi elle avait dû se contenter de maigres contrats dans des music-halls de

second ordre. Expansive de nature, elle avait fait de Crippen son souffre-douleur, s'était entourée d'une cour d'admirateurs plus ou moins respectables et obligeait son mari à entretenir la maison et à servir ses invités. Toujours aux petits soins, Crippen n'avait jamais montré d'impatience. Récemment, Cora avait accordé ses faveurs à un Américain du nom de Miller.

Crippen accompagna Dew à Hilddrop Crescent, lui fit visiter les pièces de sa maison, proposa d'aider la police à retrouver sa femme. Les explications du médecin parurent à Dew à tel point convaincantes qu'il décida de proposer dans son rapport le classement de l'affaire. Pourtant, le 11 juillet, s'étant aperçu que quelques dates lui manquaient, il se rendit de nouveau au cabinet Crippen où, à son grand étonnement, il apprit que le médecin américain avait quitté Londres le 9 juillet pour une destination inconnue. Ayant constaté que la maison de Hilddrop Crescent était vide et qu'Ethel Le Neve avait disparu avec son amant, le commissaire fut pris de soupçons. Il fouilla minutieusement l'immeuble et le 13 juillet découvrit sous des briques disjointes du sol de la cave un corps, ou plutôt une masse informe de chair à laquelle restaient attachés çà et là des fragments de vêtements, entre autres d'une combinaison de femme.

Le commissaire en informa Melville Macnaghten. Le lendemain, vers 11 heures du matin, le chirurgien et pathologiste de l'hôpital St. Mary, Augustus Joseph Peter, vint examiner cette découverte macabre.

Le jour où Pepper entreprenait l'autopsie de la dépouille trouvée à Hilddrop Crescent, la médecine légale en Angleterre avait un statut bien différent de celui dont elle jouissait sur le continent. Elle devait sa naissance à Andrew Duncan Senior, professeur de médecine à l'université d'Edimbourg, qui, enthousiasmé par l'exemple de l'Autriche,

commença vers la fin du XVIII^e siècle à en donner des cours en Ecosse. En 1807, son fils fut nommé par décret royal professeur de médecine légale. Mais cette science était si nouvelle qu'aux yeux des membres du Parlement et des conseillers d'Etat d'Edimbourg cette nomination parut être une preuve manifeste de l'arbitraire du gouvernement qui, selon eux, « prenait des libertés et n'en faisait qu'à sa tête ». Duncan prépara le terrain à l'activité des hommes tels que Christison, Traill, Henry Littlejohn et son fils Harvey Littlejohn. Plus tard, les universités anglaises concédèrent une petite place à la médecine légale et après un prélude, auquel restent liés les noms de Ryan et de John Gordon Smith, l'école de médecine à l'hôpital Guy de Londres prit les devants lorsqu'en 1844 elle confia au chirurgien Alfred Swaine Taylor, âgé alors de 26 ans, les fonctions de professeur de médecine légale. Taylor introduisit dans sa patrie les connaissances acquises en France. Son ouvrage en deux volumes Principes et pratique de la jurisprudence médicale devint une œuvre classique. Ce même Taylor pourtant eut la malchance de commettre en 1859 une erreur déplorable au cours du procès du Dr Smethurts pour empoisonnement et d'éveiller ainsi la méfiance du public à l'égard de la procédure judiciaire. Cette méfiance, qui se faisait sentir encore du temps de Crippen, poussait les pathologistes à fuir les problèmes touchant à la médecine légale. Mais les difficultés auxquelles se heurtait cette nouvelle science avaient aussi une autre origine : le système, vieux de plusieurs siècles, adopté par la Grande-Bretagne (à l'exception de l'Ecosse) dans l'instruction de décès suspects.

Tandis que sur le continent l'enquête concernant une mort mystérieuse était menée par les autorités policières, les médecins de l'administration publique ou les médecins légistes, en Angleterre, elle était confiée à un personnage

appelé coroner. Elu librement, le coroner était assisté d'un jury composé de sept personnes au minimum et de onze au maximum. Au début, représentant de la Couronne, il poursuivait les délits et veillait à ce que les biens des condamnés ou des suicidés fussent mis à la disposition de la trésorerie royale. Au cours des siècles, l'institution des coroners perdit certaines prérogatives et devint un organe de super-contrôle dans les cas de mort douteuse ou violente. Pour occuper ce poste aucune connaissance spéciale n'était requise. Il suffisait d'être « honorablement connu ». Le système basé sur les coroners était à tel point imparfait que l'Angleterre ne possédait pas de registre de décès exact et ce n'est qu'en 1874 qu'une loi ordonnant la déclaration des décès et des naissances fut promulguée. En 1893, une commission de contrôle constatait : « La procédure actuelle ne parvient pas à rendre impossible toute déclaration fausse sur les origines d'une mort... Bref, elle favorise la criminalité. » Un examen des registres de l'année 1899 prouva que, parmi les décès non signalés, cent vingt-sept étaient dus à un acte criminel et, en 1910, une commission désignée pour réviser les fonctions des coroners nota : « La loi actuelle concernant le permis d'inhumer offre toutes les facilités à ceux qui veulent maquiller ou dissimuler un crime. »

Au début du ^{xx}^e siècle, quelques rares coroners à Londres ou dans les grandes villes industrielles prirent l'habitude de s'adresser à un pathologiste pour lui demander conseil. Cela leur paraissait utile non seulement dans les cas d'assassinat, mais aussi dans ceux où l'établissement des causes du décès permettait de résoudre les problèmes d'assurance ou des questions financières. En 1903, le conseil municipal de Londres ordonna aux grands hôpitaux de la ville de mettre à la disposition des coroners un pathologiste qui, suivant leurs instructions, procéderait

aux autopsies. Malheureusement, la plupart des pathologistes ne connaissaient rien à la médecine légale.

Seul un petit groupe de trois hommes faisait exception. Il appartenait à l'état-major médical du célèbre hôpital St. Mary, situé dans le quartier de Paddington, et il se composait de médecins qui s'étaient intéressés personnellement à la pathologie, à la médecine légale et à la toxicologie. Ils s'appelaient : A. P. Luff, William Willcox et Augustus Joseph Pepper. A cette époque, le ministère de l'Intérieur, voyant que certains cas nécessitaient, si l'on voulait établir une preuve incontestable, l'intervention de la médecine légale, commença à mobiliser des pathologistes et des chimistes capables d'effectuer les analyses et les examens requis. Cependant, personne ne pensa alors à suivre l'exemple du continent européen et à organiser des instituts de médecine légale auprès des universités. On se contenta de dresser une liste de pathologistes et de chimistes qui, tout en continuant leur travail dans les hôpitaux, étaient appelés de temps à autre à apporter leur concours pour la solution d'un cas criminel déterminé. Parmi eux Luff, Willcox et surtout Pepper acquirent une grande renommée.

En 1901, au cours de l'enquête sur le meurtre de « Moat Farm », dans l'Essex, Pepper réussit à identifier la victime, Camille Holland, qui pendant trois ans était resté dans un fossé rempli d'eau. En outre, il parvint à prouver que, contrairement aux allégations du criminel, Camille Holland ne s'était pas suicidé, mais qu'il avait été tué. L'aide qu'il apporta à la solution de deux autres grandes affaires (Druce et Devereux) fit également sensation. Les succès de Pepper, obtenus grâce à sa méthode de travail précise et soignée, ouvrirent pour la première fois une brèche dans le mur de méfiance qui entourait la pathologie (« cette science horrible ») et la médecine légale basée sur la pathologie. En

1908, Pepper quitta son poste de chef du service de pathologie à l'hôpital St. Mary et désigna comme successeur son élève Bernard Spilsbury, âgé alors de 33 ans ; il conserva cependant ses fonctions médicales au ministère de l'Intérieur.

Lorsque, le 14 juillet 1910, Pepper commença, dans la cave de la maison Crippen, l'examen des restes humains, bien vite il se rendit compte que l'homme qui avait dépecé le corps possédait de larges connaissances en anatomie. Il avait non seulement amputé la tête et les membres, mais aussi broyé les os avant de les dissimuler dans diverses parties du cadavre ; ainsi avait-il rendu impossible l'identification basée sur le squelette. Tout ce qui pouvait aider à déterminer le sexe de la victime était détruit, certains muscles et la peau arrachés. Pepper fit rassembler ces tristes restes humains et ordonna de les transporter à la morgue d'Islington. Là, ayant réussi à découvrir quelques bribes du pyjama qui portait sur le col l'étiquette « Chemisier Jones Brothers Holloway », il conçut l'espoir que le meurtrier eût pu, en dépit de toute sa vigilance, commettre une erreur. L'état de décomposition du cadavre indiquait que la victime avait séjourné plus de huit semaines dans le sol de la cave. Les organes intérieurs, plus ou moins intacts (le cœur, les poumons, l'estomac, le foie, les reins, l'œsophage, la glande salivaire), étaient sains. Pepper demanda à Willcox de vérifier s'ils ne contenaient pas un poison quelconque. Pour le moment, c'était tout ce qu'il pouvait faire. La masse de chair, de graisse, de peau et quelques cheveux semblait vouloir garder à jamais son secret. Evidemment, la longueur des cheveux et les restes de la combinaison incitaient à conclure qu'il s'agissait d'une femme. Mais ce ne pouvait être qu'une supposition.

Dans l'après-midi du 15 juillet, Richard Muir (dont nous avons parlé dans la partie consacrée à la dactyloscopie) prit

en main la direction de l'enquête.

Conscientieux et inflexible comme d'habitude, il demandait des « preuves tangibles ». Il savait que l'« affaire Crippen » ne deviendrait jamais le « procès Crippen » s'il n'arrivait pas à démontrer que le corps mutilé était effectivement celui de Cora Crippen.

Les amies de Cora reconnurent la combinaison ; c'était un pas en avant, mais cette identification n'avait pas encore le poids d'une preuve. Après de laborieuses recherches, Pepper trouva finalement un morceau de peau de 14 cm environ sur 18, bordé de poils, et qui provenait probablement du bas-ventre. Une étrange marque sur sa surface, qui pouvait être un pli formé après la mort ou une cicatrice post-opératoire, attira l'attention de Pepper. Les amies de Cora, interrogées par les inspecteurs, affirmèrent que la disparue avait subi à New York une hystérectomie partielle. En même temps, Scotland Yard lança des mandats d'amener contre Crippen et Ethel Le Neve. Accompagnés d'un signalement détaillé des deux fugitifs, ces mandats furent adressés également à tous les bateaux qui avaient dernièrement quitté l'Europe. L'un d'eux parvint au paquebot britannique Montrose qui, ayant appareillé le 20 juillet d'Anvers, avait à son bord un certain John Philo Robinson et son fils John. Au cours d'un dîner, le capitaine du vapeur Kendall remarqua que le jeune garçon avait des manières très efféminées et que le comportement de ces deux voyageurs ressemblait plutôt à celui d'un couple d'amoureux que d'un père et d'un fils. Intrigué, il envoya un télégramme à sa compagnie en lui faisant part de ses soupçons. Le 23 juillet, le commissaire Dew et le sergent Mitchell s'embarquèrent sur un paquebot extrêmement rapide, le Laurentic, qui réussit à rattraper le Montrose avant Québec. Le 31 juillet, les deux policiers arrêtèrent Robinson-Crippen et son « fils » Ethel Le Neve. Lorsque, le

10 août, ils touchaient le sol d'Angleterre en compagnie de leurs deux prisonniers, ils ne se doutaient pas que Pepper avait, deux jours auparavant, découvert l'« indice pathologique » qui permettait d'identifier le cadavre.

Pour arriver à ce résultat, Pepper avait consacré trois semaines de travail et demandé l'aide de son élève Spilsbury. Depuis 1889, celui-ci s'occupait, à l'instigation de son professeur, de diverses analyses microscopiques et en particulier d'études des cicatrices. Devergie s'était penché déjà sur ce problème et il avait inventé un procédé spécial consistant à frapper et à frotter un morceau de peau, provenant d'un cadavre en décomposition, apparemment dépourvu de cicatrice, jusqu'à ce que celle-ci devînt visible, formant un sillon blanc sur un fond rouge. Devergie s'était également efforcé de déterminer la différence entre une cicatrice post-opératoire et celle provoquée par une blessure. Toutefois, les études dans ce domaine n'avancèrent réellement qu'avec l'application des méthodes histologiques améliorées. Pepper et Spilsbury avaient d'abord à fixer exactement l'emplacement du fragment de peau. S'il provenait, comme ils le pensaient, de la partie du ventre entre sexe et nombril, il leur fallait définir le caractère des tissus qui dans ce cas devaient appartenir soit au grand droit, soit aux tendons, aponévroses et autres petits muscles reliés au grand droit. Après de longues préparations, observations à l'aide de microscope et comparaisons avec des échantillons d'autres peaux, Spilsbury put établir formellement qu'il s'agissait là d'un fragment de peau du bas-ventre. C'est alors que le problème de la cicatrice devint crucial. Elle avait la forme d'un fer à cheval, mais, chose bizarre, chacun de ses « bras » était de nature complètement différente. L'un d'eux ne pouvait être qu'un pli formé au cours du séjour à la cave. La structure de la peau était la même qu'ailleurs, avec des

racines de poils et des glandes sébacées, ce qui n'apparaissait jamais dans une cicatrice post-opératoire, dont le tissu, sans poils ou glandes, est dur. Le dessin imprimé sur la peau autour de la cicatrice correspondait exactement à celui de l'étoffe de la combinaison de Cora Crippen. L'autre « bras », long d'une dizaine de centimètres et qui s'élargissait légèrement vers le bas, avait une surface ferme et une teinte plus claire. Les cicatrices d'incisions opératoires partant du nombril vers le bas présentent d'habitude cet élargissement caractéristique. L'observation à l'aide du microscope des coupes transversales de la peau démontra que les parties placées à gauche et à droite de la trace – mais pas la trace elle-même – possédaient les racines de poils et les glandes sébacées normales. C'était là une preuve incontestable que le « bras » constituait une cicatrice post-opératoire. Dans un seul endroit Spilsbury découvrit des restes de glandes et de graisse. Mais Pepper, en tant que chirurgien expérimenté, savait qu'au moment de la cicatrization d'une incision opératoire souvent une partie supérieure de la peau, non touchée par le bistouri et contenant donc des glandes, s'incrustait dans la cicatrice et la recouvrait partiellement. Il savait aussi que les points de suture disparaissaient complètement au bout d'un certain temps ou ne laissaient que des traces infimes. Le 15 septembre, après presque huit semaines de travail. Pepper et Spilsbury n'avaient plus de doute : ce fragment de peau provenait du bas-ventre et une partie de la marque qui le sillonnait était une cicatrice post-opératoire.

Les analyses faites par Luff et Willcox avaient apporté entre-temps la découverte d'une dose mortelle d'hyoscine dans les organes du corps. Aussitôt, les inspecteurs de Scotland Yard, auxquels l'impitoyable Muir ne laissait jamais un instant de répit, procédèrent à de nombreuses vérifications. Ils apprirent ainsi que le 17 ou le 18 janvier,

Crippen avait acheté à la firme Lewis & Burrows 5 gr d'hyoscine, quantité dépassant largement les besoins de sa pratique. On constata enfin que Crippen possédait toujours deux pyjamas semblables à celui que l'on avait trouvé près du corps. La firme Jones Brothers lui avait livré en janvier 1909 trois pyjamas de ce modèle. Le 15 septembre, les preuves établies par les médecins légistes et les policiers paraissaient suffisamment accablantes pour assurer la victoire de l'accusation représentée en l'occurrence par Richard Muir et Travers Humphrey. Et à Londres, des milliers de personnes attendaient avec impatience l'ouverture du procès fixée pour le 18 octobre.

Le conseiller juridique de Crippen, Arthur Newton, homme dépourvu de scrupules, se rendait compte qu'il n'avait qu'un seul moyen de défendre son client : contester l'affirmation que le corps trouvé dans la cave était celui de Cora Crippen et prétendre que ce cadavre inconnu y avait été enseveli avant le 21 décembre 1905, date à laquelle Crippen avait loué la maison. Cette tactique lui semblait d'autant plus prometteuse qu'il se savait soutenu dans sa méfiance à l'égard de la médecine légale par nombre de personnes. Entre autres par l'avocat Alfred A. Tobin, désigné d'office comme défenseur de Crippen.

Tobin, lui, était convaincu que les déclarations de ses experts finiraient par ébranler les thèses de Pepper et de Spilsbury et que le jury refuserait d'attacher la moindre valeur à une identification basée sur la découverte d'une cicatrice. La bataille serait alors gagnée en partie.

Newton connaissait le directeur de l'Institut pathologique de l'hôpital de Londres, Hubert Maitland Turnbull, ainsi que son assistant Wall, et il était au courant de leurs sentiments plutôt hostiles à l'égard de leurs célèbres collègues de St. Mary. Espérant donc que Turnbull et Wall sauteraient sur une occasion qui leur permettait d'opposer leur point de vue

aux affirmations de Pepper et de Spilsbury, il leur demanda s'ils n'aimeraient pas examiner le fragment de peau qui aurait appartenu à Cora Crippen. Dans le cas où leur avis serait contraire aux thèses des médecins légistes, il comptait s'en servir devant le tribunal.

Le 9 septembre, les deux médecins examinèrent rapidement la pièce à conviction et déclarèrent à Newton que la peau ne provenait pas du bas-ventre mais de la cuisse et que la marque n'était pas une cicatrice, mais un pli. Sous prétexte que ce témoignage pourrait être utile à la défense, simplement en tant que directive, Newton réussit à leur extirper une déposition écrite. Ce n'est qu'en apprenant les réelles intentions de Newton que Turnbull se rendit compte de la gravité de la situation et du danger que comportait une déclaration faite sur la base d'une inspection aussi superficielle. Le 17 octobre (c'est-à-dire un jour avant l'ouverture du procès), il demanda à voir d'autres échantillons de la peau et s'aperçut avec effroi que ses conclusions étaient tout simplement absurdes. Mais il était déjà trop tard. Il avait donné son avis et maintenant craignait (comme l'avait fait Thoinot) de nuire à sa réputation en avouant une erreur.

Le procès contre Crippen, commencé le 18 octobre, eut un côté inattendu : il marqua le début de la brillante carrière d'un homme jeune, dont le nom devait devenir familier à ceux des Anglais qui s'intéressaient, de loin ou de près, à la médecine légale. Ce jeune savant s'appelait Spilsbury. Le 19 octobre, lui et Pepper déposèrent devant la Cour comme experts de l'accusation.

Le 21 octobre, Turnbull et Wall prirent à leur tour la place des témoins-experts. Voici en bref leurs arguments : 1° L'échantillon de la peau ne provient pas du bas-ventre. Il lui manque les inscriptions tendineae, c'est-à-dire les tendons, qui, dans la région du bas-ventre, relient les

grands muscles descendant perpendiculairement du thorax vers le bassin. En plus, il ne porte pas la trace de la linea alba qui se dessine sur la peau entre la poitrine et le pubis. Finalement, il est dépourvu de tendons et aponévroses caractéristiques de cette partie du corps. 2° La marque n'est pas une cicatrice. Elle ne présente pas de traces de points de suture et contient des restes de glandes sébacées et des corpuscules de graisse qui ne se manifestent jamais dans une cicatrice. C'est donc un pli formé par la pression de la combinaison. L'avocat Tobin ajouta de son côté que Pepper était au courant au moment où il effectuait ses analyses du fait que Cora Crippen avait subi une hystérectomie partielle. Ses allégations étaient donc dictées par une idée préconçue.

Me Tobin, lorsqu'il lançait cette accusation, ne manquait pas d'assurance. Il sentait que la bataille qui allait s'engager sèmerait inévitablement la confusion dans l'esprit des jurés. Son assurance s'accrut encore quand Pepper annonça que son élève Spilsbury, ayant procédé aux analyses décisives, répondrait personnellement aux arguments de la défense. Spilsbury ? Mais ce nom ne disait rien à personne. Comment espérer qu'un jeune homme inconnu serait capable d'impressionner et d'influencer le jury ?

Spilsbury fit ses dépositions les 20 et 21 octobre. Agé à peine de 33 ans, grand, svelte, le visage inspirant la sympathie et la confiance, les traits fins, il semblait le contraire de l'idée qu'on se faisait d'un homme qui passait le plus clair de son temps à disséquer des cadavres dans les morgues. Habillé avec soin, un œillet à la boutonnière, il avait une voix claire, aux résonances agréables.

Fils d'un chimiste qui, par horreur d'une vie rangée, se déplaçait continuellement d'une ville à l'autre, Spilsbury n'avait montré aucun talent dans sa jeunesse. Poussé par

le hasard plutôt que par la vocation, il commença à étudier la médecine. A l'université, il laissa le souvenir d'un garçon renfermé, vivant à l'écart de ses collègues, n'ayant ni passion ni intérêt pour quoi que ce soit ; puis soudain, en suivant les cours et les leçons pratiques de Pepper, il se sentit fasciné par la pathologie et l'histologie. Depuis 1902, il se consacrait à ces deux sciences entièrement, au point d'oublier ses examens de fin d'études à la faculté de médecine. Il ne les passa qu'à l'âge de 28 ans. Tandis que ses camarades, devenus médecins, gagnaient fort honorablement leur vie, lui s'obstinait, simple apprenti dans les morgues et laboratoires, à dépister les déformations infimes des tissus humains, négligées même par un Pepper.

Il n'était dans le domaine de la médecine légale – comme l'avenir devait le démontrer – ni un réformateur ni un révolutionnaire, mais un praticien doué d'une extraordinaire acuité visuelle et d'un doigté impressionnant ; grâce à son immense expérience, il pouvait, dès 1890, reconnaître des transformations pathologiques que les autres ne voyaient même pas à l'aide d'un microscope. Ce n'était pas un esprit remuant, ouvert, se hasardant hors des sentiers battus. Mais il était exactement l'homme dont la médecine légale anglaise avait besoin en ces années-là ; c'est-à-dire un savant qui unissait à un talent surprenant de pathologiste et à une clarté d'idée sans égale la prestance et l'assurance d'un gentleman. Sans le vouloir, Spilsbury impressionnait le prétoire. Tobin fut le premier à s'en rendre compte. Lorsqu'il insinua qu'un élève de Pepper devait forcément suivre les idées de son maître, il s'attira cette réponse calme : « Ma collaboration avec le Dr Pepper n'a rien à voir avec la démonstration dont nous parlons ici. Le fait que j'avais lu dans la presse l'information que Belle Eléonore (Cora Crippen) avait subi une opération n'a pas eu la moindre

influence sur les résultats de mes analyses... Je peux garantir que mon esprit est assez indépendant pour ne suivre que les connaissances scientifiques que j'ai acquises par mon propre travail... »

Puis il s'attaqua, point par point, aux arguments de Turnbull et de Wall. Les inscriptions tendineae ? Les experts de la défense devraient savoir que celles-ci ne pénètrent pas dans la peau, mais font partie des muscles. Or, ces derniers avaient été arrachés et découpés par le meurtrier. Et la linea alba ? Cette ligne, fait bien connu, indique uniquement l'emplacement sous la peau des points de jonction des tendons et des muscles abdominaux qui, dans le cas présent, avaient été également enlevés. En ce qui concerne certains tendons et aponévroses typiques, il était prêt à les montrer à MM. Turnbull et Wall. Spilsbury prit un tendon avec une pincette et le fit voir à l'assistance.

Intrigué, le président du Tribunal, Lord Alverstone, se tourna vers Turnbull en lui demandant son avis. Quand celui-ci tenta de cacher sa gêne sous un flot de paroles, le président ordonna, impératif : « Répondez, je vous prie, à ma question : ce tendon est-il ou non typique ? »

Acculé, Turnbull acquiesça.

Wall, de son côté, avoua qu'il s'était trompé sur la provenance de la peau. « Il me semble maintenant, murmura-t-il, quelle peut bien provenir du ventre... »

Restait le problème de la cicatrice.

Spilsbury rassembla autour de lui les jurés et leur fit un cours sur la façon dont se forme une cicatrice, sur la répartition des glandes sébacées et des racines de poils, puis il leur expliqua les raisons de la présence des restes de certaines glandes dans une cicatrice post-opératoire. Turnbull, à court d'arguments, gardait le silence. Finalement, il tenta de trouver la planche de salut dans une attaque personnelle ; il affirma qu'il était dangereux de se

fier aux hommes trop jeunes, manquant d'expérience dans le maniement du microscope. Mais Muir, applaudi chaleureusement, l'interrompit tout de suite : « Nous ne parlons pas ici, dit-il, de ceux qui ne connaissent rien à un microscope. Nous parlons des hommes tels que M. Spilsbury... »

Le 22 octobre, après une délibération de vingt-sept minutes seulement, les jurés reconnurent Crippen « coupable ». Quatre semaines plus tard, le 23 novembre, il fut pendu. Ce procès, dont toute la presse britannique rapporta le moindre détail, fut le point tournant dans l'attitude du public à l'égard du rôle appelé à jouer par la pathologie dans la détection du crime. Pendant une trentaine d'années à partir de cette date, le développement de la médecine légale basée sur la pathologie devait rester lié, dans ses succès et dans ses égarements, au nom de Spilsbury.



Trois ans plus tard, par une soirée du mois de janvier 1915, le commissaire Arthur Fowler Neil, attaché à l'époque au commissariat de Kentishtown, parcourait le bulletin d'informations que la centrale de Scotland Yard envoyait quotidiennement à tous les postes de police de Londres.

Ce jour-là, le bulletin contenait un feuillet intitulé « Cas de décès suspects » et les copies de deux coupures de presse. L'une d'elles reproduisait le texte d'un article paru dans l'hebdomadaire bien connu The News of the World et apportait l'information suivante : « Le coroner d'Islington a enquêté aujourd'hui sur les tristes circonstances qui ont accompagné la mort de Margaret Elizabeth Lloyd, de Holloway, âgée de 38 ans. La veille de son décès, Mme Lloyd s'était plainte de maux de tête, et son mari l'avait

conduite chez un médecin. Le lendemain, vers 7 h 30 du soir, se sentant bien mieux et paraissant tout à fait rétablie, elle a demandé qu'on lui prépare un bain. Le mari, qui était sorti pour faire une courte promenade, s'est inquiété à son retour de l'absence de sa femme dans la chambre et a appelé la propriétaire de l'appartement. Un instant plus tard, tous deux constataient que dans la salle de bains, où régnait l'obscurité, Margaret Lloyd reposait sans vie dans la baignoire remplie d'eau aux trois quarts. Le Dr Bates, qui est venu examiner la défunte, a déclaré que le décès était dû à la noyade. Affaiblie par la grippe dont elle souffrait, et sous l'effet d'un bain trop chaud, Mme Lloyd avait probablement perdu connaissance... »

La coupure de presse était toute récente. L'enquête dont il était question avait eu lieu le 22 décembre 1914, et la mort qui avait surpris Margaret Lloyd dans une maison située dans l'arrondissement de Neil, au 14 de la Highgate Bismarck Road, était survenue le 18 décembre.

La seconde coupure de presse était plus ancienne. Elle datait du 14 décembre 1913 et relatait les détails d'une enquête menée par un coroner le 13 décembre à Blackpool. Voici son texte : « Mort subite d'une jeune femme... Dans une pension à Blackpool, Mme Smith, de Portsmouth, Kimberley Road 80, a trouvé une fin tragique en prenant un bain. Mariée depuis six semaines, elle ne connaissait son mari que depuis trois mois. Le couple, arrivé à Blackpool mercredi dernier, avait loué une chambre à la pension du 16 de la Regent Road. La jeune femme, qui pendant le voyage s'était plainte de maux de tête, est allée, accompagnée de son mari, consulter un médecin. Dans la nuit du vendredi au samedi, elle a décidé de prendre un bain et quelques instants plus tard, son mari l'a trouvée noyée dans la baignoire. Le Dr Billing (qui est venu examiner Mme Smith) a attribué le décès à une crise cardiaque ou à une syncope

provoquée par un bain trop chaud et ayant entraîné la noyade. »

Le bulletin envoyé par Scotland Yard reproduisait enfin une lettre d'un certain Joseph Crossley, propriétaire de la pension à Blackpool où Mme Smith avait trouvé la mort. Crossley avait lu par hasard la nouvelle publiée par The News of the World sur les circonstances du décès de Mme Margaret Elizabeth Lloyd. Intrigué, il attirait l'attention de la police sur ces décès mystérieux dans une baignoire, en se demandant si un lien quelconque existait entre eux.

Le jour suivant, Neil se rendit au 14 de la Bismarck Road. Dans la maison qui appartenait à une certaine Mme Blatch, la chambre à coucher se trouvait au premier étage, tandis que la salle de bains était aménagée à l'entresol. Avant de louer la chambre, le 17 décembre 1914, déclara Mme Blatch, Lloyd avait soigneusement inspecté la salle de bains. C'était un homme qui paraissait 40 ou 50 ans, de taille moyenne, de constitution plutôt faible, le visage ordinaire aux yeux perçants. Le soir du 17 décembre, il avait annoncé que sa femme était souffrante et avait demandé l'adresse d'un médecin. Mme Blatch lui avait conseillé le Dr Bates. Le lendemain, Mme Lloyd se sentait mieux et, avant de faire dans l'après-midi une promenade avec son mari, avait commandé un bain pour le soir. Tout de suite après le retour du couple, vers 7 h 30, se trouvant à la cuisine, Mme Blatch entendit des clapotis dans la salle de bains. Lloyd, qui était resté au salon, avait joué pendant un certain temps de l'harmonium. A un moment donné, la sonnette de la porte d'entrée résonna. Mme Blatch alla ouvrir et trouva Lloyd qui lui présenta ses excuses en disant avoir oublié sa clé alors qu'il sortait pour acheter quelques tomates. Il se dirigea vers le salon mais, comme sa femme ne s'y trouvait pas, il monta l'escalier. Une seconde après, il appela au secours. Lorsque Mme Blatch était arrivée dans la salle de

bains, Lloyd avait à moitié sorti de la baignoire le corps de sa femme. Il demanda de faire venir immédiatement le Dr Bates ; mais le médecin ne pouvait plus rien, la jeune femme était morte. Lloyd accomplit les formalités d'usage et quitta la maison après l'enterrement. Pour aller où ? Mme Blatch ne le savait pas.

Neil inspecta la salle de bains. La baignoire, en fonte émaillée, mesurait dans sa partie supérieure 1 m 65 de longueur et au fond 1 m 25. Qu'une personne adulte eût pu s'y noyer paraissait absolument invraisemblable. Le commissaire se rendit aussi chez le Dr Bates. Le médecin lui apprit qu'au cours de la visite, Mme Lloyd était restée silencieuse, et que c'était son mari qui avait expliqué les symptômes de la maladie. Bates avait trouvé la jeune femme un peu « fiévreuse » et lui avait prescrit un remède contre la température. Selon lui, Mme Lloyd, affaiblie par son indisposition, s'était tout simplement noyée. En l'examinant après le décès, le docteur avait remarqué un peu d'écume à la bouche. Très prudent, Neil s'informa des traces de violence sur le corps. Bates, qui d'abord nia catégoriquement, se rappela ensuite qu'au cours de l'autopsie exigée par le coroner, il avait aperçu une légère meurtrissure au coude gauche de la victime. A son avis, ce n'était pas une trace de violence, mais une marque provoquée probablement par un mouvement convulsif lors de la crise cardiaque. Dans son rapport, le médecin avait conclu à une « mort accidentelle ». Toutefois, Bates ajouta qu'il avait été frappé par l'attitude de Lloyd qui n'avait manifesté aucune tristesse et avait choisi le cercueil le moins cher. Avant de prendre congé, Neil demanda au médecin de le prévenir aussitôt, au cas où il rencontrerait Lloyd ou aurait de ses nouvelles.

Le soir même, l'officier de police Dennison, rencontré par hasard dans la rue, fit part à Neil d'un détail assez curieux.

Une certaine Mme Lokker, directrice d'une pension à Highgate, avait raconté à Dennison que Lloyd, venu un jour chez elle pour louer une chambre, s'était à vrai dire intéressé uniquement à la salle de bains. Oui, à la salle de bains. La baignoire lui ayant paru petite, il avait demandé « si quelqu'un pouvait s'y étendre à l'aise ». Mme Lokker avait trouvé le comportement de Lloyd si bizarre qu'elle l'avait congédié.

De plus en plus intrigué, Neil lança quelques inspecteurs sur la piste de Lloyd. Vingt-quatre heures plus tard, le 10 janvier, ils lui apportèrent des informations fort intéressantes. Un notaire était en possession du testament de Margaret Elizabeth Lloyd, née Lofty, signé dans l'après-midi du 18 décembre, c'est-à-dire trois heures avant sa mort. Georges Joseph Lloyd, son mari, y était désigné comme l'unique héritier. Le même après-midi, Mme Lloyd, accompagnée de son époux, s'était rendue à la Caisse d'épargne de Muswell Hill et en avait retiré tout son argent. Enfin, au début de janvier, Lloyd s'était adressé à l'avocat W.T. Davies, habitant Uxbridge Road, et lui avait remis le testament de sa femme « afin de procéder aux formalités d'usage ».

Le 12 janvier, le Dr Bates informa Neil qu'il venait de recevoir une lettre de la compagnie d'assurances Yorkshire de Bristol lui demandant des précisions sur les circonstances de la mort de Mme Lloyd. Le 4 décembre 1914, Margaret Elizabeth Lofty, qui à l'époque était déjà fiancée à Lloyd, avait signé une assurance-vie s'élevant à la somme de sept cents livres, payables en cas de décès à son futur mari. Neil pria le médecin d'attendre ses instructions avant de répondre à la compagnie. Il était certain maintenant d'être sur la trace d'une affaire sensationnelle.

Il lui fallait encore obtenir des renseignements plus

détaillés sur la mort de Mme Smith à Blackpool. Le 21 janvier, ses collègues qui avaient mené l'enquête sur place lui envoyaient leur rapport, bien plus significatif d'ailleurs qu'il ne l'aurait pensé. Voici son texte : « Dans l'après-midi du 10 décembre 1913, George Joseph Smith, de Portsmouth, accompagné de son épouse, Alice, née Burnham, jeune femme de 25 ans, jolie bien qu'un peu plantureuse, s'arrêta à la pension tenue par le ménage Crossley dans Regent Road. Smith avait voulu auparavant louer une chambre à la pension de Mme Marden, mais ayant appris qu'aucune salle de bains n'y était disponible avait renoncé à ce projet. Toutefois, avant de s'installer chez les Crossley, il alla examiner minutieusement la baignoire et la salle de bains aménagée au premier étage, juste au-dessus de la cuisine. Dans la soirée du même jour, Smith demanda à Mme Crossley l'adresse d'un médecin, sa femme se sentant fatiguée après le voyage et souffrant d'un mal de tête. Le Dr George Billing, qui examina Mme Smith, constata une insignifiante irrégularité des battements du cœur et prescrivit à la jeune femme un remède contenant de l'héroïne et de la caféine. Le lendemain matin, Mme Smith, qui paraissait complètement rétablie, fit avec son mari une longue promenade. A 6 heures, elle commanda un bain pour le soir. A 8 heures, le couple regagnait la chambre à coucher. Les Crossley, qui se trouvaient à ce moment-là à la cuisine, remarquèrent peu après une tache d'humidité sur le plafond. Tandis qu'ils en discutaient, la sonnette de la porte d'entrée retentissait. C'était Smith qui était sorti, comme il l'expliqua, acheter des œufs pour le petit déjeuner. Lorsque les Crossley lui dirent leur étonnement au sujet de la tache d'humidité au plafond, il se dirigea vivement vers la salle de bains et, une seconde après, il se mit à crier : « Allez chercher un médecin... Vite. Le Dr Billing... Il la connaît... » Billing, arrivé quelques

minutes plus tard, trouva Smith dans la salle de bains soutenant la tête de sa femme au-dessus de l'eau dont le niveau atteignait à peine la poitrine. Mme Smith était lourde et les deux hommes eurent du mal à la sortir de la baignoire. La victime ne présentait aucune trace de violence, et Billing ne pouvait plus se souvenir quelle était à son arrivée la position exacte du corps dans la baignoire. Le coroner conclut à une « mort accidentelle due à un arrêt du cœur, suivi de noyade ». Smith, qui s'était disputé avec les Crossley à propos du montant du loyer, quitta la pension aussitôt.

Smith avait connu Alice à Southsea, où elle travaillait comme garde-malade. Elle possédait en argent comptant 27 livres plus 100 livres qu'elle avait prêtées à son père, Charles Burnham, qui vivait à Aston Clinton. Fiancés en septembre 1913, Smith et Alice célébrèrent leur mariage le 30 octobre, à Southsea. Avant cette cérémonie, Alice Burnham contracta une assurance-vie s'élevant à 500 livres. Smith réclama à son beau-père le paiement de sa dette, et son influence sur son épouse était si grande qu'Alice menaça son père de s'adresser à un avocat s'il ne restituait pas immédiatement la totalité de la somme. Le 8 décembre, deux jours avant le voyage de noces à Blackpool, Alice Smith signa à Portsmouth un testament en faveur de son mari. Quatre jours plus tard, elle gisait morte dans la baignoire de la pension Crossley.

Le 23 janvier, Neil se rendit chez le président de la Cour d'accusation, Sir Charles Mathews. Il lui fit part de ses soupçons ou plutôt de sa certitude : un seul et même homme, se cachant sous les noms de Lloyd et de Smith, assassinait, suivant un schéma identique, ses épouses pour s'emparer de leur avoir. « Cela me semble absolument invraisemblable, rétorqua Mathews. Comment un homme peut-il tuer deux femmes dans une baignoire ? De ma vie, je

n'ai jamais entendu parler d'un cas pareil... » Toutefois, il autorisa Neil à continuer l'enquête et à arrêter Lloyd, le cas échéant.

Neil alla voir alors le Dr Bates et le pria d'informer la compagnie d'assurances Yorkshire que les circonstances du décès de Mme Lloyd n'éveillaient aucun soupçon. C'était en quelque sorte un guet-apens : le commissaire espérait en effet qu'en apprenant que la compagnie d'assurances était prête à verser la somme garantie, Lloyd ou Smith (quel que fût son nom) se mettrait immédiatement en contact avec son avocat Davies, chez qui il avait déposé le testament de sa femme. A partir de ce moment, les inspecteurs se relayèrent jour et nuit devant le bureau de Davies. Le 1^{er} février 1915, un homme dont le signalement correspondait à celui de Lloyd s'approcha de l'entrée de l'immeuble. Neil l'accosta aussitôt.

« Je suis le commissaire Neil, dit-il ; vous vous appelez George Lloyd ? »

« Oui », répondit l'homme.

« Vous êtes le même George Lloyd dont la femme s'est noyée dans une baignoire le 18 décembre dans une maison de la Bismarck Road ? »

« Oui. »

« Je crois savoir que vous êtes également George Smith dont la femme s'est noyée dans une baignoire en 1913 à Blackpool... »

« Smith ? De qui voulez-vous parler ? Je ne m'appelle pas Smith... »

« Monsieur, dit tranquillement le commissaire, je me vois obligé de vous arrêter pour faux et usage de faux. »

L'homme tourna vers Neil son visage osseux, étroit. « Si ce n'est que pour cela que vous faites tant d'histoires, répliqua-t-il, alors je peux vous avouer tout de suite que je suis Smith... »

Neil devinait les sentiments qui agitaient à ce moment le malfaiteur. N'ayant pas la conscience tranquille et craignant d'être accusé de meurtre, il voyait avec soulagement que la police ne lui reprochait qu'un délit mineur. De toute manière, Neil avait fait un grand pas en avant : Lloyd-Smith se trouvait entre ses mains. Sir Charles Mathews, qui ne cachait pas son étonnement, confia à Bernard Spilsbury la tâche « d'examiner, en tant que médecin légiste, cette mystérieuse affaire ».

Spilsbury comptait alors 37 ans et était, après la retraite de Pepper, le deuxième pathologiste du ministère de l'Intérieur à côté de Willcox. Comme Willcox s'intéressait de plus en plus à la toxicologie, le travail lié aux examens pathologiques reposait presque entièrement sur les épaules de Spilsbury. Il s'était installé dans une maison à Londres pour pouvoir à tout moment effectuer les autopsies. Tard dans la nuit on apercevait de la lumière à la fenêtre du petit laboratoire privé qu'il avait aménagé au premier étage. Sa famille ne le voyait guère. Sa femme attendait à cette époque un second bébé ; elle souffrait de l'appendice et on craignait la nécessité d'une intervention chirurgicale, toujours dangereuse au moment de la grossesse. Mais les soucis familiaux n'avaient jamais la moindre influence sur le travail du savant anglais. En ces années, Spilsbury avait commencé, plus ou moins sciemment, de collaborer directement avec la police judiciaire. Il ne se contentait plus d'être un pathologiste du ministère de l'Intérieur, d'accomplir les tâches confiées par les coroners, mais se rendait sur le lieu du crime et apprenait ainsi aux représentants de Scotland Yard (c'était peut-être le plus grand de ses mérites) à reconnaître combien la présence d'un médecin légiste pouvait être utile là où un crime avait été commis.

Le 4 février, Spilsbury se rendit au cimetière d'Islington pour assister à l'exhumation de Margaret Elizabeth Lloyd. Il avait à trancher la question de savoir si le décès de la jeune femme était dû à une noyade accidentelle ou criminelle. La définition des symptômes de ces deux catégories de mort préoccupait les médecins légistes depuis fort longtemps. Aux temps de la Rome ancienne, Galien avait tenté de déterminer la notion de la noyade accidentelle et il prétendait qu'une trop grande quantité d'eau avalée par les victimes faisait éclater l'estomac. Ce n'est qu'en 1630 que l'anatomiste Sylvius découvrit que c'était l'eau introduite dans les poumons qui provoquait le décès. Cette thèse fut la risée des coryphées de l'époque. Au XVIII^e siècle, le pathologiste Morgagni entreprit des expériences avec des chiens et des chats et prouva qu'après la noyade leurs poumons contenaient effectivement un liquide aqueux et écumeux. Des savants tels que le Français Brouardel, les Autrichiens Hofmann, Paltauf, Wachholz et Horoszkiewicz, l'Italien Carrara, le Finlandais Fagerlung et l'Allemand Revenstorff travaillèrent pendant des années pour rassembler les indices de la mort par noyade. Revenstorff en particulier procéda à d'innombrables expériences en cherchant le moyen qui permettait d'établir si la victime était vivante ou non au moment de la submersion.

Les signes extérieurs de la mort par noyade se réduisaient à l'écume sur la bouche et devant le nez, à la chair de poule ; les signes internes, au gonflement des poumons par l'air qui s'y introduisait brusquement. L'Autrichien Paltauf, de Prague, constata que ce phénomène, qui restait d'ailleurs un grand sujet de discussion, engendrait quelques épanchements sanguins sous la plèvre, dus probablement à l'éclatement des alvéoles pulmonaires. Autre signe interne : l'écume pénétrait dans le larynx et dans les ramifications principales

des bronches.

Toutefois les trois symptômes suivants paraissaient avoir le plus d'importance ;

1° L'eau et autres « liquides » s'infiltraient à travers les poumons dans les vaisseaux pulmonaires et parvenaient jusqu'au ventricule gauche du cœur. Leur trajet s'arrêtait là, car la mort interrompait la circulation du sang. Dans la région avoisinante du ventricule, le sang se trouvait donc délayé par l'eau et il suffisait de constater ce phénomène pour être certain que la victime s'était noyée et quelle était vivante (son cœur battait) au moment de la submersion. Pour savoir si le sang était vraiment délayé dans le ventricule gauche, Brouardel comptait les globules de sang dans ce ventricule et comparait leur nombre avec celui des globules dans le ventricule droit.

2° Les eaux contiennent en général des organismes minuscules d'espèce animale ou végétale, appartenant surtout aux divers genres d'algues et qui ne sont visibles qu'au microscope. En 1904, le savant allemand Revenstorf constata que dans 95 % des cas de noyade, la masse spongieuse des poumons retenait les squelettes siliceux d'algues. Plus tard, il s'avéra que l'eau et les algues s'introduisaient également dans les poumons des personnes mortes avant la noyade. Dans ce cas, cependant, elles n'atteignaient jamais les extrémités des bronches. Si l'on trouvait donc des algues dans les ramifications éloignées des bronches, on savait que la victime était vivante au moment de la submersion.

3° L'eau pénétrait jusqu'à l'estomac des noyés. Sous l'effet de la toux, de l'étouffement et des mouvements convulsifs des muscles abdominaux, un mélange d'air, d'eau et d'écume s'y formait. Ce mélange se manifestait également dans l'estomac des personnes mortes avant la submersion, mais l'eau atteignait le gros intestin

uniquement chez les victimes qui étaient en vie avant la noyade. Depuis 1890, date à laquelle le Finlandais Fagerlund, de Helsinki, constata ce phénomène, d'autres expériences vinrent confirmer la justesse de cette observation.

Evidemment, il était bien difficile d'établir si la victime, encore vivante, avait été précipitée dans l'eau ou tenue par force sous l'eau. Dans le cas où l'assassinat avait précédé la submersion, seules les circonstances particulières permettaient de situer les origines du décès : en général, les victimes se débattaient furieusement, et le meurtrier, obligé d'employer toute sa force, laissait des traces de meurtrissures ou d'égratignures. Mais comme les personnes qui, ayant choisi la noyade pour se suicider, essayaient souvent au dernier moment de se sauver et se blessaient dans leur lutte désespérée, une constatation précise des circonstances du décès était parfois tout à fait impossible. En tout cas, le médecin légiste ayant affaire à une noyade suspecte tentait avant tout de trouver les traces de violence.

Telle était aussi l'intention de Spilsbury lorsque, méthodique et précis, il entreprit à Friarn Barnet, dans une maison de Summers Lane, l'autopsie de la dernière victime de Lloyd-Smith. Mais à part l'insignifiante meurtrissure au coude gauche dont avait parlé le Dr Bâtes, il ne put constater que deux petites taches injectées de sang au dos du bras gauche. Elles n'étaient pas visibles à l'œil nu et ne pouvaient donc être considérées comme preuve de violence. Spilsbury examina tous les organes, cherchant à dépister le moindre symptôme d'une maladie qui aurait pu expliquer l'arrêt de la circulation du sang au cours du bain. Peine perdue. Afin de vérifier si le corps ne contenait pas un poison, Spilsbury fit quelques prélèvements. D'autre part, les indices de suffocation due à la noyade étant peu manifestes, tout laissait présumer une mort très subite.

Tandis que l'on ramenait le corps au cimetière, Spilsbury, préoccupé, tentait en vain de trouver la réponse à la question de savoir comment on pouvait provoquer une noyade par la violence dans une petite baignoire et dans une salle de bains exiguë sans laisser de traces. Le même problème embarrassait Neil. Au cours du voyage de retour, les deux hommes décidèrent de faire transporter la baignoire au commissariat de Kenlishtown afin de l'examiner soigneusement.

Neil et Spilsbury avaient entouré l'exhumation d'Islington d'un grand secret. Mais comme les journalistes avaient pris l'habitude de suivre Spilsbury comme une ombre, un journal de Londres apporta le 5 février la nouvelle de l'autopsie, et le 7 février toute la presse britannique commentait largement le mystérieux cas des deux femmes mortes subitement dans leur bain. Les informations sur la guerre, les communiqués du front se trouvèrent soudain relégués au second plan, les journaux titraient en première page : « Les épouses à la baignoire fatale ». Le 8 février, une lettre postée à Herne Bay, petite station balnéaire du comté de Kent, parvenait à Neil. Elle contenait le rapport du commissaire de cette localité sur un décès énigmatique survenu à Herne Bay le 13 juillet 1912. Le commissaire expliquait que les circonstances de cette mort ressemblaient à tel point aux deux cas signalés par la presse qu'il croyait de son devoir d'en faire part à Neil.

Le rapport consignait les faits suivants : « Le 20 mai 1912, un certain Henry Williams, âgé d'une quarantaine d'années, et sa femme Bessie, 30 ans, louèrent une petite maison dans High Street à Herne Bay. Six semaines plus tard, le 9 juillet, Williams acheta une baignoire qu'il fit installer dans la maison en déclarant que sa femme ne pouvait se passer de bains. Le lendemain, le couple se présenta chez le Dr French auquel Williams annonça que

son épouse avait eu une crise d'épilepsie, tandis que Bessie prétendait ne souffrir que de maux de tête. Le 12 juillet, en pleine nuit, le médecin fut appelé par les Williams. Selon le mari, Bessie avait eu une nouvelle attaque. Il avait fait très chaud pendant la journée, et French pensa que la chaleur avait pu déclencher la crise. Le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi, le médecin fit une visite à la malade et la trouva fraîche et en bonne santé. Il fut donc très surpris, lorsque le 13 juillet, vers 8 heures du matin, il reçut un mot de Williams griffonné en hâte : « Venez tout de suite, je vous en prie, je crains que ma femme ne soit morte... » Arrivé sur les lieux, French constata que Bessie Williams gisait dans la baignoire, la tête sous l'eau. Sa main droite était crispée sur un morceau de savon. Elle avait les jambes étendues et ses pieds dépassaient l'eau. Le médecin sortit la jeune femme de la baignoire et, l'ayant allongée sur le parquet, pratiqua la respiration artificielle. En vain. Bessie Williams était décédée. French ne découvrit aucune trace de violence. Le coroner, un avocat de Dover, considéra les déclarations du médecin satisfaisantes et conclut à « une mort accidentelle au cours d'un bain, par suite de suffocation due à une crise épileptique ».

Neil fit immédiatement envoyer à Heme Bay les photographies de Smith-Lloyd, enjoignant de les montrer à tous ceux qui avaient vu ou rencontré le suspect, puis il partit avec Spilsbury pour Blackpool. Afin d'éviter la curiosité des journalistes, l'autopsie d'Alice Smith devait être pratiquée la nuit. Le corps épais de l'ancienne garde-malade était moins bien conservé que celui de sa camarade d'infortune. Toutefois, l'autopsie permit de tirer quelques conclusions, dont voici les plus importantes : absence de traces de violence et manifestation très peu accentuée de celles de noyade. La mort avait dû être encore plus foudroyante que dans le cas de Margaret Elizabeth Lloyd.

Une légère affection cardiaque prouvait que la victime avait souffert d'un rhumatisme articulaire, mais cette affection était si insignifiante qu'elle ne pouvait être la cause d'un décès aussi subit.

La question qui avait tracassé Spilsbury au moment de l'autopsie de Margaret Elizabeth Lloyd se posait de nouveau : comment se faisait-il que la victime d'une noyade provoquée par un acte de violence n'en portait pas de traces ? Spilsbury prit les mesures du corps d'Alice Smith et suggéra à Neil de faire transporter la baignoire au commissariat de Kentishtown. Après l'autopsie, les deux hommes apprirent, au commissariat de Blackpool, que Londres venait de téléphoner pour annoncer à Neil que les témoins de Herne Bay avaient tous reconnu en Smith-Lloyd l'homme qui se faisait appeler Williams.

Neil envoya deux inspecteurs sur la côte de Kent. Le 18 février, en prenant connaissance de leur rapport, il eut l'impression de lire un texte connu par cœur. Ce troisième crime ressemblait étonnamment aux deux précédents. Seul, un point y manquait : la souscription d'une assurance-vie. Mais en l'occurrence cette démarche ne s'était pas imposée, car Williams-Lloyd-Smith avait épousé une femme riche. Il avait connu Bessie Mundy à Clifton, banlieue de Bristol, en été 1910. Le père de Bessie avait laissé à sa fille une fortune de 2 700 livres que géraient des parents et à laquelle elle n'avait pas le droit de toucher, le capital devant passer, après sa mort, à ses héritiers. Elle ne percevait que 8 livres d'intérêts par mois, le reste étant mis de côté pour permettre de faire face, en cas d'urgence, aux dépenses imprévues.

En 1910, les intérêts économisés et dont Bessie Mundy pouvait disposer au moment d'un événement grave représentaient la somme de 138 livres. Le 26 août, Williams épousait Bessie, et le même jour réclamait le versement des

économies. L'argent en poche, il disparut. Il daigna toutefois avertir sa femme par lettre qu'il ne désirait plus la voir car, ayant été contaminé par elle, il souffrait d'une maladie vénérienne. Bessie ne comprit rien à ce qui lui arrivait. Résignée, elle se fit de nouveau à la vie solitaire qui est le lot des femmes peu attirantes. En février 1912, elle s'installa dans une pension de Weston-Super-Mare, et un jour rencontra dans la rue l'homme qui l'avait abandonnée. En l'espace de quelques heures – fait absolument surprenant – elle pardonna tout à son mari et consentit à le suivre à Herne Bay. Le 2 juillet, Williams alla consulter un avocat pour s'assurer qu'en cas de décès de sa femme il avait droit d'hériter sa fortune. Six jours après, il fit rédiger à Bessie un testament en sa faveur. Vingt-quatre heures plus tard, le 9 juillet, il achetait la baignoire bon marché dans laquelle Bessie devait trouver la mort.

La jeune femme était enterrée à Herne Bay dans un cimetière qui, vu son emplacement stratégique, s'était trouvé pendant la guerre au beau milieu de fortifications. Non sans peine, les autorités policières obtinrent la permission d'exhumer Bessie Williams et de transporter son corps dans une morgue. Le 19 février, Spilsbury procéda à l'autopsie. Malgré la décomposition avancée, il parvint à constater un symptôme de noyade : la chair de poule. Le cœur étant en bon état, il ne pouvait être question d'un arrêt de la circulation dû à des raisons organiques. Toujours aucune trace de violence, de blessure ou de lutte. Spilsbury prit les mesures du corps et pour la troisième fois recommanda à Neil de faire transporter la baignoire au commissariat de Kentishtown.

Entre-temps, les inspecteurs de Neil s'étaient attelés à la rude besogne d'établir la véritable personnalité et le passé de l'homme qui portait le triple nom de Williams-Lloyd-Smith. Pièce par pièce, ils reconstituèrent le puzzle de sa

vie et découvrirent qu'il s'appelait en réalité George-Joseph Smith, né en 1872. Fils d'un agent d'assurances, mauvais sujet depuis sa jeunesse, il connut d'abord les maisons de redressement, puis les prisons pour vols et escroqueries. Il s'en prenait surtout aux femmes, qu'il délestait de leurs économies pour disparaître aussitôt. Mais c'étaient les deux mille sept cents livres de Bessie qui l'avaient poussé pour la première fois sur la voie du meurtre. Bien que ces renseignements fussent accablants pour Smith, Neil et ses hommes ne disposaient contre lui d'aucune preuve décisive : personne ne l'avait surpris au moment du meurtre, personne n'était en mesure d'expliquer la façon dont il accomplissait ses crimes. Pour prouver sa culpabilité, il fallait avant tout savoir comment il parvenait à noyer ses victimes sans laisser la moindre trace de violence. Telle était la clé du problème.

Au début du mois de mars, Spilsbury prit l'habitude de se rendre quotidiennement, en dépit de ses multiples occupations, au commissariat de Kentishtown pour examiner les baignoires et méditer sur l'énigme de la mort des victimes de Smith.

Pendant huit jours, il étudia chaque détail des circonstances qui avaient accompagné le décès de Bessie Williams. La première femme de Smith mesurait 1 m 70. La baignoire, longue de 1 m 50, présentait à la tête un plan incliné alors qu'aux pieds elle était fermée par un panneau droit. Son fond n'avait qu'un mètre de longueur. Dans le premier stade d'une crise épileptique, le corps s'étire en se raidissant. Il était donc impossible, vu la taille de la victime et les dimensions de la baignoire, que la tête de Bessie Williams se fût trouvée sous l'eau. Au contraire, elle aurait dû être projetée à l'extérieur de la baignoire. Dans le deuxième stade d'une attaque d'épilepsie, les membres se contractent et se décontractent successivement dans un

mouvement spasmodique. Ici également il paraissait invraisemblable que l'eau eût pu submerger le corps de la victime. La crise se terminant par un épuisement ou une perte de conscience partielle, ce n'est qu'alors que Bessie aurait pu glisser sous l'eau. Mais dans ce cas particulier cela aussi semblait impossible : la jeune femme était trop grande par rapport aux dimensions de la baignoire. Le Dr French avait précisé pourtant que la victime avait la tête sous l'eau et que ses pieds reposaient sur le bord de la baignoire. Comment donc et par quel moyen mystérieux avait-elle pu se trouver dans cette position ? A moins que... A moins que... Et à cet instant, Spilsbury découvrit la clé de l'énigme.

Smith – telles étaient les suppositions de Spilsbury – se plaçait au pied de la baignoire et, faisant semblant de taquiner sa femme, lui saisissait soudain les pieds, puis les soulevait d'un mouvement brusque en les tirant vers lui. D'un coup la tête et le torse de la victime se trouvaient submergés, et le choc de l'eau pénétrant brutalement dans la bouche et le nez provoquait une perte de conscience immédiate. D'où l'absence de traces de lutte et de violence, d'où les indices insignifiants de suffocation par noyade.

Spilsbury retourna en hâte chez lui pour compulsier les ouvrages scientifiques qui traitaient des décès dus à une noyade foudroyante. Mais personne à vrai dire n'avait examiné sérieusement les effets que pouvait produire sur le fonctionnement du cœur et du système nerveux une brusque pénétration de l'eau dans le nez et le gosier.

Neil, informé de la découverte de Spilsbury, décida de vérifier l'exactitude et la justesse de ces thèses. Il engagea plusieurs jeunes femmes, nageuses expérimentées, ayant la même taille et le même poids que les victimes de Smith, et entreprit d'étudier les différentes positions de leur corps dans la baignoire au moment où l'on essayait de leur

enfoncer la tête sous l'eau. Il remarqua alors que cette façon de procéder entraînait à chaque fois une lutte, car immanquablement les mains de la victime essayaient de s'agripper au bord de la baignoire ou d'empoigner le meurtrier. Cependant, lorsque Neil saisit les pieds d'une nageuse et les tira vers lui d'un mouvement brusque, la tête et le torse de la jeune femme glissèrent sous l'eau sans que ses mains eussent le temps de prendre appui sur le bord de la baignoire. Une seconde après, Neil, épouvanté, s'aperçut que la nageuse ne bougeait plus. Quand il la sortit de l'eau, il constata, horrifié, quelle avait perdu connaissance. Pendant une demi-heure le commissaire, un sergent et un médecin durent lutter farouchement pour la ranimer. Revenue à elle, la jeune femme déclara que la seule chose qu'elle se rappelait était le sentiment que l'eau lui entraît violemment dans le nez ; puis ç'avait été la nuit totale. Ni son expérience de nageuse ni même l'idée qu'elle allait être exposée à un danger n'avaient protégé cette grande spécialiste du plongeon contre le choc ; les victimes de Smith ne s'attendaient à rien. Neil arrêta immédiatement ses essais. Il avait fait une expérience – inconscient d'ailleurs du péril quelle présentait – qui confirmait entièrement les thèses de Spilsbury, et dont le récit devait plus tard faire frissonner d'épouvante les jurés.

Le procès de George-Joseph Smith commença le 22 juin 1915 devant les assises d'Old Bailey. Jamais encore cette vieille et honorable bâtisse n'avait vu un tel rassemblement de femmes. Elles remplissaient les gradins en foule, ces pauvres êtres seuls, assoiffés d'amour, incapables de le trouver, étant dépourvues de grâce et de beauté, donc victimes en puissance des procédés ignobles d'un Smith. Après vingt minutes de délibération, les jurés reconnurent Smith coupable et le juge Scrutton le condamna à mort par pendaison.

Si, pendant la guerre, la divulgation à l'étranger des circonstances extraordinaires du cas Smith fut limitée, la fin des hostilités apporta aux criminologistes du monde entier les facilités nécessaires pour étudier chaque détail de cette affaire. Elle devait aussi exercer une grande influence sur les recherches des médecins légistes. La mort par noyade conduisit les hommes de science vers un nouveau secteur d'études, celui des centres nerveux. Ils arrivèrent à connaître, ou tout au moins à deviner, l'action de certains réflexes nerveux provoquant le décès d'une façon inattendue. Il y avait là l'étrange interdépendance entre les nerfs du visage et de la prunelle d'un côté et les centres vaso-nerveux et respiratoires de l'autre, interdépendance qui entraînait des suites mortelles et foudroyantes lorsqu'une action était exercée dans la zone du visage et de la prunelle. Là également résidait le lien entre le choc subi par les organes auditifs et la mort soudaine dans l'eau. Dans le domaine de la noyade, comme d'ailleurs dans tous les autres, la médecine légale avançait à grands pas. Maintenant on n'acceptait plus comme vraie l'affirmation selon laquelle les algues et autres organismes minuscules en suspension dans l'eau atteignent les ramifications éloignées des bronches, dans le seul cas où la victime était vivante au moment de la submersion. Dans une eau à courant fort, les algues parvenaient jusqu'aux plus petits alvéoles des bronches même chez un homme submergé après la mort. C'est seulement leur présence dans les muscles du cœur ou dans le foie qui donnait une certitude absolue que la victime s'était réellement noyée.

A l'aide de la microchimie et de la physicochimie, les savants établirent de nouveaux moyens de vérifier le phénomène de la dissolution du sang dans le ventricule gauche du cœur. Dans ce domaine précisément, un Américain, Alexander O. Gettler, chimiste et toxicologue, fit

en 1921 une découverte qui attira pour la première fois l'attention mondiale sur la médecine légale américaine. Ayant examiné le sang du cœur des personnes noyées dans l'eau de mer, Gettler constata que la quantité naturelle de sel dans le ventricule gauche avait augmenté. Une noyade dans l'eau douce, au contraire, entraînait une diminution de la quantité de sel. Cette méthode, peu connue en Europe, fut sévèrement critiquée.

Mais la découverte de Gettler fit comprendre à l'Europe que de l'autre côté de l'Atlantique de nouvelles forces se mettaient en mouvement et posaient les premiers jalons du développement de la médecine légale.



Dans l'histoire des Etats-Unis, les années qui suivirent la Première Guerre mondiale furent appelées la « décennie sans loi ». Au cours de cette période, la presse, toujours à l'affût de sensations, décerna à plusieurs crimes le titre honorifique douteux de « crimes du siècle ».

L'un d'eux, commis dans les environs d'une petite ville de trente mille habitants, New Brunswick, située dans l'Etat de New Jersey, donna lieu à une enquête qui, plus que toute autre au monde, permit de démontrer dans toute leur ampleur l'ignorance, l'incapacité et le manque d'expérience dont souffrait à un lieu donné (en l'occurrence aux Etats-Unis) la médecine légale.

Le 16 septembre 1922, vers 9 h 30 du matin, un jeune ouvrier de New Brunswick, Raymond Schneider, et son amie âgée de 15 ans, Pearl Bahmer, cherchaient au cours d'une promenade un endroit isolé et agréable pour abriter leurs amours. Longeant la De Russey's Lane, route argileuse, bordée d'arbres, Pearl aperçut les corps d'un homme et d'une femme étendus dans l'herbe et immobiles.

Un instant plus tard, les amoureux, ayant constaté que les deux personnes avaient cessé de vivre, se rendirent à la maison la plus proche et alarmèrent la police de New Brunswick. Le lieutenant Dwyer, qui reçut leur coup de téléphone, envoya dans la De Russey's Lane deux agents de police, Edward Garrigan et James Curran.

Le spectacle qui s'offrit aux yeux des policiers sur le lieu du crime donnait à réfléchir : l'homme, habillé d'un costume foncé que portent d'habitude les pasteurs, reposait sur le dos ; un chapeau posé sur son visage dissimulait complètement sa tête ; chose bizarre, ses yeux, cachés sous des lunettes, étaient fermés. Sur son bras droit replié gisait le corps d'une jeune femme dont le visage était couvert d'un châle de laine. Des morceaux de lettres écrites d'une main de femme étaient éparpillés autour des cadavres. Par terre, à côté du pied gauche de l'homme, une carte de visite portant l'inscription : Révérend Père Edward W. Hall, église de Saint-Jean-Evangéliste, New Brunswick, N. J.

Garrigan et Curran avaient à peine commencé la lecture des lettres qu'une foule de badauds envahit l'endroit. Les policiers ne s'en formalisèrent point. Ils laissèrent les curieux piétiner et détruire les traces qui pouvaient avoir de l'importance pour l'enquête. La carte de visite passait de main en main. Si elle avait porté les empreintes du criminel, elles furent effacées par les marques des doigts de tout ce monde. On soulevait le chapeau et le châle pour les replacer ensuite sur le visage des morts. Chacun voulait vérifier personnellement que c'étaient bien Edward Wheeier Hall, âgé de 41 ans, pasteur à l'église épiscopale de New Brunswick, et Eleanor Mills, épouse du sacristain à la même église, qui gisaient là côte à côte.

Au même moment, le lieutenant Dwyer méditait sur un grave problème. New Brunswick faisait partie du comté de

Middlesex, mais touchait à la frontière du comté voisin, Somerset. Or, l'endroit où on avait découvert les deux cadavres se trouvait déjà sur le territoire du comté de Somerset. L'affaire relevait donc de la compétence du procureur et de la police du chef-lieu de ce comté, Somerville. Dwyer informa de cette situation complexe le procureur du comté de Middlesex, Joseph E. Stricker, et lui fit comprendre que l'enquête entraînerait inévitablement des frais qui, incombant aux contribuables, ne manqueraient pas de les indisposer. Sensible à ces arguments, Stricker téléphona sans tarder au procureur de Somerville, Azariah Beekman, lui demanda de prendre en main l'affaire et donna l'ordre à Dwyer de retirer ses policiers.

Vers 11 h 45, le chef de la police judiciaire du comté de Somerset, George Totten, le shérif Conkling et le médecin William H. Long arrivèrent à leur tour sur le lieu du crime. Long n'était pas médecin légiste, mais à côté de ses occupations professionnelles il se consacrait de temps à autre aux problèmes d'hygiène et parfois pratiquait des autopsies pour le coroner de Somerville.

L'institution des coroners, transplantée en Amérique par les émigrés britanniques, avait gardé les mêmes prérogatives que dans la mère patrie. Le coroner, élu pour la durée de plusieurs années, menait l'enquête dans le cas d'un décès suspect, examinait les cadavres, procédait, en compagnie d'un témoin assermenté, aux interrogatoires et établissait les causes de la mort. Pour remplir ces fonctions, aucune connaissance juridique ou médicale n'était requise. Le coroner demandait rarement conseil à un médecin. Le prix d'une autopsie, fixée en Amérique à vingt dollars, montait à quarante si le cadavre était très décomposé.

N'ayant pu mettre la main sur le coroner de Somerville, Totten avait décidé d'emmener le Dr Long. Arrivé sur place, le commissaire fit au moins écarter les curieux. Puis, il

examina les cadavres. Eleanor Mills avait la gorge tranchée, la tempe droite du pasteur portait une petite plaie faite probablement par une balle. Le shérif Conkling heurta du pied une douille qui, par miracle, avait échappé à l'attention des badauds. Totten ramassa la carte de visite, la douille et les lettres déchirées. Dans l'une d'elles, il lut ce passage : « Je sais qu'il y a des filles qui ont un corps mieux fait que le mien, mais je ne m'en soucie guère... Je suis profondément heureuse, je connais le vrai, le grand amour, j'aime un homme remarquable... Mon cœur est à lui, sa vie est la mienne... Si laids que soient mon corps et ma peau, je lui appartiens pour toujours... »

Le Dr Long se contenta de constater que des larves grouillaient dans la blessure à la gorge d'Eleanor Mills et d'en tirer la conclusion que la mort remontait à deux jours au moins. Il ne se donna pas la peine d'examiner les plaies, ni les autres indices de caractère médical. Il recommanda tout simplement à Samuel T. Sutphen, entrepreneur de pompes funèbres, de transporter les corps à Somerville.

Lorsque, vers 2 heures, Sutphen se présenta pour enlever les corps, la foule de curieux avaient encore grossi et comptait maintenant une vingtaine de journalistes qui s'agitaient, flairant la sensation. Tout le monde connaissait le Révérend Père Hall. Tout le monde savait qu'il avait épousé en 1911 Frances Noël Stevens, son aînée de sept ans, femme sans beauté mais appartenant à une des plus influentes familles de New Brunswick, le « clan Stevens ». Et maintenant, le mari de cette Frances Noël Stevens, le pasteur de l'église Saint-Jean, reposait là, main dans la main, avec sa maîtresse, la femme du sacristain... N'était-ce pas un événement fait pour remplir de joie maligne les assoiffés de sensations et les esprits pharisaïques d'une petite ville de province ?

A Somerville, en déshabillant le corps du Révérend Père,

l'entrepreneur de pompes funèbres, Sutphen, fit tomber une balle par terre et constata que le poignet de la main droite du mort portait des taches injectées de sang. Circonstance plus importante encore : le front d'Eleanor Mills était troué, juste entre les yeux, par une balle. C'était donc un coup de revolver et non un coup de couteau à la gorge qui l'avait tuée. Tous ces faits avaient complètement échappé à l'attention des policiers et du médecin. Mais il n'était pas du ressort de Sutphen d'approfondir ces détails, d'autant plus que quelques heures plus tard le Dr Long l'informa qu'il fallait transporter le corps de Hall à New Brunswick. Le médecin expliqua que l'avocat du « clan Stevens », l'ancien sénateur Florence, avait fait comprendre au procureur Beekman qu'il était préférable d'éviter tout bruit autour de cette affaire, et que par conséquent il était dans l'intérêt de tous de ramener le corps du défunt aussi rapidement que possible chez les Stevens.

Vers 7 heures du soir, John V. Hubbard, entrepreneur de pompes funèbres à New Brunswick, vint chercher le corps de Hall. Celui d'Eleanor Mills resta chez Sutphen, mais pas pour longtemps. Le lendemain matin, le Dr Long annonça à Sutphen que la dépouille de la jeune femme devait également être transférée à New Brunswick, l'avocat Florence s'étant rendu compte que sans cette mesure un scandale pouvait facilement éclater. Sutphen, habitué aux ordres et contrordres que donnaient les coroners et les procureurs lorsqu'il s'agissait des membres de familles puissantes susceptibles d'influencer la réélection des magistrats, fut cependant bien surpris quand le Dr Long procéda dans son établissement à une étrange autopsie : il fit une incision au bas-ventre d'Eleanor Mills, examina l'utérus, puis ferma l'ouverture par deux points de suture.

Hubbard, qui était coroner à New Brunswick (aux Etats-Unis on confiait souvent les fonctions de coroner aux

entrepreneurs de pompes funèbres, car ces deux occupations « avaient un trait commun, les cadavres »), vint donc chercher le corps de la jeune femme. En souriant de façon entendue, il prétendit qu'il se voyait obligé de renoncer à l'enquête, parce que des cadavres si décomposés « devaient être mis sous terre au plus vite ». Tout de suite après l'arrivée de Hubbard à New Brunswick, le médecin de l'administration publique, Cronk, lui apporta les permis d'inhumer. C'était clair : les Stevens précipitaient les événements, voulant éviter l'enquête et l'autopsie. Hubbard savait que l'enterrement de Hall serait somptueux et qu'il lui rapporterait un joli bénéfice. S'il insistait sur la nécessité d'une enquête, il risquerait de tout gâcher, les Stevens pouvant confier l'organisation de la cérémonie à un autre représentant de pompes funèbres. Il préféra donc garder le silence ; il assista sans mot dire à la même scène que Sutphen avait vue un peu plus tôt à Somerville : le Dr Cronk, lui aussi, examina l'utérus d'Eleanor Mills. Il déclara que l'ancien sénateur Florence désirait savoir si la jeune femme était enceinte. Après cette nouvelle « autopsie », Hubbard se mit sans tarder à embaumer les deux corps.

Le lundi 18 septembre, Hall eut les honneurs d'un enterrement de première classe et fut enseveli dans le tombeau familial des Stevens au cimetière de Greenwood à Brooklyn. La veuve, femme sévère à l'allure majestueuse, suivait le cercueil. L'enterrement d'Eleanor Mills, bien plus modeste, eut lieu le lendemain. Le cortège funèbre ne se composait que du mari, James Mills, personnage falot et peu attirant, de la fille du couple, Charlotte, âgée de 16 ans, et de quelques journalistes. Une magnifique couronne de fleurs portant le nom de Frances Noël Hall – signe visible du pardon et du désir d'oublier cette triste affaire – recouvrait le cercueil.

Les étranges circonstances de ce meurtre suscitèrent un

grand intérêt dans tout l'Etat de New Jersey et à New York. La carte de visite trouvée aux pieds du cadavre, les relations amoureuses d'un pasteur avec la femme de son sacristain, les lettres enflammées contenant de piquants aveux constituaient des éléments qui éveillaient la curiosité des masses et faisaient la joie des journalistes. Le fait qu'à la même époque les nationalistes turcs dirigés par Kemal Ataturk massacraient des milliers de Grecs à Smyrne paraissait être un événement de second ordre. Si puissantes que fussent les pressions exercées par le « clan Stevens », elles ne pouvaient dans ces conditions étouffer l'affaire et empêcher le procureur de Somerville, Beekman, et les policiers, de poursuivre l'enquête. Les journalistes, qui flairaient un drame d'amour et un acte de vengeance dicté par la jalousie, supposaient que le meurtrier pouvait aussi bien être James Mills que quelqu'un de l'entourage de Frances Noël Hall. Avant que les policiers de Somerville eussent commencé les interrogatoires, ils découvrirent que le pasteur et la jeune femme avaient disparu le soir du 14 septembre et que personne n'avait signalé ce fait à la police. Vers 7 heures, Eleanor Mills était allée soi-disant à Parker Home, hôpital pour malades incurables, où, bonne cantatrice, elle chantait chaque semaine afin de divertir les pensionnaires. Les journalistes ne tardèrent pas à constater qu'on ne l'avait pas vue à Parker Home depuis des années. Comme l'hôpital se trouvait dans le voisinage de la De Russey's Lane, elle se servait probablement de ce prétexte pour pouvoir rencontrer Hall chaque mercredi. D'habitude elle rentrait vers 10 heures ou 11 heures du soir. Dans la nuit du 14 au 15 septembre, James Mills avait bien remarqué que le lit de sa femme était vide, mais, convaincu qu'elle se trouvait avec sa famille, il se rendormit aussitôt. Depuis fort longtemps, Eleanor avait trouvé des subterfuges pour expliquer ses absences, prétendant, par exemple,

qu'elle allait passer la nuit chez une de ses sœurs. Le lendemain et la nuit suivante, le sacristain attendit sa femme sans impatience ni inquiétude. Il déclara aux journalistes qu'il n'avait jamais soupçonné sa femme d'entretenir des relations intimes avec le pasteur. Homme simple, à l'esprit étroit, il paraissait dire la vérité. Les journalistes, méfiants, vérifièrent à tout hasard son emploi du temps, heure par heure, depuis le soir du 14 septembre jusqu'à l'après-midi du 16. Cette vérification leur apporta la certitude que Mills n'était pas le meurtrier.

Avec d'autant plus d'attention, ils dirigèrent alors leurs regards sur Frances Noël Hall qui, depuis l'enterrement, s'était retirée dans sa riche maison et refusait les visites. Fait curieux – les journalistes le découvrirent bien avant la police – l'épouse de Hall avait quitté sa demeure dans la nuit du 14 au 15 septembre, par la porte de service. Selon les domestiques, la raison en était simple : ayant constaté l'absence de son mari, Mme Hall avait réveillé son frère Willie, qui habitait la même maison, et s'était rendue avec lui à l'église dans l'espoir d'y trouver le pasteur. L'église étant fermée, elle retourna chez elle, toujours accompagnée de son frère. Le lendemain, « dans la crainte des potins », elle n'avait fait aucune démarche et elle avait attendu tout simplement le retour de son mari. Louise Geist, femme de chambre et confidente de Mme Hall, déclara que sa maîtresse ignorait tout des relations coupables du pasteur et que l'idée qu'elle aurait pu agir sous l'impulsion de la jalousie était parfaitement absurde.

Comme certains habitants du quartier de la De Russey's Lane affirmaient avoir entendu vers 9 h 30 des voix, des coups de revolver et le bruit des moteurs de voiture circulant tous feux éteints, on pensa que le meurtre aurait pu être commis par le Ku-Klux-Klan. A cette époque, précisément, le Ku-Klux-Klan avait commencé à organiser des

expéditions punitives destinées à châtier toute conduite immorale. En juillet 1921, le Révérend Père Irvin, de Miami, accusé d'un comportement jugé indécent à l'égard de ses paroissiennes, avait été déshabillé, enduit de goudron et couvert de plumes. D'autres cas de ce genre avaient été signalés. On pouvait donc croire que les amours secrètes de Hall et d'Eleanor Mills avaient attiré le châtiment du Ku-Klux-Klan. Mais selon les journalistes, cette explication était trop facile. Ils doutaient de l'innocence du « clan Stevens ».

Deux membres du clan, les frères de Frances Noël Hall, éveillèrent tout particulièrement leur intérêt. L'un d'eux, Willie, passait depuis longtemps pour un original. Il avait le teint et les traits d'un mulâtre, et les mauvaises langues de New Brunswick affirmaient qu'il était le fruit d'une liaison du vieux Stevens avec une femme de couleur. Il adorait se promener accoutré d'un uniforme de sa propre invention qui ressemblait étrangement à celui des pompiers. Son revolver était du calibre 32, comme la douille que le shérif Conkling avait trouvée près du cadavre. Dernièrement, en raison de malentendus d'ordre financier, Willie s'était mis à haïr Hall. Le second frère de Frances Noël Hall, Henry, était le portrait craché du parfait gentleman de la Nouvelle-Angleterre. Il avait la réputation d'un tireur d'élite. Les deux frères avaient pu – l'idée semblait fort probable – suivre le pasteur et Eleanor Mills, puis, ayant surpris les amoureux, les tuer pour sauver l'honneur de la famille.

Beekman, le procureur de Somerville, exaspéré par les interventions incessantes de la presse, fit tout pour se débarrasser de cette affaire empoisonnante. Il échafauda la théorie suivante : les corps ayant été déposés et rangés avec beaucoup de soin, il semblait certain que le pasteur et la jeune femme avaient été tués sur le terrain du comté de Middlesex, puis transportés dans le quartier de la De Russey's Lane. Heureux du prétexte que lui fournissait cette

thèse, il s'empessa de communiquer au procureur de New Brunswick, Stricker, les objets trouvés sur le lieu du crime : la carte de visite, la douille et la correspondance amoureuse. Mais au moment où il se croyait à l'abri de tout ennui, le président du Tribunal de l'Etat de New Jersey, Parker, trancha le problème en décrétant que le cas relevait de la compétence de Somerville. Cette décision ne plut guère au procureur Stricker de New Brunswick. Cherchant, comme tous les procureurs des Etats-Unis, la popularité qui lui garantissait en quelque sorte sa réélection, Stricker s'était dit qu'il serait criminel de sa part de laisser échapper un cas devenant de jour en jour plus sensationnel. Il décida donc de prendre en main l'affaire Hall. Ainsi naquit inopinément une émulation entre deux procureurs, émulation qui devait entraîner d'innombrables interrogatoires doubles et se solder au bout de douze jours par un échec.

Entraîné malgré lui dans cette lutte, Beekman convoqua, le 27 septembre, une conférence de presse afin d'informer les journalistes de « certaines démarches de la plus haute importance ». « Après douze jours d'enquête, dit-il, nous n'avons pas établi le mobile du crime, ni le moindre indice susceptible de démasquer le coupable. J'ai donc demandé au juge Charles W. Parker l'autorisation d'exhumer Eleanor Mills. Une autopsie nous permettra peut-être de trouver quelques indices qui nous manquent aujourd'hui. »

Le 29 septembre, le corps d'Eleanor Mills fut transporté chez l'entrepreneur de pompes funèbres John V. Hubbard. Comme l'autopsie devait être effectuée sur le territoire du comté de Middlesex, Stricker demanda qu'un médecin de New Brunswick fût présent. Somerville était représentée par le chirurgien Runkle Hegeman, New Brunswick par un médecin, spécialiste des maladies internes, le Dr Arthur L. Smith. Ni l'un ni l'autre n'avaient la moindre notion de

pathologie, moins encore de médecine légale. Les résultats de l'autopsie furent conformes aux prévisions : « La blessure à la gorge faite par un instrument tranchant s'arrête aux vertèbres du cou. L'œsophage, le larynx, les artères et les veines ont été sectionnés. Le coup a été porté par un couteau très aiguisé. Les lèvres de la blessure présentent un aspect net et non déchiqueté, comme il advient lorsqu'on se sert d'un instrument contondant. » Hegeman, qui avait surtout examiné la tête, déclara : « Mme Mills a reçu trois balles dans la tête. Toutes les trois ont transpercé le cerveau... » La lèvre supérieure de la victime portait quelques petites blessures et ses deux bras des égratignures. La découverte de la cause de la mort et de la présence de plusieurs blessures apportait certainement des éléments appréciables. Mais comment ces éléments et la remarque qu'un couteau aiguisé avait provoqué la plaie à la gorge purent inciter Beekman et le gouverneur de New Jersey, Edward, à déclarer que l'autopsie « allait faciliter l'éclaircissement de l'affaire », restait un mystère. Si éclaircissement il y avait, il était d'un tout autre genre : l'autopsie dévoilait l'étendue de l'ignorance de tout un pays, de ses magistrats, policiers et médecins dans le domaine de la médecine légale.

L'initiative de Beekman eut le don de rendre furieux le procureur de New Brunswick, Stricker. Se sentant devancé et désagréablement relégué au second plan, il proposa, le 30 septembre, de procéder à l'autopsie de Hall. Il adressa à cet effet une requête au président du Tribunal de Brooklyn, mais eut la surprise d'apprendre que le procureur Beekman serait chargé de l'exhumation de Hall. Ainsi, Somerville remportait une nouvelle victoire, bien macabre pourtant. Le président du Tribunal fit une seule concession à l'égard de Stricker, en autorisant le Dr Smith à assister à l'examen du corps. Le 5 octobre, Hegeman, quittant l'hôpital après

l'autopsie, annonça aux journalistes : « Nous n'avons trouvé rien de particulier. Le pasteur Hall a été tué d'une balle qui est entrée par la tempe et sortie par la nuque. L'orifice à la nuque est placé dix centimètres plus bas que celui à la tempe. La balle a traversé de part en part le cerveau et elle était probablement du calibre 32. » Les médecins avaient constaté aussi quelques égratignures sanglantes à la paume de la main gauche et une petite blessure au genou droit, celle-ci pouvant être faite par un instrument contondant ou provenir d'une chute.

Cette autopsie, effectuée d'une manière aussi incompétente et superficielle que la précédente, n'apportait pas d'éléments utiles, car elle ne fournissait aucun détail sur les circonstances et la date du crime.

Au début du mois d'octobre, le procureur général de New Jersey, croyant qu'un homme étranger à la région serait plus efficace, confia l'enquête au procureur du comté d'Essex, Wilbur A. Mott. Celui-ci tenta aussitôt d'exploiter la déclaration d'un témoin faite quelques jours avant son entrée en fonction et que les procureurs Beekman et Stricker avaient négligée totalement. Il s'agissait d'une certaine Jane Gibson, veuve âgée de 50 ans, qui possédait à la limite de la De Russey's Lane une porcherie et que les journalistes appelèrent immédiatement pig-woman (femme-cochon). Elle raconta qu'ayant entendu des cris dans la soirée du 14 septembre, elle s'était approchée de l'endroit sur son mulet. Elle aperçut dans l'obscurité deux hommes et deux femmes qui se disputaient vivement. L'une de ces personnes fut précipitée sur le sol et une voix de femme cria : « Non, ne fais pas ça... » Puis, il y eut une série de détonations. Une autre personne tomba à terre. Deux silhouettes se tenaient debout, l'une d'elles était une femme. Elle s'approcha de son compagnon, lui mit la main sur l'épaule et dit : « Henry. » La pig-woman se garda bien

de rappeler que le frère de Frances Noël Hall, celui qui tirait si bien, s'appelait Henry.

Les journalistes se précipitèrent chez Jane Gibson, mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent en tirer rien de sensationnel, sauf deux détails : Jane Gibson prétendit que les cheveux de la femme qui avait appelé Henry étaient blancs (comme ceux de Frances Noël Hall) et qu'un troisième homme, d'abord invisible, mais qui s'était montré plus tard, avait une chevelure touffue et ressemblait à un nègre (comme Willie Stevens). On montra à Jane Gibson les photographies de Mme Hall et de Willie Stevens, elle les reconnut sans hésiter.

Wilbur A. Mott désigna Jane Gibson comme témoin principal dans l'accusation contre Frances Noël Hall et ses frères, et pour appuyer ses thèses, il se servit de certains bruits qui circulaient en ville. Par exemple, le chef des pompiers lui avait déclaré que Willie Stevens lui avait dit, la veille de la découverte des cadavres : « On s'est chamaillé chez nous... Il y a eu du grabuge... » Le 20 novembre 1922, Mott présenta son acte d'accusation au Grand Jury (assemblée de jurés, habilitée à décider si les éléments de l'accusation étaient suffisamment probants pour justifier l'ouverture d'un procès). Plus de cent journalistes campèrent autour de l'immeuble où siégeait le Grand Jury. La presse new-yorkaise envoya des spécialistes qui, postés aux fenêtres, observaient à travers les vitres le mouvement des lèvres des personnes prenant la parole et essayaient de deviner ainsi les phrases prononcées dans la salle. Le Grand Jury délibéra jusqu'au 28 novembre. Tous les domestiques de la maison Stevens, Louise Geist y compris, apportèrent la preuve de l'innocence de Mme Hall et de son frère Willie, en invoquant en leur faveur des alibis irréfutables. Henry Stevens cita des témoins dignes de foi, qui confirmèrent qu'à l'heure du crime il se trouvait à

cinquante miles de New Brunswick, à Lavalette.

Le 28 novembre, le président du Grand Jury annonça que les charges mentionnées dans l'acte d'accusation n'étaient pas assez accablantes pour tenter un procès. Le Daily News résuma bien les réactions de l'opinion publique en écrivant : « Quelles que soient les dépenses à supporter et quelle que soit la durée de l'enquête, il est certain que l'homme qui laisserait classer l'affaire Hall n'aurait droit à aucun poste officiel aux Etats-Unis. »

L'affaire somnola pourtant jusqu'au mois de juillet 1926. A cette date, le journal Daily Mirror, appartenant au groupe Hearst, publia une déclaration sensationnelle d'un accordeur de pianos du nom d'Arthur S. Rienl qui, environ dix mois auparavant, avait épousé Louise Geist, l'ancienne femme de chambre de Frances Noël Hall. En juillet, Rienl avait introduit une action en divorce et déclaré à cette occasion que Louise Geist était parfaitement au courant du double crime commis en 1922, et quelle avait été subornée par les Stevens. Selon lui, elle avait accompagné Mme Hall et Willie Stevens à la De Russey's Lane et avait assisté à la scène du meurtre. Le rédacteur en chef du Daily Mirror, Pail Payne, affirmait que Louise Geist n'était pas la seule à avoir fait un faux témoignage et demandait au gouverneur général de New Jersey, Moore, d'ordonner la reprise de l'instruction. D'autres journaux de New York se lancèrent immédiatement sur cette nouvelle piste. Pressé de tous les côtés, Moore décida de confier la nouvelle enquête à un homme impartial. Son choix tomba sur un ami personnel, le procureur Alexander Simpson.

Arrivé le 2 août à Somerville, Simpson y trouva un « chaos indescriptible ». La majeure partie du dossier et des preuves avait disparu. Willie Stevens avait réussi à récupérer son revolver. Les déclarations des témoins manquaient. Le 3 août, Markus W. Beekman, frère du

procureur de Somerville, décédé entre-temps, essaya de vendre au Daily Mirror une partie des procès-verbaux d'interrogatoires. Il les avait dénichés chez son frère, puis cachés dans sa maison. La carte de visite trouvée aux pieds du pasteur s'était envolée « d'une façon mystérieuse » ; un expert en empreintes digitales l'avait soi-disant emportée. Simpson donna d'ordre de la rechercher et finalement on découvrit qu'elle avait pris le chemin d'un journal, où elle reposait aux archives. Les rapports originaux des autopsies effectuées par les médecins Hegeman et Smith s'étaient volatilisés également.

Une des premières mesures prises par Simpson fut la décision d'exhumer le pasteur et Eleanor Mills. Un journaliste anglais, Peter Robertson, écrivit plus tard : « Simpson espérait que les nouvelles autopsies lui apporteraient des indices de grande valeur. Des indices il n'en eut point, sauf la confirmation de l'incompétence et de la négligence des médecins qui avaient examiné les corps en 1922. » Les autopsies furent pratiquées par un médecin de New York, le Dr Otto H. Schultze, homme respecté par les uns et haï par les autres, car il avait lancé une campagne contre l'institution des coroners. Il disséqua le corps de Hall à Brooklyn, et celui d'Eleanor Mills à New Brunswick, vers la fin du mois d'octobre.

Un débat tumultueux devant le Grand Jury apporta la victoire à Simpson. Dans son acte d'accusation contre Frances Noël Hall et ses deux frères, déposé le 5 novembre, il citait Schultze comme témoin du ministère public. Au cours du procès, Schultze produisit grand effet en faisant poser devant les jurés un buste en plâtre, grandeur nature, dont les parties étaient démontables. Il ouvrit le crâne et montra à l'assistance le chemin parcouru par les balles. Mais cette démonstration n'avait qu'une importance secondaire et au fond faisait partie du

« spectacle » destiné à impressionner les jurés et l'audience.

Bien plus significative fut une de ses déclarations. « J'ai constaté, dit-il, qu'on avait enlevé à Eleanor Mills la partie supérieure de l'œsophage, le larynx et la langue... »

« Ce sont précisément les organes qui servent à chanter », s'écria Simpson.

« Oui », répondit Schultze.

« De quelle manière les a-t-on enlevés ? » s'enquit le procureur.

« Ils ont été amputés... »

Simpson appela à la barre les médecins Hegeman et Smith. « Comment se fait-il, dit le procureur, qu'en 1922 vous n'ayez pas découvert cette circonstance qui, à l'époque, pouvait constituer un indice précieux facilitant l'arrestation du criminel, d'un criminel haïssant les organes qui avaient servi à Eleanor Mills à chanter et à charmer le pasteur Hall ? »

Confus, les médecins avouèrent n'avoir pas examiné la cavité buccale du cadavre. Cet aveu n'eut aucun effet sur le déroulement du procès. Il ne fit que souligner le peu d'importance accordée aux Etats-Unis à la médecine légale.

Si acharné que fût Simpson, ses efforts restèrent inutiles. Inutile également fut la comparution dramatique de Jane Gibson. Souffrant d'un cancer, elle fut transportée dans la salle du Tribunal sur une civière. Elle confirma ses déclarations de 1922 et s'adressant à Frances Noël s'exclama : « Je dis la vérité, je le jure devant Dieu... Et vous, vous le savez, vous le savez bien... »

Au même moment, la mère de Jane Gibson qui se trouvait dans le prétoire se dressa à son banc pour lancer à sa fille : « Tu mens, tu ne fais que mentir... »

Louise Geist démentit les allégations de son mari, selon lesquelles elle aurait assisté à la scène du meurtre. Les

alibis des frères Stevens et de Frances Noël Hall (surnommée entre-temps par les journalistes la « veuve d'airain ») furent considérés comme irréfutables. Le 3 décembre, les jurés déclarèrent que les trois inculpés, qui avaient dépensé quatre cent mille dollars pour leur défense, étaient innocents.

Le cas Hall-Mills, comme beaucoup de semblables en Amérique, ne trouva jamais de solution et sombra dans l'oubli. D'un seul point de vue, il reste pourtant mémorable : il peut toujours servir d'exemple à ceux qui veulent dépeindre la situation de la médecine légale aux Etats-Unis dans les années 30 de notre siècle.



Au cours de la même année (1926), un Américain du nom de Ward J. MacNeal rédigea sous les directives du Comité national de Recherches un rapport sur le « système des coroners » à New York. Certes, il n'y parlait que de New York, mais ce qu'il disait répondait exactement à la situation dans le pays entier, où l'activité des coroners était devenue la source principale d'incroyables erreurs et se soldait parfois, lors de l'établissement des causes de décès, par des conclusions tout à fait grotesques. En voici un exemple entre mille : « La mort a été provoquée par une balle de revolver. Comment, je l'ignore, car aucun coup de revolver n'a été tiré... » Les coroners élus à New York dans les années 1898-1915 comptaient parmi eux 8 entrepreneurs de pompes funèbres, 7 politiciens professionnels, 6 agents immobiliers, 2 coiffeurs, 1 ferblantier, 1 charcutier, 1 laitier, 2 propriétaires de bar, etc. Chaque enquête rapportant de 12 à 50 dollars, plusieurs coroners de Brooklyn se mirent à entretenir des hommes à leur solde qui repêchaient les noyés dans Newton Creck et transportaient leurs cadavres

du côté de Brooklyn.

Les imperfections de ce système soulevèrent un tel mécontentement qu'en 1877 on décida à Boston de remplacer les coroners par des medical examiners, pathologistes professionnels, nommés pour sept ans par le gouverneur et appelés à examiner chaque cas de mort suspecte. Comme le public regimbait contre les autopsies, on ne pouvait les pratiquer qu'avec une autorisation spéciale du procureur. Ceci donnait libre cours à un jeu de pressions et d'influences, mais le fait était là : des professionnels collaboraient avec la police et bien vite, grâce à leur aide, d'innombrables criminels, restés jusqu'alors impunis, furent démasqués.

Le Dr George Burgess Magrath, medical examiner à Boston depuis 1906, se distingua tout particulièrement parmi les pionniers de cette nouvelle activité. C'était un excentrique, un show-man par excellence, d'une taille et d'un poids imposants, aux cheveux d'un roux flamboyant que remplaça à l'âge avancé une perruque de la même teinte. A ses débuts il avait son bureau dans un immeuble vétuste de la Boylston Street. Il ne prenait qu'un repas par jour et prétendait avoir battu tous les records de Massachusetts quant au nombre de concerts symphoniques auxquels il ait été donné à un homme d'assister. Il se promenait dans une Ford surannée qu'il avait appelée Lizzie ; elle était munie d'une cloche dans le style de celles qu'utilisaient les pompiers et que le docteur faisait sonner lorsqu'il se rendait sur le lieu du crime. Magrath se donnait « en spectacle » tout à fait sciemment. Il dit un jour à son assistant, le toxicologue William F. Boos : « Bill, n'oubliez jamais qu'il vous faut impressionner le public... Cela vous aidera beaucoup... » Il connaissait bien les milieux hostiles à la science et incapables de comprendre les progrès qu'elle avait accomplis. Magrath

était à vrai dire le premier à utiliser les méthodes de la médecine légale européenne basées sur la pathologie, car les efforts de deux Américains, J. S. Stringham et Romain, qui, de 1815 à 1823, avaient essayé d'enseigner à New York la médecine légale européenne n'avaient donné pratiquement aucun résultat. Attaché passionnément à la pathologie, il avait compris que la médecine légale, forte de ses connaissances pathologiques, devait s'appuyer sur toutes les branches des sciences naturelles, conception que l'Europe ne fit sienne que bien après lui. Magrath nota un jour dans son carnet : « Si la justice te cite comme témoin, n'oublie pas de rester homme de science. Tu n'as ni à venger une victime, ni à sauver un innocent, ni à anéantir un coupable. Ton devoir est d'apporter des preuves conformes à ton savoir et à tes connaissances scientifiques. »

Malgré les succès remportés par les medical examiners dans l'Etat de Massachusetts, ce n'est qu'en 1915 que la ville de New York décida de supprimer l'institution des coroners. Une loi que fit voter le maire de New York, John Purroy Mitchel, prévoyait qu'à partir du 1^{er} juillet 1918 un Chief medical examiner, assisté d'un nombre important de collaborateurs, remplacerait les coroners. Lui et ses adjoints devaient être des pathologistes expérimentés, sachant « se servir du microscope et pratiquer des analyses du sang ». Le Chief medical examiner, appelé à se rendre personnellement au « lieu du décès », était habilité à décider si une autopsie était nécessaire et signalait au procureur les cas de décès dus à un acte criminel.

Les coroners de New York ne se résignèrent pas pour autant à abandonner sans lutte leurs fonctions. Selon eux, le nouveau système « sonnait le glas » pour les médecins. La défaite de Mitchell aux élections de 1917 et son remplacement par John F. Heylan leur redonna du courage.

Le nouveau maire essaya d'« oublier » la loi votée en 1915, mais il dut s'incliner sous la pression de l'opinion publique ; à contrecœur, il nomma au poste de Chief medical examiner un médecin de New York, le Dr Charles Norris, qui, à première vue, paraissait le moins apte à remplir ces fonctions.

Néanmoins la médecine légale du Nouveau Monde trouva en Norris un support efficace. Ce géant, pesant plus de 100 kg, aux yeux noirs profondément enfoncés et à la barbe taillée en pointe, était né en 1867 à Hoboken ; il avait étudié la médecine à l'université de Columbia, puis, parti pour l'Europe, il avait suivi des cours à Kiel et à Goettigen et travaillé jusqu'à 1894 à Berlin sous la direction de l'illustre pathologiste allemand Virchow. Resté à Vienne de 1894 à 1896, il s'était appliqué, voulant approfondir ses connaissances en médecine légale, à se familiariser avec les méthodes employées par Edouard von Hofmann et par Kalisko. De 1904 à 1918, professeur de pathologie et directeur du laboratoire bactério-chimique à l'hôpital Bellevue de New York, il avait acquis la renommée et une certaine fortune personnelle. En prenant ses nouvelles fonctions, Norris se rendait compte que l'heure de la réalisation des projets qu'il avait ramenés de Vienne avait enfin sonné. Mais il devait compter avec les difficultés ; périodiquement, les politiciens revenaient à la charge, réclamant la réduction des crédits alloués à son office. Norris consacra une partie de ses revenus à l'installation d'un laboratoire. Excellent organisateur, il mit sur pied une centrale à Manhattan qui fonctionnait jour et nuit.

Alexander Oscar Gettler était un des plus précieux assistants de Norris. Né à Vienne en 1883, il vivait à New York avec ses parents depuis l'âge de 5 ans. Pour payer ses études (il suivait des cours de chimie), il vendait, la nuit sur un bac, des tickets de passage. Plus tard, il travailla

comme chimiste dans le laboratoire de Norris en se consacrant tout particulièrement à la biochimie et à la toxicologie. Lorsqu'en été 1918, Norris réclamait en vain des fonds pour son laboratoire chimique, Gettler décida d'effectuer les analyses dont le Chief medical examiner avait besoin à l'hôpital Bellevue. Le petit homme ne se doutait pas à ce moment combien important devait être le travail dont il s'était chargé.

Norris, plus encore que Magrath, avait le don d'impressionner le public. Les policiers, habitués aux méthodes des coroners qui négligeaient ou ignoraient le côté médical des affaires criminelles, regardaient ahuris la façon avec laquelle le savant majestueux effectuait son travail. Ce professeur qui se promenait dans une élégante voiture conduite par son chauffeur Charlie Liebermann, cet homme infatigable qui tous les jours, dès le matin, accomplissait sa besogne à la morgue et qui, à midi, ayant ôté les gants, allait déjeuner dans un hôtel chic de Park Avenue, devint bientôt une figure légendaire des milieux de la justice, du barreau et de la police. Il était fait pour rappeler au public la vraie signification de la médecine légale.

Depuis 1918, le bureau de Norris recevait annuellement de 15 000 à 20 000 appels signalant des décès qui exigeaient l'intervention des medical examiners. Norris et ses assistants pratiquaient de 4 000 à 6 000 autopsies par an. Au cours d'une seule année, ils examinèrent 7 000 cas de décès dus à un acte criminel, dont 538 étaient causés par une balle, 120 par la strangulation, 638 par l'asphyxie au gaz, 446 par la noyade, 326 par le feu. Lorsque Norris pensait au nombre de moyens dont on disposait à Vienne pour effectuer toutes sortes d'expériences et lorsqu'il constatait qu'à New York le contact incessant avec les décès les plus divers n'apportait de profit à personne, sauf

à lui-même et à ses assistants, il se sentait gagné par la colère. Les facultés de médecine des universités de New York formaient déjà la nouvelle génération de médecins américains qui devaient bientôt dépasser en savoir leurs collègues de l'Europe, devenant ainsi des modèles et cessant d'être des imitateurs. Mais on se refusait toujours à comprendre la signification de la médecine légale, la nécessité de former des médecins légistes qui poursuivraient dans le pays entier la même tâche que Norris accomplissait à New York.

Un jour, il dit au cours d'une conférence de presse : « Nous avons dans notre pays plus d'hommes cultivés et intelligents que n'importe où au monde. Nous avons un esprit d'initiative que le vieux continent peut nous envier. Mais nous ne sommes pas instruits, old man (mon vieux, son expression préférée à côté de l'exclamation Christophero Colombo). Nous nous disons libres. Mais nous ne sommes libres que pour faire des sottises... Nous sommes tout simplement bêtes et bornés au point de paraître ridicules... Chaque comté et chaque ville de quelque importance devraient posséder un medical examiner. Nous devons former au plus vite de jeunes médecins qui consacrerait leur vie à ce travail... » Norris s'opposait énergiquement à l'idée qu'il suffisait d'être médecin ou pathologiste pour devenir un medical examiner. « Les candidats au poste de medical examiner à New York, disait-il, sont soumis à un examen très sévère. Un jeune médecin doit avoir pratiqué au moins cinquante autopsies avant d'être nommé assistant, et au début il n'a à accomplir que des tâches très faciles. Il est évident qu'on ne peut comparer son savoir et son expérience avec les connaissances d'un médecin moyen... » Norris n'était pas homme à se montrer patient envers l'étroitesse d'esprit et la bêtise humaine. Ce n'est qu'en 1934, l'année de sa mort,

qu'il réussit à convaincre la Faculté de médecine de New York de créer une section de médecine légale. Mais un médecin européen, Kurt E. Lande, qui à cette époque travaillait à l'office du Chief medical examiner, rapporta qu'en 1935 deux étudiants et en 1936 un seul s'intéressaient à la médecine légale. Fallait-il s'en étonner ? Dans cet immense pays, seules les villes de New York et de Boston pouvaient offrir un poste et des possibilités de carrière à un médecin légiste. Pourquoi, dans ces conditions, un étudiant choisirait-il une branche très particulière de la médecine si elle ne lui donnait que des chances fort réduites de réussite ?

Lorsqu'en septembre 1934, Norris, âgé alors de 67 ans, mourut d'une crise cardiaque, à part New York et Boston une seule ville, Newark, possédait des medical examiners. Et l'Institut de médecine légale à l'université de Harvard avait à peine commencé de fonctionner. Les coroners régnaient encore sur la majeure partie du pays. Charles Norris laissait à son successeur Thomas A. Gonzales et à ses élèves une tâche qu'une génération entière n'aurait pu accomplir.

Cependant, dans le vieux monde le développement de la médecine légale suivait son cours.



Edimbourg, Buckingham Terrace 31. Le 17 mars 1926.

Tels sont le lieu et la date d'une affaire retentissante qui eut une grande influence sur le développement d'un nouveau secteur de la médecine légale.

Au 31 de Buckingham Terrace habitaient une rentière, Mme Bertha Merrett, et son fils Donald. Le 17 mars, vers 10 h 30 du matin, Henrietta Sutherland, femme de ménage des Merrett, était à la cuisine lorsqu'elle entendit une

détonation. Elle venait juste de faire du feu dans le poêle du salon et avait vu, quand elle s'affairait avec les ligots et le charbon, que Mme Merrett, assise devant un petit secrétaire, écrivait des lettres, tandis que son fils, à l'autre bout de la pièce, feuilletait un livre. En sortant de la cuisine, Henrietta croisa Donald qui lui dit calmement : « Rita, ma mère vient de se tirer une balle. » Puis il ajouta : « J'ai dépensé tout son argent et elle s'en faisait du souci... »

Bertha Merrett, qui gisait à terre entre le secrétaire et une table, saignait d'une blessure à la tête. La chaise qui lui avait servi de siège était renversée. Henrietta crut voir un revolver sur le bureau. Peu après, deux agents de police, Middlemiss et Izatt, voyant que la victime vivait encore, la firent transporter en ambulance à l'hôpital le plus proche. Peu zélés, ils négligèrent de consigner les circonstances de ce crime ou suicide. Plus tard, ils furent incapables de préciser la position dans laquelle se trouvait Mme Merrett au moment de leur arrivée. Middlemiss prit en main le revolver et ne put se rappeler ensuite s'il l'avait ramassé par terre ou sur le secrétaire. Aucune empreinte ne fut relevée. Personne ne fit attention à la lettre que Bertha Merrett écrivait et qui tout de même contenait sa dernière pensée avant l'événement fatal. Déjà sur le seuil, au moment où l'on emmenait la blessée sur une civière, Middlemiss demanda à Donald ce qui était arrivé à sa mère. « Ennuis d'argent », répondit celui-ci, et le policier trouva cette explication tout à fait satisfaisante. Comme en Ecosse la tentative de suicide était passible de la peine de prison, l'inspecteur Fleming prit en main l'enquête. Lui aussi se contenta de peu ; ni les traces suspectes ni la lettre commencée par Bertha Merrett (elle fut brûlée plus tard et sa teneur ne fut jamais connue) n'attirèrent son attention. Il estima sa mission accomplie lorsqu'il découvrit deux lettres de banques posées sur le bureau (quel heureux hasard) et

qui annonçaient que le compte de Mme Merrett présentait un solde débiteur. Selon Fleming, cette nouvelle désagréable, non seulement devait être à l'origine du geste fatal commis par Mme Merrett, mais aussi le justifiait pleinement. L'inspecteur donna donc l'instruction à la direction de l'hôpital de transporter la blessée dans une chambre surveillée, aux fenêtres grillagées, car Bertha Merrett, en cas de convalescence, serait inculpée de tentative de suicide.

Deux médecins, les Drs Bell et Holcombe, qui soignaient la malade, constatèrent que la balle était entrée sous l'oreille droite et s'était logée dans l'os occipital. Toute opération étant exclue, ils ne prirent soin que de la blessure. Bertha Merrett, ayant repris connaissance le lendemain, voulut savoir ce qui s'était passé. Comme il était interdit de rappeler aux personnes qui avaient attenté à leurs jours les circonstances de leur acte, on lui annonça laconiquement : « Vous avez eu un petit accident. » Inquiète au sujet de sa blessure, elle dit au Dr Holcombe : « J'étais assise et j'écrivais une lettre... Mon fils Donald se tenait derrière moi... Je lui ai dit : « Va-t'en Donald, ne me dérange pas... » Au même moment, j'ai entendu une détonation et tout a sombré dans la nuit... »

Etonné, soudain méfiant, le Dr Holcombe fit part de cette déclaration à l'inspecteur Fleming. Celui-ci savait que l'état de la blessée était très grave, que son décès pouvait survenir d'un instant à l'autre et avant qu'un interrogatoire fût possible. Pourtant, il ne fit aucune démarche. Mme Merrett dit à une amie, Bertha Hill, venue lui rendre visite : « Ce n'est pas un accident que j'ai eu... J'écrivais une lettre à Mme Anderson et un coup de pistolet est parti derrière mon oreille... » « Tu tenais ce pistolet ? » s'inquiéta Bertha Hill. « Oh non », répondit la malade.

Le 24 mars, la sœur de Mme Merrett, Eliza Penn, vint voir

la blessée. La mourante raconta, à elle aussi, qu'elle était assise à une table lorsqu'une explosion se produisit dans son dos. « C'était comme si mon fils avait tiré sur moi... », dit-elle. Malgré les soupçons, elle pria sa sœur de veiller sur le sort de Donald. Le 1^{er} avril, Bertha Merrett rendit son dernier soupir.

Suivant la recommandation de la défunte, Eliza Penn alla voir son neveu et bientôt elle apprit quelques détails qui la « choquèrent profondément ». Le jour même où sa mère fut transportée à l'hôpital, Donald fit la noce dans la boîte de nuit « Dunnedin Palais de Danse » où il réussit à séduire une entraîneuse qu'il ramena chez lui. Depuis, il quittait chaque nuit l'appartement en passant par la fenêtre de sa chambre à coucher. Il s'était acheté une grosse motocyclette (Eliza Penn se demanda comment il s'était procuré l'argent pour faire une pareille acquisition) et projetait d'organiser une escapade à Londres en compagnie de deux jeunes filles. Le sort de sa mère ne l'intéressait guère et il se contentait de prendre de temps à autre de ses nouvelles pour savoir si elle vivait encore. Sur le parquet du salon gisait une douille que Fleming n'avait pas remarquée. Dans sa chambre à coucher, Donald gardait une boîte de cartouches du même calibre. Interrogé par sa tante, le garçon répondit qu'il avait acheté le revolver et les cartouches pour chasser les lapins. Mais sa mère lui avait retiré l'arme.

Eliza n'avait jamais apprécié la façon dont sa sœur avait élevé son fils, mais elle savait qu'il fallait être indulgente : John Alfred Merrett, aventurier incurable, avait abandonné sa femme peu de temps après leur mariage célébré en 1907. N'empêche qu'à présent Donald dépassait les bornes ; depuis des mois il avait cessé de fréquenter l'école et maintenant il sortait régulièrement avec l'entraîneuse du « Dunnedin Palais de Danse », Nelly Christie, qu'il comblait

de cadeaux coûteux. Comment s'arrangeait-il pour les payer ? La réponse à cette question ne se fit pas attendre.

Bertha Merrett avait laissé un testament qui prévoyait que ses modestes biens légués à Donald seraient gérés par un tuteur. Or, ce tuteur s'aperçut qu'au cours des mois qui avaient précédé la mort de Mme Merrett, la Clydesdale Bank et la Midland Bank avaient versé à Donald la somme de quatre cent cinquante-sept livres contre remise de chèques portant la signature de sa mère, signature falsifiée par le garçon. Le 15 mars, la Clydesdale Bank avisa sa cliente que son compte était débiteur. Ayant intercepté cette lettre, Donald avait cru pouvoir sortir de l'impasse en envoyant à la Clydesdale Bank un chèque falsifié tiré sur la Midland Bank. Mais il avait rendu ainsi débiteur le compte à la Midland Bank qui, le 17 mars, en informa Mme Merrett. Eliza Penn était presque certaine que Donald avait également intercepté cette lettre. Sans doute était-il arrivé à la conclusion que ce jeu d'escroqueries successives ne pouvait plus durer et il avait décidé de supprimer sa mère en maquillant le meurtre en suicide.

En automne 1926, la gravité des présomptions contre le jeune Merrett justifia sa mise en accusation. Le 29 novembre, Donald fut arrêté sous l'inculpation de faux, usage de faux et de parricide.

Telles furent les phases consécutives de cette affaire jusqu'au moment où la médecine légale eut à entrer en scène.



A l'époque de Devergie, la médecine légale commençait à s'intéresser tout particulièrement au problème de blessures provoquées par les armes à feu, problème complexe car lié à la nécessité d'établir les différences entre

l'aspect de toutes les sortes de plaies causées, aussi bien par un instrument tranchant ou contondant que par une balle ou une chute. Dans le domaine des armes à feu, les savants se concentrèrent surtout sur quelques points essentiels. Il fallait tout d'abord déterminer les facteurs qui rendaient la blessure mortelle, puis définir les caractéristiques du point d'impact et du point de sortie de la balle, l'emplacement de ces deux points pouvant fournir des indices utiles sur la façon dont un meurtre ou un suicide avait été commis. La trajectoire du projectile dans le corps faisait également l'objet d'un examen attentif, car, dans son prolongement, se trouvait l'arme à feu. Enfin, on tentait de découvrir si l'aspect de la blessure ne pouvait révéler la distance de laquelle le coup avait été tiré. Cela était capital, car si la distance qui séparait l'arme à feu de la victime dépassait la longueur du bras, on savait presque certainement qu'il s'agissait d'un meurtre et non d'un suicide. Il y avait évidemment des maniaques qui pour se supprimer avaient recours à toute une installation compliquée : ils fixaient solidement l'arme en un endroit choisi, s'en éloignaient tout en restant dans la ligne de tir, puis déclenchaient le coup au moyen d'une ficelle attachée à la détente. Mais de tels procédés étaient exceptionnels.

Les savants constatèrent aussi que la flamme qui jaillissait du canon et dont le rayon d'action dépendait de la catégorie de l'arme et de la puissance de la charge, brûlait autour du point d'impact les vêtements, les cheveux et la peau, si l'on avait fait feu à une distance de moins de 30 cm de la victime. On considérait en général que la tache sombre qui apparaissait sur la peau autour de la blessure prouvait que le coup avait été tiré de très près. Or, Edouard von Hofmann, de Vienne, fit ici une découverte importante : il avait remarqué que chaque projectile produisait des éraflures sur la peau, quelle que fût la distance qui séparait

l'arme de la victime. Ces éraflures prenaient ensuite l'aspect d'une tache foncée.

Des hommes tels que Tardieu, Brouardel, Strassmann et Hofmann savaient reconnaître la distance de laquelle le coup était parti uniquement à l'odeur de la chair brûlée. Mais bientôt les savants firent une constatation autrement importante. Si l'on avait fait feu de 50 cm au plus, les particules de la poudre entraînées par la balle pénétraient dans la peau. De même, la fumée produite par l'explosion se trouvait projetée sur la blessure. Elle était surtout visible dans le cas où l'arme à feu était placée à une distance de 2 à 12 cm de la victime. Lorsque cette arme touchait directement la cible, les particules de la poudre et les éléments de la fumée apparaissaient à l'intérieur de la plaie.

Toutes ces données se trouvèrent pourtant remises en cause par l'invention de la poudre Colloïde (sans fumée) et des munitions à base de nitrocellulose qui supprimaient les effets produits par la flamme en réduisant la pénétration des particules dans la peau.

En automne de l'année 1926, au moment où le procureur d'Edimbourg, William Horn, inculpait Donald Merrett de parricide, les médecins légistes s'efforçaient de trouver de nouveaux moyens permettant d'établir la distance entre la cible et l'arme à feu. Les progrès accomplis dans le domaine de l'armement obligeaient les savants à se mettre au pas en inventant des méthodes scientifiques plus à la page.

Bien que convaincu de la culpabilité de Donald Merrett, William Horn ne possédait à vrai dire aucune preuve décisive. Le seul témoin du crime était l'accusé lui-même. Les preuves faisant défaut, Horn décida de faire appel à la médecine légale.

Si la trajectoire de la balle ou un indice quelconque, se disait-il, apportaient une précision sur l'emplacement de

l'arme par rapport à la victime, on arriverait peut-être à exclure définitivement l'éventualité du suicide.

Pourtant, le dossier de l'affaire comprenait un document qui aurait dû décourager Horn. Le 1^{er} avril, Harvey Littlejohn, professeur de médecine légale à l'université d'Edimbourg, avait pratiqué une autopsie de Mme Merrett. Il nota alors dans son rapport que « le point d'impact de la balle, très distinct, se trouvait derrière l'oreille droite » et que la trajectoire du projectile ne suivait pas une ligne horizontale, mais légèrement montante, obliquant vers l'avant du crâne. Ayant traversé une distance de 2 à 2,5 cm, la balle s'était logée dans l'os occipital. Une infection de la plaie avait provoqué une méningite mortelle. La phrase suivante résumait le point essentiel du rapport : « Aucun indice ne permet de déterminer la distance entre l'arme et la victime. La disposition de la plaie autorise la supposition qu'il s'agit d'un suicide. »

Ce rapport laissait peu d'espoir à Horn. Harvey Littlejohn, considéré comme le meilleur médecin légiste d'Écosse, était depuis 1906 titulaire de la chaire de médecine légale la plus réputée de Grande-Bretagne, où il avait succédé à son père, Henry Littlejohn, célèbre pour sa malice, ses bons mots et ses connaissances scientifiques.

Horn ne savait pas que Littlejohn, ayant appris l'étrange conduite de Donald Merrett, s'était mis à douter de la justesse de ses observations. Son incertitude ne fit que croître lorsqu'au mois de juillet il rencontra les médecins qui avaient soigné Bertha Merrett, les Drs Bell et Holcombe. Persuadés que leur patiente ne s'était pas suicidée, tous les deux affirmèrent que la plaie de la malade ne portait aucune trace de brûlure, de particules de poudre ni de fumée. Dans leur pratique, ils avaient souvent rencontré des cas de suicide, et en examinant Bertha Merrett ils auraient certainement remarqué ces indices caractéristiques.

Littlejohn comprit alors qu'il avait fait une erreur, celle précisément contre laquelle il ne cessait de mettre en garde ses élèves : il s'était laissé influencer par une idée préconçue. Certain d'avoir affaire à un suicide, il n'avait pas pensé à se renseigner auprès des médecins sur la présence ou l'absence d'indices prouvant que le coup avait été tiré de près. Souffrant depuis des années de maux d'estomac, d'asthme et de bronchite chronique, il crut voir dans cet oubli le signe de sa propre déchéance ; pourtant il ne fit rien pour remédier aux conséquences de sa méprise.

Au cours des vingt dernières années, Littlejohn avait examiné au moins cinq cents cas de suicide commis à l'aide d'une arme à feu, mais comme la plupart des médecins légistes de sa génération, il n'avait jamais étudié les armes elles-mêmes. Seuls les plus jeunes médecins commençaient alors à s'intéresser à ce problème. Parmi eux, un élève de Littlejohn, Sydney Smith, un Néo-Zélandais, venu à Edimbourg en 1908, qui, bien que dépourvu de fortune personnelle, s'était acharné à étudier la médecine et avait réussi à obtenir le poste d'assistant dans le laboratoire du professeur écossais.

Parti pour l'Égypte, il dirigeait depuis 1917 l'Institut de médecine légale au Caire. Obligé de faire face à des cas criminels plus compliqués que tout ce que l'Écosse avait jamais connu, doué d'une grande imagination, entreprenant et dynamique, il installa en 1926 des laboratoires qui auraient fait rêver les savants de Grande-Bretagne, et se mit à appliquer des méthodes qui dépassaient de loin les expériences de Littlejohn. En été de l'année 1926, au cours de son congé qu'il passait en Angleterre, il rendit visite à son ancien professeur. A peine Littlejohn eut-il le temps de le mettre au courant de l'affaire Merrett, qu'il entrevit une solution.

Auteur d'un livre (La Médecine légale et la toxicologie) qui

avait fait sensation parmi les professionnels par la façon approfondie dont le problème des armes à feu y était traité, Smith avait tout particulièrement étudié les indices susceptibles de déterminer la distance séparant la cible du point d'où l'on avait tiré (il s'intéressait surtout aux armes et aux munitions modernes). Il avait inventé une méthode fort simple : il procédait à des tirs de vérification en utilisant l'arme et les munitions du crime et en se plaçant à des distances les plus diverses du but, sur un fragment de peau humaine que les hôpitaux et les laboratoires mettaient à sa disposition. Les effets produits par ces tirs d'essai comparés aux indices relevés sur la victime permettaient non seulement d'établir la distance, mais aussi de définir s'il s'agissait d'un suicide ou d'un crime. Smith savait que son procédé n'était valable qu'au cas où il employait exactement la même arme et la même munition que le criminel. Quand il avait affaire à un revolver à barillet, il poussait le souci de répéter fidèlement le geste du malfaiteur jusqu'à placer la cartouche dans le même cylindre. Ses expériences devaient prouver ce fait incroyable mais vrai que la même catégorie de munitions, selon que sa date de fabrication était ancienne ou récente, laissait des traces différentes dans la région du point d'impact.

Lorsqu'il apprit que Littlejohn pouvait disposer du revolver et des cartouches de Donald Merrett, Smith ne cacha pas sa satisfaction. « A mon avis, dit-il, il s'agit là d'un meurtre... Pourquoi ne feriez-vous pas quelques essais avec l'arme de ce garçon ?... Ainsi vous pourrez vérifier si ces balles tirées à bout portant laissent des traces sur la peau... »

Tandis que Smith repartait pour Le Caire, Littlejohn décida, après quelques hésitations, de suivre son conseil. Le 6 août, à l'Institut de médecine légale, il procéda aux tirs d'essai. Le revolver de Merrett était une arme bon marché, de fabrication espagnole, et ses cartouches portaient

l'étiquette « Eleys smokeless cartridges ». Littlejohn prit d'abord un morceau de papier blanc, légèrement humide, sur lequel il tira à distance de 1,25, 2,50, 5, 7,50, 15, 22,50 et 30 cm. Les balles tirées à ces distances de 1,25 à 7,50 cm noircissaient visiblement le papier et projetaient d'innombrables grains de poudre. A partir de 22,50 cm, les traces devenaient moins distinctes. Bien que dénommée « sans fumée », la munition était loin d'être moderne. Puisque les médecins Bell et Holcombe avaient nettoyé la plaie de Bertha Merrett, Littlejohn lava soigneusement les morceaux de papier qui lui avaient servi de cible. Il s'aperçut alors qu'une partie des traces s'enlevait facilement alors que le reste, incrusté solidement, demeurait visible, même après des lavages répétés. Le revolver de Donald laissait donc, lorsque son canon se trouvait près de la victime, des marques qui, Littlejohn en était maintenant convaincu, ne pouvaient échapper aux yeux d'un médecin expérimenté.

Le 18 août, Littlejohn informa le procureur des résultats de ses expériences et avoua qu'en avril dernier il n'avait pas étudié le problème à fond. Il était persuadé à présent qu'il fallait exclure l'hypothèse du suicide et admettre celle du meurtre. Pour tuer sa mère, Donald avait profité de son inattention. Les paroles de Mme Merrett : « Ne me dérange pas » prouvaient clairement que Donald s'était approché de sa victime par-derrière et avait fait feu instantanément. Ainsi s'expliquait également la trajectoire de la balle, légèrement montante, allant de l'oreille vers l'avant du crâne.

Prévoyant que le changement d'opinion de Littlejohn serait exploité par la défense, Horn suggéra de faire appel à un autre expert, John Glaister, professeur de médecine légale à l'université de Glasgow ; comme Smith, Glaister appartenait à la génération des jeunes, à celle qui, aux yeux de Littlejohn, annonçait la fin prochaine de sa propre carrière. Bien que blessé dans son amour-propre, il accepta

la suggestion de Horn. Le 8 décembre, Glaister et Littlejohn renouvelèrent les expériences du 6 août. Cette fois, ils prirent pour cibles non seulement des morceaux de papier, mais aussi des fragments de peau provenant d'une jambe amputée le même jour à la clinique chirurgicale de l'université. Les essais confirmèrent entièrement les observations précédentes et démontrèrent en plus qu'il était impossible d'effacer complètement les traces de la poudre et de la fumée laissées dans les tissus. Le 10 décembre, Glaister communiqua son rapport au procureur ; le 13 janvier, Littlejohn signa enfin le sien. Accablé par l'impardonnable erreur dont il s'était rendu coupable, il ne le fit qu'après une sommation spéciale du procureur.

Entre-temps, l'avocat de Donald Merrett, Craigie Aitchinson, avait réussi à persuader Sir Bernard Spilsbury de se joindre aux débats sur ce grave problème balistique. Le grand savant qui, en Angleterre, témoignait toujours comme expert du ministère public, s'était décidé à prendre la parole, en Écosse, au nom de la défense. Cela signifiait qu'il désirait opposer aux affirmations de Littlejohn tout le poids de sa renommée et de ses connaissances. Perspective bien inquiétante pour le savant écossais, homme déprimé, gravement malade, doutant de ses propres moyens, bien que convaincu de la justesse de ses opinions. Cette rencontre avec un adversaire redoutable, transformée en une bataille, la dernière peut-être de sa vie, pouvait briser définitivement sa carrière.

Le procès contre Donald Merrett commença le 1^{er} février 1927 devant le Haut Tribunal d'Edimbourg ; lord Alness occupait le siège du président, le jury se composait de six femmes et de neuf hommes. Donald Merrett, grand et beau garçon, aux larges épaules, paraissait calme, comme si les débats ne le concernaient guère. Les témoins de l'accusation – l'inspecteur Fleming, Eliza Penn, Bertha Hill,

les Drs Bell et Holcombe – défilèrent devant la barre du 1^{er} au 3 février. Tandis que les déclarations de Fleming, au lieu d'aider le procureur, lui rendaient la tâche plus difficile, les témoignages de Bertha Hill, d'Eliza Penn et des deux médecins rapportant les paroles de la mourante produisirent grand effet. Comprenant le danger, Aitchinson s'évertua à démolir leurs affirmations en utilisant un large registre d'attaques allant de questions aimables, suaves, mais insidieuses, à l'intimidation brutale. Coriace et ingénieux à la fois, il tenta de mettre en doute les conclusions des médecins à propos de l'aspect de la plaie. Mais Bell et Holcombe tinrent bon. Ils étaient des chirurgiens et non des médecins légistes, déclarèrent-ils (si un médecin légiste compétent n'avait pas examiné la plaie, la faute en incombait à la police), mais les marques laissées par une balle tirée à bout portant n'auraient quand même pas pu échapper à leur attention. Aitchinson abandonna alors la partie.

Le 3 février, sonna l'heure décisive pour Littlejohn, témoin principal de l'accusation. Visiblement souffrant, il rassembla, dès les premières questions posées, toutes ses forces afin d'assurer la victoire aux opinions qu'il défendait. Point par point, il exposa ses idées, fit le récit de ses expériences, présenta les résultats obtenus.

Aitchinson notait chacune de ses paroles. Bien en vue, posés sur son pupitre, s'étaient les ouvrages de Littlejohn, Médecine légale, et de Sydney Smith, La Médecine légale et la toxicologie. Il les avait lus, car il ne voulait pas manquer d'arguments dans cette confrontation et désirait préparer le terrain à l'éclatante comparution de Bernard Spilsbury.

« Avez-vous préfacé le livre de Sydney Smith ? » demanda Aitchinson à Littlejohn lorsque celui-ci eut terminé sa déposition.

« Oui », répondit le savant.

« Il faut donc supposer que vous partagez les opinions exposées dans ce livre et que vous les considérez comme hautement valables ? »

« Oui », acquiesça à nouveau Littlejohn.

« Eh bien, dit Aitchinson, je vous lirai un passage de ce livre. Le voici : Le médecin légiste ne doit pas perdre de vue le fait que les munitions des armes automatiques sont fabriquées avec la poudre colloïdale ; les balles tirées à bout portant peuvent donc souvent ne laisser aucune trace de brûlure ou de fumée. »

Littlejohn n'eut aucune difficulté à repousser cette attaque. Il pria l'avocat de continuer tout simplement la lecture du livre, car il y trouverait le passage où Sydney Smith constatait qu'aucune règle fixe ne pouvait être établie dans ce domaine ; l'auteur recommandait de procéder dans chaque cas aux expériences avec l'arme et les munitions du crime. Lui, Littlejohn, avait justement suivi ces instructions et il avait pu se convaincre que la poudre, prétendue colloïdale, des munitions de Donald Merrett, laissait des traces très distinctes.

Aitchinson ne se découragea pas pour autant et se référa à d'autres publications. Mais Littlejohn, dont le visage se colorait peu à peu, lui fit remarquer qu'il citait des ouvrages périmés, dont les auteurs n'avaient pas reconnu cette vérité évidente que la poudre moderne n'était pas en réalité une poudre sans fumée.

L'avocat changea alors de batterie. « Je veux bien admettre, dit-il, que la poudre colloïdale laisse des traces, mais j'aimerais savoir si ces traces résistent ou non au lavage. A ce propos, je me permettrai de me rapporter à votre propre livre. Médecine légale, paru tout récemment, en 1925. Vous n'allez pas nier, je l'espère, ce que vous avez écrit vous-même ? »

Littlejohn se contenta de garder le silence.

« A la page 120 de votre ouvrage, continua Aitchinson, nous voyons des photographies représentant une blessure avant et après le nettoyage, blessure faite par une balle qu'un homme avait tirée en se suicidant. Voici l'explication qui se trouve sous ces photographies : au moyen d'une éponge on peut laver les traces laissées par la fumée de la poudre. Pourriez-vous nous dire si vous êtes d'accord avec cette phrase ? »

Littlejohn acquiesça. Mais comme tout à l'heure, il pria l'avocat de poursuivre la lecture du texte qui lui apprendrait en effet qu'à l'encontre de la fumée, les grains de poudre, incrustés dans la peau, ne se laissaient pas enlever. La deuxième photographie, examinée à la loupe, faisait apparaître distinctement les particules de la poudre.

Ensuite, Aitchinson tenta en vain d'arracher à Littlejohn l'aveu que le lavage ou l'effusion de sang pouvaient tout de même effacer les marques imprimées par une balle tirée à bout portant. Patient, Littlejohn expliqua à nouveau sa thèse avec le calme digne d'un homme de science : les traces de la fumée se laissaient enlever, les grains de poudre, incrustés dans la peau – non. Prévoyant les difficultés et l'âpreté du combat avec Bernard Spilsbury, il répéta avec insistance que seules les expériences pouvaient apporter la conclusion décisive. Dans le cas présent, les essais effectués avec l'arme et les munitions de Donald Merrett donnaient la réponse à toutes les questions.

A court d'arguments, Aitchinson déposa les armes.

Glaister, à son tour, se borna à confirmer les conclusions de Littlejohn. Maintenant, tout dépendait de Spilsbury. Le spectacle si fréquent en Angleterre où Spilsbury arrivait à subjuguier en un clin d'œil le jury par son charme et la force de sa conviction allait-il se répéter en Écosse ?

Le Tribunal, ayant consacré quelques jours aux débats

sur les escroqueries de Donald Merrett, appela Bernard Spilsbury à la barre le 7 février.

Cet homme, âgé maintenant de 50 ans, anobli et portant le titre de « Sir », fort de l'expérience que lui avaient apportée ses cinq mille autopsies environ, pratiquées depuis 1922, continuait à inspirer une confiance sans limites.

Pourtant l'année 1925 ne lui avait pas été propice.

En décembre 1924, une dactylo de Londres, Elsie Cameron, âgée de 23 ans, avait disparu. On savait qu'elle était partie chez son fiancé, un nommé Norman Thorne, propriétaire d'un modeste élevage de poules à Crowborough, dans le Sussex, qui cependant affirmait ne l'avoir pas vue. Mais quelques semaines plus tard, on découvrit, sur le terrain de sa ferme, le corps de la jeune fille, amputé de la tête et des jambes. Thorne avoua alors qu'Elsie, venue chez lui avec l'intention de le forcer au mariage et voyant que son fiancé opposait un refus catégorique à ce projet, s'était pendue à une poutre au moment où il était parti à un rendez-vous avec une autre jeune fille. En rentrant à la maison, pris d'épouvante à l'idée d'être soupçonné de meurtre, il avait dépecé et enterré le cadavre.

Spilsbury, ayant examiné le corps, y avait trouvé plusieurs blessures et un pli naturel de peau dans la région du cou, mais il n'avait pas découvert le moindre indice pouvant prouver que la jeune fille s'était pendue. La situation lui paraissant bien claire, il avait négligé de faire des prélèvements du pli et de procéder à leur examen au microscope. Il avait conclu à une mort violente sous l'effet de coups. Selon lui, la déclaration de Thorne que la jeune fille s'était suicidée n'était qu'un mensonge. Pour assurer la défense de l'inculpé, l'avocat de Thorne, Curtis Bennett, avait mobilisé tout un lot de pathologistes, entre autres

Robert Brontë, un Irlandais qui avait travaillé comme médecin légiste pour le compte du gouvernement irlandais, et David Nabarro, de l'hôpital de la Great Ormond Street à Londres.

Vers le milieu de février, quatre semaines après l'examen effectué par Spilsbury, les deux savants pratiquèrent une nouvelle autopsie des restes d'Elsie Cameron, firent des prélèvements dans la région du cou et déclarèrent qu'une analyse histologique prouvait l'existence d'ecchymoses caractéristiques pour la pendaison. Ils confirmèrent la thèse de Spilsbury selon laquelle les blessures avaient été infligées encore du vivant de la jeune fille, mais contestèrent sa conclusion disant qu'elles avaient été la cause du décès. A leur avis, Elsie avait tenté de mettre fin à ses jours pour impressionner son fiancé. Celui-ci avait coupé la corde, détaché et transporté la mourante sur le lit. Au cours de ces opérations, il avait blessé involontairement la victime.

Spilsbury, pris de court, procéda alors à un examen au microscope des prélèvements ; il affirma toutefois devant le Tribunal qu'une analyse histologique effectuée à un moment aussi avancé de la décomposition ne pouvait donner un résultat probant. Les prélèvements démontraient que sous l'effet de l'eau dont la terre du cimetière était fortement imbibée, le sang avait quitté les cellules du corps. Selon lui, Brontë et Nabarro avaient tout simplement pris les restes des glandes de la peau pour des ecchymoses.

Il se pouvait que Spilsbury eût raison. Il était plus précis et méticuleux que Brontë, il avait plus d'expérience en médecine légale pathologique que Nabarro. Il avait l'avantage d'avoir pu étudier les modifications que subissent les cellules d'un corps laissé des mois sous terre, alors que les connaissances du commun des pathologistes reposaient en général sur les observations faites pendant l'autopsie de cadavres de fraîche date. Ses opinions se basaient sur les

résultats les plus récents des recherches au cours desquelles les médecins légistes avaient établi les différences entre les blessures que les personnes s'infligeaient elles-mêmes en se pendant et celles provoquées par un détachement imprudent du corps. Les savants s'étaient intéressés également aux traces que la corde du pendu laisse sur la poutre. Or, la poutre de la maison de Thorne ne portait aucune marque de ce genre. Tous ces faits militaient en faveur de Spilsbury ; mais un souvenir désagréable persistait : ce savant, se fiant à son don d'observation et persuadé que personne n'oserait s'opposer à son verdict, avait commis la faute de ne pas procéder à un prélèvement et de négliger un examen au microscope.

Au cours du procès contre Thorne, le juge avait assuré les jurés (c'était presque un usage) que les conclusions de Spilsbury étaient certainement les plus convaincantes. Thorne fut reconnu coupable et pendu quelque temps après. Pourtant, les milieux professionnels commençaient à s'insurger contre le rôle prépondérant de Spilsbury. L'avocat de Thorne s'était écrié en s'adressant aux jurés : « En écoutant la déposition du grand, du célèbre Sir Bernard Spilsbury, avez-vous cru un instant qu'il prononcerait un autre jugement ? Avez-vous pensé au nombre de tragiques méprises qui peuvent résulter du fait que l'on se fie aveuglément à la précision dans le travail d'un seul homme ? Nous reconnaissons les mérites de ce savant, mais de là à la conviction que toute erreur et toute maladresse lui sont impossibles, il y a un long chemin à parcourir... »

Bien que conscient du mouvement de révolte contre son règne exclusif et autoritaire, Spilsbury, lorsqu'il comparut devant le tribunal d'Edimbourg, était aussi sûr de lui-même que d'habitude. Les regards des jurés se fixaient sur sa

silhouette imposante, sur son visage inspirant la confiance, sur l'immanquable œillet qui garnissait sa boutonnière. Ils avaient enfin devant eux l'homme célèbre, ils entendaient sa voix, s'imprégnaient de ses paroles, si compréhensibles et si convaincantes.

Spilsbury savait que Littlejohn avait procédé à une série d'expériences à Edimbourg ; il avait donc contacté à Londres un armurier de renommée internationale, Robert Churchill, et avait fait avec lui des essais de vérification. « Nous étions en possession, dit-il, d'une description détaillée de l'arme utilisée dans l'affaire Merrett ; aussi, pour effectuer nos tirs d'essai, nous avons choisi un revolver ayant le même calibre et la même longueur de canon que le pistolet de Merrett, ainsi que des cartouches qui ressemblaient autant que possible à celles qui avaient été trouvées chez l'inculpé. »

Peu de personnes parmi les présents surent saisir la signification de cette phrase qui contenait un aveu annulant, à lui seul, toute la valeur des expériences faites par Spilsbury : son arme ne ressemblant en réalité que très vaguement au revolver de Merrett, les effets produits par son tir ne pouvaient servir de comparaison. La même objection s'appliquait aux munitions. Mais qui parmi l'assistance pouvait le deviner ? On écoutait, bouche bée, le grand Spilsbury qui, imperturbable, continuait son exposé sur les résultats de ses essais, résultats absolument contraires à ceux qu'avait obtenus Littlejohn.

Spilsbury et Churchill, ayant tiré d'abord sur un morceau de papier puis sur un fragment de peau humaine, avaient constaté que les traces laissées par la fumée et les grains de poudre s'enlevaient sans difficulté. Selon Spilsbury, un saignement abondant et un nettoyage de la plaie les faisaient disparaître complètement. A son avis, les faibles marques provoquées par la balle que Bertha Merrett s'était

tirée au moment du suicide avaient déjà été effacées au cours du transport de la blessée à l'hôpital.

Spilsbury annonça ensuite qu'il ne s'était pas borné aux expériences effectuées à Londres, mais qu'à Edimbourg même, il avait procédé à des tirs d'essai en utilisant le revolver de Merrett et des cartouches que lui, Spilsbury, avait apportées de Londres. Il précisa qu'il avait fait feu sur une cible faite d'un morceau de papier et non d'un échantillon de peau humaine et qu'il n'avait pas vérifié la solidité des traces en les soumettant au lavage. Il ajouta que les tirs effectués à Edimbourg avaient laissé des marques bien plus noires et distinctes que ceux de Londres. Tout homme avisé aurait dû être frappé par cette phrase : il suffisait donc de changer l'arme et d'utiliser le pistolet du crime (et même pas les munitions) pour obtenir des résultats complètement différents.

« Les traces laissées sur les cibles à Londres et à Edimbourg s'enlevaient-elles avec la même facilité ? » demanda Aitchinson.

« Je crois que oui », répondit Spilsbury, bien qu'il eût négligé de procéder aux lavages à Edimbourg.

« Pouvez-vous affirmer, s'enquit encore Aitchinson, que les expériences d'Edimbourg confirment vos conclusions de Londres ? »

« Elles ne les ont pas modifiées », acquiesça le savant.

Le procureur, qui avait remarqué l'insuffisance des expériences de Spilsbury, décida toutefois d'en avoir le cœur net. « Partagez-vous l'opinion, demanda-t-il, que les essais doivent être faits avec l'arme et les munitions de l'attentat ? »

« Naturellement », rétorqua Spilsbury.

« En tirant sur la cible faite d'une peau humaine, poursuivit le procureur, vous avez utilisé une arme acquise à Londres, tandis que le Pr Littlejohn s'était servi du revolver

et des munitions de Merrett. »

Spilsbury fit un geste affirmatif.

« Ne trouvez-vous pas alors qu'il serait plus juste de tenir compte dans les jugements des expériences du Pr Littlejohn ? » « Non », répliqua immédiatement le savant. Puis pressé par le procureur, il consentit à faire une concession : les résultats des essais d'Edimbourg pouvaient, eux aussi, être pris en considération.

Cette concession fut à peine remarquée par les jurés. Ils étaient décidés à se tenir uniquement aux déclarations de la plus haute autorité, Spilsbury. Aitchinson, sentant le vent favorable dans ses voiles, se tourna vers les jurés. « Je crois inutile de vous rappeler, dit-il, que pour juger cette affaire nous avons eu l'avantage de profiter de l'aide inappréciable apportée par Sir Bernard Spilsbury. Je n'entends pas mettre en doute les qualifications scientifiques des savants de l'envergure des Prs Littlejohn et Glaister. Mais je n'hésite pas à déclarer que ni la Grande-Bretagne ni l'Europe ne possèdent un homme capable de rivaliser avec Sir Bernard Spilsbury en matière de médecine légale. Je constate donc que les conclusions des médecins légistes parlent en faveur de l'inculpé. »

Le 8 février, le jury reconnut Donald Merrett coupable de « faux et usage de faux » et se prononça pour un non-lieu en ce qui concernait l'accusation de meurtre.

Sydney Smith, ayant appris au Caire la décision du Tribunal, s'exclama : « Eh bien, je parie n'importe quoi que nous aurons encore l'occasion d'entendre parler du jeune Merrett... » Il ne se trompait pas. Pourtant, il ne fut pas donné à Littlejohn de connaître les suites de cette affaire. Souffrant d'un affaiblissement général, il mourut en août 1927. Sydney Smith quitta alors Le Caire pour prendre sa succession à Edimbourg. Le jour qui devait apporter la réhabilitation à Littlejohn et le désaveu à Spilsbury fut

également épargné au grand médecin légiste d'Angleterre.

Le 19 décembre 1947, Spilsbury n'était plus de ce monde. Après quarante ans d'un travail infatigable, après 25 000 autopsies pratiquées, cet homme qui avait acquis une expérience incomparable mais qui n'eut jamais le temps de la résumer en un livre, mit fin à ses jours en s'asphyxiant au gaz carbonique. Touché douloureusement dans sa vie privée, souffrant de suites de deux attaques d'apoplexie et sentant que ses facultés spirituelles baissaient, il s'était donné la mort.

Sept ans plus tard, le 16 février 1954, la police allemande trouva dans une forêt près de Cologne le corps d'un homme, connu sous le nom de Ronald Chesney, qui, venu en Allemagne de l'Ouest avec les troupes d'occupation britanniques, avait profilé de son statut militaire pour brasser d'innombrables affaires louches. Cet homme s'appelait en réalité Donald Merrett. Ayant purgé sa peine pour falsification de chèques et ayant hérité ensuite de son grand-père une somme de 50 000 livres, il avait changé de nom. Une jeune fille de 17 ans, sensible à son charme, l'épousa peu après et eut la sagesse (ou l'imprudence) de demander à son mari de lui offrir la somme de 8 400 livres. En l'espace de quelques années, Chesney dépensa le reste. Puis il vécut d'expédients, de chantage et de vol. Il se montrait ici et là pour disparaître aussitôt derrière les grilles d'une prison. Pendant la guerre, il fit son service dans la marine, mais il utilisa le navire qu'il commandait pour faire du trafic illégal. Lorsqu'en 1950 l'époque du marché noir prit fin en Allemagne, il se rappela soudain la somme qu'il avait laissée à sa femme. Depuis longtemps séparée de son mari, celle-ci vivait avec sa mère dans un asile de vieillards à Ealing. En février 1954, Chesney-Merrett décida de tuer sa femme pour rentrer en possession de son argent. Il se procura un faux passeport, fit un premier voyage en

Angleterre sous son vrai nom, rendit visite à sa femme, revint en Allemagne et le même jour repartit pour l'Angleterre, se servant cette fois de faux papiers. Sans être vu, il se faufila dans l'asile et étrangla sa femme dans une baignoire. Surpris par sa belle-mère, il la tua après une lutte sauvage. Couvert de sang, blessé à la main et au bras, les vêtements déchirés, il prit l'avion pour revenir à Cologne. Quelques jours après, Scotland Yard, bien que d'abord induit en erreur par les locataires de l'asile qui prétendaient qu'un grand Noir avait commis le crime, était sur sa trace.

Certain que cette fois il n'échapperait pas à la justice, Donald Merrett s'était brûlé la cervelle. Mais avant sa mort, il avoua à ses amis qu'il avait tué sa mère en 1926.

Cette affaire eut une influence aussi considérable sur le développement de la médecine légale que fut imprévisible son dénouement. Les savants étudièrent plus en détail le problème des blessures provoquées par une arme à feu et résumèrent les expériences acquises. Lorsqu'en 1912 Julius Kratter, de Graz, publia son Manuel de la médecine légale, il ne consacrait à ce problème que 6 pages sur un total de 608. Cinquante ans plus tard, on n'arrivait plus à récapituler en un seul livre les connaissances dans ce domaine. Rien que l'étude des blessures et de leurs suites mortelles ou non constituait un chapitre à part. Au début, on estimait que seules les balles traversant le cœur, la tête, les poumons et le gros intestin provoquaient le décès, mais bientôt les savants se virent obligés de constater que même les projectiles perforant des organes secondaires pouvaient causer une réaction des centres nerveux entraînant la mort. Grâce à la radiographie, on arriva à reconnaître la trajectoire exacte de la balle et les déviations qu'elle subissait en pénétrant dans le corps humain. Les temps où l'on s'efforçait d'établir à l'œil nu ou même à l'aide du microscope les différences entre le point d'impact et le point

de sortie, entre les coups tirés de loin et à bout portant, étaient révolus ; les analyses spectroscopiques, chimiques et biochimiques remplaçaient les méthodes désuètes. Les Français Ivanov, Hérissel, Hausser, Grillon et Piédelièvre, les Allemands Mueller, Elbel, Schoentag et Krauland, les Russes Moltschanow et Skopun consacrèrent des années entières à faire progresser les connaissances scientifiques dans ce domaine. Là où l'on ne voyait jadis « qu'un rond d'éraflures » autour du point d'impact, on discernait maintenant « un rond de crasse » composé de graisse et d'autres matières que le projectile entraînait en sortant du canon. Les médecins légistes apprirent à découvrir les quantités les plus infimes de grains de poudre, à distinguer leurs diverses concentrations qui permettaient d'indiquer avec précision la distance séparant l'arme à feu de la cible. Comme dans les autres branches de la science, les progrès de la médecine légale suivaient leur cours désormais habituel : l'observation à l'œil nu, sujette aux erreurs, cédait la place aux analyses chimiques et physiques les plus subtiles.



L'histoire de la médecine légale, marquée par de grands événements qui se produisaient tantôt dans un pays tantôt dans un autre, doit à l'Allemagne une étape importante dont le début se situe vers la fin de l'année 1929. L'homme qui dans cette période joua un rôle décisif s'appelait Richard Kockel.

Tandis que l'affaire Merrett avait souligné la nécessité d'une collaboration étroite entre la médecine légale et la police sur le lieu du crime, Kockel aborda un autre problème : selon lui, la médecine légale, pour être efficace, devait englober certains domaines des sciences naturelles

qui ne relevaient pas de la médecine pure, mais pouvaient être d'un grand secours dans la poursuite des criminels. Les techniques modernes de la médecine légale s'étendaient sur un large registre de recherches allant de l'examen de blessures de tout genre, de l'analyse des poussières et des tissus aux études graphologiques. De même que l'Autriche-Hongrie qui, à une époque, avait connu les controverses opposant les partisans d'une médecine légale purement pathologique aux adeptes d'une médecine légale plus encyclopédique, comprenant la psychiatrie et la toxicologie, l'Allemagne devint le terrain d'une lutte entre disciples et adversaires de Kockel. Les uns se prononçaient pour une médecine légale traditionnelle, les autres, sous l'impulsion du savant, réclamaient le concours de méthodes plus modernes basées sur les progrès accomplis par les diverses branches des sciences naturelles. Kockel savait pourtant que l'avenir lui appartiendrait, même si les techniques modernes des sciences naturelles se développaient au point de former des secteurs d'activité spéciaux, absolument indépendants.

Cette controverse scientifique constituait le fond d'une affaire qui commença le 30 novembre 1929, à l'Institut de médecine légale de l'université de Leipzig. Ce jour-là, un représentant de la grande compagnie d'assurances allemande « Nordstern » vint demander à Kockel son aide dans un cas confidentiel et urgent : le corps d'un homme dont l'enterrement devait avoir lieu une heure plus tard se trouvait dans la chapelle d'un cimetière de la ville. L'homme, né en 1903, commerçant à Leipzig, s'appelait Erich Tetzner. Selon les rapports de la police et les constatations du procureur de Regensburg, Tetzner avait eu, le 27 novembre, un accident de circulation, sa voiture, une Opel verte, ayant heurté une borne kilométrique. On avait trouvé dans le véhicule, détruit par les flammes, un cadavre

calciné. Le procureur de Regensburg ne s'était pas opposé à la délivrance du permis d'inhumer.

Tetzner – et c'était là le problème – avait contracté des assurances-vie non seulement auprès de la « Nordstern », mais également auprès de deux autres compagnies, la « Vaterländische » et l'« Allianz », au total pour cent quarante-cinq mille marks, somme astronomique, compte tenu de ses modestes moyens. A peine quelques semaines s'étaient écoulées depuis l'entrée en vigueur de ces polices. La veuve du commerçant. Emma, née Georgi, avait déjà entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir le versement du capital souscrit. Le représentant de la compagnie ajouta que dans ce cas compliqué on pouvait aussi bien retenir l'hypothèse d'une crise cardiaque survenue avant le sinistre que d'un suicide ou d'une mort accidentelle. Quoi qu'il en fût, il avait réussi à arracher à la veuve, après une longue discussion, l'autorisation de pratiquer une autopsie. Le savant consentirait-il à l'effectuer sans tarder et dans la chapelle, le transfert du corps à l'Institut n'étant plus possible ?

Kockel, qui comme la plupart de médecins légistes avait un sens du macabre développé, accepta la proposition et se rendit au cimetière. « Dans le cercueil, raconta-t-il plus tard, reposait un tronc fortement carbonisé auquel adhéraient encore les vertèbres du cou avec l'occiput, les parties supérieures des cuisses, les articulations inférieures de la cuisse droite et les bras. A côté du corps, j'ai aperçu un fragment de cerveau, gros comme le poing... Si infructueuse que pût paraître cette autopsie, elle fut pratiquée quand même. Qu'il s'agissait là d'une personne de sexe masculin, aucun doute n'était permis. L'urètre masculin, quoique carbonisé, était encore en assez bon état. Tout le cuir chevelu faisant défaut, il n'y avait pas de chance de trouver des cheveux... »

Le fragment du cerveau n'était pas abîmé, fait que Kockel ne sut s'expliquer tout d'abord. Aucune trace de brûlure dans la cavité buccale ni dans l'œsophage ; le cœur contenait peu de sang visqueux ; le poumon droit était bien conservé. Kockel détacha le poumon et fit un prélèvement de sang qu'il décida d'examiner plus soigneusement au laboratoire. L'inspection des os le fit sursauter. Extrêmement fins, ils faisaient penser plutôt à l'ossature d'une femme. L'étonnement du savant augmenta lorsqu'il se pencha sur les articulations du bras, où il aperçut les restes du cartilage qui se maintient chez les jeunes et disparaît à l'âge de 20 ans, au plus tard vers 22 ou 23 ans.

« Quel âge avait Tetzner ? » demanda-t-il.

« Vingt-six ans », fut la réponse.

« Et sa constitution physique ? »

Le représentant de la compagnie consulta son dossier et lut à haute voix : « Très vigoureux, taille 1 m 70, large d'épaules, trapu, excédent de poids par rapport à la taille. »

Lorsque Kockel quitta la chapelle, les membres de la famille et les amis de Tetzner se rassemblaient pour assister à la cérémonie religieuse. En cours de route vers l'Institut, le savant se rappela tout à coup une affaire qui depuis août 1928 donnait du fil à retordre à la police judiciaire de Fulda et préoccupait le Pr Ernst Giese, directeur de l'Institut de médecine légale de l'université d'Iéna. Un commerçant de Fulda, âgé de 32 ans, Heinrich Alberding, parti pour Francfort le 1^{er} janvier 1928, avait disparu. Au début de février, la police de Fulda reçut une lettre, postée à Regensburg, dans laquelle Alberding affirmait qu'il se trouvait séquestré par deux commerçants concurrents qui, comme il venait de l'apprendre, faisaient le trafic des stupéfiants. Ses ravisseurs l'avaient chloroformé au cours de son voyage à Francfort. Il avait jeté sa missive par la fenêtre dans l'espoir que quelqu'un la ramasserait et

il demandait de fouiller, au cas où l'on trouverait son corps, sous la doublure de la manche droite de son veston où il pensait pouvoir dissimuler d'autres renseignements sur les hommes qui le séquestraient. Sept mois plus tard, le 23 août, on découvrit un squelette dans un épais bois de pins près de Saalfeld. Le crâne de l'inconnu était percé par une balle, les jambes amputées, les vêtements enterrés. Sur l'annulaire de la main droite, on trouva une alliance où étaient gravées les initiales M. T. et la date 1920, dans une des poches de la veste une montre avec l'inscription H. Alberding, Fulda, et sous la doublure de la manche droite du veston le message annoncé, écrit par la même main que l'était la lettre, et contenant ces phrases laconiques : « Je dois me préparer maintenant pour mon dernier voyage. Au cas où quelque chose m'arriverait, informez immédiatement la police de Fulda. Voici mon adresse : Heinrich Alberding, Fulda, Markstrasse 24. »

A peine la veuve d'Alberding eut-elle appris la mort de son mari qu'elle s'adressa à la compagnie d'assurances pour obtenir la somme de 60 000 marks prévue par deux polices qui étaient entrées en vigueur depuis septembre 1927. Le Pr Giese, qui avait examiné l'état des vertèbres du squelette, se rendit pourtant compte que l'homme ne pouvait en aucun cas avoir 32 ans, mais tout au plus 20 ou 22. En même temps, le professeur d'anatomie de Goettingen, Stadtmüller, prouva, grâce à une méthode jusque-là inédite, que l'inconnu n'était pas Alberding. Stadtmüller se servit des photographies du disparu pour reproduire la forme de son crâne sur un papier transparent ; puis il appliqua sa reproduction au crâne du squelette et constata que les différences étaient suffisamment grandes pour acquérir la certitude que le cadavre trouvé n'avait rien à voir avec Alberding.

Ces conclusions des deux professeurs étaient

éloquentes : on savait maintenant, tandis qu'Alberding restait introuvable, qu'on avait tué un inconnu afin de s'emparer des sommes que la compagnie d'assurances devait verser à la mort du commerçant.

(Pour satisfaire la curiosité des lecteurs, voici la suite de cette affaire : découvert par hasard en 1934, à Fulda, sous le lit de sa chambre à coucher, Alberding fut condamné pour meurtre à la peine capitale en 1935. Sa victime ne fut jamais identifiée.)

Tout en retraçant par la pensée les péripéties de ce cas qui, en 1929, demeurait toujours mystérieux, Kockel se tourna vers le représentant de la compagnie d'assurances et lui demanda à brûle-pourpoint : « Etes-vous certain que cet homme est vraiment Erich Tetzner ? »

Interloqué, l'employé regarda le savant. « Avez-vous des doutes ? » s'enquit-il.

« De toute façon nous le saurons définitivement cet après-midi », assura le savant.

La médecine légale s'intéressait aux diverses formes de brûlure et à la mort par le feu depuis juste cent ans. Dans ce domaine, les circonstances du décès de la comtesse Görlitz, de Darmstadt, dont le corps carbonisé fut trouvé dans son appartement le 23 juin 1847, constituait un épisode marquant. Le médecin-chef du département Graff et des célébrités telles que le chimiste Justus Liebig, de Giessen, avaient longuement étudié ce cas (qui soulevait d'ailleurs de violentes discussions), cherchant à savoir s'il ne s'agissait pas là d'un autodafé accidentel. A l'époque, on s'imaginait en effet qu'après une forte consommation d'alcool il suffisait d'approcher une flamme de sa bouche pour que la graisse dans le corps prenne feu. Liebig avait catégoriquement écarté la possibilité d'une pareille mort, mais ni lui ni les autres grands experts n'arrivèrent à établir scientifiquement les véritables causes du décès de la

comtesse. Seul l'aveu d'un domestique dévoila qu'elle avait été étranglée par ses serviteurs, puis brûlée afin d'effacer toute trace de meurtre.

Le terrible incendie du Ringtheater à Vienne, en 1882, où périrent des centaines de personnes, non seulement plaça Edouard von Hofmann devant de graves difficultés créées par la nécessité d'identifier les victimes, mais lui offrit également l'opportunité de se pencher sur le problème des effets provoqués par le feu dans l'organisme humain. Depuis, la médecine légale s'était enrichie d'innombrables ouvrages qui traitaient de la mort par le feu, du meurtre par le feu et du meurtre camouflé en mort par le feu. Etablir les différences entre les indices de ces trois catégories de décès devenait une tâche de la plus haute importance.

La découverte du fait que les hommes exposés de leur vivant à l'action du feu aspiraient la suie qui s'infiltrait dans le larynx, l'œsophage et les alvéoles pulmonaires avait ici une portée capitale. Mais encore plus décisive fut la supposition que l'oxyde carbonique qui se dégage de toute combustion devait pénétrer dans leur organisme et se manifester dans le sang.

L'emploi depuis le milieu du XIX^e siècle du gaz d'éclairage avait considérablement accru le nombre de décès dus à l'oxyde carbonique. La médecine légale apprit ainsi à reconnaître ses traces dans le sang. Il existait une « incroyable force d'attraction » entre l'hémoglobine et l'oxyde carbonique, de sorte que ce dernier refoulait pour ainsi dire l'oxygène, cette matière indispensable à toute vie. Le manque d'oxygène engendrait une asphyxie interne qui entraînait la mort. Les savants découvrirent que le sang contenant l'oxyde carbonique résistait, en conservant sa couleur, à l'action de certains produits chimiques. Au contraire, le sang normal, oxygéné, changeait de couleur sous leur effet.

L'analyse spectrale du sang donna des résultats encore plus probants que les expériences chimiques. Le spectre du sang oxygéné se transformait entièrement sous l'impulsion de certains agents chimiques, tandis que celui du sang corrompu par l'oxyde carbonique – à condition d'en contenir au moins 25 % – demeurerait inaltéré. Toutefois, en 1921, l'Autrichien W. Schwarzscher réussit, grâce à sa méthode, à en dépister des quantités bien moins importantes.

Kockel, qui était parfaitement au courant des progrès réalisés par les savants, soumit le sang du cadavre aux analyses chimiques et spectrales. Elles ne donnèrent que des résultats négatifs. Le soupçon que l'homme n'était pas Erich Tetzner se confirmait : si les voies respiratoires ne portaient pas de traces de suie, ni le sang celles d'oxyde carbonique, il était clair que l'inconnu avait cessé de respirer au moment où la voiture avait pris feu. N'y avait-il pas là une analogie avec le cas d'Alberding ? Tetzner n'avait-il pas assassiné un inconnu, puis mis le feu à la voiture, afin de simuler sa propre mort et entrer en possession, avec l'aide de sa femme, des sommes versées par les compagnies d'assurances ?

Le savant allemand décida alors de déterminer si ce « présumé inconnu », comme il l'appelait avec beaucoup de prudence, n'avait pas été victime de violence avant son décès. Les recherches qu'il entendait entreprendre relevaient du domaine de la médecine légale exploré patiemment par des hommes tels que l'Allemand Kurt Walcher, le Français Piédelièvre, le Roumain Kernbach, les Italiens Belotta et Domenici, le Hongrois Orsos, et visaient à établir les indices qui différenciaient les blessures infligées avant et après la mort. En observant au microscope les prélèvements des poumons, Kockel remarqua que certains des alvéoles les plus infimes étaient bouchés par des gouttes en forme de saucisse, claires comme de l'eau.

C'était là le symptôme typique de l'embolie. Depuis plus de dix ans, les chirurgiens et les pathologistes avaient constaté que sous l'effet d'un traumatisme brutal – fracture, coup porté à la boîte crânienne, blessure grave ou même une forte commotion – les corpuscules de graisse s'introduisaient dans les vaisseaux sanguins et affluaient au ventricule droit, puis aux poumons. Ils arrivaient ainsi à obstruer les petits alvéoles et, en arrêtant la circulation du sang, à provoquer la mort. Si cette circulation était intense, le sang véhiculait les corpuscules jusqu'aux reins et au cerveau. Les effets de l'embolie, qui ne pouvait se produire que par suite d'un acte de violence quelconque, étaient immédiats, se manifestant parfois en l'espace de quelques secondes. Certes, l'Italien Mario Carrara avait découvert en 1898 que sous l'action du feu la graisse, devenue liquide, pouvait également s'introduire dans les poumons. Mais la différence entre « une infiltration des corpuscules de graisse » due à une haute température et une embolie typique provoquée par un traumatisme était facile à reconnaître. Et dans le cas présent le doute semblait exclu : très probablement donc, l'inconnu avait été tué avant d'être carbonisé.

Kockel, qui toute sa vie avait respecté la consigne d'une collaboration étroite avec la police, appela immédiatement le chef de la police judiciaire de Leipzig, von Kriegern. La nuit tombait lorsque, avec sa force de conviction habituelle, il exposa ses thèses au policier, bien sceptique au début : 1° l'homme n'était pas Tetzner ; 2° il s'agissait là d'un inconnu qui avait été assassiné, puis brûlé ; 3° Tetzner, qui avait contracté une assurance-vie, était très probablement responsable de ce meurtre ; 4° il était exclu que les parties qui manquaient au corps – le haut du crâne, le bas de la cuisse – eussent pu être consumées par le feu. Le criminel avait dissimulé ou détruit tout ce qui portait les marques des

blessures ou un signe particulier pouvant trahir la vérité. Il fallait donc fouiller soigneusement le lieu de l'accident, afin de retrouver les parties manquantes du corps ; 5° Tetzner, « planqué » quelque part, tenterait certainement de prendre contact avec sa femme.

Convaincu par Kockel, von Kriegern donna l'ordre de surveiller l'appartement d'Emma Tetzner. Il apprit ainsi que le 1^{er} décembre la jeune femme avait demandé à des voisins la permission d'utiliser leur téléphone. Cette information semblait indiquer que le dénouement de l'affaire approchait. Entretemps, une équipe spéciale de policiers, qui avait fouillé en vain le lieu de l'accident, apporta un renseignement surprenant. Le gendarme Pfeiffer, qui avait été le premier à visiter le lieu du sinistre, déclara avoir trouvé le fragment du cerveau si bien conservé à l'extérieur de la voiture, du côté opposé au siège du conducteur, à une distance d'au moins un mètre. En apprenant ce détail, Kockel, furieux, grommela qu'une fois de plus se confirmait sa théorie sur la nécessité de la présence d'un médecin légiste sur le lieu du crime.

Le lendemain, von Kriegern reçut un message de la police judiciaire d'Ingolstadt rapportant les déclarations faites par un apprenti serrurier, Aloïs Ortner, hospitalisé depuis le 22 novembre. Le garçon avait raconté à la police que le 21 novembre, il suivait la route en direction d'Ingolstadt, lorsqu'un homme qui conduisait une Opel verte lui avait proposé de prendre place à côté de lui. Quelques kilomètres avant la ville, le conducteur, s'étant plaint d'un défaut dans le moteur, avait demandé à Ortner de se glisser sous la voiture afin de serrer quelques boulons. Au moment où le garçon sortait en rampant d'en dessous du véhicule, il fut violemment frappé à deux reprises sur l'épaule et la tête. Le conducteur, si amical au début et soudain transformé en un agresseur dangereux, le

rouait de coups. Après une lutte brutale, Ortner avait réussi à s'enfuir dans la forêt. Puisque Tetzner possédait une Opel verte, n'avait-on pas le droit de supposer que c'était lui cet homme se changeant subitement en furie ? Ayant choisi Ortner pour victime, n'avait-il échoué dans ses plans qu'en raison de la résistance inattendue opposée par le garçon ?

Le 4 décembre, vers 8 heures du matin, l'agent qui surveillait la ligne téléphonique des voisins d'Emma Tetzner intercepta le préavis d'un appel venant de Strasbourg. L'employé se brancha sur la ligne et informa le demandeur, qui disait s'appeler Sraneli, que Mme Tetzner était absente et quelle serait de retour à 6 heures du soir. L'agent établit ensuite que l'on avait demandé cette communication téléphonique d'une cabine du bureau central de la poste de Strasbourg. Von Kriegern demanda à la Sûreté de surveiller ce bureau et lui-même prit un avion spécial qui atterrit à Strasbourg juste à temps pour lui permettre d'arrêter devant la cabine le soi-disant Sraneli. L'individu fut si surpris qu'il avoua sur-le-champ être Erich Tetzner. Depuis septembre 1929, confessa-t-il, il caressait le projet d'escroquer une compagnie d'assurances en faisant prendre le cadavre d'un inconnu pour le sien. Après son mariage en 1927, il avait espéré faire fortune en achetant un café. Ses rêves ne s'étant pas réalisés, il l'avait vendu en 1929 et il s'était installé avec sa femme à Leipzig, où, bien vite, il avait mangé son magot. C'est alors qu'il conçut l'idée d'entrer dans la voie de l'escroquerie. Sa première tentative de meurtre, l'agression de l'apprenti serrurier Ortner, s'était soldée par un échec. Avant d'entreprendre sa seconde tentative, il avait donné des instructions très précises à sa femme : si son plan réussissait, elle allait recevoir un télégramme décrivant de façon détaillée les vêtements de la victime ; ainsi, au moment de l'identification du cadavre, elle pourrait prétendre sans erreur possible que ces vêtements

appartenaient à son mari. Ensuite, elle devait accomplir les formalités afin d'obtenir le montant garanti par les polices d'assurances. Après un certain délai, lui-même l'appellerait par téléphone pour indiquer le lieu de leur rendez-vous, quelque part à l'étranger. Le 27 novembre, Tetzner, parti à la recherche d'une nouvelle victime, avait aperçu sur la route un garçon qui paraissait peu robuste et bien plus jeune que lui. Il l'avait abordé, car après sa déconvenue avec Ortner il avait décidé de choisir un homme d'une faible constitution. En cours de route, voyant que son passager s'était endormi, Tetzner s'était arrêté doucement. Lorsque le garçon s'était réveillé, il lui annonça qu'il avait une panne de moteur. Puis laissant l'inconnu à l'intérieur de la voiture, il avait aspergé le véhicule d'essence et y avait mis le feu. Quand les flammes avaient commencé à dévorer la voiture, il s'était enfui.

Kockel jugea la déclaration de Tetzner complètement fausse. L'embolie qu'il avait constatée indiquait que la victime avait incontestablement subi des violences avant d'être calcinée. En outre, non seulement les conclusions de caractère médical, mais aussi les résultats de l'enquête policière prouvaient que Tetzner mentait. Comment par exemple le criminel pouvait-il expliquer le fait que le garçon, qui selon ses propres aveux avait pris place à côté du conducteur et y avait été surpris par le feu, fût trouvé par les policiers derrière le volant ?

Von Kriegern, qui poursuivait sans relâche les interrogatoires de Tetzner, eut l'idée, en avril 1930, de lui montrer le rapport de Kockel. L'inculpé changea alors soudain d'attitude. Convaincu probablement que la découverte du phénomène d'embolie constituait un argument décisif, il demanda l'autorisation de faire une déposition devant le juge d'instruction. « Ma première déclaration est fausse, avoua-t-il, la nuit sur la route de

Bayreuth, j'ai heurté et renversé avec ma voiture un jeune ouvrier. Le garçon, grièvement blessé, est mort presque aussitôt. C'est alors qu'il m'est venu à l'esprit d'utiliser cet accident pour escroquer les compagnies d'assurances. J'ai placé le cadavre derrière le volant et j'ai mis le feu à la voiture. »

Cette déclaration était fort astucieuse. Elle expliquait l'existence de l'embolie et éliminait l'accusation d'un assassinat avant l'incendie de la voiture. En outre, un accident de circulation n'était qu'un délit mineur.

Ne sachant de quel côté pencher, le procureur de Leipzig demanda, à l'insu d'ailleurs de Kockel, l'avis du directeur de l'Institut de médecine légale à Erlangen, Hans Molitoris. Sans connaître les détails de l'affaire, sans procéder à des vérifications médicales, sans examiner l'étendue et l'importance de l'embolie, Molitoris, qui avait uniquement parcouru le dossier, déclara que la première déposition de Tetzner lui paraissait très vraisemblable. Il cita – quelques ouvrages scientifiques à l'appui – des cas où la suie et l'oxyde carbonique étaient absents des voies respiratoires chez des personnes brûlées vives. Il rappela que la mort par le feu produisait parfois le phénomène de l'embolie, les corpuscules de graisse fondue pouvant s'infiltrer dans les poumons sous la pression de la vapeur.

La déclaration de Molitoris eut le don de mettre Kockel hors de lui. Sa colère était encore sensible trois ans plus tard lorsqu'il rédigea son rapport sur le cas Tetzner. « Cet avis, écrivait-il, ne méritait aucune considération, car dans le jugement d'un cas aussi compliqué, il nous faut non seulement tenir compte des expériences et connaissances scientifiques, mais aussi des résultats de l'examen du corps de la victime, examen auquel doit procéder sur place tout médecin légiste qui se respecte... »

Pour démontrer combien peu valable était toute théorie

de médecine légale qui ne se basait pas sur une observation des faits concrets, il suffisait de rappeler, dans le cas de Tetzner, quelques circonstances du crime ; si, selon Molitoris, la victime avait été brûlée vivante, comment pouvait-on expliquer le fait que son cerveau fut trouvé sur le sol, du côté opposé au siège du conducteur, à une distance d'un mètre d'une voiture dont les portières étaient closes ? Où avaient disparu certaines parties du corps que les flammes ne pouvaient avoir détruites ? Seule la découverte de l'embolie fournissait ici une explication vraisemblable : Tetzner avait assassiné la victime à l'extérieur de la voiture, puis, voulant dissimuler les membres du corps marqués d'un signe particulier, il les avait emportés loin du lieu du crime, mais il avait oublié le cerveau.

Le procès d'Erich et Emma Tetzner commença le 17 mars 1931 à Regensburg. « L'accusé, déclara Kockel, a brûlé un homme déjà mort qui a été auparavant grièvement blessé et commotionné. Les circonstances présumées de ce décès rendent la responsabilité de l'inculpé bien lourde ; le cas serait moins grave si la victime avait trouvé la mort dans les flammes. » Quelques jours plus tard, Tetzner fut condamné à la peine capitale. Le 2 juin, lorsque son recours en grâce fut rejeté, le criminel confessa une partie au moins de son forfait. Il avait embarqué le garçon dans sa voiture à Reichenbach. Comme, non loin de Nuremberg celui-ci s'était plaint du froid, il l'avait enveloppé d'une couverture, puis, profitant du fait que les mouvements du passager s'étaient ainsi trouvés gênés, il l'avait étranglé. Cet aveu ne correspondait pas encore entièrement à la vérité. Lorsqu'on en fit la remarque à Tetzner, il se contenta de répondre : « Le Pr Kockel ne se trompe pas, j'ai pensé à ça tout au long du procès... »

Trois ans plus tard, le 19 janvier 1934, Kockel mourait d'un cancer à l'oesophage. Entre-temps les médecins

légistes, qui continuaient à accomplir d'importants progrès dans leurs recherches scientifiques, avaient découvert que l'oxyde carbonique pouvait également se manifester dans le sang des personnes mortes avant la carbonisation ; il y pénétrait à travers la peau. Seule donc la présence de ce gaz toxique dans le sang du cœur, et non dans les vaisseaux sous-cutanés, constituait une preuve que la victime vivait encore au moment où elle avait été exposée à l'action des flammes. L'Autrichien Breitenacker perfectionna en 1936-1937 l'analyse spectrale du sang contenant l'oxyde carbonique, de sorte qu'on arrivait maintenant à établir la différence entre un décès accidentel et un décès dû à un acte criminel. En 1941 et 1943, le Suédois Wolff et l'Américain Gettler améliorèrent les procédés chimiques ; la méthode de Wolff permettait par exemple de déceler l'oxyde carbonique dans une tache de sang coagulé. Puis vinrent les années de la Deuxième Guerre mondiale et les enseignements apportés par les incendies provoqués par les bombardements. Les savants purent constater ainsi que la suie qui s'infiltrait jusqu'aux bronches mêmes chez les personnes mortes avant la carbonisation, n'atteignait les alvéoles que chez celles qui étaient en vie au moment de l'incendie. Les indices des actes de violence subis avant la carbonisation, ceux de la strangulation par exemple, leur étaient maintenant familiers ; mais en même temps ils constataient que la fracture du larynx, considérée jusqu'ici comme une preuve indéniable de strangulation, pouvait se produire sous l'action puissante des flammes.

Le problème de l'embolie fut étudié sous tous les aspects. Et les médecins légistes arrivèrent à la conclusion que seule l'obstruction de menus vaisseaux sanguins dans les poumons par les particules du cerveau et du foie autorisait à supposer qu'un choc violent avait précédé la mort par le feu.

Aux nouvelles perspectives qui s'ouvraient devant la médecine légale succédaient de nouveaux obstacles. Les possibilités d'erreur, supprimées dans un domaine, réapparaissaient ailleurs ; la prudence, l'exactitude dans les observations médicales et dans les enquêtes policières étaient seules capables de les éliminer.



Il existe dans l'histoire de la criminologie peu d'exemples qui aient mieux démontré la nécessité d'une collaboration étroite entre la pathologie, la médecine, les sciences naturelles et les techniques modernes, que le cas d'un infanticide qui eut lieu à Aberdeen, petite ville écossaise, en 1934.

Le drame se déroula dans une maison de trois étages dans Urquhart Road, mesure triste, peu accueillante, bien différente de ces résidences somptueuses qui deviennent parfois le théâtre d'une « cause célèbre ». Il y avait à chaque étage, séparés par une étroite cage d'escalier, deux appartements composés d'une cuisine et d'une chambre à coucher. Les toilettes étaient aménagées sur le palier ; dans la cour, des tas de charbon s'amoncelaient tout autour de la buanderie, grise comme le reste.

Dans l'après-midi du 20 avril 1934, Helen, une fillette de 8 ans, unique enfant du peintre en bâtiment John Priestly et de sa femme Agnès, avait disparu, au grand désespoir de ses parents qui occupaient l'appartement au premier étage, à droite de l'escalier. Rentrée de l'école, qui se trouvait non loin de la maison, Helen fit en compagnie de sa mère – entre 12 h 45 et 1 heure – un repas frugal composé de viande, de pommes de terre, d'une tasse de thé et d'une tartine beurrée. A 1 h 30, elle alla chercher du pain à la boulangerie, situé à l'angle de l'Urquhart Road et de Hunter

Place. A 1 h 50, Mme Priestly, craignant que Helen ne soit en retard pour la reprise des classes et mue par un mauvais pressentiment, courut à la boulangerie. Elle y apprit que sa fille avait acheté le pain, qu'elle avait pris le bon de caisse et s'était dirigée vers sa maison. Pensant que l'enfant était allée directement à l'école, Agnès Priestly s'y rendit aussitôt. Mais là, personne n'avait vu Helen. De plus en plus angoissée, la pauvre femme questionna ses voisins, alerta son mari et finalement informa la police de la disparition de sa fille.

L'inspecteur Taylor, qui prit l'enquête en main vers 5 heures de l'après-midi, demanda d'abord un signalement exact de la fillette. Elle était habillée d'une petite robe de serge, d'un chandail de laine, d'un bonnet bleu marine, de bas noirs, d'une chemise-culotte et d'un raglan de couleur bleu foncé. Richard Sutton, un des camarades de Helen, raconta à Taylor qu'il avait vu l'enfant à midi en compagnie d'un homme hirsute et peu soigné. Lancés sur la piste de l'inconnu, les policiers devaient se rendre compte bien vite que le petit Richard avait inventé son histoire de toutes pièces. Les agents fouillèrent alors la buanderie et les tas de charbon. Les Priestly, puis leurs voisins, se relayaient dans une voiture de police qui sillonnait sans relâche les rues du quartier à la recherche de l'enfant. La nuit du 21 avril était froide, pluvieuse ; les voisins interrompaient de temps à autre leurs patrouilles pour revenir chez eux se réchauffer avec une tasse de thé. Certains d'entre eux s'étaient arrêtés au rez-de-chaussée pour aller aux toilettes aménagées dans un appendice, derrière la cage d'escalier, tout près de la porte donnant sur la cour. A 4 h 30, au moment où le jour commençait à poindre, William Topp, qui habitait au rez-de-chaussée, était passé à côté de l'appendice et avait vu qu'il était vide. Une demi-heure plus tard, un autre voisin des Priestly, un nommé Porter, qui

rentrait à la maison après un tour effectué dans le car de police, aperçut un sac sous l'escalier. Il le tâta et, certain d'avoir découvert le corps de Helen Priestly, donna l'alarme.

Vingt-cinq minutes plus tard, l'inspecteur Taylor, le commissaire Gordon, les agents Cole et Westland ainsi que le Dr Richards, diplômé de médecine légale et chargé de cours à l'université, arrivèrent sur les lieux. Une foule dense remplissait la cage d'escalier. Les agents durent frayer le passage au Dr Richards pour lui permettre d'approcher le corps. Richards fut d'abord frappé par un détail : bien qu'il eût plu toute la nuit, le sac était sec, donc on ne l'avait pas transporté du dehors. Ayant fait photographier le sac, le docteur examina la victime. Elle reposait sur le côté droit ; en se penchant sur elle. Richards murmura à Gordon de façon que personne ne l'entende : « Il n'y a pas de doute, la petite a été violée... » La culotte de l'enfant était non seulement couverte de sang, mais portait aussi des taches jaunâtres dont l'origine paraissait à première vue mystérieuse. Le corps était froid et rigide ; les marques injectées de sang qui apparaissent après le décès étaient visibles sur le flanc extérieur de la cuisse gauche et sur le flanc intérieur de la cuisse droite. Helen devait donc, au début, être couchée sur le côté gauche et ce n'est qu'après qu'on avait changé la position du corps. L'enfant tenait dans sa main droite un morceau du bon de caisse que lui avait délivré la boulangère. Entre ses dents et ses cheveux on apercevait de la poussière de charbon qui se mélangeait également aux vomissements recouvrant sa bouche.

Vers 6 heures, on transporta la dépouille d'Helen Priestly à la morgue d'Aberdeen. Gordon et Taylor restèrent sur place. Ils voulaient avant tout savoir comment on avait pu déposer sous l'escalier, entre 4 h 30 et 5 heures, le sac contenant le cadavre sans que personne n'eût rien remarqué. Il y avait eu un va-et-vient incessant dans la

maison et dans la rue ; à 4 h 30, des ouvriers de la municipalité avaient commencé leurs travaux de canalisation tout près de là ; à 4 h 45, un laitier avait quitté l'immeuble voisin pour se rendre à son travail, et pourtant personne n'avait vu un homme ou une femme porteur d'un sac. Il devenait de plus en plus clair que le corps de l'enfant était resté dans la maison jusqu'au moment où il avait été déposé, juste avant 5 heures, sous l'escalier.

La constatation faite par le Dr Richards qu'Helen avait subi des violences incitait à croire que l'auteur du crime était un homme. Et cet homme, selon toute probabilité, vivait sous le même toit que les Priestly. Dès le matin, Taylor se mit à interroger les locataires mâles de l'immeuble. Ils étaient cinq, sans compter le père de la victime : Topp et Donald qui, avec leurs femmes, occupaient le rez-de-chaussée, Mitchell, Coull et Hunt qui habitaient les étages supérieurs. Taylor fut interrompu dans son travail par un couvreur de toit, du nom de Munto, qui déclara avoir entendu la veille, vers 2 heures de l'après-midi, un cri perçant d'enfant. Ce témoignage vint corroborer l'hypothèse que le meurtre avait été commis dans la maison même.

Entre-temps, le procureur avait demandé à Théodore Shennan. 65 ans, professeur de pathologie à l'université d'Aberdeen, de procéder à l'autopsie de Helen Priestly. Richards, son cadet de 20 ans, assistait à l'examen dont les résultats, souhaités par les policiers, donneraient la réponse aux trois questions : quelle était la cause du décès d'Helen ? Les violences subies pouvaient-elles être à l'origine de sa mort ? A quelle heure la fillette était-elle morte ? L'heure du décès se laissait deviner facilement. L'estomac de l'enfant contenait encore la nourriture non digérée dont une partie seulement avait pénétré dans l'intestin grêle. Les vaisseaux lymphatiques de l'intestin, qui absorbent la nourriture pour la transporter dans

l'organisme, étaient à peine dilatés. Selon Shennan, la mort était donc survenue une heure après le repas que l'enfant avait consommé vers 1 heure de l'après-midi.

Les poumons de la victime présentaient tous les signes de suffocation. Le cou, la trachée-artère et l'œsophage portaient toutefois des marques apparemment contradictoires. D'une part, les ecchymoses sur la peau du cou indiquaient bien qu'il s'agissait d'un étranglement par la main, mais d'autre part, Shennan découvrit au fond de la trachée-artère des particules de nourriture qui fatalement avaient dû provoquer la suffocation. Le pathologiste fit ensuite une autre constatation d'importance. Il dégagea la thyroïde qui, comme on le sait, joue chez les enfants un rôle primordial dans le développement des autres glandes et des os. Or, la glande thyroïde d'Helen était considérablement agrandie. Dans un cas de ce genre – l'expérience l'avait démontré – le sujet est peu résistant aux infections, perd facilement conscience, et un choc, même léger, peut entraîner chez lui la mort. Mais c'est l'examen du bas-ventre de la victime qui fit sur les médecins l'impression la plus sinistre. La culotte d'Helen était arrachée, le vagin et l'anus avaient saigné abondamment. Tout laissait croire qu'on avait enfoncé dans les organes de la fillette un gros objet dur qui, ayant traversé la paroi arrière du vagin, avait perforé l'intestin. Il était impossible d'imaginer que le sexe d'un homme ait pu provoquer des blessures pareilles. Le meurtrier s'était sans doute servi d'un objet quelconque pour abuser de l'enfant. Shennan et Richards savaient bien de quoi étaient capables certains dépravés sexuels.

Les deux médecins examinèrent alors soigneusement les organes, le corps et les vêtements de la victime afin de trouver des traces de sperme.

Depuis fort longtemps, la médecine légale s'était occupée du problème de ces traces. En 1881, le Français

Albert Florence avait découvert que sous l'effet de la solution d'iode et de potasse le sperme produisait des cristaux en forme d'aiguille, de couleur brune. Plus tard, les savants constatèrent que les rayons ultra-violet coloraient en bleu les taches contenant du sperme ; malheureusement, on sut bientôt que d'autres substances, par exemple l'amidon, se coloraient de la même façon. Plus importante fut ensuite la découverte, grâce au microscope, des spermatozoïdes, corps filamenteux du sperme. Les savants apprirent à les déceler même deux ou trois jours après le décès et parfois après quelques semaines.

Shennan et Richards, qui examinèrent les moindres taches en utilisant les rayons ultra-violet et le microscope, ne purent trouver aucune trace de sperme. Au cours de ce travail, Shennan se rappela un cas bien particulier qui avait eu lieu quelques années auparavant. Ayant tué une fillette, une femme avait essayé de faire croire à un crime commis par un homme ; elle avait créé les apparences d'un viol en endommageant les organes sexuels de la victime. Mais le cas d'Helen Priestly paraissait plus compliqué. Selon Shennan, l'enfant avait subi les violences au moment où elle était encore en vie. Un épanchement considérable de sang dans le tissu entourant les blessures prouvait en effet que les coups avaient été infligés quand la circulation était normale. En observant à l'aide du microscope le tissu prélevé dans la région de la blessure, le médecin ne put constater par exemple la moindre agglomération de globules blancs qui se produit d'habitude au bout d'un quart d'heure environ sur un organe traumatisé. Il fallait donc éliminer la supposition que c'était là un crime maquillé en viol.

Autres constatations importantes : la culotte de l'enfant était trempée d'urine. L'évacuation inconsciente de la vessie accompagne toujours la suffocation provoquée par la

strangulation. Or, dans le cas d'Helen Priestly, la partie de la culotte arrachée et trempée d'urine ne portait pas de trace du sang qui avait coulé des blessures. Ce qui prouvait que l'évacuation de la vessie, signe distinctif de strangulation, avait eu lieu avant que la culotte fût trouée par le coup au bas-ventre de la victime.

Les 23 et 24 avril, Shennan et Richards rédigèrent, chacun de son côté, un rapport. Leurs conclusions, très semblables, indiquaient la même heure du décès et n'écartaient pas la possibilité d'un crime commis par une femme. Le commissaire Gordon et l'inspecteur Taylor avaient entretemps avancé leurs investigations concernant les locataires de l'immeuble. Ils avaient rayé, une à une, de la liste des meurtriers présumés les personnes habitant la maison. Seul un homme n'avait pas participé à la recherche d'Helen, ni montré le moindre intérêt pour l'événement : le coiffeur Alexander Donald, qui avec sa femme Jeannie, âgée de 38 ans, et sa fille de 10 ans, habitait le logement du rez-de-chaussée à droite de l'escalier. Les voisins avaient vu de la lumière dans la cuisine des Donald entre 4 et 5 heures du matin, donc au moment où l'on avait trouvé le sac contenant la dépouille de Helen. Vers 6 h 30, le coiffeur avait entrebâillé la porte pour demander des nouvelles à un des agents. Ayant appris qu'on avait découvert le corps de la fillette, il s'était engouffré dans l'appartement.

Donald, homme taciturne et plutôt balourd, semblait dominé par sa femme. Cette circonstance pouvait donner à penser, car les natures souffrant de frustration sont souvent mues par des ressorts complètement imprévisibles. L'épouse de Donald, jadis cuisinière dans un hôtel à Banchory, était sujette, selon l'opinion générale, à des crises de colère. Un jour, à Banchory, ayant été réprimandée par le chef cuisinier, elle avait tordu le cou à

toutes les poules du poulailler de l'hôtel. Au demeurant, aussi taciturne que son mari, elle avait une passion : sa fille de 10 ans, Jeannie Reid. Elle espérait en faire une ballerine et, pour la parer lorsqu'elle se montrait en scène, elle lui confectionnait des robes à longueur de journée. Mme Donald parlait rarement aux voisins et n'avait jamais salué les Priestly.

Le 24 avril, Taylor eut un long entretien avec Alexander Donald en l'absence de sa femme. Au cours de la conversation, le coiffeur se laissa aller à quelques confidences qui mirent à l'inspecteur la puce à l'oreille. Taylor voulut savoir avant tout si les Donald avaient entendu pendant la nuit du 20 au 21 avril le remue-ménage dans l'escalier. « Bien sûr, répondit l'homme, nous étions au lit et ma femme m'a demandé de voir ce qui se passait dans la maison. Mais je n'avais pas envie de me lever. Alors Jeannie m'a dit : « Ecoute, c'est bien la voix de Mme Priestly, elle crie parce qu'on a violé sa fille... » Le coiffeur ne s'était pas décidé à jeter un coup d'œil dehors et avait répondu simplement : « Pas la peine de se déranger pour voir ces excités... »

C'était tout ce que l'inspecteur put tirer de Donald. Mais l'exclamation de la femme : « Ecoute, c'est bien la voix de Mme Priestly, elle crie parce qu'on a violé sa fille... » était significative. A l'instant où Jeannie Donald avait prononcé cette phrase, Taylor se trouvait sur le palier, juste à côté du commissaire Gordon et du Dr Richards qui, en voyant le cadavre, avait chuchoté que la fillette avait été violée. Personne, à part les deux policiers, n'avait pu entendre cette remarque, personne sur le palier n'avait parlé de viol. Comment donc Jeannie Donald pouvait-elle être au courant de l'état dans lequel se trouvait l'enfant ? Lorsque, le 24 avril, Taylor apprit que les médecins légistes admettaient l'éventualité que l'auteur du crime eût pu être une femme,

ses suppositions, vagues encore, se transformèrent en soupçons.

Le 25 avril, vers 11 heures du matin, le commissaire Gordon, l'inspecteur Taylor et l'agent Westland sonnèrent à la porte de l'appartement des Donald. Jeannie était seule. Gordon expliqua à l'épouse du coiffeur qu'il s'agissait d'une visite de routine ; mais bientôt cette visite prit la tournure d'un interrogatoire serré qui devait durer treize heures, jusqu'à minuit. Pendant tout ce temps, Jeannie Donald demeura calme, froide et ne manifesta à aucun moment le moindre signe d'impatience. Elle raconta que le 20 avril, entre 1 h 10 et 1 h 15, elle s'était rendue au marché pour acheter des oranges et des œufs dont elle indiqua les prix. Après une visite chez le marchand de tissus Reggy Morrison (Jeannie donna tous les détails sur les tissus qu'elle avait regardés), elle avait aperçu, sur le chemin de retour, un attroupement au coin de l'Urquhart Road et avait remarqué, parmi les femmes qui discutaient, Mme Priestly en larmes. Sans s'arrêter, Jeannie était rentrée directement à la maison et s'était mise aussitôt à repasser ; en commençant son travail, elle avait jeté un coup d'œil sur sa montre : il était 2 h 10 ou 2 h 15. Elle avait repassé jusqu'à 4 heures de l'après-midi et c'est alors que Jeannie Reid lui avait dit qu'Helen avait disparu ; à 5 h 20, elle avait accompagné sa fille au Beach Pavillon, à une répétition de danse, où elle était restée jusqu'à 11 heures du soir ; rentrée à la maison, elle s'était couchée aussitôt.

Un agent, envoyé immédiatement par Gordon pour vérifier ces déclarations, constata quelques détails tout à fait inexacts. Les prix des oranges et des œufs indiqués par Jeannie Donald ne correspondaient pas à ceux de la semaine du 20 avril ; ils avaient eu cours la semaine précédente. Le magasin de Reggy Morrison était fermé à l'heure où la femme du coiffeur prétendait avoir admiré les

tissus. En revanche, il était vrai que Mme Priestly avait parlé, tout en sanglotant, à quelques femmes au coin de l'Urquhart Road, mais ni elle ni ses compagnes ne se rappelaient avoir aperçu Jeannie Donald dans la rue. Gordon avait cependant remarqué que de la fenêtre de l'appartement des Donald on avait vue sur le coin de l'Urquhart Road. Jeannie avait donc pu, en restant chez elle, observer la scène dont elle avait parlé.

Vers 9 heures du soir, avec l'autorisation des Donald, Taylor et un agent inspectèrent l'appartement. Dans la cuisine, où le sol était couvert de linoléum, ils remarquèrent près de l'évier les empreintes des pieds d'un coffre à charbon ou à cendre. Jeannie prétendit n'avoir jamais possédé de pareil coffre ; pourtant, sa fille la trahit en affirmant le contraire. Le mensonge de la femme sembla aux yeux des policiers d'autant plus significatif qu'ils savaient fort bien que le corps et les vêtements d'Helen portaient des traces de poussière de charbon. Quelques taches suspectes sur le linoléum près de l'armoire attirèrent ensuite l'attention de Taylor. Le Dr Richards, convoqué immédiatement, procéda sur place à une analyse sommaire qui démontra la présence de sang. Le médecin légiste souligna toutefois qu'un examen vraiment probant ne pouvait être fait qu'à son laboratoire. Ces éléments réunis, tous plus ou moins accablants, incitèrent Gordon à arrêter le couple Donald. Le visage impassible, Jeannie Donald murmura : « Pourtant, ce n'est pas moi qui ai fait cela... »

Le 26 avril, le Dr Richards examina dans son laboratoire les taches suspectes et constata qu'elles ne contenaient pas de sang. D'autre part, Alexander Donald, qui prouva n'avoir pas quitté le lieu de son travail durant toute la journée du 20 avril, fut relâché. Jeannie, elle, fut retenue en prison. Comme la prévenue ne cessait de mentir et comme les charges que l'on avait accumulées contre elle étaient

insuffisantes, le procureur demanda au Pr Sydney Smith, d'Edimbourg, de rassembler et de revoir les éléments médicaux et scientifiques susceptibles d'éclaircir le meurtre d'Helen Priestly.

Les six années qui s'étaient écoulées depuis le moment où Smith avait pris possession de la chaire de médecine légale à Edimbourg lui avaient valu une renommée s'étendant loin au delà des frontières d'Écosse. Toujours plein de respect pour les mérites de Spilsbury, le jeune savant avait néanmoins le courage de s'opposer à la légende du grand médecin légiste anglais. Quelques mois auparavant, en novembre 1933, Smith avait témoigné dans un procès qui avait eu lieu à l'île de Jersey. Un médecin, le Dr Averno, traitant une jeune femme enceinte, maîtresse d'un propriétaire d'hôtel, avait provoqué l'avortement. Inculpé, Averno avait affirmé que, l'enfant étant mort dans le sein de sa mère, il avait dû recourir à une intervention chirurgicale. Spilsbury, en tant qu'expert de l'accusation, soutint la thèse que l'enfant était viable au moment de l'avortement. Smith et Alec Burne, un des plus éminents gynécologues de Londres, démontrèrent que Spilsbury se trompait. Averno fut acquitté. Sur le chemin du retour, Spilsbury n'avait pas adressé la parole à Smith ; comme tant d'autres, il répugnait à admettre ses erreurs.

Arrivé à Aberdeen le 30 avril, Smith eut de longs entretiens avec Gordon, Shennan et Richards, examina au microscope les prélèvements faits par les médecins, puis se rangea entièrement à l'avis de ses collègues qui écartaient sans hésiter l'éventualité d'un viol. Gordon lui apprit aussi que Helen Priestly, qui n'aimait pas Jeannie Donald, l'appelait souvent « noix de coco ». Ce détail mit soudain en mouvement l'imagination de Smith. En un clin d'œil, il vit avec précision le déroulement des événements pendant la journée du 20 avril.

A son retour de la boulangerie, se dit Smith, Helen Priestly. en passant devant le logement des Donald, s'était écriée comme d'habitude : « Noix de coco, noix de coco ! » Jeannie, qui avait entendu l'enfant, se précipita alors sur Helen avec l'intention de la corriger. Probablement, elle n'avait fait rien de plus méchant que de la secouer en l'attrapant par les épaules. Mais cet empoignement brutal produisit chez l'enfant, hypersensible en raison de la thyrocèle, un choc qui lui fit perdre connaissance. Epouvantée, Jeannie Donald transporta alors le petit corps, apparemment sans vie, dans son appartement. Supposant que l'enfant avait rendu lame et qu'elle-même serait accusée de meurtre, elle eut l'idée de simuler le viol. Elle souleva la jupe de la fillette, déchira la culotte et, se servant de ses puissants doigts ou d'un ustensile de cuisine quelconque, laboura le bas-ventre d'Helen. La douleur arracha un cri à l'enfant qui reprenait conscience. C'était ce cri qu'avait entendu l'ouvrier qui couvrait le toit de l'immeuble voisin. Ce n'est qu'alors que Jeannie Donald fut prise d'une véritable panique. Affolée, se croyant dans une situation sans issue, elle décida de tuer la fillette pour de bon et lui serra la gorge. Il n'était pas établi que la suffocation qui avait entraîné la mort d'Helen s'était produite en raison des vomissements obstruant les voies respiratoires ou par suite de la strangulation. Jeannie cacha le cadavre dans le coffre à charbon (d'où les poussières de charbon sur la victime et ses vêtements), puis, profitant du sommeil de son mari et de sa fille, elle enveloppa le corps dans un sac et le déposa sous l'escalier, sans être aperçue.

Les suppositions de Smith concordaient parfaitement avec les résultats de l'enquête et les conclusions des médecins légistes. Mais toute supposition, même la plus exacte, n'est pas encore une preuve. Si pourtant lui, Sydney Smith, arrivait à démontrer que le corps d'Helen Priestly

avait séjourné à un moment quelconque de l'après-midi du 20 avril dans l'appartement des Donald, le problème était résolu. Il y avait là deux chemins à suivre. On pouvait tenter de récupérer dans l'appartement des Donald un des objets qui se trouvaient en possession d'Helen ce jour-là et qui avaient disparu depuis : son bonnet, le raglan, le pain acheté à la boulangerie, une partie du bon de caisse. Cette voie cependant laissait peu d'espoir de réussite, car, si Jeannie Donald était la meurtrière, elle avait eu assez de temps pour détruire toute pièce à conviction. Dans ces conditions, la seconde piste devenait d'autant plus importante. Il s'agissait de trouver des traces moins visibles que Jeannie Donald avait pu oublier d'effacer : le sang et les vomissements de l'enfant, ses cheveux, des filaments ou fibres de ses vêtements. Le sac pouvait également contenir des parcelles d'une substance ou d'un produit d'entretien utilisé par les Donald. Smith avait pensé aussi à une circonstance que personne n'avait envisagée jusqu'alors. Les coups portés au bas-ventre d'Helen, et qui avaient perforé ses intestins, avaient dû provoquer la perte d'un sang infecté de bactéries intestinales.

Si la femme du coiffeur était responsable du crime, un des torchons qu'elle avait employés pour laver les traces de sang pouvait donc être imprégné de ces bactéries.

Sydney Smith écrivit plus tard : « Nous n'avons trouvé ni le raglan, ni le bonnet de l'enfant, ni l'objet qui a servi à lui labourer le bas-ventre. En revanche, nous avons découvert parmi les déchets dissimulés dans le poêle, un bout de papier qui, dans sa forme et dans sa structure (observée à l'aide du microscope), correspondait au bon de caisse dont Helen tenait un morceau dans sa main ; le trait vert qui parcourait ce papier était identique à celui du bon. Cette pièce à conviction, de seconde importance d'ailleurs, n'a pas été utilisée... Le sac, en jute ordinaire, portait

l'inscription : « Boss ». On a pu établir que des sacs de ce genre avaient servi à transporter un chargement de blé du Canada et retracer leur chemin de Londres à Glasgow, de Glasgow à Aberdeen... Très probablement un fermier des environs en a acquis un par la suite. Un des frères de Jeannie Donald qui possédait une ferme non loin d'Aberdeen a apporté, à deux reprises, des pommes de terre à sa sœur. Mais cela non plus ne pouvait être considéré comme une preuve... A l'intérieur du sac, nous avons trouvé deux poignées de bourre. Examinée au microscope, comparée aux échantillons de poussière et de détritiques ramassés dans les appartements de l'immeuble, analysée chimiquement et soumise à un examen spectral, elle n'a pu fournir aucun indice vraiment valable. Cette bourre se composait de poussière, d'étoupe, de quelques cheveux d'homme, de poils d'animaux, de particules de fibres provenant de torchons et n'avait en somme rien de particulier ; elle ne recelait aucune trace caractéristique d'éléments se trouvant dans l'appartement des Donald... »

Depuis le temps de Lacassagne, les médecins légistes s'étaient appliqués à résoudre définitivement le problème de l'identification des cheveux. Nous avons eu l'occasion de parler plus haut des nombreuses méthodes mises au point dans ce domaine par les savants, méthodes utilisant soit le microscope, soit des procédés chimiques. Mais en 1934, les hommes de science se heurtaient toujours aux difficultés résultant du fait qu'un seul et même homme pouvait avoir des cheveux de structures différentes. Parfois, un trait distinct, par exemple les déformations provoquées par les permanentes qui imprègnent aux cheveux la forme d'une spirale, apportait des solutions inespérées. Depuis 1931, John Glaister s'était tout particulièrement penché sur ces problèmes et il avait publié un ouvrage résumant les résultats de ses recherches. Sur la demande de Sydney

Smith on lui envoya les échantillons de cheveux trouvés dans le sac et dans l'appartement de Jeannie Donald. La prévenue reçut elle-même une nouvelle brosse à cheveux, et le 30 mai on exhuma Helen Priestly afin de se procurer un échantillon de sa chevelure. De son côté, Sydney Smith procéda à une inspection minutieuse des cheveux trouvés dans le sac. Plus tard, il écrivit dans ses mémoires : « C'était certain, ils n'appartenaient pas à l'enfant. Plus gros, ayant une autre teinte et une autre forme, ils étaient visiblement déformés par des permanentes peu soignées. Autant qu'on puisse en être sûr, ils correspondaient dans leurs moindres détails à ceux de Jeannie Donald... » Sydney Smith examina aussi les torchons, serpillières et essuie-meubles que l'on put trouver dans le logement des Donald. Durant tout le mois de mai, on ne cessa de fouiller l'appartement ; on souleva le plancher, découpa des pièces de linoléum, transporta au laboratoire les balais, torchons, gants de toilette, seaux, récipients, matelas, couvertures, linge de cuisine, brosses à ongles et à dents, on vida et inspecta le tuyau de l'évier.

« Les torchons, essuie-meubles, serpillières et balais, écrivait Sydney Smith, sont faits d'habitude de laine, de coton ou de toile et ils conservent sur eux des éléments particuliers à l'appartement donné, tels les cheveux, filaments de vêtements, fibres de tapis, etc. L'étaupe et les fibres du sac se composaient d'une grande quantité de filaments de laine, de coton, de toile, de jute ayant des teintes les plus diverses, rouge, brune, rose, verte, jaune et pourpre... En tout nous y avons décelé environ deux cents types de fils, dont chacun a été comparé avec les déchets et le matériel de ménage de l'appartement des Donald... Nous avons non seulement tenu compte de la longueur, largeur, forme et genre de tissu, mais aussi nous avons soumis les colorants et leurs ingrédients aux réactions

chimiques et à l'analyse spectrale. Finalement, nous avons constaté que vingt-cinq éléments du matériel de ménage de l'appartement des Donald correspondaient aux fibres et à l'étaupe du sac... Pour aucun des autres appartements de l'immeuble, les comparaisons n'ont permis d'atteindre ce chiffre record de vingt-cinq similitudes... »

Ne voulant pas se fier à son propre jugement, Smith s'assura le concours du chef du laboratoire de vérification des textiles de Bradford, Joseph Barr. Et vers la fin du mois de juin, tout semblait indiquer que, grâce aux comparaisons des fibres, la première preuve d'un lien entre la victime et l'appartement des Donald était établie.

Vint ensuite la réalisation du plus grand espoir de Smith : les bactéries du sang livrèrent la preuve décisive de la culpabilité de Jeannie Donald.

Ses connaissances personnelles n'étant pas suffisantes dans ce domaine, le savant avait fait transmettre les sous-vêtements d'Helen Priestly et les traces de sang trouvées sur son corps à Thomas John Mackie, professeur de bactériologie à l'université d'Edimbourg. Mackie, âgé alors de 46 ans, microbiologiste connu, passionnément attaché à son travail, mit en culture les prélèvements envoyés et put bientôt confirmer la justesse des thèses de Smith : le sang d'Helen Priestly contenait en effet des bactéries intestinales. Mais là n'était pas l'essentiel. Ces bactéries appartenaient à une espèce extrêmement rare, si rare que Mackie, qui durant les années précédentes avait développé cent cinquante cultures diverses, ne l'avait jamais encore rencontrée. Maintenant, pour confondre la coupable, il fallait dépister la même bactérie sur le linge de cuisine ou le matériel d'entretien de Jeannie Donald. Le 22 juin, Mackie annonça la grande nouvelle : les prélèvements d'un torchon et d'un essuie-meubles, mis en culture, avaient développé la même espèce rare de bactéries.

Le 16 juillet 1934, Jeannie Donald fut traduite devant le tribunal d'Edimbourg ; l'excitation et l'indignation générales pouvant influencer les jurés, le procès n'eut pas lieu à Aberdeen. Dix femmes et cinq hommes devaient se prononcer sur le sort de l'inculpée qui, tout au long des débats, demeura calme et indifférente. Deux fois seulement une lueur d'intérêt s'alluma dans ses yeux : lorsque sa fille répondit à la barre et lorsque le jury la déclara coupable de meurtre. Condamnée à mort, puis ayant bénéficié de la commutation de sa peine en détention à vie, elle fut libérée après dix ans de réclusion.

Le cas de Jeannie Donald est un exemple caractéristique des changements survenus dans l'activité de la médecine légale au cours des vingt années précédant la Deuxième Guerre mondiale. Les anciennes disciplines – la pathologie, la toxicologie, la psychiatrie, la médecine sociale – ne suffisant plus à sa tâche, elle était obligée de se tourner vers les sciences naturelles, la chimie, la physique, la microbiologie. Ainsi se créait l'interdépendance entre ces branches de science et la criminologie. Au fond, même un Sydney Smith, dont les connaissances très étendues et variées surpassaient les compétences des autres médecins légistes, était obligé de suivre le courant. Le développement des sciences naturelles et des techniques modernes plaçait la médecine légale devant la nécessité de faire appel à des laboratoires privés de tous genres, à des spécialistes qui seuls étaient en mesure de surmonter les difficultés dans les domaines aussi particuliers que la toxicologie ou l'analyse du sang. Tandis que Kockel aspirait à étendre le rayon d'action de la médecine légale, on savait maintenant que cette médecine, pour remplir ses obligations, devait fractionner son activité. Son rôle se réduirait donc dans l'avenir à celui d'un distributeur ou d'un collecteur des résultats de recherches effectuées par les représentants

des disciplines les plus variées.

Sydney Smith alla encore plus loin. Il se rendait compte (ceci l'avait surtout frappé au cours de la Deuxième Guerre mondiale) que la diversité de cas criminels et des moyens destinés à les élucider allait tôt ou tard rendre insuffisants le savoir et les aptitudes de la médecine légale. Il ne pensait plus pour elle au rôle de collecteur ; selon lui, la médecine légale devait devenir un instrument de coordination. Cet excellent toxicologue qui impressionnait par ses connaissances de nombreux chimistes, ce grand spécialiste de la balistique, sentait que seul le développement prodigieux des sciences médicales dans les années 1940 offrait à la médecine légale tant de méthodes nouvelles et l'obligeait en même temps à faire face à tant d'incertitudes et de problèmes qu'elle n'avait d'autre issue que de collaborer étroitement avec les divers spécialistes. Bientôt, nul médecin légiste ne serait capable de connaître et d'approfondir toutes les méthodes mises au point par les sciences naturelles et les techniques modernes. Ce n'est qu'en collaborant avec les spécialistes, en coordonnant leurs efforts que la médecine légale pouvait endiguer le flot de problèmes suscités par le progrès.



L'ouvrier agricole Sydney Tiffin, au matin du 21 octobre 1949, avançait dans un canot à travers les marécages d'Essex, non loin de Tillingham en Angleterre, ne se doutait pas à ce moment-là qu'il allait mettre la police sur la piste d'une des plus extraordinaires affaires criminelles. En ces années d'après la Deuxième Guerre mondiale, années glorieuses, car marquées par le développement des connaissances médicales, cette affaire montrait toute l'étendue des problèmes que la médecine légale devait

affronter en raison de ce progrès précisément.

Le regard de Tiffin fut accroché par un paquet bizarre qui flottait dans l'eau paresseuse d'un bras de la Black River. Il pensa d'abord qu'il s'agissait d'un manche à vent que la Royal Air Force avait semé là par hasard. Mais il s'aperçut ensuite que le paquet était bien plus grand et qu'il était enveloppé d'une couverture. L'ayant attiré vers lui, il le hissa dans le canot et constata qu'il renfermait le tronc d'un corps, sans tête ni jambes, habillé des restes d'un pantalon bleu et d'une chemise de soie tachés de sang.

Le commissaire Totterdell, d'Essex, informé de cette découverte, demanda l'aide de Scotland Yard et décida de remettre au lendemain, en raison des marées, le transport du corps à la morgue de Chelmsford. L'envoyé de Scotland Yard, le commissaire MacDougall, arrivé sur place, fit savoir à Londres qu'il avait besoin d'un médecin légiste et se rendit dans les marécages pour retrouver la tête et les jambes de l'inconnu. Cependant, quelques heures plus tard, il dut abandonner ses recherches à cause d'une bourrasque qui s'était abattue sur la région.

Rentré de son expédition fatigué et trempé, le commissaire eut le plaisir de voir à Chelmsford le médecin légiste Francis E. Camps. Ce jeune savant faisait partie d'un groupe de médecins légistes de Londres qui avaient rompu avec les méthodes de travail de l'époque Spilsbury. Keith Simpson, maître de conférences à l'Ecole de médecine de l'hôpital Guy et premier professeur de médecine légale à l'université de Londres, homme frêle, nerveux, sensible, mais débordant d'énergie, était l'âme de ce groupe. Il avait acquis la renommée, sinon la gloire, en arrivant à résoudre des cas aussi compliqués que l'affaire Dobkin, en 1942, l'affaire « Wigman-Meurtriers » Sangret, également en 1942, et l'affaire Haigh, au printemps de l'année 1944. Simpson, à chaque pas, rencontrait encore les influences de l'époque

Spilsbury. Lorsqu'il employait au cours des autopsies les moyens et techniques modernes, certains gardiens de morgue s'indignaient ; pour eux, le fait qu'il refusait de se servir des anciens instruments datant de l'ère de Spilsbury était un scandale méritant « les foudres des dieux ». Comme Spilsbury, Simpson attachait un grand prix à la collaboration étroite avec la police, mais il réclamait surtout la création d'instituts de médecine légale. Ce n'est qu'en 1942 qu'il organisa le premier noyau d'un tel institut dans une pièce de l'hôpital Guy que le chimiste et toxicologue Ryffel lui avait cédée ; elle était si petite que « deux hommes pouvaient à peine s'y tenir, les bras écartés ». Francis E. Camps, maître de conférences de médecine légale à l'hôpital de Londres, et Donald E. Teare appartenaient aux plus proches collaborateurs de Simpson. Camps, la pipe à la bouche, calme et détendu comme d'habitude, mit au courant le commissaire MacDougall des résultats de son examen.

L'inconnu était un homme de stature massive, pesant environ 100 kilos, ayant une taille de 1 m 70. Il avait dû demeurer dans les marécages au moins vingt et un jours, car sa peau et ses ongles étaient détachés, phénomène caractéristique pour les cadavres restés dans l'eau un certain temps. Selon Camps, il avait été précipité dans les marécages quarante-huit heures après sa mort. Son torse portait les marques de six coups de poignard et ses os étaient fracturés en maints endroits. Il semblait toutefois que ces fractures se fussent produites après le décès. Camps avait dégagé la peau des doigts et l'avait envoyée à Cherrill, au service de l'identification judiciaire. Quelques heures plus tard, Cherrill fit savoir à Camps et à MacDougall qu'il avait réussi, en enduisant la peau de glycérine, à obtenir des empreintes très distinctes. Après consultation du fichier, on découvrit que l'homme s'appelait Stanley Setty et qu'il

avait été condamné en 1928 à dix-huit mois de prison pour faillite frauduleuse. Le vrai nom de cet homme, originaire de Bagdad et âgé de 47 ans, était Suliman Seti. Ses parents, marchands de tapis, s'étaient installés en Angleterre en 1903. Setty, officiellement marchand de voitures d'occasion, fréquentait le marché de Warren Street, s'adonnait aux affaires louches, trafiquait avec les bons d'essence, vendait de vieux avions aux pays d'Extrême-Orient.

Setty, dont le visage puissant, les chemises de soie et les cravates voyantes étaient connus de tout le monde dans Warren Street, avait disparu le 4 octobre. Le lendemain, la famille de sa sœur, qui occupait avec lui un appartement luxueux dans Lancaster Gate, avait signalé sa disparition au commissariat d'Albany Street. Le 4 octobre, Setty avait vendu une voiture, puis avait encaissé à la Yorkshire Penny Bank la somme de 250 livres contre remise d'un chèque de 1 000 livres. L'inspecteur Jamieson releva à la banque les numéros des billets payés à Setty. Le 5 octobre, on trouva la voiture du marchand, la clé de contact sur l'interrupteur, devant son garage dans Cambridge Terrace Mews. Depuis le 6 octobre, la presse londonienne se perdait en conjectures pour expliquer cette affaire bien étrange.

Maintenant, au soir du 22 octobre, le temps n'était plus aux spéculations ; on avait retrouvé Setty, mais un autre problème se posait devant la police : comment le corps de cet homme, victime incontestable d'un meurtre, était-il parvenu jusqu'aux marécages d'Essex ?

Le jour même, la dépouille de Setty fut transportée à l'Ecole de médecine de l'université de Londres où l'attendait le Dr Camps. L'autopsie démontra qu'un couteau à deux lames, longues de 10 cm au moins, avait servi au crime. Les points d'impact et le tracé des blessures indiquaient que le corps de Setty avait roulé de tous côtés au moment où l'homme recevait les coups. L'un d'eux avait perforé le

poumon gauche, provoquant une hémorragie qui avait entraîné une fin immédiate. Chose étrange, les bras et les mains de la victime ne portaient aucune trace de blessures qui d'habitude sont signe de lutte. Pour amputer les jambes et décapiter le cadavre, le meurtrier avait utilisé une scie dont les dents présentaient quelques irrégularités. Camps demanda à l'anatomiste Dixon Boyd de radiographier le corps afin de constater les fractures des os ; il s'avéra alors qu'elles étaient multiples. Toutes les côtes, l'os iliaque et le sacrum étaient brisés. On était porté à croire que seule une chute d'une grande altitude pouvait avoir causé un tel nombre de fractures.

Camps, méditatif, parcourait le rapport de Dixon Boyd. « Vous savez, dit-il à MacDougall, ces nombreuses fractures me font penser aux pilotes et aux parachutistes qui, pendant la guerre, ont trouvé la mort, parce que leur parachute ne s'était pas ouvert. Tombés d'une grande altitude dans l'eau, leurs corps présentaient les mêmes caractéristiques. A première vue cela paraît absolument fantaisiste, mais ne pensez-vous pas qu'on aurait essayé dans ce cas de faire disparaître le cadavre en le larguant d'un avion ? » MacDougall fit part de cette supposition à son chef Beveridge qui, sans tarder, donna l'ordre de procéder à des vérifications sur les aérodromes d'Angleterre. Le 24 octobre, un aéroport privé, Elstree, dans Hertfordshire, informa que le 5 octobre, donc le jour de la disparition de Setty, un jeune homme, du nom de Donald Hume, habitant Londres, Golders Green, 620 B Finchley Road, avait loué un petit avion, Auster G-AGXT, pour se rendre à Southend. Hume, ancien pilote de guerre, bien connu à Elstree, frétait souvent des avions. Le gardien de l'aérodrome Davey se rappelait que Hume avait ce jour-là transporté deux grands paquets de sa voiture à l'avion. Il avait placé le plus grand sur le siège du copilote.

MacDougall se rendit immédiatement à Elstree et montra au gardien la corde de la couverture dont le corps de Setty avait été enveloppé. Davey ne put se souvenir de la couverture, mais crut reconnaître la corde. Chose intéressante, MacDougall découvrit dans l'avion des taches de sang sous le siège du copilote.

Beveridge décida alors de surveiller Donald Hume et de vérifier son emploi du temps depuis le 4 octobre. Le pilote avait décollé de l'aérodrome d'Elstree entre 4 et 5 heures de l'après-midi, c'est-à-dire deux heures et demie avant le coucher du soleil, en laissant, contrairement à ses habitudes, son chien Tony dans la voiture de location avec laquelle il était venu à Elstree. Il avait annoncé qu'il serait de retour avant la tombée de la nuit. Pourtant, au lieu de revenir, il avait atterri à Southend vers 6 h 30 du soir. Hume passait pour un assez mauvais pilote et on savait qu'il craignait surtout l'obscurité. Personne donc à Elstree ne s'était étonné de sa décision de repousser son retour jusqu'au lendemain. Il était surprenant toutefois qu'il eût laissé son chien, dont il prenait soin tendrement, toute la nuit et toute la matinée du 6 octobre enfermé dans la voiture. Hume, parti en taxi vers 7 h 30 du soir de Southend, était arrivé à Londres vers 8 h 30. Le lendemain, il se rendit, à nouveau en taxi, à Elstree pour récupérer le chien et la voiture de location. Il avait déclaré alors qu'il restituerait l'avion dans l'après-midi. Vers 15 h 30, il se présenta à Southend. L'ingénieur-chef de l'aérodrome Yeoman avait remarqué qu'il avait transporté de la voiture dans l'avion un gros paquet paraissant bien lourd, enveloppé d'une couverture appartenant à l'armée. Hume avait posé le paquet sur le siège du copilote et décollé aussitôt. Trois heures plus tard, il avait atterri non à Elstree, mais à Gravesend. Ayant déclaré qu'il s'était perdu en route, il prit un taxi pour rentrer à Londres et paya le chauffeur avec un

billet de 5 livres. Le lendemain, il avait demandé à la direction de l'aéroport d'Elstree d'envoyer quelqu'un pour récupérer l'avion à Gravesend.

Toutes ces circonstances paraissaient fort étranges. Hume était-il l'auteur du crime ? Avait-il assassiné Setty, dépecé son corps, puis, profitant des facilités que lui offrait son métier de pilote, semé la dépouille de sa victime dans les marécages d'Essex ? Les renseignements sur le passé de l'homme et son mode de vie ne firent que renforcer les soupçons. Hume connaissait bien Setty.

Ce jeune homme, âgé de 30 ans, était le fils naturel d'une institutrice qui l'avait élevé dans une pension. Souffrant, depuis sa jeunesse, de ses origines illégitimes, il croyait avoir le droit de se venger sur la société et s'imaginait pouvoir « tout prendre sans rien donner en échange ». Bien qu'ayant obtenu, grâce à ses tuteurs, personnes fort respectables, une place d'électricien, il n'avait jamais travaillé régulièrement. A l'âge de 17 ans, il volait de vieilles voitures, les usait jusqu'à la dernière limite, puis les abandonnait quelque part, le long d'un trottoir. En 1939, friand d'aventures, il utilisa de faux papiers pour s'engager comme volontaire à la Royal Air Force. Admis sans difficulté, il fut, plusieurs mois plus tard, démobilisé sous prétexte d'une méningite dont il avait souffert à l'époque. En réalité, ses chefs s'étaient rendu compte qu'il était incapable d'apprendre le métier de pilote ou même de remplir les fonctions de mitrailleur. Il se mit alors à vendre au marché noir de l'alcool dérobé dans les dépôts, qu'il mélangeait à de petites quantités de gin et présentait aux clients dans des bouteilles portant l'étiquette « Fonlison's Old English Gin ». Lorsque cette source de revenus s'épuisa, il entra comme veilleur à l'usine aéronautique Napier. Là, il déclencha un jour le signal d'alerte et, quand le personnel se réfugia dans les abris, il dévalisa la cantine

en emportant toutes les provisions. En 1942, il acheta pour cinq livres un uniforme de pilote qu'il exploita dans une série de nouvelles escroqueries : sous le nom « d'officier pilote Don Hulme » et sur la base de fausses commandes, il se faisait livrer dans les dépôts de la Royal Air Force des pièces de moteur qu'il revendait ensuite illégalement. Arrêté, il eut la chance de tomber à Old Bailey sur un juge indulgent qui le condamna à deux ans de prison avec sursis. Hume essaya ensuite de profiter au maximum des années de guerre et d'après guerre. Il fabriqua divers appareils électriques, ouvrit des ateliers à Londres, fut soupçonné d'avoir participé à des cambriolages organisés par des bandes de voleurs. Il portait des costumes chers, faits sur mesure, se montrait au volant de voitures de luxe. Client assidu des boîtes de nuit de premier ordre, il habitait une élégante villa de dix pièces dans Finchley Road. Il avait épousé une jolie femme, Cynthia, fille d'un employé de banque. Cynthia ne s'intéressait point aux sources de revenus de son mari. Lorsqu'en 1947, les années du marché noir commencèrent à tirer à leur fin pour céder la place à la vie normale, Hume se trouva à nouveau devant le néant. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de Setty et, pour trouver des moyens d'existence, se lança en association avec lui dans de nouvelles affaires louches.

Hume, comme prétendaient les indicateurs de Scotland Yard, avait récemment piloté de vieux appareils que Setty avait vendus en Afrique du Nord. Les policiers retrouvèrent le chauffeur de taxi qui, ayant conduit le 6 octobre Hume de Gravesend à Londres, avait reçu du pilote un billet de cinq livres. Le chauffeur l'avait toujours sur lui, et la coupure portait le numéro de la série que Setty avait touchée le jour de sa disparition à la Yorkshire Penny Bank.

Le 27 octobre, à 7 h 30 du matin, l'inspecteur Jamieson se rendit à Finchley Road pour arrêter Hume. Il trouva

devant lui un jeune homme bâti en force, cheveux noirs, pommettes saillantes, vilaine bouche avec les commissures des lèvres inclinées vers le bas, yeux perçants, singulièrement froids. Le commissaire principal Beveridge écrivit plus tard : « L'arrestation sous l'inculpation d'un crime grave est une épreuve particulièrement difficile à supporter. J'ai vu à cette occasion des hommes durs et arrogants perdre toute assurance. Hume, lui, paraissait absolument calme... »

Après une perquisition dans l'appartement et un court interrogatoire, Hume avoua avoir connu Setty et avoir transporté deux paquets dans l'avion.

Voici le texte de sa déclaration : « Je suis marié, j'habite avec ma femme Cynthia et mon fils, âgé de trois mois, Golders Green. Au cours de la guerre, j'ai servi pendant dix-huit mois à la Royal Air Force. Je suis en possession d'un brevet de pilote et depuis neuf mois je suis membre d'« United Services Flying Club »... Dernièrement j'entretenais des relations d'affaires avec les marchands de voitures de Warren Street, entre autres avec un certain Salvadori. Mes amis savent que je suis pilote. Plusieurs fois, on m'a demandé de transporter en avion quelques personnes en Italie ou en Belgique... » Le vendredi 30 septembre, raconta Hume, il fut accosté dans le bureau de Salvadori par un homme, du nom de Mac, qui lui présenta un certain Gree. Hume donna un signalement très détaillé de ces deux individus. Mac lui avait demandé s'il voulait gagner facilement un peu d'argent et, ayant obtenu une réponse affirmative, avait noté son adresse. Le dimanche 2 octobre, Mac l'appela au téléphone. Il voulait savoir si Hume pouvait fréter rapidement un avion et il reçut, une fois de plus, une réponse affirmative. Trois jours plus tard, le 5 octobre, Mac téléphona à nouveau, lui recommandant de se tenir prêt, car il viendrait lui confier une « mission ». Hume

commanda l'avion et loua une voiture afin de pouvoir se rendre à Elstree. Entre 2 et 3 heures de l'après-midi, Mac, Gree et un troisième personnage du nom de Roy sonnèrent à la porte de l'appartement du pilote. Gree et Roy portaient chacun un paquet qui, comme l'indiqua Mac, contenait des clichés de faux bons d'essence que Hume devait lancer de l'avion dans la mer. En expliquant le but de cette « mission », Mac ne cessait de jouer nonchalamment avec son pistolet. L'homme donna au pilote six billets de 5 livres et annonça qu'il reviendrait vers 8 heures du soir pour lui verser encore 50 livres. Avant son départ pour Elstree, Hume avait déposé les deux paquets, dont il donna une description très exacte, dans un réduit à charbon. Au cours du vol, il les jeta pardessus bord d'une hauteur de 300 m à un endroit situé à 4 ou 5 miles de Southend. La nuit étant tombée, il atterrit à Southend et rentra à Londres en taxi. Devant la porte de sa maison, il trouva un Mac furieux de le voir revenir si tard et qui exigea de larguer de l'avion un autre paquet la nuit même. Après de longs palabres, on décida que Hume s'en débarrasserait le lendemain. Mac et Roy déchargèrent alors d'une voiture parquée dans la rue un gros colis qui fut transporté dans le réduit à charbon. « Le lendemain, continua le pilote, vers 11 heures du matin, j'ai descendu ce lourd objet, avec l'aide d'un employé du garage Saunders, dans la voiture. Lors de ce transfert, nous avons entendu à l'intérieur du colis un étrange gargouillement... J'ai pensé alors qu'il pouvait contenir un corps humain. Le matin même j'ai appris par les journaux que Setty avait disparu. Et soudain l'idée m'est venue à l'esprit que ce paquet enveloppé d'une couverture et ficelé au moyen d'une corde pouvait renfermer la dépouille de Setty. ». »

Tout dans le récit de Hume correspondait aux renseignements recueillis par les policiers au cours de

l'enquête à Southend, Gravesend et à Elstree. Seules les déclarations sur l'endroit et la façon dont le pilote s'était débarrassé de ces colis encombrants apportaient des éléments nouveaux. Le 7 octobre. Hume trouva dans les journaux la liste des billets que Setty portait sur lui et s'aperçut avec effroi que les coupures reçues de Mac appartenait à la même série. « Le dimanche 23 octobre, déclara Hume en conclusion, j'ai vu dans la presse l'information qu'on avait trouvé une partie du corps de Setty dans les marécages d'Essex. Tout de suite après, vers 11 heures du matin, le téléphone a sonné... C'était Roy qui m'a demandé si j'avais lu les journaux de dimanche. Et il a ajouté : « T'as intérêt de te tenir à carreau... N'oublie pas que tu as une femme et un enfant... » Depuis je n'ai pas revu ces hommes. »

Beveridge et MacDougall demandèrent au prévenu de leur donner un signalement très exact de Mac, Gree et Roy. Hume répondit à toutes les questions avec la plus grande précision et déclara : « Je suis certain que vous les trouverez facilement dans Warren Street... » Bien que, selon ses déclarations, Hume eût agi involontairement, il fut accusé d'avoir participé à l'action qui visait à faire disparaître le corps de Setty ; il fut donc maintenu en prison. Le même jour, Jamieson, accompagné de plusieurs agents, se rendit au bureau de Salvadori ; celui-ci affirma catégoriquement que non seulement lui, mais aussi tout le quartier de Warren Street, n'avait jamais connu des hommes comme Mac, Gree et Roy. Les investigations faites dans les bars, boîtes de nuit et autres établissements louches fréquentés par la pègre locale ne donnèrent aucun résultat. Il devenait clair que ces trois personnages n'existaient que dans l'imagination de Hume, riche et fertile en astuces.

Sous prétexte que Cynthia Hume pourrait être victime de représailles du « milieu », les policiers fouillèrent de fond en

comble l'appartement du pilote ; nulle part la moindre empreinte de Setty. Cynthia déclara qu'elle n'avait jamais vu Setty à la maison et qu'elle n'avait rien remarqué de particulier au cours des 4 et 5 octobre. Le 5, elle était restée au premier étage, dans la chambre à coucher de son fils malade, puis vers midi, elle l'avait accompagné à l'hôpital. Le 6, elle avait passé le plus clair de son temps auprès de son enfant. Comment admettre donc que l'on eût assassiné et dépecé un homme, puis gardé son cadavre dans l'appartement sans quelle n'eût été frappée par quelque détail insolite ? Les policiers montrèrent les photos de Setty à tous les voisins de la villa. Personne n'avait vu cet homme dans les parages, personne n'avait entendu, au cours de la nuit du 4 au 5 octobre, ou pendant la journée du 5, le moindre bruit suspect, les échos d'une lutte, les cris de la victime, le son mat d'un corps tombant à terre. Mais ces mêmes voisins n'avaient pas non plus remarqué les allées et venues de ces trois individus mystérieux Mac, Gree et Roy. Ce n'est qu'en interrogeant la femme de ménage, Mme Stride, qui chaque mercredi se rendait chez les Hume, que l'inspecteur Jamieson découvrit la première brèche. Le 5 octobre, arrivée comme d'habitude à 2 heures de l'après-midi, elle constata au salon l'absence du tapis. Hume lui annonça alors qu'il l'avait porté au nettoyage et qu'il fallait profiter de l'occasion pour frotter les parquets dans tout l'appartement. Il demanda aussi à Mme Stride d'acheter de nouveaux torchons à vaisselle, les anciens étant complètement hors d'usage. Puis, ayant fermé la porte à clé, il était resté au moins une heure à la cuisine. En sortant, il tenait à la main deux gros paquets qu'il chargea dans la voiture. Contrairement aux déclarations de Hume, Mme Stride affirmait qu'aucun inconnu n'avait déposé ce jour-là des paquets à la cuisine.

Au garage Saunders, Jamieson interrogea un certain

Stadden qui dans l'après-midi du 6 octobre avait, suivant les instructions de Hume, frotté les parquets. Au cours du même après-midi, Hume avait demandé à Stadden de l'aider à porter un colis dans la voiture. Le pilote avait essayé d'effectuer seul ce transfert, mais il n'avait réussi qu'à déplacer jusqu'à l'escalier ce paquet lourd, enveloppé d'une couverture et que l'on ne devait empoigner, selon l'ordre de Hume, que par la corde. Voulant raccourcir le transport du colis. Hume décida de placer la voiture devant l'entrée des domestiques qui se trouve à l'arrière de la maison. Mais, craignant de laisser Stadden seul avec le paquet, il l'avait prié de l'accompagner pendant qu'il manœuvrait le véhicule.

Ces quelques renseignements ne firent que confirmer les soupçons de Jamieson et de MacDougall : Hume, coupable du meurtre mais très malin, avait su inventer une histoire plausible qui le mettait à l'abri de toute accusation sérieuse.

Le 29 octobre, Francis E. Camps procéda, à la demande de la police, à une nouvelle perquisition dans l'appartement de Hume. Il tentait de trouver les traces de sang et les sciures d'os qu'aurait dû laisser le sciage effectué par Hume. Camps était accompagné du Dr Henry Smith Holden, directeur du laboratoire de médecine légale de Scotland Yard, éminent chimiste et grand spécialiste de toute analyse du sang. Depuis le temps d'Uhlenhuth, les savants avaient progressé considérablement dans ce domaine et créé une nouvelle branche de science, appelée sérologie. Ils savaient maintenant que le sang se composait de différents groupes, comme A, B, AB et O, ce qui permettait d'identifier avec plus d'exactitude les traces trouvées sur le lieu du crime. L'autopsie avait démontré que le sang de Setty appartenait au groupe O.

Holden eut la chance de découvrir sur le tapis une tache de 30 cm sur 20, contenant du sang. Toutefois, en raison

du nettoyage du tapis par la teinturerie, il était impossible d'établir son groupe et son genre. Les autres traces – sur le parquet du salon près de la porte, sur le linoléum recouvrant le sol de l'entrée et en six endroits entre les lames du parquet de la salle à manger – comportaient du sang humain appartenant au groupe O. Sur l'ordre de Camps, on enleva le parquet dans tout l'appartement. Entre les lames et les solives, on recueillit au moins une tasse de sang coagulé, lui aussi du groupe O. Dans la cuisine et dans le réduit à charbon, en revanche, aucune trace suspecte ; sur le mur de la cage d'escalier et sur le linoléum de la salle de bains, quelques éclaboussures, mais si petites quelles ne permirent pas d'établir s'il s'agissait bien de sang humain. Les analyses effectuées révélèrent que le sang était de date récente mais qu'on ne pouvait fixer exactement.

Il n'y avait donc pas de doute : une grande quantité de sang avait coulé dans l'appartement de Hume et on avait tout fait pour supprimer ses traces. Ces efforts avaient donné d'excellents résultats dans la cuisine et dans le réduit à charbon, mais ailleurs, sur le linoléum de l'entrée par exemple, le nettoyage avait été moins efficace.

Camps et Holden tentèrent de préciser la quantité de sang qu'il avait fallu verser pour en obtenir, après coagulation, un volume aussi important. Ils en firent couler un demi-litre sur une lame de parquet ressemblant à celles de l'appartement de Hume et notèrent à intervalles réguliers les gouttes de sang tombées sur le sol et coagulées. Après quelques jours de ces expériences, ils arrivèrent à la conclusion que pour obtenir une telle abondance de sang coagulé, un demi-litre au moins de sang frais avait été nécessaire. Dans ces conditions (et sans tenir compte des traces effacées). Hume ne pouvait prétendre que lui ou quelque autre locataire de la maison avait tout simplement

saigné du nez. Camps soumit finalement à des essais la couverture dans laquelle le tronc de Setty avait été enveloppé. Il apparut alors quelle laissait filtrer le sang sans la moindre difficulté.

Si les déclarations de Hume étaient vraies, il n'y avait qu'une seule façon d'expliquer cette grande quantité de sang répandue dans son appartement : il avait coulé des colis qui, comme le pilote l'avait avoué, renfermaient le corps dépecé de Setty. Dans ce cas pourtant, ces paquets auraient dû eux-mêmes être maculés de sang. Or, Hume n'en avait soufflé mot et ni Mme Stride ni Stadden n'avaient remarqué sur eux aucune trace suspecte. En outre, pour laisser des traces dans l'entrée, dans le salon et dans la salle à manger, il avait fallu poser ces paquets ou tout au moins les traîner à travers les pièces. Dans la déclaration de Hume, il n'en était pas question. Tout laissait donc croire que nul autre que le pilote lui-même avait assassiné Setty, puis dépecé et traîné son corps à travers l'appartement.

Connaissant maintenant l'habileté infernale du prévenu et sachant qu'au cours du premier interrogatoire la question de traces de sang n'avait pas été soulevée, Beveridge décida, en accord avec le procureur Christmas Humphreys, de tenir secrète la découverte faite par les médecins légistes. Selon lui, le seul espoir de confondre le meurtrier présumé reposait sur la possibilité de le prendre au dépourvu.

Humphreys convoqua Camps et Holden, car il désirait savoir si les traces de sang ne pouvaient pas fournir la preuve que le meurtre avait été accompli dans l'appartement de Hume et nulle part ailleurs. Il avait lu dans un ouvrage de médecine légale qu'après décès le sang perdait la faculté de se coaguler. Si cette thèse était exacte et si Hume disait la vérité en affirmant que Setty avait été tué quelque temps auparavant par des inconnus, le sang

de la victime qui, prétendait-il, s'était échappé des colis ne pouvait plus se coaguler. Selon le pilote, dix, sinon vingt-quatre heures s'étaient écoulées entre l'assassinat de Setty et la remise du paquet contenant son tronc. Or, le sang trouvé par les médecins légistes dans l'appartement était coagulé. N'y avait-il pas là un moyen de démontrer que le meurtre avait été perpétré par Hume dans son propre appartement ?

Une dizaine ou une vingtaine d'années plus tôt, Camps et Holden auraient pu peut-être répondre par l'affirmative à cette question. Entre 1935 et 1938 en effet, l'Allemand Walcher et le Français Piédelièvre avaient prétendu que le sang cessait de se coaguler quelques heures après le décès (Walcher avait fixé ce délai à six heures). Mais ce qui alors paraissait certain ne l'était plus en 1949. Grâce à des analyses, toujours plus subtiles, les biologistes et les chimistes avaient démontré que la coagulation, même chez les hommes vivants, constituait un phénomène à tel point complexe que Berthold Mueller, l'un des plus éminents médecins légistes d'Allemagne, avait pu déclarer en 1953 : « Au fur et à mesure de l'avance de nos connaissances, les phénomènes, au lieu de se simplifier, deviennent de plus en plus compliqués. »

Le problème de la coagulation posthume présentait des difficultés multiples. En 1897, Brouardel avait affirmé que le sang d'un pendu se coagule pendant une heure après le décès, puis redevient fluide. Cette thèse, vite oubliée, fut réhabilitée après la Deuxième Guerre mondiale et confirmée par des savants tels que les Allemands Schleyer, Berg et Klein ou les Russes Ydin, Bagdassarow et Guljajew. En Union soviétique en particulier, l'hématologie avait fait de grands progrès après la guerre civile d'Espagne. Au cours de cette guerre, on avait pratiqué avec succès des transfusions sanguines d'un cadavre à un blessé. Les

médecins avaient remarqué à cette occasion que chez un homme qui avait succombé à une mort violente le phénomène de coagulation, qui en effet se manifestait pendant un certain temps, faisait place à la fluidité. En général, le sang d'un cadavre se coagulait plus difficilement que celui d'un homme vivant. Mais il n'était pas facile d'établir une règle quelconque en ce qui concerne la durée de la coagulation. Selon les savants soviétiques, le phénomène de la réapparition de la fluidité pouvait se produire aussi bien après trente minutes qu'après trois jours. La faculté pour le sang de se coaguler ou de rester fluide dépendait de l'organe qui se vidait. Mais elle était sujette à de multiples influences d'ordre physiologique ou biochimique qui de leur côté prenaient un caractère différent selon les circonstances accompagnant le décès. On n'arrivait pas, par exemple, à expliquer judicieusement le fait que le sang du cœur, après une mort violente, demeurait fluide et se coagulait lorsque le décès était précédé d'une lente agonie. Selon certains savants, dans le cas de strangulation qui entraîne une déficience d'oxygène dans l'organisme, l'excédent de l'acide carbonique, anticoagulant puissant, en était la cause ; d'autres affirmaient que la mort violente n'arrêtait pas immédiatement certains processus chimiques et biologiques qui, au cours d'une mort lente, s'éteignaient, d'eux-mêmes progressivement. L'Allemand Klein prétendait que le sang d'un cadavre conservait la faculté de se coaguler pendant deux heures, alors que les savants soviétiques accordaient un délai de cinq ou six jours. Les deux thèses étaient probablement exactes, car les hématologistes avaient sans doute observé ce phénomène dans des circonstances différentes. L'Allemand Schleyer découvrit que la faculté de coagulation du sang périphérique avait une durée différente de celle du sang artériel ; il en tira la conclusion qu'un décès violent était

suivi de trois phases consécutives : celle de fluidité, puis de coagulation et enfin de fluidité définitive. L'Allemand Berg de son côté soutenait la thèse contraire ; selon lui, il n'y avait que deux phases : la coagulation d'abord, la fluidité ensuite. Tout n'était donc qu'incertitude. Les médecins légistes et les hématologues étaient encore au stade de la recherche des moyens susceptibles d'éclaircir ce phénomène.

Avant de donner une réponse définitive à la question du procureur Humphreys, Camps et Holden se plongèrent dans les ouvrages les plus récents consacrés à ce problème. Mais ils n'y trouvèrent que la confirmation de leur conviction : chaque thèse qu'ils avanceraient serait aussitôt contredite par le défenseur de Hume, qui trouverait toujours un grand hématologiste pour affirmer le contraire.

Les 18, 19 et 20 janvier 1950, Christmas Humphreys prononça à Old Bailey son réquisitoire. Donald Hume, dit-il, a assassiné le 4 octobre Stanley Setty dans son appartement, a dépecé la victime, puis il a essayé de faire disparaître la dépouille de l'homme en lançant de l'avion, les 5 et 6 octobre, trois colis contenant son corps. « L'accusé, écrivait le journaliste britannique John Williams, avec ses cheveux noirs et touffus, son visage rond et frais, paraissait bien moins de 30 ans. Si ses yeux froids semblaient ce jour-là un peu voilés, le dessin de sa bouche et de ses sourcils épais laissait deviner la dureté de son caractère. » Pas seulement la dureté, mais aussi une étonnante présence d'esprit. Hume la manifesta tout au long du procès. Les témoins de l'accusation défilèrent durant trois jours : le gardien de l'aéroport d'Elstree, Mme Stride, les habitués de Warren Street qui n'avaient jamais vu ni connu les nommés Mac, Gree et Roy. Mais ce fut la déposition de Francis E. Camps et de Henry S. Holden dévoilant la présence de traces de sang dans l'appartement

de l'inculpé qui constitua le véritable coup de théâtre. « Hume, rapportait John Williams, se tenait debout dans le box des accusés, les mains posées sur la balustrade ; apparemment, il était aussi calme que d'habitude, mais on sentait qu'intérieurement l'angoisse le tenaillait. L'accusation semblait triompher... » Ce triomphe pourtant allait-il durer ? Hume n'était-il pas capable de remanier sa déclaration de sorte que l'argument évoquant les traces de sang cesserait d'être une preuve décisive ?

Humphreys, Camps et Holden, d'abord inquiets puis déçus, n'eurent pas à attendre longtemps la confirmation de leurs pressentiments. Le défenseur Lévy demanda à l'accusé de répéter sa déclaration et Hume fit absolument le même récit jusqu'au moment où dans la soirée du 5 octobre Mac, Gree et Roy avaient déposé le gros colis dans le réduit à charbon. Mais à partir de là tout changeait.

« Qu'avez-vous fait ensuite, demanda Lévy, qu'avez-vous fait après le départ de ces hommes ? »

« Je suis retourné dans le réduit, dit calmement Hume, pour repousser les paquets dans un coin. En les soulevant, j'ai entendu un étrange bruit de gargouillement et j'ai aperçu sur le sol une tache de sang. »

Humphreys ferma les yeux. Puis, penché en avant pour ne pas perdre le moindre mot, pour retenir chaque détail, il essaya de concentrer son attention sur les failles éventuelles de cette déclaration. Impassible, maître de lui, Hume annonça que la « peur du Christ » l'avait saisi à ce moment-là. Ayant trouvé du sang dans le salon où les paquets avaient été déposés d'abord, il en avait essuyé les traces. Le matin, il avait essayé de transporter les colis, mais il n'avait réussi qu'à les pousser jusqu'à la cuisine, puis jusqu'à la salle à manger. Au cours de ce déplacement un côté d'un des paquets avait cédé sous le poids et une grande quantité de sang s'était répandue par le trou. Il avait

bouché l'ouverture à l'aide d'une robe de sa femme et enveloppé le tout d'une couverture. Puis, il avait nettoyé les traces de sang dans la cuisine, dans le réduit à charbon, dans la salle à manger et dans l'entrée. C'est alors que s'était présenté l'employé du garage qui devait frotter le parquet ; il lui avait demandé de l'aider à transporter le colis, et le garçon n'avait pas remarqué de taches de sang. Le reste de la déclaration de Hume correspondait exactement à sa première déposition.

Humphreys, qui comprenait l'astuce de ce mensonge calculé froidement, tenta en vain d'acculer Hume. Il s'accrocha à la seule erreur commise par l'inculpé : son récit n'expliquait pas l'existence de la tache de sang sur le tapis qui le 5 octobre avait été remis à la teinturerie. Mais, glacial, Hume avait réponse à tout. Il avoua ne pas pouvoir fournir d'explication à cela. Dans les appartements, dit-il, n'y avait-il pas des dizaines, des centaines de tapis qui pour une raison ou une autre portaient des taches de sang ? Qui oserait affirmer qu'il s'agissait là du sang d'un homme ? Même Camps et Holden ne pouvaient le prouver.

Humphreys, convaincu que Hume mentait effrontément, restait pourtant, en raison du manque de preuves, impuissant devant ces mensonges. Lorsqu'il termina son interrogatoire, il savait que la bataille était perdue. Tous les autres événements de ce procès n'avaient maintenant qu'une importance secondaire. Et la déclaration des deux témoins de Lévy qui prétendirent avoir récemment rencontré à Paris les nommés Mac, Gree et Roy. Et les thèses de Donald R. Teare, expert cité par la défense, qui assura que Hume n'aurait jamais pu scier les os de Setty sans attirer l'attention des voisins. « En tant que pathologiste je peux affirmer, dit-il, qu'il est impossible de dicter une lettre à une secrétaire si, à côté, on est en train de scier un corps humain. » Tout ceci n'était que des escarmouches de

second plan. Seul le fait « de ne pouvoir tirer des conclusions décisives de la présence des taches de sang » importait.

Après six jours de procès, le 23 janvier, les jurés se retirèrent pour délibérer. Mais bientôt leur représentant annonça (et sa voix trahissait bien sa conviction qu'il tenait Hume pour un menteur) que les opinions étant très partagées, le jury se trouvait en plein désaccord. Humphreys pensa tout d'abord à réclamer la constitution d'un autre jury. Il se rendit pourtant compte que ce nouveau jury aurait les mêmes difficultés que le précédent à prendre une décision. Il ne lui restait donc qu'une seule issue : s'il voulait empêcher l'acquittement de Hume, il lui fallait se saisir de l'occasion que l'inculpé lui avait offerte en avouant qu'il avait vu le sang se répandre du paquet. Par cet aveu, l'accusé avait sauvé sa tête, mais admis en même temps sa part de responsabilité dans la suppression du cadavre. Humphreys accusa donc le pilote non de meurtre, mais de participation au meurtre. Et Hume, lorsqu'on lui demanda s'il reconnaissait sa culpabilité dans ce domaine, n'eut d'autre choix que de répondre par l'affirmative. Le juge Sellers le condamna à neuf ans de réclusion criminelle.

« Toute l'Angleterre, écrivait le chroniqueur de Sunday Pictorial Victor Sims, est persuadée que l'accusé a menti pour sauver sa vie. » Certains reprochaient à Camps et à Holden d'avoir manqué d'érudition scientifique pour apporter la preuve décisive. Emportée par l'indignation, la romancière Rebecca West notait : « Dommage que les experts de l'accusation, les médecins légistes soient intervenus... Il eût mieux valu les laisser à la maison, pantoufles aux pieds... » Camps lui-même reconnaissait avec amertume l'impuissance de la médecine légale dans certains cas. Le 23 novembre 1950, au cours d'une réunion des membres de la Société de Médecins légistes, il

prononça une conférence consacrée à l'affaire Setty. Sous l'apparence froide d'un discours d'homme de science perçait sa conviction que Hume était coupable et son regret que la médecine légale, malgré les progrès accomplis, fût incapable de le prouver. « La question de savoir qui a tué Setty, conclut-il, relèvera toujours du domaine des spéculations. » A ce moment-là, Camps ne pouvait pas prévoir que quelques années plus tard un aveu extraordinaire, absolument cynique, allait projeter sur l'affaire Setty la lumière crue de la vérité.

Au petit matin du 1^{er} février 1958, Hume, libéré, quittait la prison de Dartmoor. Quatre mois plus tard, le 1^{er} juin 1958, un gros titre s'étalait en première page du journal du dimanche Sunday Pictorial : « L'aveu bouleversant de Donald Hume : j'ai tué Setty et je n'en ai pas été puni »... Cela semblait incroyable, mais le fait était là : incapable de gagner décemment sa vie, poussé par la soif d'argent. Hume avait vendu au journal pour deux mille livres le récit, cette fois vrai, de son meurtre. Il savait qu'aucun tribunal en Angleterre ne pouvait le condamner pour un crime qui avait déjà fait l'objet d'une sentence.

La déclaration de Hume, vérifiée par les journalistes avant sa publication, confirmait à la lettre les conclusions de l'enquête et celles des médecins légistes. Il y racontait qu'il était devenu le bras droit de Setty, lorsque les grandes combines du temps de la guerre et du marché noir avaient pris fin. Il volait des voitures, transportait des armes en avion à l'étranger. Setty le payait bien, mais le traitait toujours de « bâtard », ne voyant en lui qu'un petit voyou mercenaire. En 1949, la haine que Hume ressentait à l'égard de son patron, sa rancune à cause des manières méprisantes de Setty prirent les proportions d'une obsession. Dans la soirée du 4 octobre, Setty vint lui rendre visite, sans être aperçu par les voisins. Il voulait lui proposer une affaire, mais il eut

la malchance de faire une observation ironique qui déclencha la fureur de Hume. Fou de rage, le pilote se précipita sur l'homme, un poignard à la main. Son adversaire avait essayé de se défendre, mais il glissa sur le tapis et là, par terre, fut lardé de coups, dont un devait être mortel. Le tout s'était déroulé en quelques minutes, en pleine lumière, les rideaux des fenêtres n'étant pas tirés. Hume avait traîné ensuite le corps à travers l'entrée, la salle à manger et la cuisine jusqu'au réduit à charbon où sa femme, il le savait bien, ne se rendait jamais, de peur des souris. Au cours de ce transport, beaucoup de sang avait coulé ; il avait lavé soigneusement les traces et tenté en vain de faire disparaître la tache sur le tapis. Puis pour effacer les empreintes, il avait essuyé tous les objets que la victime avait pu toucher. Restait la voiture de Setty, une Citroën, parkée devant sa maison. Il la conduisit à Cambridge Terrace Mews, l'abandonna dans un coin sombre, se rendit à pied jusqu'à Avenue Road, prit un taxi, fit quelques détours et finalement rentra chez lui à pied ; vers 11 heures, il était à la maison et personne n'avait rien remarqué. Alors, il avait décapité le cadavre et amputé les jambes à l'aide d'une scie et d'un vieux couteau de cuisine.

Cette besogne macabre fut accomplie plus vite et plus facilement qu'il ne l'avait pensé. Il avait enfoncé le crâne dans une boîte de conserve de la marque Heinz, placé les jambes dans un gros carton enveloppé d'un feutre, puis d'une couverture.

Lorsque le lendemain la femme de ménage, Mme Stride, s'était présentée, tout était en ordre : la cuisine et le réduit à charbon nettoyés à fond, le tapis envoyé à la teinturerie, les dispositions prises pour faire frotter le parquet. Comme le colis contenant le tronc était devenu un peu humide, Hume avait demandé au garçon du garage de le saisir par la corde. Toutefois, il avait mal calculé son temps et il était trop

tard pour voler jusqu'à la mer afin d'y lancer les paquets. Cette seule erreur avait permis de découvrir le corps de Setty dans les marécages d'Essex. Pendant trois semaines. Hume avait procédé ensuite à tous les nettoyages possibles dans son appartement et il était persuadé d'avoir effacé la moindre trace du crime. Quand les journaux avaient publié les numéros des billets que Setty portait sur lui, Hume comprit qu'il ne pourrait pas échapper à l'arrestation. Il avait préparé alors son premier gros mensonge : l'histoire de Mac, Gree et Roy. Au cours du procès, la déclaration sur la découverte des traces de sang dans son appartement fut pour lui un choc, une surprise totale. Mais n'avait-il pas avec maestria inventé sur-le-champ son second gros mensonge ?

Quand cet aveu cynique parut dans Sunday Pictorial, Hume n'était plus en Angleterre. Il se trouvait en Suisse, où, sous le nom de Bird, pilote d'essai canadien, il jetait à pleines mains l'argent par les fenêtres. En 1959, à Zurich, au cours d'un hold-up, il blessa le caissier de la Banque d'industrie, puis tua un chauffeur de taxi. Arrêté, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Son aveu publié par le journal équivalait à une réhabilitation tardive de Humphreys, Beveridge et des policiers de Scotland Yard. Pour Camps et Holden, il avait une double signification : d'une part, il leur apportait la confirmation de la justesse de leurs observations et conclusions, mais d'autre part, il rendait plus douloureux le sentiment qu'ils s'étaient trouvés, malgré tous leurs efforts et malgré les progrès accomplis par la science, dans l'impossibilité de fournir la preuve décisive de la culpabilité du criminel.

2

BALLADE DE LA BALLE MEURTRIÈRE ou le chemin conduisant vers la balistique

En 1835, Henry Goddard, l'un des derniers et des plus intrépides Bow-street Runners (le premier noyau de la police judiciaire en Angleterre), enquêtait sur un meurtre.

En examinant le projectile trouvé dans le corps de la victime, il remarqua qu'il portait une petite « bosse » très caractéristique. Cette pièce à conviction en main, il alla inspecter le logement d'un suspect, où il devait découvrir un moule destiné à façonner des balles de plomb et qui avait

un défaut, un léger enfoncement à l'intérieur. La bosse sur la balle s'adaptait parfaitement à l'enfoncement. Pris au dépourvu, le propriétaire du moule avoua le crime.

Henry Goddard, comme la plupart des Bow-street Runners, était dur, corrompu, cupide, mais malin. Il devait le succès dans ce dernier cas à son don d'observation. Pourtant l'idée de créer un système à partir de cette découverte n'effleura même pas son esprit.

Toujours est-il que Henry Goddard avait trouvé là un moyen permettant de retracer le chemin qui conduit d'une balle à l'arme, de l'arme au criminel. Sans le savoir, il fut le premier d'une longue file d'hommes – armuriers, policiers, charlatans ou grands chercheurs – qui, de génération en génération, devaient développer une nouvelle méthode destinée à confondre le malfaiteur. Appelée balistique et adoptée par la criminologie scientifique vers le milieu du ^{xx}e siècle, cette méthode constitue depuis sa partie intégrante, comme ses prédécesseurs, la médecine légale et la toxicologie.

Vingt-cinq ans plus tard, en 1860, les actes du Tribunal anglais de Lincoln enregistraient une affaire criminelle où un autre pionnier de la balistique (malheureusement, nous ne connaissons pas son nom) avait permis de mettre la main sur un repris de justice. Policier, il menait une enquête sur le meurtre de l'un de ses collègues. Cette fois ce n'est pas la balle qui lui aura apporté des renseignements sur le coupable, mais la bourre qu'on utilisait à l'époque pour maintenir la cartouche dans l'arme à feu. Près du cadavre de la victime le vent jouait avec le reste de bourre faite d'un morceau de papier de journal et encore imprégnée de l'odeur de soufre. Au cours de la perquisition effectuée dans le logement d'un suspect du nom de Richardson, les policiers découvrirent un pistolet à double canon. L'un d'eux portait les traces d'un tir récent, l'autre avait encore sa

charge fixée à l'aide d'un bout du journal Times. Le directeur du Times, interrogé, mit « ses plus grosses lunettes » et décréta que la bourre ramassée près du cadavre et celle du second canon provenaient de son journal en date du 27 mars 1854. Richardson, acculé au mur, avoua son forfait.

Près de vingt ans devaient s'écouler avant qu'un cas semblable se produisît. En 1879, aux États-Unis, un certain Moughton, propriétaire d'un pistolet, était accusé d'un double crime. Il se confondait en protestations de son innocence, jurait n'avoir pas utilisé son arme depuis des années. Le juge qui, selon l'expression de l'époque, était un « homme moderne aux idées avancées », fit appeler un armurier. Celui-ci, géant barbu en tenue de travail (habitant non loin du palais de justice il fut prié de se présenter devant le Tribunal sans perdre de temps), inspecta à l'œil nu le canon de l'arme et, ayant repéré un peu de poussière et de rouille, confirma les déclarations de l'inculpé.

« Ce pistolet, dit-il, n'a pas servi depuis dix-huit mois au moins. » Une pareille expertise serait, un siècle plus tard, considérée par les spécialistes comme une fumisterie, mais à l'époque elle sauva la vie d'un homme.

En ce temps-là les tribunaux, tant en Europe qu'en Amérique, commencèrent à prendre l'habitude de s'adresser aux armuriers pour leur confier des tâches d'experts. Ces hommes savaient démonter une arme, avaient des connaissances plus ou moins étendues sur la trajectoire du projectile et ils étaient appelés à trancher des problèmes concrets. On leur demandait par exemple si le projectile du crime provenait d'une arme chargée par l'avant ou par l'arrière, si l'arme examinée possédait ou non une certaine précision de tir à une distance donnée, si l'on pouvait se servir d'une arme à balles pour tirer des chevrotines ; ils avaient également à définir la superficie

d'impact des chevrotines sur une cible éloignée.

De nouveaux dix années devaient passer. A Lyon, le célèbre Pr Lacassagne s'aperçut un jour que la balle qu'il venait de retirer d'un cadavre était marquée de sept rayures ou « sillons ». Elle était du même calibre que le revolver trouvé sous le plancher dans l'appartement d'un suspect. Cela signifiait que ce revolver pouvait être – mais rien n'était encore prouvé – l'arme du crime. Pour en avoir la certitude il fallait étudier le problème des « sillons ».

Au cours du ^{xx}^e siècle, les fabricants d'armes avaient amélioré la justesse et la portée du tir en traçant à l'intérieur du canon des rayures en forme de spirale se déroulant de l'arrière vers l'avant. La balle projetée par un tel canon avait un mouvement rotatoire qui lui assurait une plus grande portée. Tant que l'on chargeait l'arme par l'avant il était difficile de passer la balle par un canon strié. Seule l'invention du chargeur placé à l'arrière permit d'utiliser les avantages que procuraient les rainures.

Les fabricants devaient adopter des solutions les plus diverses dans le domaine des rayures. Les uns en gravaient cinq, d'autres six, chez les uns la spirale imprimait à la balle un mouvement de rotation de gauche à droite, chez les autres un mouvement inverse. Les uns séparaient les stries par un champ assez large, les autres les rapprochaient considérablement. Chacun d'eux croyait avoir trouvé la meilleure formule.

Lorsque, en 1889, le Pr Lacassagne examinait la balle aux sept « sillons », personne n'avait encore étudié le problème de ces différences. Pour le savant de Lyon, il était tout de même clair que les stries constituaient un indice. Parmi plusieurs revolvers qu'on lui avait montrés et qui appartenaient à des suspects, il en trouva un dont le canon avait sept rayures. Jusqu'à présent, il n'en avait jamais rencontré de pareil. Les stries sur la balle s'adaptant aux

sept spirales du canon, le propriétaire du revolver fut arrêté. Lacassagne, dont l'expérience dans le domaine de la balistique était limitée et qui aurait dû compter avec l'existence d'un certain nombre de revolvers à sept rayures, ne pouvait qu'espérer au fond de lui-même d'avoir vu juste en désignant cet homme comme le vrai coupable.

L'année 1898, dans la ville allemande de Neuruppin, le grand chimiste de Berlin Paul Jeserich déposait en tant qu'expert dans une affaire criminelle devant le Tribunal. On lui avait montré la balle retirée du cadavre et l'arme de l'inculpé. Jeserich, qui était fort ingénieux, procéda à un tir d'essai, photographia la balle du crime et celle de l'essai, puis compara les photographies au microscope. Il fut frappé alors par le tracé des rayures qui, sur les deux projectiles, était non seulement identique, mais aussi « anormal ». Cette constatation devait contribuer à la condamnation du prévenu. L'activité de Jeserich était pourtant trop étendue pour qu'il pût s'intéresser réellement à la balistique. Sa déposition à Neuruppin n'était que le fait du hasard.

Au seuil de notre siècle, le célèbre Manuel du juge d'instruction, de Hans Gross, constituait une preuve éclatante que les savants n'étaient pas encore prêts à reconnaître l'utilité scientifique de la balistique. Certes, Gross consacrait un chapitre entier de son ouvrage aux armes à feu. Il recommandait aux juges d'instruction d'approfondir leurs connaissances en cette matière, car on ne pouvait se fier aux « prétendus experts en balistique ». Sarcastique, il se moquait des actes de la justice où l'on pouvait lire des phrases du genre : « Le juge demande à l'expert de démonter l'arme et celui-ci constate qu'elle est chargée de chevrotines, dont la quantité est plutôt importante. » Mais en même temps, Gross manquait de précision dans la description des types d'armes qu'il connaissait, prétendait que l'on pouvait examiner l'âme

d'une bouche à feu à l'aide d'un « miroir » fait de papier blanc, donnait des renseignements inexacts sur la trajectoire du tir, la valeur et l'efficacité de la poudre.

Revenons une fois de plus en Amérique.

En 1902, dans l'État de Massachusetts, Oliver Wendell Holmes, un des plus éminents représentants de la justice américaine, jugeait une affaire criminelle où un certain Best était accusé de meurtre. Holmes, partisan fervent du progrès scientifique, demanda, comme l'avait fait son collègue au cours du procès Moughton, de faire venir un armurier « capable de manier le microscope ». Il voulait savoir si la balle trouvée dans le cadavre avait été tirée par l'arme de l'inculpé. L'expert suivit, sans le savoir, l'exemple donné par Jeserich : ayant fait un tir d'essai avec le revolver de Best, il apporta aux jurés la balle du crime et celle de l'essai soigneusement enveloppées de coton. Muni d'une loupe et d'un microscope, il procéda aux comparaisons des deux projectiles devant le Tribunal. Sa conclusion fut formelle : la balle meurtrière avait été tirée du revolver de Best.

« Nous ne connaissons pas d'autre moyen, déclara Holmes en s'adressant aux jurés, pour permettre à la justice de reconnaître avec plus de certitude les données concernant l'influence qu'exerce sur la balle de plomb le canon d'une arme... »

Holmes avait touché là à une question qui préoccupait à cette époque de nombreux experts en Europe. Ils étudiaient les divers problèmes se rattachant au canon des armes à feu, à la trajectoire du projectile, à la distance que celui-ci pouvait parcourir. Richard Kockel, qui lançait l'idée d'une médecine légale « universelle », englobant toutes les branches de la science, s'était également intéressé à la balistique. Il suggérait de « rouler » la balle du crime et la balle de l'essai dans de la cire chaude ou dans du zinc

chauffé. Ces matières, étant malléables, reproduisaient avec une grande netteté les boursouflures ou enfoncements de la surface des projectiles, que Kockel refroidissait auparavant en les plongeant dans de l'eau glacée. Le savant croyait avoir trouvé ainsi une méthode permettant de reconstituer plus fidèlement la surface de la balle que la photographie qui, selon lui, pouvait être trompeuse à cause de la sphéricité du projectile. Avait-il raison ? Ses épreuves en cire ou en zinc constituaient-elles réellement une reproduction idéale ?

Quelques années plus tard, en décembre 1913, un autre savant, cette fois un Français, le professeur de médecine légale à Paris, Balthazard, consacrait un article à la balistique dans les Archives d'anthropologie criminelle et de médecine légale. Il avait remarqué que la douille peut être un indice précieux : selon les armes, le percuteur y creuse en effet des enfoncements différents et l'amortisseur qui maintient la cartouche y imprime, au moment du choc provoqué par la détonation, diverses marques résultant des aspérités qui lui sont caractéristiques. Enfin, dans les armes automatiques les griffes de l'éjecteur laissent sur la douille des éraflures plus au moins typiques. Toutes ces empreintes pouvaient servir, selon Balthazard, à identifier l'arme du crime.

Les sombres nuages annonçant la Première Guerre mondiale se rassemblaient déjà à l'horizon au moment où le savant français publiait les résultats de ses expériences. Une longue période d'inactivité dans le domaine de la balistique devait suivre les découvertes faites par ce pionnier. Balthazard appartenait à la catégorie des grands chercheurs qui s'efforçaient d'explorer un terrain nouveau. Mais lui, comme ses prédécesseurs, n'avait qu'effleuré en réalité la surface des problèmes. Ces hommes défendaient la légalité. Pour la protéger, ils essayaient de trouver une

méthode utilisant la technique moderne. Leur chemin pourtant était semé d'obstacles.

Rien ne devait augmenter davantage ces incertitudes que le troupeau « d'experts » véreux qui s'était répandu à cette époque aux Etats-Unis, profitant des chances qu'offraient le libéralisme américain, d'une part, et le nouveau champ d'activité créé par la balistique, de l'autre. Leur devise : « Achète-toi une loupe, deviens expert en balistique et tu gagneras cinquante dollars par jour », et leur manque de scrupules les encourageaient à énoncer des avis à la légère, avis décidant souvent du sort d'un homme, alors que la science elle-même était encore en proie aux incertitudes.

Ce manque de scrupules d'un charlatan américain devait pourtant faire naître miraculeusement l'idée d'une invention qui allait jeter les fondements sur lesquels repose la balistique actuelle.



Dans la nuit du 21 au 22 mars 1915, West Shelby, petite localité située dans le comté d'Orleans faisant lui-même partie de l'État de New York, fut le théâtre d'un double crime. Une couche épaisse de neige, tombée la veille, couvrait cette nuit-là les quelques fermes du village éparpillées le long de la route.

A l'aube, vers 6 heures du matin, Charles E. Stielow, valet à la ferme appartenant à Charles B. Phelps, rejeta les couvertures de son lit et, sans prendre le temps de faire sa toilette, quitta les communs pour se diriger vers l'étable. A peine eut-il fait quelques pas qu'il trébucha, mal éveillé, contre le corps inerte d'une femme en chemise de nuit. Il reconnut en cette personne, couverte de sang, la gouvernante de son patron, Margaret Wolcott. Elle avait

cessé de vivre. Epouvanté, Stielow se précipita vers la maison du fermier et, ouvrant la porte de la cuisine, découvrit que Phelps, également en chemise de nuit, gisait sur le sol au milieu d'une mare de sang.

Stielow, âgé alors de 37 ans, était d'origine allemande. Doté de la force d'un lion et de l'esprit d'un enfant, il n'avait jamais appris à lire et à écrire. Il parlait un anglais rudimentaire et, ouvrier agricole depuis sa jeunesse, il allait de ferme en ferme jusqu'au jour où, un an plus tôt, il s'était embauché chez Phelps. Marié et père d'un enfant (sa femme en attendait un autre à l'époque du crime), il habitait avec sa belle-mère et son beau-frère. Logé, nourri et chauffé, avec le fourrage gratuit pour sa vache et quatre cents dollars par an, il se croyait au faite de sa carrière.

Stielow jeta un coup d'œil dans la maison et, ayant constaté que le bureau de Phelps était fracturé ; comprit finalement qu'on avait commis un double meurtre pour cambrioler le fermier. Troublé, il se dirigea lourdement vers les communs afin de réveiller son beau-frère Nelson Green, qui se mit aussitôt en route pour alerter le shérif du comté d'Orleans, Chester D. Barlett.

Une demi-heure plus tard, une foule excitée se rassemblait dans la ferme de Phelps. De mémoire d'homme on n'avait pas commis de crime dans le comté d'Orléans, que dire alors d'un double meurtre ? Curieux, inquiets, mais aussi vindicatifs, les hommes accouraient de tous côtés. Insoucians, ils piétinaient les traces que le ou les criminels avaient pu laisser. Le shérif Barlett (les raisons politiques et non ses connaissances en criminologie lui avaient permis – comme à la plupart de ses collègues – d'accéder à ce poste) avait affaire à un crime pour la première fois de sa vie. L'air suffisant mais désarmé, il tournait en rond. Il remarqua quand même que Phelps vivait encore. Il le fit transporter à l'hôpital où, quelques heures après, le pauvre

homme rendait l'âme sans avoir repris connaissance. Un chien policier que Barlett appréciait beaucoup suivit les traces qui pourtant ne devaient mener nulle part. Ce furent les médecins de l'hôpital qui apportèrent les premiers renseignements précieux. Le corps de la victime était criblé de trois balles de calibre 22.

Le coroner du comté d'Orleans prit l'enquête en main le 26 mars. Il décréta que tout homme possédant une arme du même calibre devenait automatiquement suspect. Stielow et son beau-frère Green, interrogés par les policiers, affirmèrent n'avoir jamais possédé d'armes. En désespoir de cause, Barlett décida de s'adresser à un détective privé, habitude fort répandue aux États-Unis, où les spécialistes de ce genre recevaient pour leurs services une rémunération journalière et une prime en cas de succès.

Le détective s'appelait Newton. Il venait de Buffalo et était décidé à gagner sa prime le plus rapidement possible. Cet homme procédait selon une méthode bien à lui et qui, en cette période de chaos général, portait ses fruits. Elle consistait à dénicher un pauvre bougre, sans ressources et sans appuis, à l'arrêter sous un prétexte quelconque, à le martyriser par des interrogatoires incessants jusqu'au moment où l'aveu lui apparût comme la seule délivrance possible.

Dès que Newton se rendit compte que Green était encore moins dégourdi que Stielow, il le fit arrêter. Pris de panique, le prévenu déclara que Stielow adorait les armes, qu'il possédait un revolver bon marché, une carabine et un fusil de chasse et que lui, Green, les avait cachés à la demande de son beau-frère. Vérifiée, cette déclaration se montra exacte. En plus, toutes ces armes étaient du calibre 22. Un long interrogatoire, qui se prolongea durant toute la nuit, devait aboutir à un autre aveu : Green et Stielow avaient assassiné Phelps.

Newton et Barlett triomphaient. Stielow, arrêté à son tour, fut emmené à la prison d'Albion, où pendant quarante-huit heures, privé de nourriture, il subit un interrogatoire impitoyable. Barlett, Newton et d'autres policiers se relayaient pour ne pas lui laisser un instant de répit. L'homme parlant à peine l'anglais, habitué à vivre à l'air libre, faisait penser à un animal sauvage enfermé soudain dans une cage. Il confirma sans difficulté certains faits. Il possédait des armes, il les avait cachées pour ne pas éveiller des soupçons, il avait menti précédemment à ce sujet. Mais il n'avait pas tué Phelps, il n'avait assassiné personne dans sa vie. Pendant la nuit il avait entendu – c'était exact – une femme appeler au secours. Il n'avait pas bougé, car sa belle-mère lui avait défendu d'ouvrir la porte en prétendant qu'il fallait éviter tout choc ou angoisse à sa femme qui attendait un bébé. Tout cela était vrai, les armes, les appels au secours... mais un meurtre ? Oh non, jamais...

Newton, persuasif, cynique, jamais pris au dépourvu, savait parler aux hommes. Il disait par exemple : « Ecoute, Stielow, toi tu n'es pas fait pour soigner les vaches. Une vie bien plus alléchante t'attend. Ne voudrais-tu pas être shérif et porter son insigne ? Si tu avoues le crime, tu auras ton étoile de shérif et tu pourras rentrer à la maison retrouver ta femme... »

A la fin de la seconde journée, les nerfs de Stielow craquèrent. Oui, il avait tué Phelps. Green et lui avaient conçu le plan de cambrioler le fermier. La nuit, ils avaient frappé à la porte de la cuisine et, lorsque Phelps apparut, une bougie à la main, ils avaient tiré sur lui. Dans la chambre à coucher, ils étaient en train de fracturer le bureau pour s'emparer de l'argent, lorsque la gouvernante Wolcott traversa la pièce en courant et se précipita dehors pour appeler au secours. Ils avaient tiré sur elle à travers la

vitre de la porte de la cuisine. Leur butin en poche (au total deux cents dollars), ils avaient repris le chemin des communs sans prêter attention à la gouvernante qui, étendue dans la neige, gémissait.

Stielow ne signa jamais cette déclaration. Cherchant péniblement ses mots, il continuait à protester ; au supplice, il réclamait la justice. Il est évident que certains de ses aveux auraient dû frapper les magistrats par leur invraisemblance. Le procureur pourtant s'estima satisfait, car il tenait en main un autre atout qui – c'est ici que la balistique entre en scène – se rattachait aux balles trouvées dans le corps de Phelps et au vieux revolver du prévenu.

L'homme qui avait fourni cet atout à l'accusation s'appelait le « docteur » Albert Hamilton. Arriviste, malin, sachant pêcher en eau trouble, il faisait partie de ces « experts » qui à l'époque étaient fréquemment appelés par les tribunaux pour émettre une opinion sur des problèmes les plus divers et qui souvent n'avaient aucune connaissance en la matière.

Petit de taille, mais imbu de sa personne, il avait débuté à Auburn en délivrant des licences aux médecins et en s'octroyant le titre de docteur. Attiré irrésistiblement par la carrière d'expert, il se faisait appeler au commencement « spécialiste en microchimie », mais bientôt il préféra se désigner sur les cartes de visite publicitaires sous un nom court et évocateur : « l'homme d'Auburn ». Toutefois, il indiquait également sur ces cartes qu'il était spécialiste en chimie, microscopie, graphologie, caractères de machines à écrire, photographie, empreintes digitales, toxicologie, taches de sang, causes de décès, embaumement et anatomie. Non satisfait de cette longue liste de connaissances, il devait y ajouter ensuite : blessures, armes à feu, projectiles, identification de balles, poudre et matières à forte puissance explosive. Il avait lu – comme on devait

l'apprendre plus tard – quelques ouvrages consacrés au problème de l'identification des projectiles et il s'était procuré un microscope et un appareil photographique. Il savait que les photos grand format de projectiles impressionnaient les jurés.

A Albion, Hamilton inspecta le revolver de Stielow, puis examina sous le microscope les balles retirées du corps de Phelps. Sans hésitation, il exprima son opinion. Non loin de la bouche du canon le revolver de Stielow présentait, selon lui, une éraflure très particulière. Cette même éraflure se trouvait sur les projectiles qui, dit-il catégorique, « ne pouvaient être tirés que par l'arme de Charles E. Stielow ». Pour pouvoir impressionner les jurés et les juges, il prit une photo des balles.

Le procès de Stielow commença le 12 juillet. Les aveux de l'inculpé et de son beau-frère Green paraissant aux yeux du juge assez étonnants, il en fit part aux jurés. Il souligna également une autre circonstance qui éveillait des doutes : nulle part la moindre trace de l'argent que Stielow aurait volé au fermier. La famille de l'accusé vivait dans le dénuement. Elle avait vendu la vache, son seul bien, pour payer les frais de l'accouchement de Mme Stielow. La déposition du « docteur » Hamilton devait être décisive dans cette atmosphère d'incertitude. Fier d'être le point de mire du Tribunal et du public, il exposa ses photographies, affirma, tout aussi catégorique, que les balles trouvées dans le corps de la victime provenaient de l'arme de l'accusé.

Le défenseur de Stielow, David A. Whitc, de Médina, jeune avocat sans expérience, plaidait sa première affaire criminelle. Il ne disposait pas des moyens nécessaires pour payer les frais d'une expertise. Toutefois, il réussit à démontrer que les éraflures des balles dont Hamilton avait parlé étaient absolument invisibles sur les photographies. L'expert ne se démonta pas pour autant.

« Oh, dit-il nonchalant, je me suis trompé en prenant les photos. Malheureusement, elles reproduisent le côté du projectile où l'éraflure ne se trouve pas... » Sa force de conviction était telle que cette circonstance étrange n'éveilla aucun soupçon. Grand seigneur, Hamilton partagea même l'avis de la défense selon lequel les défauts du canon laissaient rarement des traces sur les projectiles.

« Dans ce revolver, déclara-t-il avec assurance, la cartouche est si étroitement ajustée à la culasse que les gaz de la détonation ne s'échappent pas vers l'arrière. Toute leur puissance est utilisée pour pousser le projectile vers l'avant. Le plomb du projectile, se dilatant juste avant la bouche du canon, s'est adapté aux éraflures qui s'y trouvent... »

Le jury, composé d'« honnêtes » bourgeois du comté d'Orléans, ne pensait qu'à régler cette affaire le plus rapidement possible afin d'épargner les frais à la caisse communale. Les affirmations de Hamilton répondaient exactement à ces vœux. Le 23 juillet 1915, Stielow, reconnu coupable de meurtre, fut condamné à la peine capitale. Son exécution devant avoir lieu au mois de décembre, on le transféra à Sing Sing, dans une cellule des condamnés à mort où il attendit la chaise électrique.

Stielow n'aurait probablement pas échappé à son sort si le directeur de la prison. Spencer Miller, ne s'était pas intéressé à cet homme traqué, désespéré, ne comprenant rien à ce qui lui arrivait. Grand idéaliste, rêvant à une réforme du Code pénal, il informa une association féminine à New York, appelée « Humanitarian Cult », des circonstances qui avaient amené Stielow en prison. Trois membres de cette association qui organisaient justement une campagne contre la peine de mort, Irene Lœb, Mme Humiston et Inez Milholland Boissevan entamèrent, avec la ferveur des êtres épris de justice, une lutte pour la

réhabilitation du condamné. Bien que le Tribunal eût débouté les demandes de révision du procès, la date de l'exécution fut repoussée à plusieurs reprises. Au mois de juillet, Stielow se trouvait déjà sur la chaise électrique lorsqu'on lui accorda un nouveau sursis. On venait d'apprendre en effet que l'enquête menée par les représentants du « Humanitarian Cult » avait découvert un fait troublant : deux vagabonds, King et O'Connell, arrêtés entretemps pour vol et parjure, avaient été vus la nuit du crime à West Shelby. Le lendemain matin, ils avaient parlé du meurtre avant que la nouvelle de la mort du fermier et de la gouvernante fût connue.

Mme Humiston alla s'entretenir avec King à la prison. Elle réussit à le persuader de dire la vérité et d'accomplir ainsi la seule bonne action de sa vie. Devant le juge George Larkin il avoua de son plein gré qu'en compagnie d'O'Connell il avait tué Phelps et la gouvernante, puis cambriolé le bureau du fermier. Sa relation des faits, bien plus convaincante que celle de Stielow, ne laissait subsister aucun doute.

L'aveu de King souleva une vague de mécontentement dans le comté d'Orléans. Si l'homme disait la vérité, un nouveau procès, donc de nouvelles dépenses s'imposaient. Le procureur, le shérif Barlett et le détective Newton allèrent chercher King à la prison de Little Valey et le ramenèrent à Albion pour le soumettre à un interrogatoire. Avant de quitter Little Valey, King assura que tout ce qu'il avait dit correspondait à la vérité. Mais à son retour, quelques jours plus tard, il se rétracta. Les raisons de ce changement d'attitude étaient claires : à Albion, on avait su lui faire comprendre que son aveu n'apportait de profit à personne. En 1917 pourtant, un événement important éveilla une lueur d'espoir chez le condamné. Le gouverneur de l'État de New York, Whitman, informé du cas de Stielow, décida de faire examiner les circonstances de cette affaire par une

commission impartiale. George H. Bond, avocat de Syracuse, nommé président de cette commission, choisit pour son assistant un employé attaché au bureau du procureur de New York, Charles E. Waite.

Waite n'était plus jeune. Il avait connu une vie mouvementée, déployé souvent des activités improductives jusqu'au moment où, guidé par l'intérêt qu'il portait à l'éclaircissement des affaires criminelles, il avait sollicité un poste au bureau du procureur. Lorsqu'il se rendait chez Bond, il ne pensait pas le moins du monde qu'il allait devenir l'un des pionniers immortels de la balistique et trouver un sens à une vie bien désordonnée jusqu'alors.

Bond et Waite interrogèrent Stielow, King et O'Connell. Cette confrontation devait leur apporter la certitude que Stielow était innocent et que les deux autres prisonniers avaient bien commis le crime. Seule l'expertise effectuée par le « docteur » Hamilton pesait lourdement dans la balance, rendant probable la responsabilité de Stielow. Waite, qui ne s'était jamais occupé du problème des armes à feu, connaissait un certain capitaine Jones, membre de la brigade territoriale de New York, grand spécialiste en cette matière.

Tout d'abord Waite demanda à Jones d'indiquer la date à laquelle on s'était servi pour la dernière fois du revolver de Stielow. Sans être savant, sans connaître de méthode précise pour trancher un problème de ce genre, le capitaine était au moins un honnête homme qui, en outre, avait une large expérience des armes à feu. Après un examen minutieux il déclara que le revolver était resté sans emploi pendant trois ou quatre ans, donc pendant une période qui s'étendait bien au delà de la date du crime. Cette opinion, quoique tenant compte de l'épaisseur de la rouille dans le canon, n'était qu'une supposition et non une preuve. Pour vérifier l'allégation du « docteur » Hamilton selon laquelle le

revolver était muni d'une culasse si ajustée que tout échappement de gaz vers l'arrière devenait impossible, Jones procéda à un tir d'essai en plaçant sur l'arme un bout de papier. On découvrit alors combien grotesques et fantaisistes étaient les thèses du fameux « docteur ». La flamme jaillissant du canon fit flamber le papier. De nouveaux tirs devaient apporter des preuves bien plus concluantes. Une balle tirée dans une boîte remplie de coton et une autre dans un récipient contenant de l'eau présentaient un aspect tout différent de celui des projectiles du crime. Tandis que les premières étaient sales, couvertes de suie, les secondes étaient nettes, à peine marquées.

Jones ne possédant pas de microscope, on montra les balles d'essai et celles du crime à un grand opticien, Max Poser, qui se mit en devoir de retrouver les éraflures dont Hamilton avait parlé. Si consciencieux que fût son examen, si précis que fussent ses instruments, il ne put repérer la moindre trace de rainure ni sur les unes ni sur les autres. On constatait une fois de plus que Hamilton ne manquait pas d'imagination.

Max Poser devait faire ensuite une découverte autrement importante. Les balles du crime portaient les marques de cinq rayures. Le revolver de Stielow avait, lui aussi, cinq stries à l'intérieur du canon, mais, tandis que celle-ci étaient séparées par des champs égaux, sur les projectiles du crime une spirale se déroulait à une distance deux fois plus grande que les autres. L'arme du crime présentait donc un défaut de fabrication, celle de Stielow était, de ce point de vue-là, impeccable.

Cette fois ce n'était pas une supposition, mais une constatation d'un fait irréfutable. Elle prouvait que le revolver du condamné n'avait pas servi à commettre le crime et elle permettait à Bond et à Waite de déclarer Stielow innocent.

Après trois ans de prison l'homme fut gracié par le gouverneur et rendu à la liberté. King, interrogé à nouveau, devait revenir à sa première déclaration : O'Connell et lui avaient tué le fermier. La certitude générale que ces deux vauriens étaient responsables du crime était maintenant si forte que rien ne pouvait plus l'ébranler, même la décision du Grand Jury du comté d'Orleans renonçant à les traduire devant le Tribunal (dans ce comté on tenait essentiellement – ne l'oublions pas – à éviter les frais supplémentaires de justice). Cette décision ne pouvait non plus influencer deux faits importants : ni l'injustice flagrante dont avait souffert un innocent, condamné sur la base d'une fausse expertise, ni les conséquences historiques qui devaient découler de cet événement.

Pour Charles E. Waite, le cas Stielow aura été le point tournant dans sa vie. Indigné, il se consacra à la recherche d'une méthode qui éliminerait à jamais les erreurs dont le valet de West Shelby avait été la victime.

« Il nous faut, disait-il, découvrir un moyen permettant de déterminer avec une exactitude scientifique le lien qui s'établit entre l'arme du crime et la balle du crime. »

Ce moyen existait-il ? Pouvait-on le trouver ? Cette question ne lui laissait pas de repos.

Entraîné par les événements de la Première Guerre mondiale, Waite fut arraché à ses préoccupations pendant un an. Rentré en Amérique en 1919, il revint avec d'autant plus d'énergie au problème qui le passionnait.



Au début de 1920, un inconnu frappait un jour à la porte de la direction de la célèbre fabrique d'armes à feu « Smith & Wesson » à Springfield aux États-Unis. La requête qu'il venait présenter était pour le moins étrange.

« Nous enregistrons dans notre pays, dit-il, une moyenne de vingt à trente meurtres par jour, c'est-à-dire quinze ou vingt fois plus qu'en Angleterre par exemple. Ces crimes sont principalement commis à l'aide d'armes à feu. Depuis la fin de la guerre, les malfaiteurs disposent d'un nombre d'armes jamais encore atteint dans notre histoire. Pour enrayer la vague des crimes il nous faut trouver un moyen permettant de déterminer l'arme à partir de la douille ou du projectile retiré du corps de la victime. Je prépare en ce moment une étude sur les types d'armes fabriquées chez nous et qui, par conséquent, peuvent tomber entre les mains des malfaiteurs. Je voudrais donc avoir des renseignements sur les différents types d'armes, l'année de fabrication, le calibre, le nombre, la forme et le caractère des rayures et des champs, le genre de munitions. Je sais que les projectiles portent les traces des rayures. Les caractéristiques dont je vous ai parlé me permettront d'établir avec certitude le type d'arme utilisée dans un cas criminel donné. Je viens donc solliciter votre aide... »

Cet inconnu s'appelait Charles E. Waite.

La direction de la fabrique, quelque peu réticente au début, se montra très coopérative par la suite. Pourtant, les difficultés ne manquaient pas. La firme Smith & Wesson ne possédait que les données concernant les modèles les plus récents, car elle avait négligé d'enregistrer les caractéristiques de divers types d'armes fabriquées depuis 1857 et encore en usage dans le pays, sans parler de petits changements ou améliorations apportés d'année en année.

Déconcerté par cet obstacle imprévu, Waite allait renoncer à son entreprise lorsqu'un ancien employé de l'établissement se rappela avoir dressé dans un vieux calepin la liste des anciennes armes. Trouvé dans un coin, celui-ci se révéla un trésor inestimable. Les caractéristiques de tous les types, en commençant par le n° 1, y étaient

consignées. Mis au courant des recherches de Waite, les armuriers devaient l'aider également. Waite quitta Springfield la valise remplie de précieux renseignements.

A la fabrique de Colt, même scénario.

Le fameux « pistolet à six coups », l'arme préférée des pionniers du western, fabriqué par Samuel Colt de 1873 à 1878, avait cinq calibres différents. Les modèles anciens, comme d'ailleurs le « pistolet à six coups », étaient encore utilisés fréquemment dans toute l'Amérique. Mais la firme n'en avait pas enregistré les caractéristiques.

De longues recherches devaient permettre de rassembler enfin les précisions nécessaires.

En 1922, au bout de trois ans de travail, Waite disposait d'une telle documentation qu'il était en mesure de décrire presque tous les modèles lancés sur le marché par les fabricants américains depuis le milieu du XIX^e siècle. Il ne lui manquait que les renseignements sur quelques types peu répandus, fabriqués par de petits établissements fermés depuis longtemps, ou à titre personnel par des armuriers. Cet immense travail lui avait apporté une conviction inébranlable : il n'y avait pas de modèle d'arme à feu qui ressemblât en tous points à un autre. Certes, la différence entre le caractère des rayures était parfois si petite quelle pouvait résulter d'un défaut admis et toléré par le producteur dans la fabrication du même modèle. Mais alors, d'autres signes distinctifs se rapportant à la forme de la spirale ou à un détail quelconque permettaient d'identifier le modèle. Lorsque Waite examinait une balle, il mesurait son calibre à un centième de millimètre près, puis notait le sens dans lequel se déroulait la spirale. Si, par exemple, le calibre du projectile était 35 et le sens de la spirale de gauche à droite, toutes les armes ayant un calibre différent étaient éliminées, puis toutes celles du même calibre mais présentant un sens de la spirale contraire. Quand cette

élimination ne suffisait pas, il mesurait encore les dimensions du champ séparant les rayures et leur angle d'inclinaison. En 1922, Waite pouvait, en l'espace de quelques minutes, déterminer le modèle d'une arme – que ce fût un Colt ou un Winchester – à partir de toute balle de production américaine. Son système fonctionnait parfaitement, même dans le cas où le projectile était déformé ou incomplet. Fier de son savoir, il croyait avoir atteint le but qu'il s'était fixé. Mais une surprise désagréable l'attendait.

Un jour de l'automne 1922, il se trouva au quartier général de la police de New York juste au moment où les agents s'apprêtaient à emporter toutes les armes à feu confisquées à New York au cours de l'année, pour les immerger dans l'Atlantique. Et le nombre de revolvers, pistolets automatiques, carabines et fusils retirés par la police à ceux qui les détenaient illégalement s'élevait en cette année à 3 000 environ. En examinant ce butin, Waite fit une découverte stupéfiante : les deux tiers des armes n'étaient pas de production américaine. Fabriquées en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Belgique ou en Espagne, elles lui étaient pour la plupart inconnues.

Poussé par un mauvais pressentiment, il s'adressa à la direction des Douanes. Il crut y défaillir lorsqu'il apprit qu'au cours de l'année précédente 559 000 armes de production étrangère étaient entrées en Amérique par le seul port de New York. En nombre, la première place revenait aux armes fabriquées en Espagne, souvent une mauvaise imitation des modèles américains. Dans des annonces publicitaires, les commerçants américains les proposaient aux clients pour le prix de 3 ou 4 dollars.

Cette constatation faite après trois ans de travail laissa Waite pantois. Si deux tiers des armes se trouvant sur le

marché des Etats-Unis étaient d'origine étrangère, sa documentation rassemblée avec tant de peine n'avait qu'une valeur très limitée. Face à cette situation, une décision s'imposait : il lui fallait soit abandonner définitivement une besogne qui le passionnait, soit partir pour l'Europe et y obtenir les mêmes renseignements qu'il avait collectionnés en Amérique. Découragé, Waite devait déclarer à ses amis : « Si j'avais su ce qui m'attendait, j'aurais confié cette tâche à un homme plus jeune que moi... » Mais son désir de venir à bout du travail était plus fort que ses appréhensions. Muni de lettres de recommandation adressées aux attachés militaires américains en Europe et aux autorités policières, il prit la direction du vieux continent vers la fin de l'année 1922.

Son voyage, riche en péripéties (il ne parlait que l'anglais), dura un an. Les chefs de la police, en commençant par le préfet de Paris, Naudin, se mettaient en quatre pour satisfaire à ses demandes. Malgré leur bonne volonté, les choses n'allaient pas facilement car, tout comme en Amérique, les modèles anciens souvent ne figuraient pas sur les registres ; mais lorsque, vers la fin de l'année 1923, Waite toucha le sol américain, sa collection contenait des renseignements précis sur plus de 1 500 différents types d'armes. Elle semblait maintenant assez riche et complète pour fournir toute information désirée.

Quelque temps plus tard, Waite eut la première occasion de démontrer l'utilité de sa documentation. Un shérif rencontré par hasard lui remit une balle retirée d'un cadavre. L'ayant examinée, Waite déclara quelle avait été tirée d'un revolver belge, modèle 1895, fabriqué par la firme Nicholas Piper, de Liège. Le shérif, qui n'avait pas parlé à Waite des circonstances du crime, fit une grimace de satisfaction. Depuis longtemps un Belge lui paraissait suspect. Devant la preuve fournie par Waite, l'homme avoua

son crime.

Ce succès dirigea les pensées de Waite vers un autre problème. Certes, la chance lui avait souri dans le cas du Belge. Mais il était tout aussi certain que définir le modèle de l'arme n'était pas suffisant lorsqu'il s'agissait de confondre un criminel. La firme Nicholas Piper, pour revenir à cet exemple, n'avait-elle pas fabriqué au moins 10 000 revolvers du modèle 1895 ? Et chacune de ces pièces aurait pu être l'arme du crime. On devait donc apprendre à identifier non seulement le modèle, mais aussi l'arme elle-même. C'était là le grand but de son entreprise. Après tant d'efforts, il n'avait parcouru en réalité que la moitié du chemin qui le séparait de son objectif véritable.

« Si je veux identifier une arme à partir d'un projectile, se dit-il, établir que celui-ci a été tiré de ce revolver précisément et non pas d'un autre, il me faut trouver des particularités qui me permettraient d'individualiser chaque arme. Pourquoi ne pas admettre que toute arme possède un signe distinctif immuable, signe qui correspondrait aux empreintes digitales de l'homme ? »

Waite se rappela soudain ce que lui avait dit un ingénieur autrichien : « Bien que nos instruments soient d'une précision remarquable, nous n'arrivons pas et n'arriverons jamais à fabriquer deux armes absolument identiques. Les différences se manifestent dans de nombreux domaines. Donnez-vous la peine d'observer une lame de rasoir sous le microscope. Vous apercevrez alors que sa surface n'est lisse qu'en apparence ; elle est constituée en réalité d'une suite de saillies, dont l'ordonnance et le nombre varient d'un exemplaire à un autre. Il en est de même avec les rayures gravées dans le canon. Vues sous le microscope, elles présentent des particularités qui ne se reproduisent jamais. Je ne pense pas qu'il soit facile d'en tirer un profit quelconque, mais le fait est par lui-même fort curieux... »

Accaparé complètement par ses projets, Waite n'avait prêté à ce moment que peu d'attention aux thèses de l'ingénieur. Maintenant, saisissant soudain leur portée, il était ébloui par les perspectives qui s'ouvraient devant lui.

N'ayant jusqu'ici eu besoin dans son travail que d'instruments permettant de relever les mensurations, il ne savait pas se servir d'un microscope. La nouvelle tâche qu'il s'assignait à présent imposant de nouvelles activités, il alla voir Max Poser à Rochester. Celui-ci l'écouta attentivement et, au lieu de proposer l'acquisition sur-le-champ d'un microscope, demanda au savant de patienter quelque temps. Puis un beau jour, il lui apporta non point un modèle ordinaire, mais un magnifique instrument muni de griffes pour maintenir la balle et d'une échelle de mesures permettant de noter les plus infimes modifications de rayure. Malheureusement, Waite n'avait plus ni l'âge ni la dextérité requise pour se servir avec efficacité de cette merveille. L'image se brouillait devant ses yeux, ses mains tremblaient. Son travail n'avancait guère. Waite avait besoin d'un assistant, mais ne possédant pas de fortune personnelle, il n'avait pas les moyens de payer un salaire convenable à celui qui se déciderait à l'aider. Dans ces conditions, seul un idéaliste comme lui serait capable d'accepter sa proposition de collaboration.

Une chance inouïe, la dernière de sa vie, devait sourire à Waite dans ce domaine. Il sut s'entourer d'hommes qui comprenaient ses idées et étaient prêts à leur sacrifier toute leur énergie. Le premier à répondre à l'appel de Waite fut un physicien, John H. Fisher, affecté au bureau de vérification des poids et mesures, depuis des années grand amateur d'armes à feu. Le deuxième s'appelait Philipp O. Gravelle. S'étant pris de passion pour le microscope et la photographie au cours de ses études à la Faculté de chimie à l'université de Columbia, il devait arriver plus tard, dans

son laboratoire à South Orange, à fixer sur le négatif des phénomènes du domaine de la botanique, de la minéralogie et de la métallurgie, invisibles à l'œil nu, mais repérables grâce au microscope. A l'âge de 45 ans, il reçut la médaille d'or de l'Association microphotographique de Londres. Lorsque Waite lui exposa ses idées, il proposa immédiatement ses services. Ainsi naissait à New York le « bureau de la balistique scientifique », le premier au monde.

Le physicien Fisher construisit un appareil compliqué, l'hélixomètre, qui, à l'instar d'un cystoscope employé par la médecine, permettait d'inspecter l'âme d'une bouche à feu à l'aide de lampes et de miroirs. Un autre instrument, fruit également de l'esprit inventif de Fisher, muni de lentilles et d'échelles de mesure, enregistrait avec la plus grande précision les rayures, les champs et les spirales. De son côté, Gravelle photographia des milliers de balles tirées de revolvers appartenant au même modèle. Les comparaisons effectuées devaient démontrer au delà du doute un fait presque incroyable : les défauts de fabrication, si infimes qu'ils fussent, l'usure, les aspérités du canon laissaient sur la surface du projectile des traces si particulières qu'elles permettaient d'identifier chaque arme.

Heureux d'avoir fait cette découverte, Gravelle ne s'estima pas satisfait pour autant. A son avis, sa méthode basée sur la comparaison des projectiles n'était pas encore au point. Tant qu'on devait garder en mémoire l'image de la balle observée sous le microscope pour pouvoir la comparer avec une autre, les pires erreurs étaient possibles. Tant qu'il fallait se fier à la mémoire visuelle d'un homme, le procédé manquait de précision scientifique et pouvait conduire à de fausses conclusions.

L'année 1925 apporta dans ce domaine un événement décisif. Gravelle réussit en effet à fabriquer un « microscope

comparatif » qui permettait d'observer deux projectiles à la fois. Grâce à des griffes aménagées sur l'instrument il pouvait changer à son gré la position des balles et suivre ainsi le tracé de leurs rayures dans le moindre détail. Les incertitudes que créait auparavant la nécessité de faire confiance à la mémoire de l'homme étaient éliminées.

C'est à cette époque que Waite trouva un troisième collaborateur, Calvin Goddard, grâce à qui son œuvre allait assurer à l'Amérique la première place dans le développement d'une branche de la criminologie scientifique.

Goddard, âgé alors de 34 ans, homme de belle carrure, aux cheveux noirs et épais, était originaire de Baltimore et avait connu, comme la plupart des pionniers américains, une vie passablement agitée. Ses études de médecine terminées, il avait travaillé comme cardiologue au fameux hôpital John-Hopkins en 1915. Enrôlé dans l'armée américaine en 1916, il fit son service comme médecin, stationnant consécutivement en France, en Belgique, en Allemagne et en Pologne. Rentré en Amérique en 1920, il devait rester dans l'armée, abandonnant toutefois le corps médical pour devenir officier magasinier. Ce changement de rayon d'action avait une raison précise. Goddard s'intéressait aux armes depuis son enfance et gardait toujours sur lui comme preuve une vieille photo où l'on pouvait l'admirer à l'âge de 4 ans tenant fièrement un flingot dans ses petites mains. Ses nouvelles fonctions le rapprochaient de sa passion, lui rendaient possibles des visites aux arsenaux et fabriques d'armes. Malheureusement, au bout d'un an, poussé par des besoins matériels, il se vit obligé de revenir à la médecine. Nommé directeur adjoint de l'hôpital John-Hopkins, mais toujours fidèle à son hobby, il entra en contact, en 1924, avec le « docteur » Hamilton qui, habile comme il l'était, avait su

limiter les dégâts que la malencontreuse expertise faite lors de l'affaire Stielow avait causés à son prestige. Goddard pourtant s'était bien vite rendu compte de la malhonnêteté de Hamilton. Ayant rencontré Waite en 1925, il quitta son poste à l'hôpital et entra au service du « bureau de la balistique scientifique ». Lorsque, le 14 novembre 1926, appelé à déposer comme expert dans l'affaire Hall-Mills, Waite mourut d'une crise cardiaque dans un hôtel de Sommerville, Goddard ainsi que ses deux collègues John H. Fisher et Philipp O. Gravelle étaient décidés de continuer l'œuvre de leur prédécesseur avec tout le dévouement quelle méritait.

Quelques semaines plus tard, Goddard apprit à manipuler le « microscope comparatif » de Gravelle. Pour vérifier ses aptitudes, ses collègues lui présentaient des balles tirées de dix revolvers différents, mais appartenant au même modèle. Il ne se trompait jamais en indiquant l'arme qui avait servi à tirer telle ou telle balle. Cela prouvait que Goddard était particulièrement doué ; mais cela confirmait également la thèse selon laquelle chaque arme possède ses signes distinctifs, ses « empreintes digitales ». Le savant réussissait en outre à identifier l'arme à partir de la douille qui, comme il devait le constater, portait des marques individuelles, soit imprimées au moment de la fabrication, soit faites par le percuteur ou l'éjecteur. Un travail en commun avait permis à l'équipe du « bureau de la balistique scientifique » de trouver définitivement le lien qui unissait un projectile donné à une arme donnée.

Certain d'avoir découvert la solution du problème, muni du « microscope comparatif », Goddard se lança alors dans une large campagne destinée à faire connaître aux autorités policières et aux tribunaux l'importance de la balistique.

Sans doute était-il né sous une bonne étoile. Un procès sensationnel, marqué par la malhonnêteté et

l'incompétence des prétendus experts, devait lui donner l'occasion de démontrer la valeur de sa méthode et de prononcer en matière de balistique un jugement qui allait le rendre célèbre.



La condamnation à la peine capitale, le 14 juillet 1921, par le tribunal américain de l'État de Massachusetts de deux Italiens jugés coupables du double crime de vol et d'assassinat souleva dans le monde entier une vague de protestations. Ces Italiens s'appelaient Nicola Sacco et Bartolomeo Vanzetti.

Leurs noms, liés à la lutte que le socialisme et le communisme menaient depuis la fin de la guerre mondiale contre les formes traditionnelles du pouvoir, devinrent un symbole. Pour des millions d'hommes, Sacco et Vanzetti étaient des martyrs, des victimes des « larbins du capitalisme américain », condamnés non point en raison du crime commis, mais pour punir ceux qui « défendent courageusement la liberté du prolétariat opprimé ».

Dans les rues de Moscou, les manifestants défilaient. Des réunions de protestation, organisées par les socialistes et les communistes, se tenaient à Paris. Le Parlement allemand envoya une résolution au gouverneur de Massachusetts. La Chambre des Députés de Paris, le parti travailliste en Angleterre réclamaient la libération des martyrs. Des bombes explosaient devant les ambassades américaines à Buenos Aires et à Montevideo. Au Mexique, à Lisbonne, Rotterdam, Bruxelles, Stockholm, Sofia, Prague, Athènes, Sidney et Lima les grèves de protestation, défilés, attentats contre les représentants des États-Unis se succédaient. Les intellectuels signaient des manifestes. A l'époque où le communisme n'était pas encore un

mouvement politique terni, comme tout autre, par les erreurs humaines, mais l'espoir d'un « monde idéal », des artistes, des savants et des journalistes se laissaient entraîner par l'hystérie générale.

Au fond, peu de manifestants savaient qui étaient en réalité Sacco et Vanzetti. L'avalanche de propagande, de mensonges et de légende recouvrait la vérité sur cette affaire. Ces deux hommes – coupables ou non – servaient à attiser les passions des masses, à atteindre des objectifs politiques.

L'affaire Sacco et Vanzetti avait commencé le 24 décembre 1919 par une rafale de coups de revolver. Ce jour-là, à Bridgewater, petite ville située à trente miles de Boston, un groupe de gangsters attaqua une voiture transportant des fonds appartenant à la fabrique de chaussures White. Une automobile, occupée par des hommes à mine d'étrangers, barra la route aux convoyeurs. Ceux-ci, ayant riposté au feu ouvert par les gangsters avec des pistolets et un fusil chargé de chevrotines, obligèrent les malfaiteurs à prendre la fuite. On devait trouver sur le lieu de la fusillade une cartouche de chevrotines.

Quelques mois plus tard, le 15 avril 1920, à South Braintree, ville voisine de Bridgewater, deux convoyeurs, Parmenter et Berardelli, qui traversaient la rue pour transporter de la fabrique de chaussures Slater & Morrill à sa succursale deux caisses en métal contenant au total seize mille dollars, furent assaillis par deux hommes. Ayant abattu les convoyeurs, les gangsters s'emparèrent des caisses et s'engouffrèrent dans une voiture (trois autres individus y avaient pris place), qui démarra en trombe. Le convoyeur Berardelli mourut avant l'arrivée des secours. On découvrit quatre douilles sur le lieu de l'attentat. La victime, elle, était criblée de quatre balles, du calibre 32, dont une, mortelle, avait traversé le poumon droit et sectionné l'aorte.

Arrêté par un os, le projectile était légèrement aplati.

Le médecin examiner du comté de Suffolk, George Burgess Magrath, numérotait les balles à l'aide d'un bistouri. Celle qui était mortelle fut désignée par le chiffre III romain. Le second convoyeur, Parmenter, transporté à l'hôpital dans un état très grave, rendit l'âme quatorze heures plus tard. La balle qui avait provoqué sa mort en lui transperçant la veine cave intérieure fut marquée d'une croix. Le chef de la police de Massachusetts, le capitaine Proctor, qui rassembla toutes ces pièces à conviction, constata que les douilles avaient été fabriquées par les firmes Peters, Remington et Winchester et que sur l'une d'elles la lettre W se dessinait très distinctement.

Ces attaques, effectuées à une époque de trouble général, devaient soulever une vive émotion. L'anarchisme, qui croit que la destruction des pouvoirs publics par la force fera régner la justice sociale, s'était solidement implanté dans les milieux italiens, nombreux surtout dans la partie orientale de l'Amérique. Les attentats à la bombe, l'envoi par poste de machines infernales aux sénateurs, ministres, hauts magistrats ou milliardaires comme John D. Rockefeller créaient une tension croissante. Lorsque, le 7 novembre 1919, une bombe explosa devant la demeure du procureur général à Washington, la police lança une vaste offensive contre les anarchistes et les communistes, dont plusieurs centaines furent arrêtés.

Dans ces conditions, le double meurtre de South Braintree ne pouvait rester inexpliqué. Le 17 avril 1920, les policiers découvraient dans une forêt une Buick abandonnée. Volée en novembre, elle correspondait au signalement de la voiture utilisée par les gangsters à Bridgewater et à South Braintree. A plusieurs reprises on avait vu à son volant un Italien du nom de Boda qui, resté introuvable, possédait une autre voiture laissée dans un

garage de West Bridgewater. Le propriétaire de ce garage, ayant appris que Boda viendrait chercher son véhicule dans la nuit du 5 au 6 mai, en informa la police qui tendit une souricière. Arrivé sur les lieux, l'homme, qui était accompagné de deux autres Italiens, flaira le danger et s'enfuit sur une motocyclette ; quelque temps après, il quittait clandestinement l'Amérique pour l'Italie. Ses deux compagnons n'étant pas motorisés détalèrent, mais ils furent rejoints et arrêtés.

Stupidement, ils prétendirent ne pas connaître Boda et ne pas posséder d'armes. Fouillés, ils baissèrent la tête, confus. Le plus jeune, Nicola Sacco, âgé de 29 ans, avait sur lui un pistolet Colt du calibre 32, chargé de neuf balles, et vingt-trois cartouches du calibre 32, fabriquées par les firmes Peters, U.S. Winchester et Remington. L'autre, Bartolomeo Vanzetti, 32 ans, portait sur lui un revolver Harrington & Richardson, du calibre 38, chargé de cinq balles, ainsi que quatre cartouches de chevrotines. Les poches des deux hommes étaient remplies de tracts de propagande prouvant qu'ils appartenaient au mouvement anarchiste. Leur comportement, leurs mensonges, leurs contradictions dans la relation de leur emploi du temps au cours de la nuit du 5 au 6 mai décidèrent la police de les maintenir en arrestation. Ainsi s'engagea cette retentissante affaire.

Enfants de la misère italienne, condamnés depuis leur plus jeune âge à travailler péniblement, ils étaient arrivés en Amérique en 1908, c'est-à-dire à un moment de récession économique. Ils avaient connu les plus grandes difficultés dans ce monde nouveau, qui se disait libre, mais était esclave de la lutte pour la fortune et le succès. Ni l'un ni l'autre n'avaient appris à parler l'anglais. Ils restaient des étrangers dans ce pays qu'ils se mirent à haïr, car il semblait hostile aux pauvres et accueillant envers les riches.

Révoltés, peu instruits, fanatiques, ils se tournèrent, pleins d'espoir, vers l'anarchisme.

Au moment de l'arrestation, Sacco travaillait dans une fabrique de chaussures à South Stauton, Vanzetti était garçon livreur dans une poissonnerie. Tous les deux membres actifs du mouvement anarchiste, ils avaient, semblait-il, pour mission de voler et d'organiser des hold-up afin de renflouer la caisse du groupement.

La police confronta les deux hommes avec les témoins de l'attentat de Bridgewater qui reconnurent uniquement Vanzetti (Sacco possédait d'ailleurs un alibi irréfutable) et avec ceux du hold-up de South Braintree qui les identifièrent tous les deux. Le procès de Vanzetti, inculpé de cambriolage à main armée commis à Bridgewater, commença le 22 juillet 1920 à Plymouth ; le procès des deux hommes, accusés du double crime perpétré à South Braintree, le 21 mai 1921 à Dedham. Frederick Katzmann et son assistant Williams représentaient le ministère public dans les deux cas. Webster Thayer, âgé alors de 63 ans, occupait le siège de président du Tribunal. Ni lui ni Katzmann ne se doutaient qu'à cause de ce procès la haine les poursuivrait inlassablement, que leurs noms seraient traînés dans la boue. Tous les deux, conservateurs convaincus de formation et de caractère, étaient hostiles par principe aux mouvements radicaux et révolutionnaires. Ils n'avaient ni sympathie pour les accusés ni compréhension pour leurs idées politiques. Pourtant, tout au long du procès, ils s'étaient efforcés – ce qui fut prouvé ultérieurement – de garder une attitude objective, d'éviter les aspects politiques de l'affaire. Si ce procès suscita des passions politiques, la faute en incombait surtout au mouvement anarchiste qui, dès le début, s'empressa d'exploiter sans discernement certains éléments de ce cas pour « démasquer les visées criminelles » des pouvoirs

publics américains. Le mouvement demanda à l'avocat Moore, de Californie, qui s'était fait un nom parmi les radicaux américains, de défendre les accusés. Lui aussi était décidé à faire intervenir la politique dans sa confrontation avec le procureur et les juges.

Pendant le court procès de Vanzetti, la balistique devait jouer un rôle secondaire. Le capitaine Proctor, chef de la police de Massachusetts, se contenta de constater que les cartouches de chevrotines trouvées dans les poches de l'accusé au moment de son arrestation étaient du même type que celles ramassées sur le lieu de l'attentat. Au cours du procès des deux Italiens, le problème des balles, pistolets et douilles allait au contraire devenir le point essentiel des débats.

Un silence profond régnait dans la salle – étouffante par cette chaude journée de juillet – lorsque le procureur appela à la barre l'expert en balistique, le capitaine Proctor. Dans les yeux des douze jurés, fatigués par le défilé incessant des témoins et leurs dépositions contradictoires, brilla alors une vive attention.

En dépit de son âge avancé, Proctor avait décidé quelque temps auparavant d'enrichir ses connaissances professionnelles en étudiant les problèmes relatifs aux armes. Il fut le premier à examiner les revolvers, balles, douilles et cartouches trouvés sur le lieu du crime et ceux détenus par les accusés. Jouant quelque peu nerveusement avec le pistolet de Sacco, il annonça qu'il avait une grande habitude des armes des calibres 32 et 38. Pour reconnaître les rayures et les marques que laisse une arme donnée sur le projectile, il appliquait une méthode consistant à « pousser » à l'aide du doigt la balle à travers le canon. Il tenta sans succès d'effectuer cette opération devant l'assistance. Irrité, il abandonna la partie en déclarant que dans le cas présent on pouvait se passer de

cette expérience. Proctor avait tiré quatorze fois avec le pistolet de Sacco sur un coffret rempli de sciure humectée d'huile et avait soumis toutes ces balles, absolument intactes, à un examen minutieux. Les ayant comparées à celles du crime, il était arrivé à la conclusion que seul le projectile marqué par le chiffre III romain et qui avait tué Berardelli avait été tiré du Colt de Sacco. Les autres cinq balles du calibre 32 provenaient, selon lui, d'un pistolet inconnu de marque Savage.

« En êtes-vous sûr ? » demanda le représentant de l'accusation Williams.

« Aussi certain qu'on puisse l'être... », affirma Proctor.

« Selon vous, la balle III a été donc tirée du Colt de Sacco ? »

« A mon avis, déclara le capitaine, l'aspect que présente cette balle est compatible avec la thèse qu'elle provient du pistolet de l'accusé... »

« Et les douilles trouvées près du cadavre ? » Tendue, l'assistance paraissait figée. « La douille marquée de la lettre W, dit Proctor, provient d'un pistolet, les trois restantes d'une autre arme. J'ai comparé la douille W avec celles qui avaient servi aux tirs d'essai effectués avec le Colt de Sacco. » « Selon vous, demanda Williams, cette douille est sortie de l'arme de l'inculpé ? »

Le silence dans le prétoire était si profond qu'on entendit le léger ronronnement d'un ventilateur. Dans sa réponse, Proctor utilisa pour la seconde fois son expression préférée, « compatible ». « La ressemblance, dit-il, entre la marque laissée par le percuteur sur la douille W et sur celles des tirs d'essai est compatible avec la supposition que la douille W provient de l'arme de l'inculpé... »

Williams appela à la barre un autre expert, Charles Van Amburgh. Celui-ci n'était pas un amateur comme Proctor. Il avait travaillé pendant neuf ans à l'arsenal de Springfield,

puis aux établissements Colt et Westinghouse. A l'époque du procès, il était attaché comme spécialiste à la Remington Union Metallic Cartridge Company à Bridgeport. Il déclara qu'il avait assisté aux tirs d'essai et aux examens des projectiles effectués par Proctor. Selon lui également les cinq balles du crime provenaient d'un pistolet Savage et la sixième, portant le chiffre III, d'un Colt du calibre 32. Il avait pris la mesure des rayures.

« Je partage l'opinion du capitaine Proctor, dit Van Amburgh, selon laquelle cette balle a été tirée du pistolet automatique Colt. » Et il ajouta : « J'ai trouvé à l'entrée du canon de cette arme une trace de rouille qui est aussi visible sur le projectile. »

Van Amburgh, assailli de questions par l'avocat Moore, riposta avec succès aux attaques, admettant uniquement que la trace de rouille n'était pas particulière au Colt de Sacco et que les armes de ce modèle rouillaient facilement à l'endroit qu'il avait indiqué.

Moore présenta ensuite deux experts de la défense. Le premier, James Burns, prétendait avoir travaillé pendant trente ans comme spécialiste à la US Cartridge Company. Lui aussi avait procédé aux tirs d'essai avec le pistolet de Sacco. S'opposant énergiquement aux thèses de ses prédécesseurs, il rejeta la supposition que la balle III eût été tirée de l'arme de l'accusé. A son avis, il n'existait aucune similitude entre la balle du crime et celles des essais. Le projectile qui avait tué Berardelli pouvait aussi bien provenir d'un Colt que d'un pistolet Bayard de fabrication étrangère. Le canon de l'arme du crime n'avait pas une tache de rouille, mais était rouillé entièrement. En ce qui concerne les autres projectiles, rien n'était certain. Ils pouvaient provenir d'un pistolet Savage, Steyer ou Walter.

Le second expert de la défense, J. Henry Fitzgerald, prétendu employé chez un marchand d'armes pendant

vingt-huit ans, fut le plus catégorique. « La balle III, dit-il, n'a pas été tirée du pistolet de Sacco. Aucune trace sur cette balle ne correspond à celles relevées sur les projectiles des tirs d'essai... »

Ces dépositions, vues avec un certain recul, n'étaient qu'un triste malentendu. Tandis qu'à New York Waite travaillait d'arrache-pied pour donner à la balistique un fondement scientifique, des amateurs ou des professionnels sans connaissance suffisante du problème émettaient des opinions pouvant décider de la vie ou de la mort des inculpés.

Proctor n'avait aucune expérience du microscope. Van Amburgh avait à peine commencé à se familiariser avec les diverses méthodes de recherches – la microphotographie par exemple – que les savants européens appliquaient depuis la Première Guerre mondiale. Burns et Fitzgerald étaient loin d'avoir cette connaissance des divers types d'armes que possédait Waite. Et aucun d'eux n'avait la moindre idée des traces que chaque arme laisse sur la surface du projectile. Certes, Proctor et Van Amburgh avaient surveillé mutuellement les essais effectués par chacun d'eux, mais la signification de ce contrôle avait échappé tout aussi bien au procureur et aux juges qu'aux jurés.

Non moins déprimantes par leurs inexactitudes furent les déclarations des experts sur le revolver de Vanzetti, calibre 38, fabriqué par la maison Harrison & Richardson. On n'avait pas trouvé de balles de ce calibre sur le lieu du crime, mais l'arme que le convoyeur Berardelli portait au moment de l'attentat était de ce type et elle avait disparu depuis. Le procureur accusait Vanzetti de s'être emparé du revolver de la victime.

L'inculpé s'étant embrouillé dans ses explications sur les origines de ce revolver, Williams avait décidé de demander

le témoignage d'un armurier de la firme Iver Johnson, Fitzmeyer, qui, quelques semaines avant la mort de Berardelli, avait réparé cette arme. Fitzmeyer déclara à la barre qu'il ne pouvait se rappeler – chose compréhensible – les détails et les particularités de ce revolver, mais il avait noté y avoir remplacé le vieux percuteur par un neuf. Or, ayant examiné l'arme de Vanzetti, il se voyait obligé de constater que celle-ci possédait un percuteur neuf.

Moore, qui trépignait de colère, appela au secours ses deux experts. Tant Burns que Fitzgerald se portèrent garants du fait que ce percuteur était tout aussi vieux que l'arme elle-même. Les jurés – cela se voyait sur leurs visages – semblaient accorder plus de confiance aux déclarations de Fitzmeyer qu'à celles des experts de la défense, comme auparavant ils avaient nettement penché du côté de Proctor et de Van Amburgh plutôt que de celui de Burns et de Fitzgerald.

Moore flaira le danger. Dans un plaidoyer démagogique, il tenta de réduire l'importance de tout ce qui avait été dit par les experts, tant par ceux de l'accusation que par ceux de la défense.

« A notre époque, dit-il en s'adressant aux jurés, où l'on est obligé de recourir au microscope pour décider du sort d'un homme et lorsque ceux qui s'en servent se contredisent comme l'ont fait les experts de l'accusation et ceux de la défense, alors il vous faut, vous, hommes simples, bien réfléchir avant de prononcer votre verdict... »

Il est certain que Moore se trompait quand il essayait de minimiser le rôle d'une analyse véritablement scientifique, mais il avait raison d'attirer l'attention sur l'incompétence des experts et sur leurs méthodes surannées appliquées au cours de l'affaire Sacco-Vanzetti.

En répliquant à l'avocat, le procureur Katzmann déclara : « Le jour n'est pas si loin, je l'espère, où l'administration de

la preuve dans un cas criminel dépendra du savant et de sa loupe... » Katzmann, de son côté, avait raison de croire à l'importance des méthodes scientifiques, mais il se trompait en faisant foi aux déclarations des experts faites au cours de ce procès.

Dans l'après-midi du 14 juillet 1921, les douze jurés se retirèrent pour délibérer.

Il s'avéra alors que le problème des armes leur tenait vraiment à cœur. Voulant procéder eux-mêmes aux comparaisons des projectiles, ils réclamèrent une loupe. C'était enfantin, mais cela prouvait le sérieux avec lequel ils considéraient leur tâche. L'un d'eux, Dever, devait dire quelques années plus tard : « Nous avons surtout discuté du problème des balles en tant que pièces à conviction... Il n'y a pas eu de désaccord entre nous... Nous étions tous certains que Sacco et Vanzetti étaient coupables des crimes dont ils étaient accusés... » Les jurés étaient persuadés que le projectile qui avait tué Berardelli provenait du pistolet de Sacco. Ils avaient des doutes quant à l'exactitude de certaines déclarations de témoins. « Mais les balles, elles, avaient leur signification... »

A 19 h 55, le jury déclarait Sacco et Vanzetti coupables de meurtre.

Le 15 juillet les journaux de tous les pays publiaient la nouvelle de la condamnation des deux hommes. Ce qui jusqu'à présent n'était qu'un événement de caractère local prit alors les proportions d'une affaire mondiale. Sacco et Vanzetti devenaient les victimes innocentes de l'« injustice capitaliste ». Un comité de défense créé par les anarchistes finança les démarches visant à casser la sentence. Une immense campagne de propagande mit en branle les militants de gauche pour rassembler les fonds nécessaires, appelés bientôt l'« aide rouge ». Cette « aide » ne devait verser pourtant que 6 000 dollars au comité de défense des

condamnés.

L'histoire des manœuvres de propagande devant la justice ne constitue dans notre récit qu'un fond servant à mettre en relief le rôle que la balistique était appelée à jouer. Il est caractéristique que la défense et les groupements politiques s'attachaient surtout à présenter l'accusation, les juges et les jurés comme des représentants de la « classe des oppresseurs », sinon des « criminels », et oubliaient d'attaquer les points faibles de la procédure, c'est-à-dire l'incompétence et l'ignorance des experts en balistique.

Ce n'est qu'en 1923, après le rejet des pourvois en cassation et en l'absence d'autres moyens juridiques permettant de faire obstacle à l'exécution de la sentence, que Moore pensa revenir au problème des armes. Ainsi s'engagea le second « acte de la controverse en matière de balistique », plus déprimant encore que le premier.

Moore – certainement inconscient du grotesque de sa décision – fit appel à un nouvel expert qui se proposait de démontrer par une « technique absolument inconnue et irréfutable » combien les expertises de Proctor et de Van Amburgh étaient erronées. Cet homme s'appelait le « docteur » Hamilton, grand responsable de l'injuste condamnation de Stielow.

Au cours d'un voyage à Boston, Hamilton, dont les affaires continuaient à être florissantes, avait rencontré un journaliste du Globe. Toujours aussi plein d'assurance, il lui avait déclaré : « La question de savoir si la balle du crime a été tirée du revolver de Sacco serait tranchée depuis longtemps si l'on m'avait demandé de procéder à une expertise. J'ai mis au point une nouvelle méthode dont la valeur est reconnue par tous les tribunaux... » Convaincu d'avoir découvert un filon sensationnel, le journaliste fit part de sa rencontre à Moore et brossa un tableau si éloquent

des talents de Hamilton que l'avocat pria l'« homme d'Auburn » de lui indiquer par retour du courrier le montant de ses honoraires pour une expertise dans l'affaire Sacco-Vanzetti.

Au lieu de répondre par lettre, Hamilton s'empressa d'aller à Boston. Moore lui annonça alors qu'il désirait lui poser quatre questions et savoir s'il se sentait de force d'anéantir par ses réponses les expertises de l'accusation. Ainsi disposerait-on d'un motif justifiant une nouvelle procédure. Voici ces quatre questions :

1. La balle III a-t-elle été tirée du revolver de Sacco ?

2. Les cartouches trouvées sur Sacco ont-elles été fabriquées à la même époque que la douille de la balle du crime ?

3. La douille Winchester, marquée de la lettre W et découverte près du corps de Berardelli, provient-elle réellement du revolver de Sacco ?

4. Le percuteur du revolver de Vanzetti est-il neuf ou non ?

La prétendue nouvelle méthode de Hamilton consistait en réalité à utiliser un meilleur microscope (Bausch & Lomb). Aussi sûr de lui qu'incompétent, il procéda à quelques tirs d'essai avec le revolver du condamné et décréta :

1. La balle III n'a pas été tirée du pistolet de Sacco. Il suffit de prendre les mesures de ses rayures pour savoir qu'elle ne provient pas d'un pistolet Colt.

2. Les cartouches trouvées dans les poches et dans le revolver de Sacco au moment de son arrestation n'ont pas été fabriquées à la même époque que la douille et la balle du crime.

3. La douille marquée de la lettre W, comme d'ailleurs les autres, ne proviennent pas du revolver de Sacco.

4. Le revolver de Vanzetti n'est pas muni d'un percuteur neuf. Pour remplacer un percuteur, il faut retirer une vis et

celle-ci n'a pas été touchée dans l'arme de Vanzetti.

Moore jubilait.

Sa satisfaction augmenta lorsqu'il découvrit un second expert qui s'affublait, lui, d'un titre scientifique. Il s'appelait le Pr Augustus Gill, mais comme tant d'autres de ses confrères, se servait d'un simple microscope et n'avait la moindre idée des progrès accomplis par l'équipe de Waite. Son opinion fut formelle : « La balle du crime n'est jamais passée par le canon du pistolet de Sacco... » La joie de Moore ne connut plus de limites en apprenant que le capitaine Proctor, premier expert de l'accusation, avait soudain changé d'opinion.

Hamilton n'était pas étranger à ce brusque revirement. Un avocat, impressionné par les états de service du « docteur », lui avait demandé de se prononcer dans une affaire criminelle. La balle du crime que l'expert devait examiner se trouvait en possession de Proctor. Hamilton profita de la rencontre pour vanter ses exploits et parler du rôle qu'il jouait maintenant dans le cas Sacco-Vanzetti.

« Cela ne m'intéresse plus, lui répondit maussade le capitaine, je suis trop vieux et je n'aimerais pas voir les deux Italiens expier un crime dont ils ne sont pas responsables... »

Stupéfait, Hamilton rappela à Proctor les conclusions de son expertise de 1921. Le capitaine haussa les épaules. Il s'était borné alors, rappela-t-il à son tour, à constater que l'aspect de la balle était « compatible » avec la thèse qu'elle était passée par le canon du pistolet de Sacco. Rien de plus. Si quelqu'un lui avait demandé à ce moment d'administrer la preuve de ce « passage », il en aurait été incapable. D'ailleurs, l'accusation s'était bien gardée de toucher à ce problème ; elle savait parfaitement quelle serait la réponse. Moore fut mis aussitôt au courant de cette extraordinaire déclaration. Proctor devait mourir avant qu'un

tribunal pût l'entendre à ce sujet. Il laissa toutefois une déposition écrite qui confirmait entièrement les révélations faites à Hamilton. N'empêche que cet événement semblait tout aussi surprenant que les expertises effectuées au cours de cette affaire. Il paraissait absolument invraisemblable que Proctor n'eût eu, en juillet 1921, la possibilité d'exprimer clairement sa véritable opinion. Aussi, le procureur avait-il peut-être raison en accusant le vieux capitaine de s'être rangé du côté de la défense pour la simple raison que le ministère public avait longtemps refusé de verser les cinq cents dollars que le policier réclamait pour son expertise. Moore de son côté prétendait que le geste de l'homme avait été dicté par des remords de conscience. Toujours est-il que, le 30 avril, l'avocat introduisit son septième pourvoi, appelé le « pourvoi Hamilton-Proctor » et qui cette fois tendait à abolir les conclusions des experts de l'accusation.

Katzmann et Williams s'adressèrent à Van Amburgh. L'expert, qui s'était procuré entre-temps un nouveau microscope et avait étudié la microphotographie, photographia sous tous les angles la balle du crime et celles des essais. Pour faciliter les comparaisons des photographies, il les colla, les unes à côté des autres, sur un grand carton. Ce procédé n'était naturellement qu'un expédient, mais il constituait tout de même un pas en avant. Les conclusions de Van Amburgh étaient maintenant plus catégoriques.

« Je suis certain, dit-il, que la douille marquée de la lettre W provient du pistolet de Sacco. Je suis certain également que la balle du crime a été tirée du pistolet du condamné... »

Lorsque, vers la fin du mois d'octobre 1923, le juge Thayer examinait le « pourvoi Hamilton-Proctor », les conclusions des experts se contredisaient de nouveau. La défense se trouva pourtant compromise par Hamilton qui,

au cours du débat, se rendit coupable d'un acte de piraterie incroyable – on ne sut jamais s'il l'avait prémédité en commun avec Moore – la discréditant ainsi aux yeux de tout homme honnête. Hamilton apporta deux pistolets neufs du même type que celui de Sacco et démontra les trois armes devant les juges, les jurés et la défense pour mieux faire comprendre les raisons qui l'avaient poussé à prononcer son jugement. Les ayant remontées, il mit les deux pistolets neufs dans sa poche, prêt à quitter la salle.

Le juge Thayer, qui avait une opinion bien arrêtée sur Hamilton, lui demanda cependant de laisser les deux pistolets sur la table. Bien lui en prit, car on devait découvrir que le pistolet de Sacco avait miraculeusement changé de canon. Par suite de savantes manipulations du « docteur », cette pièce à conviction, la plus importante de toutes, était munie maintenant d'un canon reluisant, neuf, jamais encore utilisé.

Thayer ordonna une enquête sur place. Hamilton, qui dut avouer avoir échangé les canons, fut accusé de recourir à des subterfuges absolument inqualifiables. De son côté, il eut le front de prétendre que les représentants du ministère public employaient, en formulant cette accusation, des « méthodes indignes » afin de discréditer la défense. Moore évidemment se rangea à son avis. Toutefois, à partir de ce moment, le « pourvoi Hamilton-Proctor » n'avait plus de chance d'être accepté.

Quelque temps plus tard, en 1924, l'expert de l'accusation Van Amburgh devait à son tour essuyer un échec cuisant. Heureusement, les détails de l'erreur qu'il avait commise ne furent pas rapportés à la défense, car elle aurait exploité à fond l'occasion d'anéantir la confiance qui l'entourait à Dedham.

Au soir du 4 février 1924, l'abbé Hubert Dahme, curé de la communauté catholique de Bridgeport, dans l'État de

Connecticut, déambulait paisiblement dans la rue principale de la ville. Il fut soudain assailli par un étranger qui le tua net en faisant feu par-derrière. L'assassin réussit à s'enfuir. La balle du crime était du calibre 32.

Le curé jouissant d'une grande estime parmi ses paroissiens, la police ne ménagea pas ses efforts pour retrouver le meurtrier. Pourtant l'enquête piétina. Le 11 février enfin, le policier John Reynolds remarqua un jeune homme qui traînait sans but dans les rues de South Norwalk. Il le conduisit au commissariat où l'on découvrit que l'homme, Harold F. Israël, originaire de Bridgeport, de passage à South Norwalk et apparemment en quête d'une chambre pour y passer la nuit, avait dans la poche de son manteau un revolver à six coups, du calibre 32, de production espagnole. Une balle manquait dans le chargeur. Condamné à trente jours de détention pour « port d'arme prohibée » et interrogé à tout hasard sur son emploi du temps le jour du meurtre de l'abbé Dahme, Israël ne sut que répondre. Les témoins du crime reconnurent en lui l'assassin du curé. Soumis à un interrogatoire serré qui devait se prolonger de l'après-midi du 13 février jusqu'au soir du 14, l'homme, épuisé, avoua avoir tué l'abbé Dahme « parce que tout simplement cela lui faisait plaisir ».

Van Amburgh, appelé à titre d'expert, procéda aux tirs d'essai avec l'arme d'Israël, puis photographia la balle du crime et celles des essais. Ayant fait des agrandissements, il évida la photo d'une balle d'essai en suivant le tracé des rayures, puis plaça en dessous la photo de la balle du crime pour vérifier si les rayures de l'une s'identifiaient à celles de l'autre. Il devait déclarer au juge d'instruction : « Je n'ai pas terminé les vérifications, mais je suis convaincu que le projectile qui a tué l'abbé Dahme provient de l'arme d'Israel... » Cette affirmation décida le juge à remettre l'affaire au procureur.

Celui-ci n'était point homme à expédier rapidement les prévenus en prison dans le seul but de gagner la sympathie de ses électeurs. Le procureur Holmer Stilles Cummings tenait à servir la justice.

Lorsque Israël se rétracta en affirmant que, au cours de l'interrogatoire, il aurait avoué n'importe quoi pour y mettre fin, Cummings résolut de reprendre l'affaire dès le début. Un long entretien avec l'inculpé lui laissa l'impression que l'homme était arriéré, désarmé, très influençable. Il arriva à prouver ensuite que les déclarations des témoins, faites à la légère, étaient inexactes et que l'accusé avait un alibi l'innocentant complètement.

Il ne restait, à titre de charge, que l'expertise effectuée par Van Amburgh. Cummings convoqua six experts en balistique. Leurs méthodes n'avaient rien de scientifique – un Waite ou un Goddard auraient souri ironiquement en voyant leur façon de procéder – mais elles devaient conduire à une conclusion unanime : « Aucune marque sur la balle du crime ne permet de supposer qu'elle a été tirée de l'arme d'Israël. » Cummings décida alors de vérifier personnellement l'expérience faite par Van Amburgh. Stupéfait, il découvrit que les rayures sur le projectile du crime et celles des balles des tests étaient tout à fait différentes. Il appela l'expert et lui en fit la démonstration en appliquant le procédé que celui-ci avait utilisé. Décontenancé, Van Amburgh se taisait. Il ne comprenait pas comment il avait pu commettre une pareille erreur.

Entre-temps, les protestations contre l'exécution de Sacco et Vanzetti, qui continuaient à affluer aux États-Unis, avaient entraîné un changement notable dans l'opinion publique du pays : même les Américains hostiles à la gauche commençaient maintenant à douter de la probité du procès. Moore, à bout de souille, ayant épuisé tous les moyens juridiques permettant de réclamer une nouvelle

procédure et sentant la réprobation de certains cercles, abandonna néanmoins la partie. La défense des condamnés fut confiée alors à un représentant de la haute bourgeoisie de la Nouvelle-Angleterre, William Gooderich Thompson, qui adressa une pétition au gouverneur du Massachusetts, Fuller. Le 1^{er} juillet 1927, le gouverneur nomma une commission impartiale, composée de trois hommes et présidée par Abbott Lawrence Lowell, 72 ans, président de l'université de Harvard. Elle reçut pour mission d'examiner à fond le cas de Sacco et de Vanzetti. Le drame approchait de sa fin.

Trois jours plus tard, Calvin Goddard, muni du « microscope comparatif », du micromètre et de l'hélixomètre, arrivait à Dedham.



Goddard avait suivi très attentivement les controverses opposant les experts en armes dans l'affaire Sacco-Vanzetti. Pourtant ce n'est qu'au printemps de 1927 qu'il proposa ses services à l'accusation et à la défense à la fois. Il précisait dans ses lettres qu'il avait acquis « une clarté de vision incomparable » en matière de balistique, et – fait caractéristique – il laissait de côté le problème de l'innocence ou de la culpabilité des condamnés pour ne parler que de la balle du crime et du revolver de Sacco.

La défense ne daigna pas répondre à la proposition de Goddard. Thompson, naguère homme froid et pondéré, était devenu un fanatique de la cause de ses clients. Insensible aux contre-arguments, il se cramponnait à l'expertise de Hamilton qui, en tous points, répondait à ses désirs. Il écartait les suggestions de faire intervenir d'autres experts et faisait la sourde oreille aux bruits défavorables qui couraient au sujet du « docteur ».

L'accusation, en revanche, accepta les offres de Goddard. Thompson consentit à ne pas empêcher un nouveau test, mais refusa, comme d'ailleurs Hamilton, d'assister à cette expérience. Seul le second expert de la défense, Augustus Gill, professeur au Massachusetts Institute of Technology, y était présent. Pour la première fois, le « microscope comparatif » fit son apparition en grand public.

Impressionné par les instruments de Goddard, Gill déclara que le « microscope comparatif » était si simple et précis qu'il acceptait d'avance les résultats d'examen effectué à l'aide de cet appareil, même au cas où ceux-ci contrediraient les conclusions de ses précédentes expériences.

Goddard procéda aux comparaisons avec la minutie qui lui était coutumière. Imperturbable, absolument insensible à l'impatience des hommes qui l'entouraient, il travailla longtemps tandis que la nervosité de l'assistance ne cessait de croître. Finalement, il rangea ses instruments. « La balle III, dit-il, a été tirée du revolver de Sacco et elle n'a pu être tirée d'aucune autre arme. Les balles des dix cartouches Winchester trouvées sur Sacco ont toutes les caractéristiques de la balle III. La douille W provient sans aucun doute du pistolet du condamné. Les balles et les douilles restantes appartiennent à d'autres armes. »

Gill demanda la permission de vérifier l'expérience à l'aide du microscope de Goddard. Il observa longuement les projectiles et, se redressant, regarda le savant. « Je n'ai rien à ajouter... » dit-il simplement.

Gill, qui au printemps de l'année 1932 avait certifié que la balle du crime n'était jamais passée par le canon du pistolet de Sacco, capitulait devant l'exactitude qu'apportait la méthode de Goddard. Il informa Thompson qu'il considérait désormais son expertise de 1923 comme fausse et qu'il se

voyait obligé de quitter le camp de la défense.

Il n'était pas seul à renier ses précédentes conclusions. Le deuxième expert de la défense, James Burns, mis en présence des instruments de Goddard, déclara qu'il s'était complètement trompé en 1921. Les résultats de l'expertise effectuée par Goddard furent transmis à la Commission Lowell.

Après la défection des deux experts, Thompson, voyant ses effectifs réduits à la seule personne de Hamilton, trouva un autre spécialiste en balistique, Wilbur Turner, homme aussi peu digne de confiance que le « docteur ». L'avocat échafauda en outre une théorie absurde et injurieuse envers l'accusation. Selon lui, les représentants du ministère public avaient, dès le début du procès, fabriqué les pièces à conviction en tirant eux-mêmes la balle III et la douille W du pistolet de Sacco. Pour donner au projectile l'apparence d'une balle de crime, ils avaient fait feu sur un cadavre. Wilbur Turner tenta de rendre cette théorie vraisemblable en rédigeant un rapport fort embrouillé. Mais tout cela ne devait servir à rien.

Les deux experts de Thompson furent catégoriquement écartés par la commission Lowell. Confus, Hamilton dut battre en retraite lorsqu'on lui rappela sans ménagements le rôle qu'il avait joué au cours de l'affaire Stielow. La démonstration faite par Goddard était si convaincante que la commission se rangea entièrement à l'avis du savant.

Sur la base du rapport de la commission Lowell, le gouverneur Fuller rejeta, le 3 août 1927, la pétition de Thompson. Le 23 août 1927, Sacco et Vanzetti mouraient sur la chaise électrique à la prison Charleston. Jusqu'à la fin ils protestèrent de leur innocence. Vanzetti rendit l'âme en criant : « Je suis innocent... » Les dernières paroles de Sacco furent : « Vive l'anarchie !... » Après leur mort, même leurs adversaires reconnaissaient que, tout au long de cette

affaire, leur attitude avait inspiré un certain respect. Une fois de plus, le monde entier manifestait son indignation. Le lendemain de l'exécution, les journaux communistes et socialistes encadraient de noir leur première page en signe de deuil. Dans les rues des capitales, on organisait des défilés de protestation. Cinq ans plus tard, des bombes explosaient encore devant la demeure du juge Thayer. Puis, petit à petit, les esprits se calmèrent. Les politiciens et les propagandistes, n'ayant plus besoin du mythe de Sacco et de Vanzetti, le laissèrent au rebut. Seuls les hommes honnêtes, les intellectuels sincères considéraient ce problème comme toujours ouvert. Pendant des années encore, ils continuèrent à se pencher sur la question de la culpabilité ou de l'innocence des deux Italiens.

L'expertise de Goddard devait devenir l'objet de nombreuses discussions. Ce n'est qu'en 1961 qu'elle reçut une confirmation de la plus haute valeur.

En octobre de cette année, à l'époque où le « microscope comparatif » était déjà l'instrument indispensable de tout laboratoire de police, deux spécialistes en balistique, les Américains Jack Weller et Frank Jury, décidèrent de vérifier cette expertise. Les deux hommes procédèrent à des tirs d'essai avec le pistolet de Sacco, et ayant appliqué les méthodes les plus modernes arrivèrent à la même conclusion que Goddard en 1927 : la balle III et la douille W provenaient bien du pistolet de Sacco. Il n'y avait pas là le moindre doute.

Le rapport de Calvin Goddard, rappelons-le, avait laissé de côté le problème de la responsabilité de Vanzetti. Fait curieux – les chroniqueurs devaient le relever plus tard – les observateurs objectifs qui avaient su résister à la pression des passions étaient en général d'accord pour admettre la culpabilité de Sacco et considérer celle de Vanzetti comme sujette à caution. Certes, les deux avaient toujours clamé

leur innocence, mais n'oublions pas que dans leur esprit fanatique un vol ou attentat commis pour la cause de l'anarchisme n'était pas un délit. Même Moore, qui avait défendu ses clients avec acharnement et sans scrupules, n'était plus, quelques années plus tard, aussi certain de leur innocence. Et Treska, le chef des anarchistes américains qui avait mené la lutte pour libérer les deux membres de son organisation, déclara en 1943, peu avant sa mort : « Vanzetti était innocent, Sacco – coupable... »



Lorsque, en 1961, Weller et Jury vérifiaient l'expertise faite par Goddard en 1927, le savant était mort depuis six ans. Jusqu'à la fin, cet homme infatigable avait travaillé sans relâche à améliorer sa méthode. A lui non plus les déceptions ne furent pas épargnées. D'ailleurs, il reconnaissait lui-même que dans certains cas son procédé pouvait conduire à de fausses conclusions. Il tenta donc d'éliminer toutes les possibilités d'erreur.

En 1929, le prestige de Goddard était si grand qu'il fut appelé à Chicago, rendu célèbre par les exploits de ses gangsters, pour aider à éclaircir un assassinat de plusieurs personnes, connu dans l'histoire de la criminologie sous le nom de « massacre de la Saint-Valentin ».

Au matin du 14 février 1929, sept hommes appartenant à la bande de « Bugs » Moran, qui en ces années de troubles régnait sur la partie nord de Chicago en faisant de la contrebande d'alcool, se rassemblèrent dans un garage de la North Clark Street à Chicago. Les gangsters attendaient leur chef, « Bugs » Moran qui, ce jour-là, devait prendre livraison d'une importante quantité d'alcool.

Moran était en retard, ce qui d'ailleurs devait lui sauver la vie. A 10 h 30, deux hommes portant l'uniforme de la police

de Chicago, pistolet au poing, firent irruption dans le garage. « Haut les mains, face au mur !... » commandèrent-ils. Deux civils qui dissimulaient des mitraillettes sous leurs manteaux les suivaient. Une seconde après, une rafale de balles abattaient les gangsters le long du mur. Les assassins sautèrent dans une voiture qui fila à toute allure.

Le coroner, le Dr Herman M. Bundesen, un des rares fonctionnaires « incorruptibles » de Chicago, trouva sur place six cadavres, un agonisant et soixante-dix douilles de mitraillette.

Tout semblait indiquer que l'« homme à la cicatrice », le célèbre Al Capone, avait organisé cet assassinat pour se débarrasser d'un concurrent en liquidant les membres les plus importants de sa bande. Al Capone, naturellement, n'était pas à Chicago au moment du crime. Bien qu'on eût aperçu ses lieutenants Jack MacGurn, Fred Burke et Freddie Goetz dans les environs du garage, on manquait de preuves pour les inculper. Sachant combien la police était peu efficace à l'époque, le coroner Bundesen constitua un jury composé d'hommes irréprochables, qui devait l'aider à trouver les auteurs du meurtre. Ce jury suggéra de faire venir Goddard à Chicago.

Après l'examen des projectiles et des douilles, Goddard déclara que les meurtriers avaient utilisé deux mitraillettes Thompson calibre 45, l'une d'elles ayant un chargeur plat de vingt balles, l'autre un chargeur du type « barillet » de cinquante cartouches.

Le 14 décembre 1929, à San Joseph dans le Michigan, un policier fut abattu par un conducteur de voiture qu'il avait arrêté pour infraction aux règles de la circulation. Le meurtrier réussit à fuir. Les policiers arrivèrent pourtant à établir le numéro d'immatriculation de son véhicule et à découvrir que la voiture était pilotée par un certain Dane. Dans l'appartement de l'homme, qui évidemment avait

disparu sans laisser de traces, on devait mettre la main sur tout un arsenal d'armes, entre autres deux mitraillettes Thompson. Goddard inspecta les armes, procéda aux tirs d'essai et conclut que les deux mitraillettes avaient servi au règlement de comptes de la Saint-Valentin.

Quelques jours plus tard, la police arrêta Dane. On constata alors que sous ce nom d'emprunt se cachait un des lieutenants d'Al Capone, Fred Burke. Condamné à la détention à vie, il échappa à la vengeance de la bande de « Bugs » Moran. Ses deux compagnons, Freddie Goetz et Jack MacGurn, suspectés comme lui d'être les auteurs du massacre, furent tués quelque temps plus tard par des inconnus. Il n'y avait pas de doute quant à l'origine de ce double assassinat.

L'impression qu'avait laissée le travail exécuté par Goddard fut si grande que les cercles influents auxquels appartenait Bundesen décidèrent de créer un institut spécial destiné à combattre la vague de criminalité et à enseigner aux policiers les nouvelles méthodes de la balistique. Cet institut, attaché à l'université et portant le nom de « Scientific Crime Détection Laboratory », avait pour directeur Calvin Goddard. Le savant se rendait parfaitement compte qu'il sapait les bases de sa propre existence en faisant connaître aux jeunes les principes de son procédé, qu'il ruinait son laboratoire de New York. Au lieu d'être le seul maître en balistique, il serait entouré maintenant d'une multitude de concurrents qu'il aurait lui-même formés. Mais il accepta sans hésiter la proposition de diriger l'Institut.

Il fit construire son laboratoire dans le parc de la North Western University à Evanstone. Pendant des années, on le vit dans ce bâtiment penché sur son microscope, un revolver à la ceinture. Un garde armé ne le quittait pas d'une semelle. Dès qu'on entendait des détonations – c'était Goddard qui procédait à ses tirs d'essai – d'autres

surveillants accouraient. Toutes ces précautions s'imposaient, car on craignait la vengeance des bandes de Chicago.

Le laboratoire de Goddard fut le premier grand institut de criminologie scientifique en Amérique. En quatre années, Goddard devait examiner quatorze cents cas de meurtres commis à l'aide d'armes à feu. Ses élèves propageaient sa méthode dans tous les coins du pays. Lorsque, en 1934, la crise économique ébranla les assises financières de l'Institut, Goddard continua pendant un an à effectuer ses expériences sans toucher un sou de traitement. Un grand projet ne quittait pas alors son esprit : il fallait créer à Washington un laboratoire central de balistique qui travaillerait pour toute l'Amérique et où chaque chef de police trouverait aide et conseil dans un cas relevant de la science des armes. Son rêve devait se réaliser. En 1934, Edgar Hoover, qui de son côté poursuivait avec opiniâtreté l'idée d'améliorer le fonctionnement de l'appareil policier, fondait un Institut de balistique auprès du FBI à Washington. « L'Amérique, dit alors Goddard, se trouve pour la première fois à la pointe du progrès dans un domaine de la criminologie scientifique. » Et sa voix profonde vibrait de joie lorsqu'il répéta : « pour la première fois ».

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

1. LE SCEAU INEFFAÇABLE
ou les péripéties de l'identification.
2. LE POISON N'EST PLUS UN MYSTÈRE
ou progrès et égarements de la toxicologie.

TOME II

1. CE QUE RACONTENT LES CADAVRES
ou les bornes kilométriques de la médecine légale.
2. BALLADE DE LA BALLE MEURTRIÈRE
ou le chemin conduisant vers la balistique.

